

Comité Scientifique international :

Mme Johanne LEBRUN (Université de Sherbrooke - Canada)
Mme Lucile RABEARAMANANA (Université d'Antananarivo - Madagascar)
M. François AUDIGIER, (Université de Genève - Suisse)
M. Balveer ARORA (Jawaharlal Nehru University, New Delhi - India)
M. Dominique BARJOT (Université Paris-Sorbonne - Paris IV)
M. Jean Michel DEWAILLY (professeur honoraire des Universités)
M. Pierre-Éric FAGEOL (Université de La Réunion)
M. Sylvain GENEVOIS (Université de La Réunion)
M. Eric JENNINGS (University of Toronto - Canada)
M. Eric MORIER-GENOUD (Queen's University Belfast - Royaume-Uni)
M. Michel PETIT (Université Paris XII - Créteil)
M. Claude PRUDHOMME (Université Lyon 2 - Lumière)
M. Lalasoa Jeannot RASOLOARISON (Université d'Antananarivo - Madagascar)
M. Thierry SIMON (Université de La Réunion)

Comité de Lecture :

Mme Catherine FOURNET-GUERIN (Institut de Géographie Université Paris-Sorbonne)
Mme Bénédicte GASTINEAU (Démographe IRD - Marseille)
Mme Marie Annick LAMY-GINER (Université de La Réunion)
Mme Claire MESTRE (Médecin, anthropologue - Université Bordeaux II)
Mme Faranirina RAJAONAH (Université Paris VII - Diderot)
M. Didier BENJAMIN (Professeur en CPGE - La Réunion)
M. Fabien BRIAL (Université de La Réunion)
M. Fabrice FOLIO (Université de La Réunion)
M. Jean FREMIGACCI (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)
M. Jérôme FROGER (Université de La Réunion)
M. Christian GEMANAZ (Université de La Réunion)
M. Christophe GIUDICE (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Jean-François KLEIN (Université du Havre)
M. Tovonirina RAKOTONDRABE (Université de Toamasina - Madagascar)
M. Richard RANARIVONY (Université d'Antananarivo - Madagascar)
M. Célestin RAZAFIMBELO (École Normale Supérieure - Antananarivo - Madagascar)
M. Olivier ROUX (Université de La Réunion)
M. Vincent SCHWEITZER (Académie Nancy-Metz)
M. Samuel SANCHEZ (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)

Directeur de Publication

Frédéric GARAN
(Université de La Réunion)

Secrétaire de Rédaction

Pierre-Eric FAGEOL
(Université de La Réunion)

Contact : garan.frederic@yahoo.fr

Photos de couverture

Couverture : Une vue du centre de Tananarive dans les années 1930
(Archives personnelles, Jeannot Rasoloarison)

4ème de couverture : Usine de l'entreprise sucrière SIRAMA à Brickaville (Madagascar)
(Cliché : Jeannot Rasoloarison, 2009)

Sciences Humaines
Sud-Ouest de l'océan Indien

Numéro 21

TSINGY

Madagascar et les îles du sud-ouest de l'océan Indien :
Économies et sociétés depuis le début du XX^e siècle



La rizerie de Galland, région du lac Alaotra, en 1955 (Cliché : ANTA, IN 10 – N° 21)

Le présent ouvrage est imprimé en 500 exemplaires.
Sa reproduction partielle ou totale est protégée par les droits d'auteurs
et ne peut être réalisée sans l'approbation de l'éditeur.
(1^{er} semestre 2018 Éditions ProMedia)

SOMMAIRE

• Editorial	4
-------------------	---

Dossier :

Madagascar et les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : économies et sociétés depuis le début du XX^e siècle

• Lalasoa Jeannot RASOLOARISON ; Bearisoa RAKOTONIAINA, <i>Introduction</i>	5
• Yves FEUGEAS ; Jean FREMIGACCI, <i>Le marché du riz à Madagascar sous la colonisation (1896 - 1940)</i>	9
• Lalasoa Jeannot RASOLOARISON, <i>Le monde ouvrier à Diego-Suarez pendant la décolonisation (1945-1960)</i>	43
• Dominique BARJOT, <i>Les entreprises françaises de travaux publics et l'aménagement en infrastructures de Madagascar (début du XX^e siècle-1972)</i>	57
• Bearisoa RAKOTONIAINA, <i>Le transfert de compétences : le cas d'Air France et de la Compagnie nationale Air Madagascar dans les années 1960</i>	79
• Christophe REVEILLARD, <i>La Communauté européenne et l'Afrique : l'exemple de Madagascar</i>	93
• Régine PERRON, <i>Les îles francophones du Sud-Ouest de l'océan Indien : un enjeu régional ?</i> 109	
• Jean FREMIGACCI, <i>De la difficulté historique de faire émerger une classe d'entrepreneurs à Madagascar</i>	123



Une industrie sucrière à Madagascar dans les années 1940
(Cliché : Agence Nationale Taratra (ANTA) Tananarive)

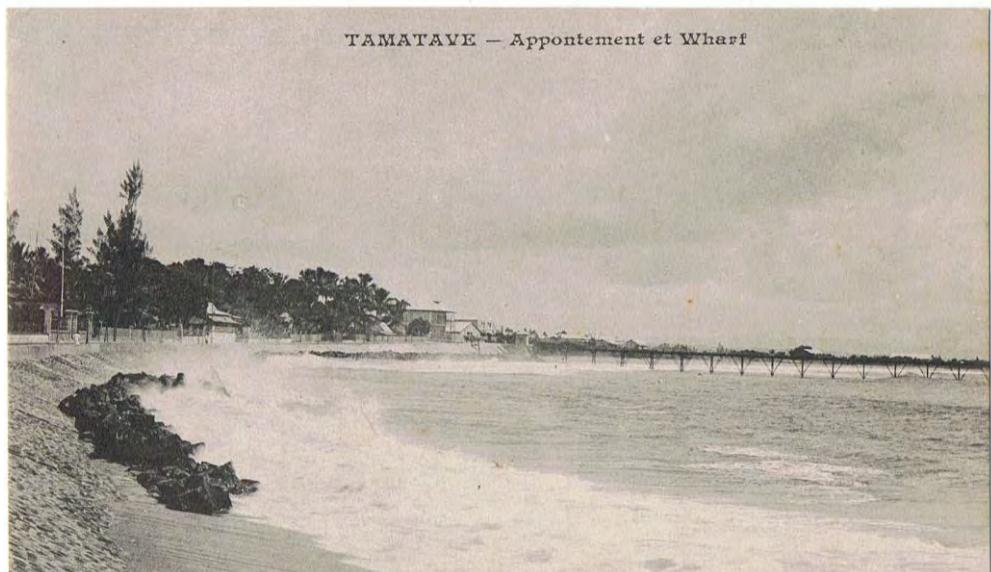
ÉDITO

La vie d'une revue est marquée par des évolutions et la recherche de nouveaux partenaires. C'est le cas aujourd'hui pour *Tsingy*, avec la fin du partenariat avec l'OIES (Université de La Réunion) qui souhaite redéfinir sa politique éditoriale pour les revues, avec en particulier un passage au tout numérique peu conforme aux attentes de nos lecteurs.

Loin de nous l'idée de refuser la diffusion la revue par internet, en complément du format papier, afin de donner une visibilité plus grande aux travaux des chercheurs. Mais, il nous semble contraire à l'intérêt de la recherche de ne miser que sur le support numérique. Tous les travaux de conservation et de restauration des films et des photographies ont déjà démontré pour l'image le caractère éphémère du support numérique. S'il est nécessaire pour favoriser la consultation et la diffusion de ces archives, le support numérique se révèle fragile sur le court terme, à tel point que pour le cinéma, la copie sur celluloïds est indispensable pour le long terme. Nous ne pouvons échapper à « la grande conversion numérique »¹ mais la prudence semble de mise face à l'extrême fragilité des archives qui en découlent.

La problématique est la même pour une revue. L'édition numérique met les travaux des chercheurs à la merci de la disparition d'un site, d'un format, etc. Si l'on veut s'en protéger efficacement, il faut mettre des moyens, et établir une politique à long terme. Dans ces conditions, le numérique n'est pas source d'économies. En l'état, il nous semble donc plus sûr d'assurer cette conservation sur un temps long avec le support papier, qui a fait ces preuves ! Ce numéro a pu être publié avec l'aide du Centre Roland Mousnier et de l'université Paris-Sorbonne. Nous remercions chaleureusement le professeur Dominique Barjot, pour le soutien actif qu'il a apporté à la revue, ainsi que Lalasoa Jeannot Rasoliarison et Bearisoa Rakotonainaina qui ont assuré la coordination scientifique du dossier.

Frédéric Garan, Directeur de publication



Le wharf de Tamatave, carte postale, vers 1910 (Collection privée)
Voir article de Dominique Barjot

¹ Milad DOUEIHI, *La grande conversion numérique*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.

INTRODUCTION

La région du sud-ouest de l'océan Indien, géographiquement représentée dans sa grande partie par les îles qui font partie actuellement de la Commission de l'océan Indien (COI) ou les îles de l'Indianocéanie (Comores, Madagascar, La Réunion, Maurice, Seychelles), a fait l'objet de nombreuses recherches dans le domaine des sciences sociales et humaines. Depuis les ouvrages sur l'histoire de l'océan Indien de Jacques Auber et d'Auguste Toussaint¹, les écrits sur les îles du sud-ouest de l'océan Indien et touchant les domaines de la géographie, de l'économie, de la sociologie, de l'anthropologie, de l'histoire ou de l'art, se sont multipliés. Ainsi, en 2013, dans la perspective de faire connaître au grand public les multiples facettes de l'indianocéanie, la Commission de l'océan Indien a publié les actes d'un colloque qui a réuni différents spécialistes venant des îles membres de la commission². Pour la Revue *Tsingy*, différents thèmes traitant les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien à travers différentes périodes ont été déjà abordés dans les précédents numéros. Pour ce présent numéro, une nouvelle approche a été adoptée avec la thématique « **Madagascar et les îles du sud-ouest de l'océan Indien : économies et sociétés depuis le début du XX^e siècle** ». Cette orientation a été dictée par l'importance accordée à la « centralité de l'histoire économique et sociale »³.

Depuis le XVII^e siècle et la présence en permanence des Européens dans la région du sud-ouest de l'océan Indien, ladite région est soumise à des changements, aussi bien au niveau économique que social, du fait que sous l'influence directe des Européens, les structures économiques et sociales des îles qui la composent connaissent des transformations. Ainsi, à Madagascar, entre le XVII^e et le début du XIX^e siècle, la traite des esclaves favorise le développement de la circulation monétaire, sur le plan économique, et la migration forcée d'une partie des populations à l'intérieur de l'île ou le départ involontaire de certaines personnes vers l'extérieur, en raison des guerres que se livrent les clans et les royaumes pour se procurer des esclaves, sur le plan social. La grande île demeure en effet un carrefour pour les échanges commerciaux opérés dans la

¹ Jacques AUBER, *Histoire de l'Océan Indien*, Tananarive, Société lilloise d'Imprimerie, 1955 / Auguste TOUSSAINT, *Histoire de l'Océan Indien*, Paris, PUF, 1960.

² Commission de l'Océan Indien, *Les mille visages de l'indianocéanie*, Actes du Colloque de Mahébourg, 6 et 7 juin 2013.

³ Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA, *Les courants historiques en France. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Armand Colin / HER, 1999.

région du sud-ouest de l'océan Indien. À partir du XIX^e siècle, l'entrée de l'Europe dans l'ère industrielle a également un impact sur l'économie et les sociétés des îles du sud-ouest de l'océan Indien.

En effet, les mutations économiques et sociales engendrées par l'industrialisation et le développement des transports en Europe au XIX^e siècle favorisent l'impérialisme et par là même occasionnent la colonisation de pays situés en Afrique ou en Asie par les puissances européennes. Le développement économique s'accentue au XX^e siècle avec la multiplication des échanges financiers. Les îles situées au sud-ouest de l'océan Indien, composées de Madagascar, de La Réunion, de l'île Maurice, des Seychelles et des Comores, n'échappent pas à la règle. Elles restent soumises à toutes sortes d'influences venant de l'Europe occidentale à partir de la période coloniale. Les Européens s'y implantent avec l'objectif d'exploiter les ressources agricoles, minières ou forestières. En même temps, ils apportent dans ces territoires leur savoir-faire technique pour une « modernisation » des infrastructures économiques.

La conquête coloniale est motivée, en grande partie, par la recherche de matières premières à bas prix pour alimenter les industries européennes et par la suite des débouchés pour les produits manufacturés. La mise en valeur des colonies, par le biais de la mise en place des infrastructures économiques et sociales, reste indispensable pour rendre plus rentable les opérations coloniales. Celles-ci sont assurées par des colons ou par des entreprises commerciales, industrielles, ou de transport. De cette situation résulte le développement du salariat auquel les populations autochtones doivent s'adapter. Les autochtones s'intègrent dans un monde du travail en mutation, en devenant des employés ou des ouvriers dans les secteurs public et privé. On voit ainsi une transformation en profondeur des économies et des sociétés locales avec le développement de l'économie monétaire.

La période coloniale est aussi marquée par le transfert de technologie et de savoir-faire venant de l'Occident. Les pays colonisés comme les îles situées au sud-ouest de l'océan Indien connaissent presque en même temps l'évolution technique importée d'Europe. On l'entrevoit dans plusieurs domaines de la construction ; de l'aviation ; des transports terrestres et maritimes ; de la transmission et de la communication ; etc. Le domaine de l'habitat et du social en bénéficie également de même que l'électrification des grandes agglomérations et des centres de santé publique. Ces transferts de technologie et techniques mettent en évidence le rôle et la place des entrepreneurs et des entreprises publiques et privées, quelle que soit leur taille, dans les pays qui subissent de la colonisation.

La transformation des économies et des sociétés se poursuit et se confirme après l'ère de la colonisation. La construction d'infrastructures économiques modernes continue et s'inscrit dans le cadre de la consolidation d'une économie nationale. Les financements proviennent surtout des partenaires extérieurs. La plupart des secteurs productifs sont encore entre les mains des étrangers. Le rouage de l'administration dépend, en grande partie, de l'ancienne puissance colonisatrice. Cette dépendance remet en cause la valeur des indépendances et les relations entre les pays occidentaux et les jeunes pays au sud-ouest de l'océan Indien, autrement dit ce que Samir Amin a appelé le rapport entre « le centre et la périphérie ». Ainsi, avant la chute de la Première République en 1972, pour Madagascar, l'économie, dominée par les intérêts étrangers, a été marquée par une dépendance multiforme : « dépendance commerciale (commerce

extérieur en particulier), dépendance financière et monétaire (avant la sortie de la zone franc et avant les nationalisations des banques et assurances), dépendance technique (moyens de production, technologie) et dépendance humaine (assistance technique) »⁴.

Les îles au sud-ouest de l'océan Indien ne constituent pas un ensemble homogène de par leur histoire. La Réunion devient un département français à partir de 1946. Les Seychelles s'affranchissent de l'influence Britannique et deviennent une république indépendante au sein du Commonwealth en 1976. Dès le début de la colonisation jusqu'en 1946, l'archipel des Comores a été rattaché administrativement à Madagascar. De plus, très récemment, Mayotte devient aussi un département français. Madagascar est la seule île suivant l'orbite des pays africains francophones. Elle fait partie de l'Union française, en 1946, et de la Communauté française, en 1958. Ce nouveau numéro permet ainsi d'effectuer des études comparatives du modèle de développement dans cette zone du sud-ouest de l'océan Indien. Il aborde en particulier des aspects du monde économique et des réalités sociales à Madagascar à l'époque contemporaine.

L'objectif est non seulement de revisiter mais également d'apporter une nouvelle vision sur les économies et les sociétés des îles au sud-ouest de l'océan Indien. Des documents nouvellement classés sont disponibles aux différents centres d'archives notamment aux Archives Nationales d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence et aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères à La Courneuve et à Nantes. Ce numéro est donc une contribution aux différentes recherches sur ce thème qui complètent celles déjà publiées dans les précédents numéros de *Tsingy* ainsi que dans la revue *Omaly sy Anio* du Département d'Histoire de l'Université d'Antananarivo.

Pour ce présent numéro, des historiens malgaches et français, spécialistes de l'histoire économique et sociale du monde contemporain, ont apporté leur contribution⁵. Les articles abordent des thèmes variés, allant de la géopolitique au monde du travail, en passant par le milieu des entreprises. L'économie de Madagascar, sa dynamique à travers la filière riz et son problème de développement, est abordée à travers les deux articles de Jean Fremigacci, l'un sur « Le marché du riz à Madagascar sous la colonisation (1896 - 1940) » (avec comme co-auteur Yves Feugeas) et l'autre sur un thème qui cerne les contours du problème de l'esprit d'entreprise à Madagascar à travers l'histoire, intitulé « De la difficulté historique de faire émerger une classe d'entrepreneurs à Madagascar ». Le secteur rizicole demeure particulièrement un élément central du système économique colonial à Madagascar avec l'implication de plusieurs acteurs dans l'animation de la filière. L'histoire sociale de Madagascar pendant la période coloniale est traitée par Jeannot Rasoloiarison à travers son article intitulé « Le monde ouvrier à Diego-Suarez pendant la décolonisation (1945-1960) ». Dans les villes coloniales, comme Diego-Suarez, le monde du travail est caractérisé par le cosmopolitisme du milieu des ouvriers. Dans le cadre de la colonisation, les ouvriers et les employés malgaches et ceux issus des îles voisines, comme Les Comores, La Réunion et Maurice, restent des acteurs majeurs de l'économie coloniale à Madagascar avec leur apport dans la production de biens et de services. L'histoire des entreprises à Madagascar pendant les périodes coloniale et postcoloniale est également approfondie dans les deux articles, l'un de Dominique Barjot sur « Les entreprises françaises de

⁴ *L'Économie* – Année 1976.

⁵ La traduction en anglais des résumés a été assurée en grande partie par Lalao Ramandimbilahatra, enseignante au Département d'Études Anglophones de l'Université d'Antananarivo.

travaux publics et l'aménagement en infrastructures de Madagascar (début du XX^e siècle-1972) » et l'autre de Bearisoa Rakotoniaina sur « Le transfert de compétences : le cas d'Air France et de la Compagnie nationale Air Madagascar dans les années 1960 ». Les entreprises, pour la plupart françaises, se sont singularisées par leur participation active dans la construction des infrastructures routières, ferroviaires et portuaires à Madagascar. À partir de 1945, leur présence est surtout remarquée dans le cadre de la réalisation du Plan de développement économique et social pour la colonie. Enfin, la question de la géopolitique dans la région du sud-ouest de l'océan Indien n'est pas en reste avec les articles de Régine Perron sur « Les îles francophones du Sud-Ouest de l'océan Indien : un enjeu régional ? » et de Christophe Réveillard sur « La Communauté européenne et l'Afrique : l'exemple de Madagascar ». Ces deux articles mettent en valeur la place et le rôle des pays du sud-ouest de l'océan Indien dans le concert des nations. En fait, les îles du sud-ouest de l'océan Indien occupent une position stratégique dans le monde étant donné que leur espace maritime constitue une zone de transit commercial importante.

Ce numéro de *Tsingy*, consacré à l'analyse et à l'approfondissement des thèmes sur les économies et les sociétés des îles du sud-ouest de l'océan Indien au XX^e siècle, se veut un travail original avec les différentes contributions qui abordent sous un nouvel angle l'histoire économique et sociale de la région en général et celle de Madagascar en particulier. Pour le cas de la grande île, il permettra aux lecteurs d'avoir de plus amples connaissances sur le dynamisme des différents secteurs de l'économie, la transformation du monde du travail ainsi que l'importance des relations économiques internationales pour son développement face aux impératifs de la mondialisation et du multilatéralisme.

Les coordonnateurs du numéro :

Lalasoa Jeannot RASOLOARISON
Maître de conférences HDR en Histoire contemporaine
Université d'Antananarivo

Bearisoa RAKOTONIAINA
Docteur en Histoire
Chercheur associé au Centre Roland Mousnier
Université Paris IV - Sorbonne

LE MARCHÉ DU RIZ A MADAGASCAR SOUS LA COLONISATION (1896-1940)

Yves FEUGEAS
Jean FREMIGACCI¹

Résumé : A Madagascar, la « question du riz » reste d’importance capitale pour les autorités coloniales vu le rôle stratégique du produit. Aliment de base des Malgaches et produit destiné à dynamiser l’agriculture et le commerce de la colonie, le riz bénéficie d’un traitement particulier pour sa réglementation aussi bien au niveau de la production qu’à celui de la commercialisation. Toutefois, la production du riz évolue suivant les types de surfaces aménagées et la main-d’œuvre disponible. Elle reste l’affaire des paysans malgaches pour l’essentiel, et de quelques colons européens, dans un marché dominé par les intermédiaires commerciaux. Le riz, composé de nombreuses variétés, connaît une évolution de prix rythmée par les saisons de production et les conjonctures politiques et économiques locales ou internationales. La « question du riz » permet de mesurer les limites, et à vrai dire l’échec, de la mise en valeur coloniale à Madagascar.

Mots-clés : Madagascar - Colonisation - Riz - Production - Marché - Prix

Abstract: In Madagascar, “rice” remains a major issue for the colonial authorities given the strategic role of the product. Rice is given a special regulation as regards its production and marketing as it is the staple food for the Malagasy population as well as the produce intended to stimulate the colony’s agriculture and commerce. Its production fluctuates according to the types of field developed and the labour force available. On the other hand, it remains the business of some actors, mainly the Malagasy farmers, few European colonisers and the commercial intermediaries. The price of rice - of different varieties - fluctuates according to the production seasons and the political and economic situations, either local or international. The rice issue can be used to assess the limits of colonial development in Madagascar.

Key words: Madagascar - Colonization - Rice - Production - Market – Price

¹ Cet article a pour base le mémoire de maîtrise d’Yves FEUGEAS, soutenu en 1972 à Tananarive, *Le marché du riz pendant la période coloniale (1905-1940)*, sous la direction de Jean FREMIGACCI, qui l’a remanié et complété.

Le riz, c'est là un fait bien connu, est au centre de la vie malgache. Non seulement de la vie économique, comme base de l'alimentation de la population, mais aussi de l'univers cérémoniel, par la place qui lui est consacrée dans la fête royale du *fandroana* ou dans la *santa bary*, la fête toujours vivante des prémices du riz. Un vieux proverbe n'assure-t-il pas « N'entreprenez pas d'autres travaux tant que la culture du riz n'est pas terminée »² ? Le riz est même une référence dans la vie politique comme l'indique le programme prêté au grand Andrianampoinimerina, « La mer est la limite de ma riziére », ou la réponse de Ranavalona III à la menace d'une invasion française en 1894-1895, assurant qu'elle ne céderait pas « même l'étendue d'un grain de riz » aux envahisseurs.

Sous la domination coloniale, dont l'objectif est le développement des échanges marchands, le prix du riz va devenir un prix directeur de l'économie, mais aussi un indicateur avancé des risques qui pèsent sur le maintien de l'ordre colonial. Comme tel, il va être l'objet d'une surveillance attentive de la part de l'administration. Mais celle-ci n'a jamais pu résoudre le problème posé par les contraintes de tous ordres pesant sur la production et la commercialisation d'un produit pourtant vital. Face à des données de base géographiques, physiques et humaines difficiles, la faiblesse de ses moyens condamnait certes le pouvoir colonial à une certaine impuissance, mais ce dernier s'est trop facilement accommodé d'une économie de traite aux réseaux commerciaux pesants et parasites, qui ne pouvait que maintenir la production et les échanges à un bas niveau. D'où aussi un marché secoué par des crises périodiques, marquées par des flambées des prix, et des disettes durement ressenties par la population. Or face à ces fluctuations brutales, les réponses du pouvoir, fondées sur un recours à la taxation, la réquisition ou l'interdiction se révèlent inopérantes et contre-productives. La « question du riz » qui se pose de façon chronique à l'époque coloniale est une illustration parmi d'autres de l'échec de la grande ambition proclamée de la « mise en valeur » de l'empire.

I) LES DONNÉES DE BASE

A. Une production médiocre, en faible croissance dans la période

La première de ces données de base est la médiocrité persistante d'une production qu'il est cependant à peu près impossible d'évaluer avec précision. Dans ce domaine comme dans d'autres, il faut se résigner au caractère approximatif, voire fantaisiste, des statistiques officielles. L'incertitude commence avec l'évaluation des surfaces plantées, que les conditions géographiques rendent très difficiles à recenser. Sur les Hautes Terres, la riziculture est dispersée dans d'innombrables fonds de vallées et petits bassins intérieurs et pratiquée sur des parcelles souvent très exiguës. Que dire alors des rizières temporaires sur *Tavy*, la culture itinérante sur brûlis répandue sur toute la façade orientale de l'île ? De plus, les rizières étant soumises à un impôt foncier assez conséquent³, leur déclaration se heurte à la résistance non seulement des paysans mais aussi de l'administration subalterne des chefs de canton, pour qui la rétention de l'information est une source de profits. En 1920, une mission de reconnaissance dans l'Alaotra relève qu'un groupe de 12 villages imposés pour 240 hectares détenaient en réalité plus de 1 200 hectares de rizières⁴. Dans

² G.S. CHAPUS et B. DANDOUAU, « Le riz à Madagascar, un peu d'histoire », *Bulletin de l'Académie Malgache*, T.XXXVIII, 1947-1948, pp.24-28.

³ En 1918, 3 à 5 francs par hectare sur les Hautes Terres, soit 15 à 25% de la taxe personnelle, l'impôt principal.

⁴ *Bulletin économique de Madagascar* (B.E.M), 3^e & 4^e trimestre 1920, Mission de reconnaissance Alaotra-

le Vakinankaratra peuplé de riziculteurs sédentaires bien tenus en mains, le chef de province écrit en 1918 qu'« établir des statistiques est à peu près impossible. J'ai relevé dans celles que me fournissaient les districts des erreurs tellement grossières que je ne permettrais pas de les adopter. Les rôles d'impôts accusent une superficie de 14 800 hectares, mais jamais personne n'a relevé ces superficies. Les chefs de canton qui ont établi les rôles n'ont appuyé leur appréciation sur aucune base sérieuse et l'erreur globale peut être considérable »⁵. Pourtant, les rapports annuels de circonscription donnent les surfaces en culture parfois au centiare et la production au kilo près ! Bel exemple du « règne du bluff » qu'un observateur perspicace, l'Allemand Pappenheim, reprochait à Gallieni dès 1905. Les administrateurs se croient obligés de répondre à l'énorme effort statistique qui leur est imposé par l'ambition de Gallieni de faire un inventaire des richesses du pays digne du *Domesday Book*. Car à Madagascar plus que dans toute autre colonie, les administrateurs étaient jugés sur leur rapport annuel⁶ et devaient à tout prix éviter de faire apparaître un faible contrôle (la « tenue en mains ») des populations et de leur administration subalterne.

Dans ces conditions, les chiffres officiels ne peuvent être que des ordres de grandeur approximatifs, qui font de plus apparaître d'évidentes contradictions. Dans la période considérée (1905-1939), les surfaces cultivées en riz seraient passées de 350 000 à 500 000 hectares environ, mais la production de paddy aurait stagné autour de 700 000 tonnes par an⁷. Ce qui suppose une forte baisse des rendements, contradictoire avec les efforts de l'administration pour substituer la rizière inondée au *tavy*, ainsi qu'avec la progression démographique, encore lente, mais réelle, de l'ordre de 25 à 30% dans la période, qui a porté la population du pays de 3,2/3,3 millions à 4 millions d'habitants. Il y a tout lieu de penser que la stagnation statistique est due largement à une dissimulation des données réelles par la connivence entre paysans et chefs de canton, ces derniers trouvant leur intérêt dans une rétention de l'information dont ils pouvaient tirer profit.

Cette stabilité des moyennes n'exclut pas d'assez fortes variations de la production d'une année sur l'autre, ce qui est l'un des facteurs des crises périodiques. Les facteurs naturels jouent évidemment un rôle : les années marquées par des invasions de criquets et surtout par des rafales de cyclones, comme 1907 ou 1934 voient la production baisser d'environ 10%. Mais ce sont surtout les conditions économiques et politiques qui influent sur les emblavures et les récoltes. Elles font apparaître le fait que le riz n'est plus uniquement une culture vivrière stable, mais aussi une culture marchande sensible aux variations de prix, en valeur absolue et surtout relative, par rapport aux cultures d'exportation comme la vanille et le café, après 1923-1924⁸. Ainsi en 1932, l'effondrement des prix du café pousse à son abandon sur la côte est au profit du riz, mais en 1933, la hausse des cours du riz provoque une reprise des rizières abandonnées les

Majunga, pp. 22-31.

⁵ Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), Aix-en-Provence, GGM, 2 D 50, province d'Antsirabe (Vakinankaratra), Rapport économique (R.E.) pour 1917.

⁶ Communication orale de l'administrateur Lucien Pont, chef de district à Madagascar après 1945, et lui-même fils d'un administrateur en poste dans l'île pendant plus de trois décennies avant 1939.

⁷ Archives de la République de Madagascar (A.R.M.), D 132s (Cabinet civil, supplément) et B.E.M.1909, premier semestre, p.68, note de la direction de la colonisation donnant les chiffres de 350 000 hectares et 700 000 tonnes. Les rendements sont évalués à 30/40 quintaux à l'hectare pour les rizières permanentes et 10 quintaux pour les *Tavy*.

⁸ ANOM, 2 D 152, Province de Maroantsetra, R.E. 1925. Avec le boom de la vanille « l'indigène n'a plus intérêt à faire des cultures vivrières pour la vente. Il en fait à peine pour sa subsistance... On peut mourir de faim dans des cases pleines d'argent ».

années précédentes⁹. La situation se renverse encore brutalement en 1934-1935, les prix relatifs sont à nouveau très favorables au café dont le boom reprend au détriment des cultures vivrières¹⁰.

Une autre donnée, liée en partie à ce qui précède, est la disponibilité en main-d'œuvre. Madagascar, pays sous-peuplé, ne manque pas de terres, mais de bras. D'autant que le système de la rizière inondée pratiqué sur les Hautes-Terres (Imerina, Itasy, Vakinankaratra, Betsileo) est un gouffre à main-d'œuvre. La productivité du paysan betsileo, infatigable aménageur de rizières en terrasses, est très basse. On estimait qu'il lui fallait 3 heures de travail pour produire un kilo de paddy. Comme dans tout Ancien régime rural, les campagnes ne disposent, en réalité, si elles veulent se nourrir normalement, que d'un faible excédent de travailleurs. Les exigences du régime colonial vont venir, chroniquement et plus encore en période de crise, rompre un équilibre précaire. Un cas extrême est fourni en 1917-1918 par la province du Vakinankaratra (Antsirabe) : la levée pour l'armée de 3 500 « volontaires » et le régime de travail forcé instauré pour la construction du Chemin de fer Tananarive-Antsirabe (TA) et pour alimenter en travailleurs les *toby* (chantiers miniers) de graphite aggravent les dégâts d'une météorologie désastreuse. Sur la côte est la même situation avait été dénoncée en 1903 par le chef de province de Fénérive à la suite des réquisitions pour le chemin de fer TCE¹¹. Dans le système du *tavy* de la façade orientale de l'île, si le rendement du sol est bas, la productivité du travail est nettement plus élevée, mais là encore le facteur politique vient perturber la vie rurale traditionnelle. Sous couvert de protéger le couvert forestier, le pouvoir entreprend périodiquement d'interdire le *tavy*, réprimé comme « délit forestier », soit pour prendre en mains, établir enfin un contrôle sur une population insaisissable, comme en 1909-1910, soit qu'il s'agisse de trouver de la main-d'œuvre pour les exploitations de graphite et les colons comme en 1916-1920. Dans les deux cas, l'action administrative débouche sur une disette qui constraint le pouvoir à faire machine arrière.

Globalement, la situation est celle d'une insuffisance chronique de la production qui ramène au premier plan « la question du riz », tant pour les quantités disponibles que pour leur prix. Or une troisième donnée structurelle vient aggraver le problème, la lourde insuffisance des transports qui explique que pour le riz, Madagascar n'a jamais constitué un marché unifié. Comme l'exposait le Gouverneur Général Olivier en 1928 « L'île, sur une carte à grande échelle, peut donner l'apparence d'une entité. En réalité, elle constitue un agglomérat de petites zones différentes... nettement distinctes, séparées les unes des autres par des obstacles naturels infiniment malaisés à franchir ».¹² Or, second grand problème de la colonie après celui de la main-d'œuvre, les transports intérieurs n'ont jamais pu se dégager de l'archaïsme. Le portage tient encore une place considérable. En 1910, quelque 2 000 tonnes de riz descendant à dos d'homme d'Ambositra à Ambohimanga du sud¹³. Sur la côte est, des convois de porteurs chargés à 25 kilos acheminent du riz sur 50 km de Maroantsetra à Rantabe, tout comme ils ravitaillent les *toby* de graphite de la région de Vatomandry en 1917¹⁴. Des régions enclavées n'ayant pas

⁹ ARM., série Chambres de commerce (Ch.Co), Tananarive, séance du 27/1/ 1934, exposé d'Edmond François, chef du service de l'agriculture.

¹⁰ ANOM, 2 D 145, District de Mananjary, R.E. 1934.

¹¹ Jean FREMIGACCI, « Les chemins de fer de Madagascar, une modernisation manquée (1901-1936) », *Afrique & Histoire*, n°6, 2006, pp.163-191.

¹² Discours aux Délégations Financières, 17/9/ 1928, J.O.M (Journal Officiel de Madagascar) du 22/9/1928.

¹³ ANOM, 2 D 18, province d'Ambositra, R.E. 1911.

¹⁴ ANOM, 2 D220, province de Vatomandry, R.E. 1917

d'autre moyen de transport ne cherchent donc pas à obtenir des excédents. Le chef de province de l'Itasy en 1911 rapporte avoir entendu « A quoi bon faire de nouvelles rizières, la moitié de notre riz pourrit faute de routes pour l'exporter ». L'administration va donc faire porter son effort sur l'ouverture de pistes charrières en mobilisant le travail gratuit des prestataires¹⁵. Mais le résultat est très inégal. Un succès relatif est enregistré sur les Hautes-Terres. L'Itasy peut ainsi être débloqué : en 1928, sur une production estimée à 24 000 tonnes, 5 500 sont acheminées sur Tananarive, distante de 120 km, grâce à 1 200 charrettes. Mais sur la côte est, le bilan est souvent nul¹⁶, ou très médiocre. Sur la très difficile piste de 200 km qui relie Fianarantsoa à Mananjary, seule artère de communication entre le Betsileo et la côte, l'administration doit créer elle-même en 1918 un « service des messageries par charrettes à bœufs » coûteux et inefficace¹⁷, qu'elle complète à l'occasion, comme en 1924-1925, par une réquisition très impopulaire des charrettes¹⁸. L'amélioration de la piste permet ensuite de mettre en service des camions... mais avec la crise des années 1930, ils se révèlent non rentables et l'on voit les charrettes revenir. Les faibles possibilités du recours à la voie d'eau témoignent du même archaïsme persistant. Sur la côte est, le canal des pangalanes n'a jamais pu être la grande artère continue dont rêvait le colonisateur, mais il a rendu quelques services localement, comme entre Nosy Varika et Mananjary¹⁹. Grâce à ses fleuves plus navigables, l'ouest est un peu mieux loti, avec une circulation de pirogues chargées de riz entre Tongobory et Tuléar sur le bas-Onilahy²⁰ ou l'emploi de chalands tirés par une chaloupe à vapeur sur 240 km de la basse-Betsiboka entre Maevatanana et Majunga, ce qui permet au riz de la plaine de Marovoay de circuler et d'être compétitif. Quant au cabotage, il se fait surtout à l'ancienne, à l'aide de boutres et de goélettes sur la côte ouest, de petits voiliers sur la côte est. « La marine à voiles », tel est le titre suggestif que choisit en 1961 l'administrateur Jean Comte pour évoquer sa carrière à Madagascar sous l'emprise de l'immobilisme et de l'archaïsme colonial.

L'administration reporta tous ses espoirs sur le développement des chemins de fer, vus comme la colonne vertébrale du futur réseau des transports de la Grande île. « Il nous faut surtout et d'abord le rail, et nous considérerons les routes comme des affluents du rail, élargissant autant que possible et dans les bonnes directions le bassin économique de chacune des voies ferrées », car seule la voie ferrée « arrive à exporter beaucoup de produits pauvres »²¹. Obnubilé par le succès du chemin de fer Dakar-Saint Louis, « le chemin de fer de l'arachide », Gallieni avait décrété que le TCE serait « le chemin de fer du riz ». Après 1920, cette ambition et ce qualificatif furent reportés sur le chemin de fer FCE (Fianarantsoa-côte est). Effectivement, on remarque que les quatre voies ferrées construites (TCE, TA, MLA, FCE) desservent quatre grandes régions rizicoles (Imerina, Vakinankaratra, Alaotra, Betsileo). L'achèvement du TA et du MLA (Moramanga-Lac Alaotra) en 1923 permit en effet à Madagascar d'atteindre en 1924 son record d'exportations de riz avec 81 000 tonnes, dont la moitié, exportées par Tamatave, venaient

¹⁵ Jean FREMIGACCI, *État, économie et société coloniale à Madagascar, fin XIX^e siècle-1940*, Paris, Karthala, 2014, 616p. Pour l'Itasy, voir chapitre 7, pp.173-181.

¹⁶ *Ibid.*, Chapitre 8 (pour la province de Maroantsetra).

¹⁷ ARM, D 52, Mission Norès 1919-1920. Le service dispose alors de 698 bœufs et de 131 charrettes dont une cinquantaine roulent chaque jour. Au bout d'un an de fonctionnement, 325 bœufs étaient morts...

¹⁸ ANOM, 2 D 145, Mananjary, R.E. 1925: acheminement du riz de NosyVarika vers Mananjary.

¹⁹ ANOM, 2 D 143, Mananjary, R.E. 1913.

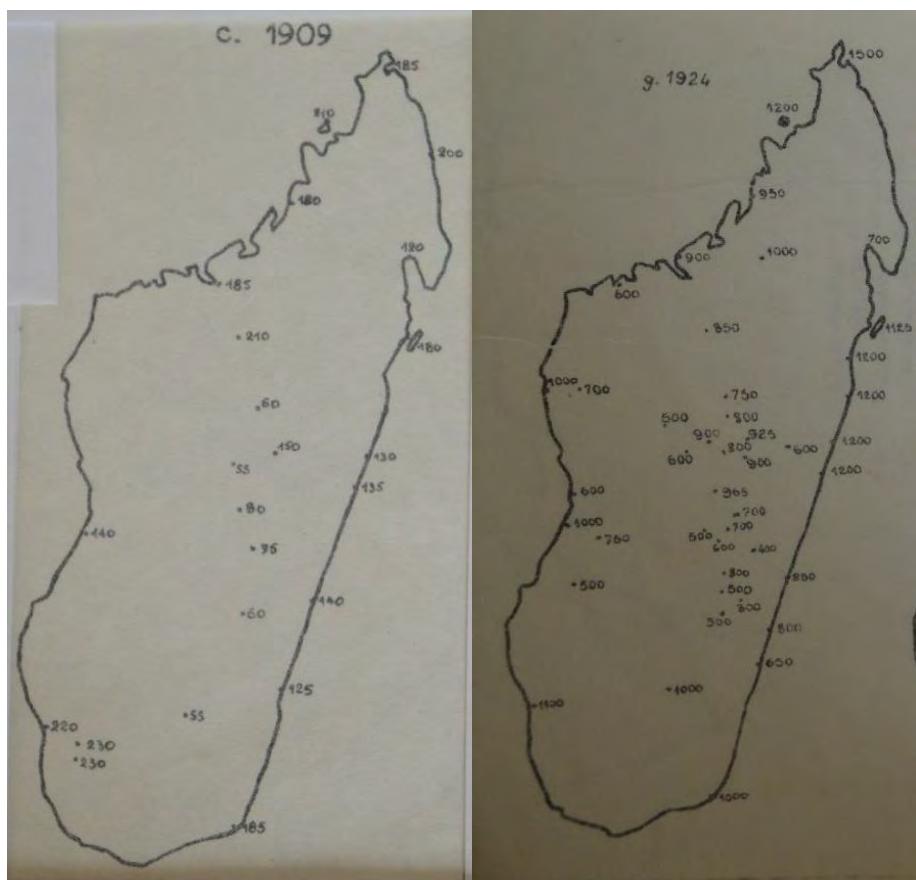
²⁰ *Le Madécasse*, 29 mars 1923

²¹ B.E.M., 1er trimestre 1921, *Note [du Directeur des Travaux Publics] concernant le programme des grands travaux à entreprendre sur une période de 15 ans*, pp.40-77.

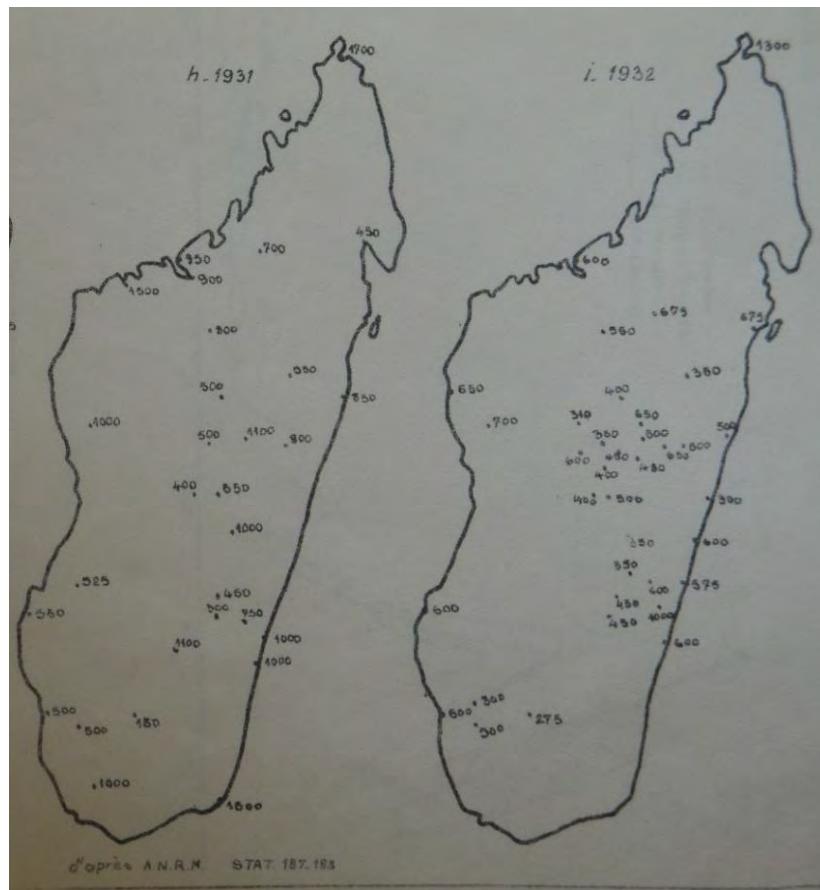
à 85% des Hautes Terres. Mais il s'agissait là, on le verra, d'une conjoncture anormale. Par la suite, les exportations vont s'effondrer. Et si le tonnage global de riz transporté par chemin de fer double environ de 1919 à 1938, passant de 20 à 40 000 tonnes, c'est le résultat du captage par la voie ferrée du transport effectué auparavant par les moyens traditionnels. Les chemins de fer n'ont donc pas exercé d'effet d'entraînement sur la production de riz, ils ont simplement concouru au ravitaillement des régions déficitaires de la côte est, sans parvenir à éviter que, dans les années de crise, ces régions se tournent vers l'importation de riz indochinois.

Ce problème de l'absence, ou du coût très élevé des transports est la première explication de l'extrême diversité des prix dont les cartes ci-dessous donnent une idée. L'absence de moyens de transports fait que dans une même région on peut enregistrer des différentiels de prix énormes. Dans le Betsileo enclavé, en 1908, le riz coutait 3,5 francs les 100 kilos, ce qui est jugé comme « un prix de famine »²² et pourtant à Ikalamavony, à 75 km de là, il tombe à 0,75 francs, prix dérisoire.

Cartes des prix du riz en 1909, 1924, 1931 et 1932



²² ARM, Ch.Co, Fianarantsoa, séance du 5 juillet 1908.



Même écart de 1 à 5 dans la province de Maroantsetra en 1917, entre Mandritsara sans débouché et le chef-lieu portuaire. Dans la province de Maevatanana, en 1925, entre la région isolée de Besakay et le chef-lieu de province l'écart est même de 1 à 11²³. Madagascar ne constitue même pas un ensemble de marchés régionaux. Tout au plus relève-t-on des régions où le prix du riz est relativement bas et d'autres où il est généralement (mais pas toujours) élevé. Dans les premières, il faut ranger le Betsileo, victime à la fois de son enclavement, de sa quasi-monoculture du riz et d'une très forte déflation dû au poids de l'impôt. La situation est la même dans la périphérie de l'Imerina, l'Itasy en particulier. Les secondes sont constituées par les régions côtières, le sud semi-aride, l'est, où le *tavy* est réprimé et où les cultures marchandes s'étendent, et surtout le nord. À Diego-Suarez le riz coûte ordinairement trois fois plus qu'à Fianarantsoa.

B. Les acteurs du marché

1) Les producteurs

La culture du riz a peu attiré les colons, même s'ils l'ont pratiquée à l'occasion sur leurs concessions pour leurs besoins et ceux de leurs employés. Deux régions font cependant exception : la plaine de Marovoay dans l'arrière-pays de Majunga exploité en métayage principalement par la CAIM, une filiale de la CMM, la Compagnie

²³ *Le Madécasse* 5 août 1925

Marseillaise, la plus importante des compagnies de traite qui dominent le commerce de l'île ; et la région de l'Alaotra où quelques gros colons vont développer après 1920 une culture du riz destiné à l'exportation, faiblement mécanisée (la première moissonneuse-batteuse n'arrivera qu'en 1946). Quelques colons isolés en Imerina et dans le Betsileo s'efforcent au même moment de développer la culture du *vary lava*, riz de luxe pour l'exportation. Mais ces réalisations restent au total modestes. Au début des années 1930 les paysans malgaches fournissent toujours 90% des exportations²⁴. Pour eux le riz est d'abord une culture vivrière. L'essentiel de la production est autoconsommée, et seules des quantités résiduelles arrivent sur le marché. Mais il est tout aussi difficile de les évaluer que pour la production, car elles suivent des canaux variés et complexes qui échappent largement au contrôle de l'administration. Ces quantités sont très variables suivant les facilités de communications locales et suivant les circonstances, c'est-à-dire suivant la météorologie de l'année, le niveau des cours, et les contraintes qui pèsent sur le paysan dont la première est le paiement de l'impôt. Les rapports provinciaux livrent cependant quelques estimations proches de la vraisemblance. Ainsi, dans l'Itasy, riche province rizicole, après une très bonne année 1925, le rapport annuel note que « en ce qui concerne les riz, maniocs, maïs, arachides, on peut évaluer au quart de la production la quantité mise en vente, les trois-quarts étant absorbés par la consommation locale de la population et du bétail »²⁵. Il est permis de penser que dans les années médiocres ou mauvaises qui voient une chute de 10 à 20% de la production, la quantité de riz commercialisée ne dépasse guère 10% de la récolte. Ce qui tendrait à prouver le fait que, dans les périodes d'application de la réquisition, il est parfois découvert d'importantes réserves constituées à titre de précaution par les paysans.

Les administrateurs n'ont en effet pas compris le peu d'empressement des paysans pour accroître la production et la commercialisation de leur riz. Ils l'ont mis tout bonnement sur le compte de la paresse. Au début des années 1930 encore, le chef de province de Vatomandry répète la *doxa* du pouvoir sur la question : « Tout a été dit et redit sur la nonchalance du Betsimisaraka et le peu d'adaptation au travail des indigènes de cette province... A de rares exceptions près, nul ne travaille que par besoin »²⁶. La situation coloniale interdisait à l'administrateur de voir que les producteurs malgaches obéissaient aux lois du comportement des paysanneries opprimées telles que les avaient dégagées l'économiste soviétique Tchayanov²⁷ : conscient que plus il travaillera et produira, plus il sera exploité, le paysan cherche à se dégager un espace de liberté vis-à-vis du système. Il borne ses besoins monétaires à un minimum incompressible, en sorte que si le prix de son riz monte, il pourra en vendre moins, ce qui contredit la loi « naturelle » de l'offre et de la demande. Ceci éclaire en passant l'argument des colons hostiles à toute augmentation des salaires, qui prétendaient-ils, diminuait l'offre de main-d'œuvre, et leur plaidoyer pour maintenir le prix du riz aussi bas que possible pour accroître les tonnages mis sur le marché... Ainsi, dans les grandes régions rizicoles elles-mêmes, le commerce du riz reste modeste, comme dans le Betsileo avant 1914 : « Le commerce intérieur demeure stationnaire. Tous les habitants étant agriculteurs, personne n'a besoin de rien acheter à son voisin »²⁸, d'autant que l'excédent non absorbé par l'autoconsommation ne va pas toujours à la commercialisation, mais à une consommation

²⁴ ARM, D 123s, Rapport agricole 1930.

²⁵ ANOM, 2 D 161, province de l'Itasy, R.E. 1925.

²⁶ ARM, D 130s, province de Vatomandry, RE 1929, répétition dans RE 1931.

²⁷ Alexandre TCHAYANOV, *Théorie de l'économie paysanne* (1925), trad. française *L'organisation de l'économie paysanne*, Paris, Librairie du Regard, 1990.

²⁸ ANOM, 2 D 18, province d'Ambositra, R.E. 1911.

collective dans l'univers cérémoniel villageois. Dans ce contexte, l'essentiel de la production se faisant en dehors de toute considération marchande, la notion de prix de revient fondée sur un calcul économique n'a pas de sens. Le travail fourni n'est pas comptabilisé. Le paysan vendra alors soit en fonction des prix relatifs (par exemple le rapport entre prix du riz vendu et prix des cotonnades achetées) soit sous la contrainte de l'impôt et dans ce cas, le prix du riz peut tomber à un niveau si dérisoire que le travail fourni apparaîtra presque comme gratuit, le paysan étant contraint de céder la récolte qu'il réservait à sa subsistance. Ordinairement, il livre très vite la quantité correspondant à ses besoins monétaires, car le riz a pu être « acheté en herbe » par le collecteur de brousse²⁹. Ou bien il doit servir à rembourser une dette (l'usure est une plaie des régions rizicoles, le Betsileo en particulier) auprès du commerçant local. Les administrateurs fustigent alors « l'imprévoyance » du paysan³⁰ qui devra racheter quelques mois plus tard « à des prix exorbitants et ruineux les stocks qui lui seront nécessaires pour sa nourriture et ses semaines »³¹. Point de vue que réfute, assez justement, un usinier en 1920 : « Les populations rizicoles de la colonie sont pour la plupart éminemment prévoyantes et ne se dessaisissent pas aussi aisément qu'il a été affirmé de leurs semences ni de leurs provisions de riz »³². Simplement, sur les Hautes Terres surtout, il leur arrive d'être prises à la gorge si elles veulent échapper à une condamnation au titre du code de l'indigénat, véritable « machine à faire rentrer l'impôt » suivant un Inspecteur des colonies en 1938³³. Le paysan sait cependant faire montre de calcul économique le cas échéant, il s'adapte aux échanges marchands, mais avec sa logique à lui : quand les cours sont élevés, il peut restreindre son offre puisqu'il atteint plus vite le revenu escompté. Ainsi, dans la province de Mananjary en 1912 « le prix élevé (200 francs la tonne) n'est pas dû à la rareté du riz, mais plutôt au fait que les indigènes ne sont pas pressés de vendre leur récolte »³⁴. Par contre, ce que le paysan ne comprend pas et accepte mal, c'est la brutalité de la fluctuation des cours. Comme le déclare le Gouverneur Général Olivier dans son discours aux Délégations Financières de 1927 « ils n'arrivent pas à concevoir la baisse. Ils l'attribuent simplement à des manœuvres contre lesquelles ils entendent se défendre. C'est seulement longtemps après, lorsque l'évidence leur apparaît, ou que la nécessité les pousse, qu'ils consentent à se dessaisir de leurs récoltes ». Méfiance du paysan ô combien justifiée. Car il livre un combat inégal. Il est dans une quasi-ignorance de la situation des marchés, son horizon est limité à son *tanindrazana*, son terroir. Il a en face de lui des intermédiaires mieux armés financièrement et mieux informés. Il a conscience d'être en position de dominé et s'en accommode faute de mieux. Mais le résultat de ces conditions de marché est aussi qu'il n'est guère incité à accroître une production dont il tire de toutes façons trop peu de profit pour accumuler le minimum de capital qui lui permettrait d'investir et de passer à une agriculture intensive moderne. En fin de période, il arrive aussi que, dans une paysannerie qui fait elle-même son éducation, il y ait entente pour refuser de livrer le riz si les conditions offertes sont trop désavantageuses, comme cela se produit en 1931-1932 dans le Vakinankaratra, où le paddy va à l'engraissement des porcs³⁵, ou dans la région de Fianarantsoa en 1934³⁶.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ ANOM, 2 D 168, province de Moramanga, R.E. 1926.

³¹ *Compte rendu des travaux de la conférence du riz*, J.O.M. 12 juin 1920, p.830.

³² *Compte rendu officiel des travaux du congrès économique de 1920*, Tananarive, Imprimerie officielle, p.631.

³³ Jean FREMIGACCI, « Le code de l'indigénat à Madagascar (1901-1946) », *Outre-Mers*, 2^e semestre 2013, p. 253.

³⁴ ANOM, 2 D 143, province de Mananjary, R.E. 1912.

³⁵ ANOM, 2 D 51, district d'Antsirabe et 2D 64, district de Betafo, R.E. 1932.

³⁶ ANOM, 2 D 99, Région de Fianarantsoa, R.E. 1934.

2) Les intermédiaires

a. Collecteurs et commerçants de brousse

L'éclatement de Madagascar en une multiplicité de micromarchés explique la multiplicité des intermédiaires, très nombreux et d'importance très inégale. A la base, ce sont les collecteurs de brousse et les petits commerçants de village. Au niveau supérieur, les riziers et les exportateurs. Collecteurs et commerçants de brousse sont presque toujours étrangers à la région où ils opèrent. Les premiers, très souvent des Merina à qui la *pax gallica* a permis de se répandre dans toute l'île, sillonnent les campagnes et viennent au contact du producteur. Les seconds, établis de plus ou moins longue date, sont des Indiens et des Grecs dans l'ouest et le nord-ouest, des Chinois dans l'est, et encore des Merina un peu partout. Ils forment la base de l'économie de traite, mais cela n'exclut pas qu'ils travaillent pour leur propre compte. Comme le tonnage moyen collecté reste modeste, ils s'acharnent à maximiser leurs marges par des pratiques et manœuvres qui leur valent d'être chargés de tous les maux par l'administration comme par les usiniers et les exportateurs.

La première de ces manœuvres est l'accaparement du riz disponible. Un cas extrême est celui du sud victime de sécheresses et de famines périodiques et affligé de l'héritage de traitants qu'un commandant de marine avait qualifié vers 1890 de « ramassis des frères de la côte ». Une enquête sur la famine de 1909 rapporte que « le commerce du sud-ouest a toujours eu pour principal objet l'exploitation de la famine mahafaly, et l'on n'est pas peu surpris d'entendre certains commerçants européens, tenus cependant pour d'honorables gens, dire qu'ils ne se déferont de leurs stocks de grains que lorsque les Mahafaly auront davantage faim »³⁷. Mais une pratique est générale : collecteurs et commerçants de village s'entendent pour se tailler un monopole sur leur micromarché où ils sont incontournables tant pour le producteur que pour la compagnie de traite. Ainsi, dans la région de Mahanoro-Vatomandry (côte est) en 1924 « tout le riz est trusté par les Chinois et leurs rabatteurs »³⁸. Seuls ils disposent des charrettes qui circulent sur des pistes en piétre état. Nombre de rapports signalent qu'ils tiennent le producteur par la pratique des achats anticipés de la récolte « sur pied ». Ainsi en 1911, sur la côte ouest, les commerçants grecs et indiens se livrent à « l'achat de tout le riz sur pied »³⁹. En 1917, les commerçants chinois de la côte est achètent la récolte « en herbe », s'assurant « à bon compte de forts approvisionnements pour l'avenir en spéculant sur l'imprévoyance et les besoins immédiats des autochtones, lesquels espèrent que la seconde récolte non encore repiquée assurera leur subsistance »⁴⁰. Le riz génère de gros profits quand il fait l'objet d'un commerce de troc qui accentue le caractère inégal de l'échange. En 1924, le chef de province de Tuléar signale que « les commerçants indiens, principaux détenteurs stocks riz ne consentent plus cession riz que contre livraison pois du cap dont cours sont très élevés sur marchés étrangers. Il en résulte accaparement et hausse rapide cours du riz »⁴¹. En 1928-1929, le marché de gros d'Isotry, qui approvisionne Tananarive, voit ses transactions chuter. Pour le chef du service de l'agriculture, c'est le résultat d'une manœuvre concertée : « La spéculation indigène amène sur le marché d'Isotry seulement une faible quantité de riz qu'elle vend au prix fort... Pendant ce temps, la spéculation tient

³⁷ ARM D 82 Cabinet civil, rapport au sujet de la famine en pays mahafaly, 3/01/1910.

³⁸ ARM, D 47s, le chef de district de Vatomandry au chef de province de Tamatave, 21/12/1924.

³⁹ ARM D 44s, Le chef du service de colonisation au G.G., s.d.

⁴⁰ ARM D 42s, Le chef de province de Tamatave au G.G., 17/12/1917.

⁴¹ ARM D 49s, T.O (Télégramme officiel) au G.G., 26/09/1924.

à quelque distance de la ville quelques centaines de charrettes de riz qu'elle fait entrer à Tananarive si les prix paraissent suffisamment avantageux, ou qu'elle fait décharger et stocker si les prix ne lui paraissent pas assez élevés »⁴². Toutes ces pratiques n'avaient encore guère changé vers 1970-1972⁴³. Il est courant de trouver dans les rapports que les intermédiaires « accaparent tout le riz au moment de la récolte pour le revendre avec 100% de bénéfice quelques mois plus tard »⁴⁴ : des marges qui peuvent atteindre 300 à 400% en temps de crise, ou dans des localités isolées ou un commerçant est en position de monopole. Ainsi dans la région de Fianarantsoa en 1933, du riz acheté 300 francs la tonne a pu être revendu jusqu'à 1 700 francs⁴⁵.

Aux méfaits de la spéculation, il faut ajouter ceux des fraudes en tout genre qui font du marché du riz un cas particulier de cette « économie de la délinquance »⁴⁶ qui s'est perpétuée à Madagascar jusqu'à nos jours. Fraudes sur les quantités d'abord. « Les marchés du riz sont, à l'heure actuelle, l'objet d'un vol organisé sur toute la province » rapporte en 1931 l'agent provincial d'agriculture de Fianarantsoa, qui décrit les pratiques de fraudes de pesée⁴⁷. Fraudes sur les qualités ensuite, très pratiquée par les collecteurs. Ils rajoutent des paddys de mauvaise qualité à des lots classés comme de qualité supérieure, ce qui rend impossible la vente sur échantillons et provoque les doléances des usiniers et des exportateurs⁴⁸. Fraudes diverses sur les prix, comme le classement systématique en qualité inférieure, à l'achat par le collecteur, des lots présentant quelques impuretés, et sur les modalités de paiement, contre lesquelles « si un vendeur semble vouloir réclamer, il est aussitôt éliminé »⁴⁹. A la suite de telles pratiques, le riz n'est payé aux cultivateurs que les deux-tiers ou même la moitié du prix annoncé, parfois moins encore. A Ambositra en 1928, le riz indiqué « comme se vendant 800 francs la tonne n'est sûrement pas payé plus de 200 à 250 francs au producteur de la campagne »⁵⁰.

b. Les grands intermédiaires : riziers et exportateurs

Les colons ne se sont que peu intéressés au riz comme culture marchande. Une note de 1917 nous indique que pour 475 818 hectares (*sic*) de rizières recensées dans l'île, 5 511 seulement étaient cultivés par des Européens. Il est vrai qu'il est difficile de distinguer entre riz des colons et riz des paysans. Car le riz est cultivé sur la plupart des concessions coloniales, mais comme culture vivrière sur des lopins que le colon accorde à ses employés, un moyen de fixer la main-d'œuvre dans le cadre d'un véritable système féodal⁵¹. Sur les Hautes Terres, quelques colons comme Leroy près de Fianarantsoa et Couesnon près de Tananarive se sont tournés vers le créneau du riz de luxe, le *vary lava*, le « riz long » vendu en France sous l'appellation « riz caroline de Madagascar ». Les colons ont par ailleurs largement occupé deux zones au potentiel important, la plaine de Marovoay sur la basse-Betsiboka, et la cuvette de l'Alaotra. Mais jusqu'à 1945, leur mise en valeur reste soit embryonnaire (Alaotra), soit archaïque. A Marovoay, la CAIM, une

⁴² ARM, Ch.Co., Tananarive, séance du 9/03/1929.

⁴³ J-C ROUEYRAN, « La participation paysanne à l'économie marchande », *Revue économique de Madagascar*, n°7, janvier-décembre 1972, pp.50-97.

⁴⁴ ANOM, 2 D 143, province de Mananjary, R.E. 1910.

⁴⁵ ANOM, 2 D 101, District de Fianarantsoa, R.E. 1933.

⁴⁶ Jean FREMIGACCI, *op.cit.*, 2014, chapitre 11.

⁴⁷ ARM, D 40s, rapport du 24/08/1931.

⁴⁸ ARM D 124s, Rapport agricole pour 1933.

⁴⁹ ARM, D 40s, Rapport du 24 août 1931.

⁵⁰ ANOM, 2 D19 (1), Province d'Ambositra, accusé de réception du R.E 1927, 27/07/1928.

⁵¹ Jean FREMIGACCI, *op.cit.*, 2014, chapitre 16.

filiale de la Compagnie Marseillaise, exploite ses vastes concessions suivant un métayage arriéré. Elle rachète à ses métayers leur production de riz à un cours qu'elle fixe elle-même : « La critique du système est que l'employeur est aussi l'acheteur. Lorsque cet acheteur, comme c'est le cas pour la CAIM, est l'usinier, on est tenté de penser à l'exploitation de l'employé » écrit le chef de district en 1932⁵².

L'industrie du riz n'a connu qu'un développement très médiocre à Madagascar, sans commune mesure avec celui de l'Indochine. La difficulté des transports intérieurs limitait le bassin d'approvisionnement des rizeries et a conduit à multiplier les unités de petites dimensions, quasi-artisanales. Ainsi en 1914, sur la dizaine de rizeries principales recensées, celle de Leroy à Fianarantsoa a une capacité de 1 000 tonnes par an. Malgré cette faible envergure, certains de ces riziers sont des notables influents, comme Guilgot et Richardot, établis à Marovoay et Majunga, qui inspirent les revendications de la chambre de commerce de Majunga pendant plus de deux décennies⁵³. Le boom des exportations de riz après 1923 fait monter le nombre des usines à une quarantaine en 1926⁵⁴, chiffre qui rebaisse ensuite. Mais comme le montre le fait que 13 d'entre elles sont à Tananarive ou autour, ces rizeries travaillent surtout pour le marché intérieur, dont elles ne couvrent d'ailleurs qu'une petite partie. La situation n'est guère meilleure du côté des exportations, dans lesquelles, jusque vers 1930, la part du riz pilonné l'emporte sur celle du riz usiné, ce qui dévalorise les riz malgaches. La faiblesse de la production commercialisée et son irrégularité empêchent l'établissement d'un courant régulier d'exportation important, et sur ce plan, Madagascar se heurte en plus au lobby du patronat métropolitain. Les riziers du Havre comme ceux de Marseille voudraient que la colonie n'exporte que du paddy brut, afin de se réserver la valeur ajoutée de l'usinage du riz⁵⁵. Les riziers de Madagascar ont cependant été des agents importants de l'évolution du marché intérieur par leur action en faveur de la sélection du riz blanc homogène qui s'est progressivement substitué aux riz mélangés de couleurs variées de la culture malgache traditionnelle.

Les exportateurs, eux, sont représentés principalement par le trio des compagnies de traite qui dominent le commerce extérieur de la colonie, la CMM (Compagnie Marseillaise de Madagascar), la CLM (Compagnie Lyonnaise de Madagascar) et la SICE (Société industrielle et commerciale de l'Emyrne). Affiliés à la section locale de l'Union Coloniale, membres influents des chambres de commerce de l'île et presque toujours représentés par l'un des leurs au Conseil d'Administration de la colonie, ils forment un groupe de pression puissant auprès du pouvoir. Constitués un moment après 1925 en un « syndicat des riz, manioc et grains de Madagascar », ils forment un oligopsonie (monopole à l'achat) qui dicte sa loi aux producteurs. Ainsi dans le Vakinankaratra en 1932, « les prix d'achat fixés ou plutôt imposés par l'agent général de la Compagnie Marseillaise ont été considérés comme dérisoires par les cultivateurs ». Il arrive cependant parfois, en temps de spéculation intense, qu'un franc-tireur vienne troubler cette belle entente. A Fianarantsoa en 1924, « la concurrence des grandes maisons d'achat, surtout des Rizeries Françaises, a bouleversé la situation économique de la province »⁵⁶ en provoquant une hausse subite du

⁵² ARM, D 129s, province de la Betsiboka, district de Marovoay, R.E. 1931.

⁵³ Jean FREMIGACCI, *op.cit.*, 2014, chapitre 17.

⁵⁴ ARM D 50s, recensement des décortiqueries, 1926.

⁵⁵ B.E.M, 1^{er} semestre 1910, lettre des Rizeries Françaises du Havre à Fauchère, Inspecteur d'agriculture coloniale, 18/12/1909. Le patronat marseillais présente la même revendication et il se montre très combatif pour réclamer que les exportations de Madagascar transiterent obligatoirement par Marseille.

⁵⁶ ANOM, 2 D 97, province de Fianarantsoa, R.E. 1924.

prix du riz. La même situation se reproduit à Tananarive en 1929 « lorsqu'une maison de la place a voulu tout accaparer et s'est mise à faire de la hausse à jet continu sur les riz »⁵⁷. Dans un marché étroit, il est toujours tentant de faire un *corner*, c'est-à-dire de rafler toute la marchandise pour la revendre à des prix de marché noir.

Mais la spéculation la plus redoutable est celle que rend possible la situation monétaire de Madagascar après 1914, qui combine une déflation intérieure chronique, voire une famine monétaire, avec une inflation galopante en Métropole. Il se crée alors un différentiel énorme entre prix du riz à Madagascar et en France. D'où une situation que dénonce un témoin indigné en 1920 : « La Lyonnaise télégraphie à ses agents qu'elle a reçu [de la municipalité de Lyon] la demande de grandes quantités de saindoux, riz, maïs... Elle leur prescrit d'acheter le plus possible pour satisfaire à cette demande... un agent de cette compagnie me confiait qu'il y avait actuellement mille francs à gagner par tonne de riz expédié sur France. Cela peut donner une idée du taux auquel monteront incessamment les prix du riz et des autres denrées »⁵⁸. Le seul résultat de cette dénonciation fut que la Lyonnaise obtint une plainte en règle de la Chambre de commerce contre cet « espionnage » jugé intolérable du commerce ! Il n'est donc pas étonnant de relever que, à plusieurs reprises⁵⁹, les exportateurs réclament la suppression de la publication des cotations du riz sur les marchés étrangers sous le prétexte que « les indigènes, qui ne se rendent pas compte des nombreux frais supportés par les exportateurs » ne veulent céder leur riz qu'à des prix élevés. Leurs pratiques peu scrupuleuses valent aux exportateurs d'entrer périodiquement en conflit avec une administration pourtant très compréhensive à leur égard, mais légitimement inquiète d'une surexportation qui, comme dans la Russie de la fin du XIX^e siècle, menace d'engendrer une disette. Quand en 1920 l'administration interdit un temps les exportations, les intéressés protestent que « les mesures prises par le gouverneur ne sont pas légales »⁶⁰. Leur revendication bruyante de la liberté de commerce n'exclut pas qu'au même moment ils sollicitent une réglementation des échanges qui les place en position de force face au producteur malgache⁶¹.

II) FLUCTUATIONS ET CRISES CONJONCTURELLES

La mesure et la quantification, bases de l'histoire économique, posent au départ des problèmes particuliers dans le cas de Madagascar. Un travail critique doit au préalable exercer des choix en faveur de grandeurs homogènes, mais abstraites, au prix d'un éloignement du vécu des parties prenantes sur le marché. Ainsi les archives livrent ordinairement une fourchette de prix entre un cours maximum et un cours minimum du riz. L'historien doit alors établir des cours moyens, aussi bien journaliers que mensuels ou annuels, de plus en plus artificiels, l'amplitude de la variation autour du cours moyen calculé étant de plus en plus grande suivant la période considérée. Par ailleurs, il n'est guère possible, à Madagascar, de prendre comme cadre chronologique l'année-récolte

⁵⁷ ARM, Ch.Co., Tananarive, séance du 25/03/1929.

⁵⁸ ARM, Ch.Co., Tananarive, séance du 17/2/1921. Lettre de Bonhomme, président de la coopérative militaire, au juge d'instruction de Tananarive, du 14/2/1920, lue par l'Agent général de la Compagnie Lyonnaise.

⁵⁹ ARM, Ch.Co., Tananarive, séance du 21/4/1915. Ibid., séance du 18/5/1918 du Comité consultatif permanent des études économiques

⁶⁰ *Compte rendu officiel des travaux du congrès économique de 1920*, Tananarive, Imprimerie officielle. p. 200.

⁶¹ *Ibid.*, p.551 : demande que les exportations et les adjudications publiques ne portent que sur des riz usinés et excluent les riz pilonnés (des paysans).

comme l'a fait en France Jean Meuvret, le pionnier de ces études. Car le calendrier des récoltes n'est pas le même sur les Hautes Terres et dans les zones côtières, et de nombreuses régions disposent de deux récoltes dans l'année sur des terroirs différents. L'année civile s'impose donc, d'autant qu'elle est le cadre des renseignements statistiques que livrent les rapports annuels des provinces.

Autre difficulté : les campagnes malgaches ont été très longues à adopter le système métrique. De nombreuses sources donnent un prix du riz en *vata*, mesure de volume et non de poids, variable du simple au double suivant les régions. A Tananarive, elle correspond à 22 litres ... et donne un poids différent pour le paddy, plus léger, et pour le riz décortiqué. A partir de sources qui indiquent les prix à la fois par *vata* et en unités métriques⁶², il est possible d'homogénéiser les prix au kilo, quintal et à la tonne. Une moyenne arithmétique des prix des différents marchés de l'île, fort variables on l'a vu, n'aurait guère de sens. Si l'on ne veut pas s'éloigner des réalités vécues des fournisseurs et clients, mieux vaut se fonder sur les données du marché le plus important, le marché de gros d'Isotry (Tananarive), pour lequel on dispose de données continues sur 10 ans, de 1907 à 1917⁶³, complétées ensuite par des notes de renseignements de la Sûreté générale⁶⁴ et des renseignements de presse⁶⁵. Ainsi, en temps ordinaire, de 1907 à 1917, Isotry reçoit 5 à 6 000 *vata* de riz par semaine, soit 100 à 120 tonnes. Ce tonnage est insuffisant pour couvrir la consommation des 70 000 habitants de la capitale. En fait, une notable proportion d'entre eux garde des attaches rurales, la bourgeoisie urbaine consommant largement du riz fourni par ses métayers de la plaine de Tananarive : l'économie coloniale est encore loin d'être entièrement engagée dans les échanges marchands.

Enfin, dernier problème de méthode, le choix entre les nombreuses variétés de riz, appréciées et cotées différemment suivant les régions. En simplifiant, on peut les ramener à trois : les riz blancs, prisés des Européens ; les riz roses ou *vary vanga*, et les riz rouges. Sur le marché intérieur, le *vary vanga* est le plus significatif, car il figure toujours sur le marché, il est consommé par une très grande partie de la population qui apprécie son goût plus marqué et son prix moins élevé que celui des riz blancs. Et c'est sur lui que se reportent les consommateurs quand les qualités supérieures font défaut ou sont trop chères, comme lorsque dans l'Ancien Régime la pénurie de froment poussait à la consommation du seigle. Sur ces bases on peut distinguer deux types de mouvement des prix, un mouvement saisonnier et un mouvement cyclique.

A. Le mouvement saisonnier

Par son amplitude souvent forte, il touche de près au vécu des populations urbaines. Mais seul le marché de Tananarive nous fournit une série de données à peu près continue, tant pour les quantités commercialisées que pour les prix pratiqués. Une surprise : on s'attendrait à ce que la demande de l'aliment de base des Malgaches soit relativement rigide. Il n'en est rien. Quand les prix baissent les quantités vendues augmentent nettement, les acheteurs stockent. Quand ils montent, les usiniers cessent leurs achats tandis que les consommateurs se reportent sur d'autres aliments (manioc, patates, *saonjo*, le taro malgache), ce qui atténue dans une certaine mesure la brutalité des fluctuations. Chaque année donc, « les paddys baissent à la récolte et haussent, ainsi que

⁶² *Journal Officiel de Madagascar & Dépendances* (J.O.M.) de 1907 à 1917

⁶³ *Ibid.*

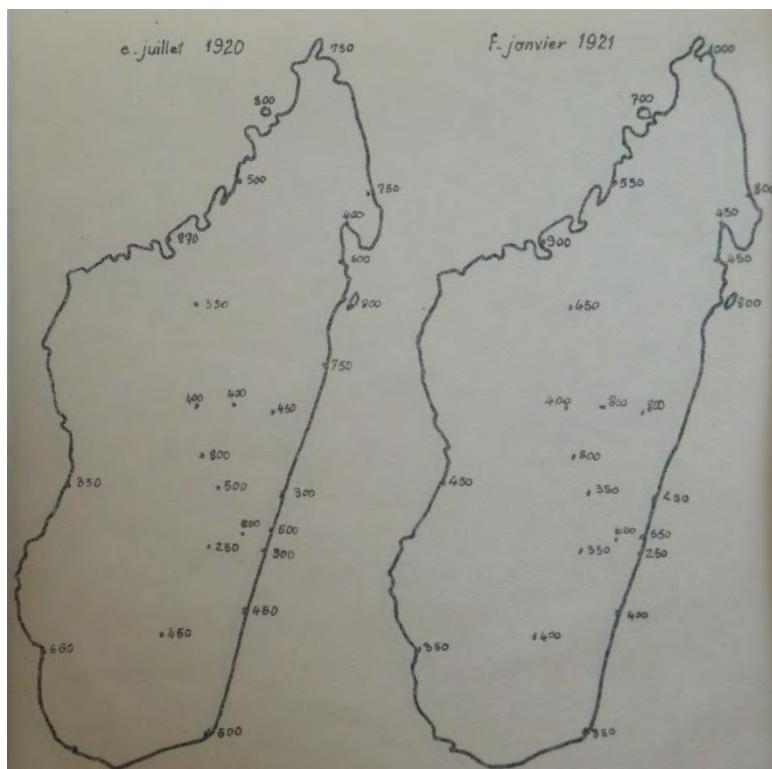
⁶⁴ ARM D 47s.

⁶⁵ Cours des riz donnés régulièrement après 1920, dans *Le Madécasse* notamment.

le riz, pendant les mois qui précèdent la nouvelle moisson »⁶⁶. Sur les Hautes Terres, où l'on fait une récolte en janvier, celle du *vary aloha*, assez faible car limitée aux zones les plus basses et une récolte principale, celle du *vary vakiambiaty*, en mai, le cycle « normal » est le suivant : les cours sont à leur point bas de mai à août, puis ils s'élèvent vers un maximum lors de la soudure en décembre-janvier⁶⁷.

On constate que, dans ces années normales, les cours du riz fluctuent dans une fourchette de 15 à 30% autour d'un prix moyen annuel théorique. Mais certaines années, la hausse des cours débute bien avant août (1911, 1916, 1923, 1924, 1925) et se prolonge en février (1914, 1924, 1925) : signe que les récoltes ont été médiocres, ce qui déclenche une rétention des grains par le commerce et marque le passage à une phase d'expansion du mouvement cyclique. L'amplitude annuelle peut alors être très forte : en 1917, par exemple, 140% de hausse des prix, qui peuvent même tripler ou quadrupler. Ainsi, à Ambohimahasoa, dans le Betsileo, le riz passe de 0,30 franc le kilo en juin 1933 à 1 franc en décembre⁶⁸. Ces variations brutales n'alarment pas le pouvoir, qui tient à ne présenter que le bon côté des choses à ses correspondants en Europe.

Variation saisonnière du prix du riz blanc en 1920-1921



Ainsi Gallieni à quelques mois d'intervalle en 1903, écrit, en avril d'abord,

⁶⁶ ARM, D 47s, note du conseiller technique pour l'agriculture, 1936.

⁶⁷ Cf'annexe 1 bis, variation saisonnière du prix du riz blanc en 1920-1921.

⁶⁸ ANOM, 2 D 13, District d'Ambohimahasoa, R.E. 1933.

qu'« aujourd'hui, les populations du plateau central, pacifiées, tranquilles, ayant obéi à nos conseils d'étendre leurs cultures, ne savent plus que faire de leur riz qui se vend 5 francs les 100 kilos à Antsirabe, Betafo, Ambositra, Fianarantsoa ... »⁶⁹, et en décembre : « Le riz se vend ici dans les meilleures conditions, 17-18 francs les 100 kilos, ce qui permet à nos sujets de trouver l'argent nécessaire pour leur impôt »⁷⁰. La priorité accordée à la rentrée fiscale s'accompagne, chez le général, d'un aveuglement aux difficultés des producteurs dans le premier cas, à celles des consommateurs dans le second. Tout cela dans le cadre de la très grave crise économique de 1903...

Année	Prix maximum	Prix minimum
1908	177	106
1910	132	83
1913	164	127
1936	750	450

**Variations intra-annuelles du prix du riz sur le marché de Tananarive
(en francs par tonne)**

B. Les cycles du riz (1896-1939)

Ces cycles ne sont pas des oscillations purement économiques car en situation coloniale le facteur politique et la situation de dépendance jouent un rôle majeur. La courbe des prix nominaux du riz blanc sur le marché d'Isotry permet de distinguer trois phases dans la période. De 1896 à 1915, les conditions locales d'une économie rurale d'Ancien Régime sous domination coloniale déterminent les fluctuations du marché. De 1915 à 1926, les facteurs exogènes, la guerre et la grande inflation française, font sentir leur poids, et provoquent flambée des prix et crises brutales comme celle de 1917-1918, ou moins vives, celles de 1920-1921 et 1924-1926. Enfin, de 1927 à 1939, la grande dépression mondiale est bien la cause d'une déflation qui se traduit par une chute à peu près continue des cours du riz.

Le prix du riz est très élevé dans les premières années de la colonisation, atteignant 500 francs la tonne en décembre 1898. La raison en est l'abandon de nombreuses rizières et de l'entretien du réseau hydraulique sur les Hautes Terres centrales à la suite de la libération des esclaves et de la révolte des *Menalamba*, auxquelles s'ajoutent de mauvaises conditions météorologiques. A 0,5 franc le kilo, le pouvoir d'achat du *manafö* (manceuvre) n'est que de 0,8 à 2 kilos de riz par jour, ce qui est très faible. Ensuite, les prix baissent fortement jusqu'à 200 francs la tonne en 1902, grâce à la pacification et surtout, à l'impôt « moralisateur » qui, multiplié par quatre fin 1900, contraint les paysans à vendre du riz qu'ils auraient autrement consommé, ce qui amplifie immédiatement la variation saisonnière : en 1901, sur la côte est, un chef de district signale que du riz acheté par les traitants 10 francs les 100 kilos est revendu 42 francs quelques mois plus tard dans un contexte de pénurie aggravé par une invasion de criquets⁷¹. La même situation se reproduit en 1903, dans un contexte de crise grave qui à Tananarive fait remonter le cours du riz à 250 franc la tonne. Ce prix est également celui qui est enregistré à Diego-Suarez et à Tuléar, mais faute de moyens de transport locaux, ces régions doivent recourir à de coûteuses importations d'Indochine⁷². On a affaire à une crise classique de sous-

⁶⁹ Hubert DESCHAMPS, *Gallieni pacificateur*, Paris, P.U.F, 1949, 382p. Lettre à Alfred Grandidier, 17/04/1903, p. 333.

⁷⁰ Ibid. Lettre à Chailley-Bert, 26/12/1903, p.354.

⁷¹ ANOM, 2 D 219, district de Vatomandry, R.E. Ier trimestre 1901.

⁷² Gallieni à A. Grandidier, lettre citée du 17/04/1903.

production agricole, qui n'est pas due à la météo, mais au pouvoir lui-même : l'année 1903 est en effet la première qui voit la mise en œuvre d'un système de réquisition étendu pour l'alimentation en main-d'œuvre des chantiers du chemin de fer TCE, qui reçoivent ainsi près de 110 000 travailleurs forcés dans l'année, prélevés pour moitié sur les Hautes Terres et pour moitié sur le pays betsimisaraka (côte est centrale)⁷³. Gallieni resta sourd aux cris d'alarme de chefs de province comme celui de Fénérive devant la déstabilisation des sociétés rurales⁷⁴, jusqu'à ce que, venant après la sévère inspection Picquié de 1903, la révolte du sud-est de 1904 lui soit fatale et provoque son rappel.

De 1905 à 1915, le fort recul du travail forcé sous les G.G. Augagneur et Picquié transfère la contrainte coloniale essentiellement sur l'impôt. Ce qui, par le drainage des espèces des provinces vers la capitale, favorise une déflation qui pèse sur les cours du riz. Ceux-ci, pendant une décennie, vont fluctuer autour d'un niveau moyen assez bas, entre un minimum de 130 francs la tonne (en 1906 et 1910) et un maximum de 160 à 175 francs (en 1908, 1913 à 1915). Madagascar peut alors devenir un modeste exportateur de riz (8 251 tonnes en 1910). Sur cette toile de fond, on enregistre cependant une crise brève, mais sévère, en 1911-1912. A Tananarive, les cours doublent en 6 mois et atteignent 250 francs en décembre 1911. Sur la côte, c'est pire. Dans l'est, ils atteignent 300 francs à Andevoranto et même 400 francs à Sainte-Marie. Dans le Nord, on relève 300 francs à Diego-Suarez, Nosy Be, Analalava, et dans le sud, 260 francs à Tuléar. A l'origine de cette crise de sous-production, on trouve certes des phénomènes naturels (mauvaise météo, invasion de criquets), mais très fortement aggravés par l'action de l'administration. Les années 1908-1914 sont marquées en effet par un gros effort du pouvoir pour renforcer son contrôle sur les populations. Le pays est alors solidement organisé en quelque 700 cantons dont le chef est la cheville ouvrière de l'administration subalterne. Avant tout collecteur d'impôt, il est aussi chargé de mettre en œuvre les prestations réglementées depuis 1907⁷⁵ et exécutées parfois en pleine récolte du riz, qui alors manque de bras. Enfin, pour mettre au pas ces Malgaches « paresseux » et « vagabonds », l'administration recourt à une utilisation extensive du code de l'indigénat⁷⁶, et entreprend une lutte énergique contre le *tavy*⁷⁷ et l'habitat isolé en forêt. Cette politique est à l'origine d'une disette dans l'est et le nord-ouest de l'île, le prix du riz atteignant son maximum là où la répression du *tavy* est la plus facile, comme à Sainte-Marie. Quand la population de Nosy Be demande une avance en riz remboursable, son chef de province émet un avis défavorable sous prétexte que « le manque de riz poussera les hommes valides vers les exploitations agricoles ou aurifères du pays, ou sur les chantiers de travaux publics toujours dépourvus de main-d'œuvre volontaire »⁷⁸. Le TCE ayant atteint Tananarive en 1909, la famine est évitée dans l'est grâce à l'envoi de riz des Hautes Terres, mais celles-ci connaissent à leur tour une flambée des prix que la spéculation se charge d'aggraver. Dans l'Itasy, les grands propriétaires de rizières lancent un *tsaho* (faux bruit) sur la pénurie de riz et réduisent leurs apports sur le marché⁷⁹. Sur la côte ouest, les

⁷³ Jean FREMIGACCI, article cité, *Afrique & Histoire*, n°6, pp.173-174.

⁷⁴ *Ibid.*, p.186. Lettre de Faucon, chef de province à Gallieni, 28/04/1904 : la peur des chantiers provoque « cessation à peu près complète de tout commerce et de toute culture, tendance plus marquée que jamais à se dérober à l'autorité par la fuite, et sur nombre de points, exode général vers la forêt. J'ai la conviction que sous peu, s'il n'y est pas remédié, je n'aurai plus à administrer qu'un désert. »

⁷⁵ Jean FREMIGACCI, *op.cit.*, 2014, chapitre 8, l'échec des prestations dans la province de Maroantsetra.

⁷⁶ Jean FREMIGACCI, « Le code de l'indigénat à Madagascar », *Outre-Mers*, 1^{er} et 2^{ème} semestre 2013.

⁷⁷ J.O.M. 1909, Circulaire du 26 mai 1909.

⁷⁸ ARM, D 44s, Le chef de province de Nosy Be au G.G., 27/10/1911.

⁷⁹ *Ibid.* Le chef de district du Mandridrano au chef de province de l'Itasy, 23/01/1912.

commerçants grecs et indiens achètent tout le riz sur pied. Finalement, confronté à la menace de troubles, et pour faire revenir les populations qui ont fui en forêt⁸⁰, le pouvoir fait machine arrière et les *tavy* sont à nouveau tolérés. En 1913-1915, on en revient à la normale, mais les cours nominaux ne retrouveront jamais leur bas niveau de 1910, sauf localement et de manière accidentelle, comme en 1915 à Ambositra dans le nord-Betsileo, quand la pénurie d'espèces monétaires fait tomber le riz au prix dérisoire de 60 francs la tonne.

A partir de 1915, le monde extérieur s'invite dans la conjoncture malgache et pour le marché du riz s'ouvre alors, jusqu'en 1926, la période marquée par les secousses les plus violentes de l'ère coloniale. La première crise commence dès 1916, culmine en 1917, année noire à bien des points de vue à Madagascar, et se prolonge encore pendant trois ans. Sur le marché de Tananarive, la hausse moyenne atteint 435% entre juillet 1916 et décembre 1917. Il est d'ailleurs intéressant de noter l'évolution des prix des différentes qualités de riz. Entre janvier et décembre 1917, le riz blanc de seconde qualité monte de 120%, le *vanga* de 130%, le riz rouge de 144% et le paddy de 178%. La hausse plus marquée des qualités inférieures est le signe que les classes aisées doivent se reporter sur les riz des classes populaires, voire se charger elles-mêmes du pilonnage du paddy. Tout comme sous l'Ancien Régime, lors des crises frumentaires, on observait un report sur les « bleds » des pauvres comme le seigle, dont le prix montait le plus. Partout les prix du riz flambent. A Tamatave, le riz blanc passe de 250 francs la tonne en janvier 1917 à 1 000 francs en décembre. A Moramanga, le prix de détail passe de 15 à 60 centimes le kilo de 1916 à 1917.

Dans cette crise, les facteurs naturels ont certes joué un rôle déclencheur. Les récoltes de 1917 ont été mauvaises dans nombre de régions. Sur les Hautes Terres, touchées par des pluies diluviales et des cyclones rapprochés, des inondations prolongées n'ont permis qu'un repiquage très tardif du riz, repoussant la récolte à juin ; mais alors des froids précoces empêchèrent le riz de mûrir. Dans la province du Vakinankaratra, la récolte, de 40 à 45 000 tonnes en temps normal tombe à 6-7 000 tonnes. Tandis que le nord est frappé par la sécheresse et la région forestière par des invasions de rats. Mais il n'en reste pas moins que c'est l'effort de guerre, sous ses formes multiples, imposé à la Grande île, qui est la principale cause de la gravité exceptionnelle de la crise. Résumons ses composantes.

La première est la diminution de la population active agricole, due, mais pas seulement au prélèvement de 42 000 « volontaires » envoyés en France. Or ces hommes jeunes sont recrutés non dans les ethnies pastorales réputées guerrières de l'ouest et du sud, mais avant tout sur les Hautes Terres. Tirailleur rime avec riziculteur. A cela vient s'ajouter la réquisition de main-d'œuvre. Le travail forcé est légalisé par l'arrêté du 7 avril 1916, pris, à l'origine, au profit des exploitants de graphite⁸¹. Le boom, de 1914 à 1917, de ce minerai déclaré stratégique, a été un véritable gouffre de main-d'œuvre car il se déroule, comme tout l'effort de guerre, dans des conditions de production toujours archaïques. Le minerai est extrait à l'*angady* (bêche malgache) et la *sobika* (panier) et dans l'est, son évacuation jusqu'au chemin de fer ou la voie d'eau mobilise 110 000 porteurs dans l'année 1917. Or tandis que les bras manquent dans les rizières, la demande augmente. Les engagés quittent la campagne pour les camps militaires proches des villes

⁸⁰ Dans le district de Mahanoro, un sous-groupe betsimaloré, les Vorimo, au sud du Mangoro, est entièrement parti en dissidence. Ils seront parmi les insurgés les plus tenaces en 1947-1948.

⁸¹ Jean FREMIGACCI, *op.cit.*, 2014, chapitre 7, l'instauration du travail forcé.

et sont accompagnés de leur famille. Ainsi en mars 1917, la présence de 15 000 tirailleurs autour de Tananarive entraîne l'apparition d'une population flottante de quelque 40 000 personnes consommant 15 à 20 tonnes de riz par jour. Ceci, grâce à une prime d'engagement de 200 francs par homme (à placer en regard d'un salaire de base de 0,5 franc par jour) et à des gratifications comme le *tsodrano* offert par le village, qui doublent parfois la prime. En gros, le recrutement d'une compagnie de tirailleurs se traduit par la perte d'un bataillon de riziculteurs (dont l'importante main-d'œuvre féminine des repiqueuses) et l'arrivée sur le marché d'un régiment de consommateurs. Le boom du graphite entraîne les mêmes conséquences. Les exploitants n'hésitent pas, grâce à leurs profits élevés, à se procurer du riz au prix fort pour retenir leurs ouvriers, au point qu'en 1917 l'attrait d'une ration journalière provoque une « ruée vers les *toby* »⁸². La carte des régions où le riz s'est le plus renchéri « est identique à la carte des exploitations de graphite, [elles] ont enlevé des bras à la terre tout en demandant à celle-ci une grande quantité de produits pour la nourriture de leurs ouvriers »⁸³. Or contrairement à ce qui se passait lors des pénuries antérieures, la population ne peut guère se reporter sur les aliments de substitution habituels comme le manioc et les haricots, dont la production, elle-même en baisse est réquisitionnée par l'intendance militaire⁸⁴.

En fait, dans le contexte de la guerre, la crise du riz ne faisait que mettre en lumière les faiblesses structurelles de l'économie coloniale. La déficience des transports en premier lieu. Car les régions n'étaient pas toutes déficitaires, mais, comme la province de Majunga, elles n'avaient pas les moyens d'envoyer leur riz là où il manquait⁸⁵. Ou alors, c'était à des prix prohibitifs : entre Fianarantsoa et Tananarive (400 km), le prix des transports par charrette triple en trois ans, et d'ailleurs les charrettes sont en nombre insuffisant⁸⁶. La crise des liaisons maritimes avec la France explique une anomalie de 1916-1917, l'essor des exportations de riz malgache vers La Réunion. Madagascar est chargé de porter secours à sa voisine affamée par des demandes répétées en mars et septembre 1917 du Ministère⁸⁷, qui réclame aussi du riz pour la France. Dès 1916, l'exportation de 31 000 tonnes de riz vide les réserves de l'île, et 7 000 tonnes sortent encore en 1917⁸⁸.

Une autre faiblesse chronique, dont nous verrons les effets pervers surtout après 1920, est la crise monétaire. La monnaie fiduciaire avait été introduite à Madagascar dans les échanges courants à la veille de la guerre dans des conditions difficiles⁸⁹ qui, avec la guerre, deviennent désastreuses. Faute de monnaie métallique en quantité suffisante, le financement des échanges en plein essor ne peut se faire qu'en gonflant la circulation de papier monnaie. Très vite, la loi de Gresham joue, « la mauvaise monnaie chasse la bonne » et un change apparaît sur la monnaie de papier, qui stimule la flambée des prix. Dès la fin de 1916, dans l'Itasy, le riz est offert à 80 francs la tonne en monnaie métallique et à 110 francs en billets. Malgré cela, la quantité de monnaie disponible restait insuffisante. Madagascar,

⁸² ANOM, 2 D 168, province de Moramanga, R.E. 168.

⁸³ *Revue agricole et vétérinaire*, n°11, septembre 1917, pp.5-7.

⁸⁴ J.O.M. 26/1/1918, arrêté du 24/12/1917.

⁸⁵ *Revue agricole et vétérinaire*, n°11, septembre 1917, p.6, « Pendant que Tananarive gémissait, Majunga regorgeait de riz, la vallée de la Sofia ne savait que faire de cette marchandise dont les bœufs se gorgeaient au moment du battage... ».

⁸⁶ ARM, Ch.Co., Tananarive, 26/03/1917. Depuis 1914, le prix du transport est passé de 30 à 90 francs la tonne.

⁸⁷ M. GONTARD, *Madagascar pendant la première guerre mondiale*, Tananarive, SME, 1969, p. 87

⁸⁸ J.O.M., 13/4/1918, p.279.

⁸⁹ ARM, Ch.Co, Fianarantsoa, 7/12/1913 : « Le paysan malgache préfèrera ne rien faire plutôt que de recevoir une monnaie qui pour lui ne sera que chiffon de papier ».

faute de disposer d'une banque d'émission et de sa monnaie, dépendait des envois de billets de la Banque de France, que Paris n'accordait qu'« avec autant de parcimonie que s'il s'agissait des métaux les plus précieux »⁹⁰ malgré les demandes pressantes du gouvernement général de Tananarive. D'où, dès 1914, le creusement d'un fort différentiel d'inflation entre la métropole et sa colonie.

Les conditions qui précèdent créent un terrain favorable à la spéculation, qui anticipe et va aggraver la disette après la mauvaise récolte de mai-juin 1917. Dès juin, les vendeurs restreignent les apports aux marchés, les prix flambent, avec des hauts et des bas au gré des rumeurs d'intervention d'une administration dont la carence est finalement tournée en ridicule⁹¹. « La spéculation est devenue chose courante... Des merciers et des commerçants d'étoffe se transforment d'un coup en marchands de riz et l'on voit dans les campagnes environnant Tananarive bon nombre de ces commerçants ou de ces pseudo-commerçants qui parcourent le pays et accaparent les récoltes. Dans les autres centres éloignés gros producteurs de riz, tels le Betsileo et le pays sihanaka, le même fait a été observé »⁹². De toutes parts parviennent des témoignages du même ordre. « Dans la province de Moramanga, nous sommes en présence d'un véritable trust du riz formé par les indigènes qui, poussés secrètement par les Chinois, les hova et certains autres acheteurs, cachent leurs récoltes »⁹³. Administrateurs et colons font naturellement le procès des indigènes et des asiatiques. Le chef de province de Fianarantsoa reconnaît cependant que les commerçants européens sont de la partie, notamment ceux de Mananjary⁹⁴, avec des marges énormes. Les commerçants de Fianarantsoa ont revendu 300 francs un riz acheté 120 franc la tonne, ceux de Mananjary, 350 francs un riz acheté 150. De l'aveu du pouvoir, « l'élévation exagérée des prix a été le plus souvent le résultat de la spéculation, de l'accaparement d'approvisionnements exagérés dépassant les besoins d'une période normale »⁹⁵.

Comme la spéculation continue sur sa lancée, la situation s'aggrave encore en 1918 malgré les bonnes récoltes. A Tamatave, le riz manque dès janvier, il est alors vendu « au prix exorbitant de 1 020 franc la tonne »⁹⁶ alors qu'à Tananarive il coûte 750 francs. On signale qu'à Ambositra et Antsirabe, centres les plus éprouvés par la disette, les habitants sont privés de nourriture alors que « des gens prudents ont retenu par devers eux de gros approvisionnements »⁹⁷. Une violente campagne de presse de *L'Action de Madagascar et Dépendances* se déchaîne à Tananarive contre l'administration et les « caïmans » qui organisent la pénurie et le marché noir⁹⁸. Le nouveau Gouverneur Général Schrameck envoie en novembre un télégramme alarmant à Paris : « Ai trouvé à mon arrivée grave crise du riz, aucun stock constitué, alimentation des gros centres au jour le jour et très insuffisante »⁹⁹. La fin de la guerre n'apporte pas de détente, et même « le malaise de la

⁹⁰ GONTARD, *op.cit.*, p.87.

⁹¹ ARM, D 42s, note de renseignements du 1/9/1917. Des témoins malgaches assurent que les marchands de riz menacent « de se retirer si les acheteurs en discutent un peu le prix, leur disant, pour se moquer d'eux, d'attendre le riz du *fanjakana* [l'administration] ».

⁹² ARM, D 41s.

⁹³ ARM, D 42s, T.O (télégramme officiel) du 2/8/1917.

⁹⁴ ANOM, 2 D 97, province de Fianarantsoa, R.E. 1918.

⁹⁵ Instructions du 3/4/1918, J.O.M du 13/4/1918.

⁹⁶ *Le Petit Journal*, 9 et 15 janvier 1918.

⁹⁷ ARM, ID, Conseil d'administration de Madagascar, séance du 29 décembre 1917.

⁹⁸ Cf'annexe 1, *L'Action de Madagascar et Dépendances* du 3/11/1918, article « A bas les caïmans ».

⁹⁹ T.O. du 19/11/1918, cité dans GONTARD, *op.cit.* p. 107.

situation économique s'est aggravé »¹⁰⁰. Les prix nominaux sont le double, ou plus, de ce qu'ils étaient en 1914. En décembre 1919, le riz monte à 600 francs la tonne à Tananarive. D'où un mécontentement grandissant de la population que révèlent les « réflexions » et les « murmures », euphémismes employés par les rapports de police¹⁰¹ pour traduire l'état des esprits. Le malaise social touche notamment les tirailleurs démobilisés qui se remettent difficilement au travail de la terre¹⁰², ce qui préfigure la situation de 1946-47. En fait, c'est une véritable crise de misère que le pouvoir doit reconnaître et contenir : « Les salaires, bien qu'ayant augmenté, n'ont pas suivi la progression des cours du riz... l'élévation de ces derniers a pesé presque exclusivement sur la population laborieuse et la moins fortunée »¹⁰³. La guerre a enclenché une redoutable crise des ciseaux prix-salaires. En gros, dans la décennie 1914-1924, les salaires doublent, mais les prix quintuplent¹⁰⁴, l'essentiel de l'écart étant creusé dès 1920.

Dans l'évolution des cours du riz, les années 1920-1926 marquent un tournant. Désormais, on n'a plus affaire simplement à la problématique ancienne des crises de sous-production agricole. Certes celle-ci va subsister, mais comme en filigrane. Sur elle viendra se superposer la problématique des prix des produits agricoles dans l'économie moderne. Dans ce contexte, les questions monétaires, nationales (avec l'inflation importée de métropole) et internationales (avec les variations brutales des cours mondiaux) deviennent déterminantes. Les années 1920-1922 voient ainsi se développer la première de ces crises modernes. Elle est lancée par une forte hausse des cours, effet d'un essor des exportations (33 000 tonnes en 1920), les compagnies de traite profitant, on a vu plus haut l'exemple de la Lyonnaise, du différentiel d'inflation avec la France. Très logiquement, la hausse la plus forte est enregistrée dans les centres côtiers exportateurs, comme Majunga, où le riz, en septembre 1920, se vend 1 000 à 1 200 francs la tonne suivant les qualités. Ces prix élevés se transmettent de proche en proche jusqu'en Imerina et dans le Betsileo¹⁰⁵. Suivant le *Journal de Madagascar* du 28 novembre 1920, « s'il est à Madagascar une question d'immédiate actualité, c'est assurément celle qui concerne la cherté actuelle du riz ».

Mais l'année 1921, année de crise mondiale brève, mais sévère, voit les cours s'effondrer, de 60% à Tananarive, de 30% dans l'Itasy, mais seulement 6% à Ambositra (nord-Betsileo). L'explication est à chercher dans le déficit massif du commerce extérieur en 1920-1921. Après l'inflation importée de 1920 (les cotonnades, premier article d'importation, ont quintuplé de prix depuis 1914) qui épingle les excédents de 1915-1919, la crise déflationniste de 1921 et la dégringolade des cours mondiaux provoquent l'effondrement des exportations peu compétitives de la colonie¹⁰⁶. Comme le commerce extérieur est le principal régulateur de la masse monétaire en circulation, il s'ensuit une terrible situation de déflation et de misère sociale. Certains chefs de province lancent un

¹⁰⁰ ANOM, 2 D 202, Province de Tananarive, R.E.1919.

¹⁰¹ ARM D 42s.

¹⁰² Tananarive, R.E. 1919 : fin 1919, peut-être moins de 10% des « retours de France » s'y seraient remis

¹⁰³ Instructions du 3/4/1918, J.O.M. du 13/4/1918.

¹⁰⁴ Marcel OLIVIER, *Six ans de politique sociale à Madagascar*, Pais, Grasset, 1931, p.82.

¹⁰⁵ ANOM, 2 D 18, province d'Ambositra, R.E. 1920.

¹⁰⁶ Commerce extérieur de Madagascar (en millions de francs)

	1919	1920	1921	1922
Importations	99	279	226	174
Exportations	177	236	108	132
Excédent (+) ou déficit (-)	+ 88	- 43	- 118	- 42

cri d'alarme, comme ceux de Fort-Dauphin et de Tuléar¹⁰⁷, d'autres usent de litotes comme celui du Vakinanakaratra, « On peut dire que l'année 1921 n'a pas été pour la population une période heureuse »¹⁰⁸. Le prix du riz chute faute de demande solvable, surtout là où, comme à Tananarive, la spéculation, asséchée par la déflation, est contrainte de liquider ses stocks. La baisse est moins marquée dans les régions enclavées comme le nord-Betsileo.

En 1923, les marchés mondiaux repartent dans une hausse que vient accentuer la chute rapide du franc. A Madagascar, les effets s'en font rapidement sentir. Dès avril 1923, le Gouverneur Général constate que « les prix actuels du riz dans presque toute l'étendue de la Grande île (à l'exception de quelques rares régions éloignées de tout centre de consommation ou de toute voie d'exportation) ont suivi la hausse des cours mondiaux »¹⁰⁹. La hausse touche fortement les Hautes Terres. A Ambositra, le riz passe de 250/300 francs la tonne en 1922 à 500/550 en 1923, 700 en 1924, 800 en 1925 et 1 200 en 1926¹¹⁰. Dans l'Itasy, ils atteignent 900 francs en 1926. A Tananarive, le riz blanc passe de 295 francs la tonne en juin 1922 à 1 150 francs en décembre 1925 (+290%). Mais la hausse est encore plus forte sur la côte. En 1925, les cours dépassent 1 500 francs la tonne dans les principales localités de la province de Tamatave. Un record est atteint en 1926 à Majunga avec un prix de gros de 2 300 francs la tonne.

C'est l'essor des exportations qui explique cette flambée¹¹¹. De 28 000 tonnes en 1922, elles passent à 53 000 tonnes en 1923 et 81 000 en 1924, pour rebaisser à 42 000 en 1925 et 28 000 en 1926. Ces chiffres n'ont rien d'énorme en valeur absolue ; mais représentant 15 à 40% des quantités commercialisées, ils suffisent à déséquilibrer le marché intérieur du pays, comme le souligne un chef de district : « Le riz est exporté sans se soucier nullement des besoins de la population. Le résultat est la cherté de la vie indigène... Il y a, à franchement parler, abus dans les exportations des riz, il y va de la sécurité publique »¹¹². Les achats faits à des cours sans cesse plus élevés restent rémunérateurs car le riz joue alors le rôle de valeur-refuge servant à spéculer contre le franc. Entre le moment de l'achat en brousse et celui de la vente en France, où le riz atteint 2 400 francs la tonne en 1926, la monnaie s'est dépréciée. Si les exportations baissent en 1925-1926 après leur record historique de 1924, c'est parce que l'île a épuisé ses réserves et doit faire face à des récoltes médiocres dues à de mauvaises conditions météorologiques et à des invasions de criquets. Les colons intéressés par l'exportation nient bien entendu le problème et assurent que « tout chez l'indigène respire l'opulence », que le riz ne manque pas, qu'une administration mal renseignée qui parle de « grande famine » ignore que « les stocks de riz sont en brousse répartis entre des milliers de mains d'indigènes cupides et méfiants » et que « la situation est normale »¹¹³. En réalité, dès 1924, la disette s'installe dans les centres urbains, surtout côtiers. A Tananarive, la population « murmure », à Diego-Suarez, les habitants se plaignent à la Ligue des Droits de l'Homme des exportations excessives et de la cherté du riz qui en juin 1926 atteint le prix de 4 francs le kilo au détail : à ce prix, le salaire journalier du *manaf* ne permet plus

¹⁰⁷ Jean FREMIGACCI, *op.cit.*, 2014, chapitre 4, pp.102-103.

¹⁰⁸ ANOM, 2 D 50, province du Vakinankaratra, R.E. 1921. Le chef de province analyse chiffres à l'appui la crise des ciseaux prix-salaires

¹⁰⁹ ARM, D 47s. Le G.G. au chef de province de Majunga, 19/4/1923.

¹¹⁰ ANOM, 2 D 18 et 19(1), province d'Ambohitra, R.E. 1923, 1924, 1925, 1927.

¹¹¹ Cf Annexe 2, Importations et exportations de riz de Madagascar de 1900 à 1940.

¹¹² ANOM, 2 D 145, district de Mananjary, R.E. 1925.

¹¹³ *L'écho de Tananarive*, 11/10/1924.

d'en acheter que moins d'un kilo. *Les Affiches de Diego-Suarez* évoquent « une crise sans précédent [qui] semble peser sur la colonie », la pénurie et la cherté du riz, fait nouveau, provoquent une manifestation « réunissant devant la résidence une foule nombreuse venue protester contre l'insuffisance du riz mis sur le marché »¹¹⁴. A Majunga, la situation n'est pas moins inquiétante et le journal local la dramatise, « Les habitants de la province de Majunga vont-ils mourir de faim ? Voilà la question qui se pose, nette, brutale... Le riz n'existe plus sur notre place qu'à l'état de souvenir »¹¹⁵. La manifestation de Diego-Suarez fit suffisamment peur au pouvoir pour qu'il prenne sur-le-champ des arrêtés interdisant toute exportation de riz¹¹⁶.

A partir de 1927 s'ouvre une troisième période qui va jusqu'en 1939. Elle est marquée par une baisse profonde et quasi continue des prix du riz sous l'influence de la Grande Dépression et de ses effets déflationnistes. L'année 1927 est déjà une année de crise en raison d'un accident climatique : le cyclone du 3 mars détruit Tamatave et son port, et met le TCE en partie hors service pour plusieurs mois. L'exportation du riz des Hautes Terres est paralysée et les cours y chutent de 20 à 25%. La baisse se poursuit en 1928, et après une timide reprise en 1929, les prix nominaux moyens ne cessent de se dégrader jusqu'en 1936. Leur remontée ensuite est en fait fictive. Car corrigés de l'inflation qui repart vigoureusement, et exprimés en francs de 1914, les cours de 1937-1938 tombent à leur niveau le plus bas depuis la crise de 1921.

Années	Prix nominaux	Coefficient de correction (1914 = 1)	Prix corrigés
1921	370	0,31	115
1926	1 500	0,16	240
1927	1 300	0,17	221
1928	1 100	0,17	187
1929	1 200	0,17	204
1930	1 150	0,18	207
1931	1 100	0,20	220
1932	800	0,22	176
1933	820	0,23	189
1934	800	0,24	192
1935	700	0,26	182
1936	600	0,23	138
1937	750	0,196	131
1938	850	0,155	132

Prix nominaux et corrigés du riz blanc à Tananarive (en francs par tonne)

Par quels cheminements la crise de 1929 (mais qui, pour les prix agricoles, a commencé dès 1927) a-t-elle fait sentir ses effets sur le marché du riz à Madagascar ? D'abord, par l'intermédiaire de son impact sur le commerce extérieur de l'île. La chute des prix mondiaux entraîne celle des exportations malgaches, qui passent d'un maximum décennal de 536 millions de francs à 320 en 1932 et 1933. Cette dégringolade de 40% met cruellement en lumière la non-compétitivité de la colonie, exportatrice de « produits pauvres » comme on disait à l'époque, c'est-à-dire, sauf exceptions comme la vanille, de matières premières agricoles et de produits bruts de qualité médiocre. Surtout, le taux de couverture des importations par les exportations tombe de 90% en 1925 et 1926 à 54% en

¹¹⁴ *Les Affiches de Diego-Suarez*, 15 juin 1926.

¹¹⁵ *Le Phare de Majunga*, 5/06/1926, cité dans *Le Madécasse* du 16/06.

¹¹⁶ Arrêtés du 2/06/1926, (JOM du 5/6), et du 11/06/1926 (JOM du 12/06).

1929 et 61% en 1930. Le déficit entraîne à nouveau une très sévère déflation, aggravée pour les habitants par le maintien de la fiscalité à son niveau antérieur. La circulation monétaire passe de 291 millions en octobre 1929 à 200 en mai 1932. Les provinces se retrouvent en situation de famine monétaire comme avant 1914 ou en 1921-22.

Mais en 1933-1934, un second facteur vient peser sur les cours du riz, l'essor des importations d'Indochine qui atteignent 31 000 tonnes en 1934. C'est là le résultat d'une crise de misère rurale qui est pire en Indochine qu'à Madagascar, et de la dépréciation de la piastre indochinoise. Évinçant le riz malgache des marchés réunionnais et français, le riz de Cochinchine à bas prix vient même troubler le marché des céréales fourragères en France, et la métropole est trop heureuse de le réorienter vers l'Afrique noire et Madagascar¹¹⁷. Le taux de fret de Saïgon à Tamatave, de 120 francs, n'est guère supérieur au tarif du TCE entre Tananarive et Tamatave, ou à celui du transport du riz de Marovoay vers Tamatave. Le riz indochinois conquiert donc le marché de la côte est, dont les colons refusent de soutenir la demande de protection des usiniers des Hautes Terres et des planteurs du nord-ouest.



Le triage des semences de riz, vers 1930
Cliché : Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)

Un dernier facteur résulte d'une influence indirecte de la crise. Dans le projet d'autarcie impériale des années 1930, Madagascar se voit assigner le rôle de fournisseur d'un produit « riche », le café. Soutenu après 1931 par un système de primes métropolitaines, il connaît un boom dans la décennie et en arrive à fournir le tiers des exportations du pays en 1938¹¹⁸. Avec l'essor de la production, les primes se réduisent et

¹¹⁷ Avec, pour l'Afrique, l'argument que « la consommation de riz constitue une amélioration notable de l'alimentation indigène ». *Conférence économique de la France métropolitaine et d'Outre-mer, décembre 1934-avril 1935*, T.1, p.93. La dépendance alimentaire de pays comme le Sénégal commence alors.

¹¹⁸ Jean FREMIGACCI, *op.cit.*, 2014, chapitre 12, pp.353-377, *Les difficultés d'une politique coloniale. Le café de Madagascar à la conquête du marché français*.

disparaissent même en 1937. Il est donc vital de maintenir la compétitivité du café malgache. Or, pour le paysan de l'est, le point déterminant est le rapport entre le café qu'il vend et le riz qu'il achète. Il continuera à planter des caféiers si le rapport est au moins égal à trois, chiffre qui est constamment dépassé dans les années 1932-1939. Ceci parce que l'administration juge nécessaire de maintenir le prix du riz aussi bas que possible. En 1937-1939, quand l'inflation menace à nouveau de faire flamber les cours, le contrôle des prix est à nouveau mis en place. Cette fois, producteurs et commerçants doivent s'incliner car d'une part le contrôle politique de l'administration sur la population s'est considérablement renforcé depuis 1930, d'autre part parce que la paysannerie des Hautes Terres comme de l'ouest peut alors se tourner vers de nouvelles cultures marchandes comme le tabac, acheté par la mission métropolitaine des tabacs, dans l'ouest et le nord-ouest, le tabac et l'arachide dans l'Itasy et l'Alaotra. Mais la contrepartie est inquiétante. Madagascar doit renoncer aux exportations de riz courant, qui tombent à des niveaux dérisoires après 1932¹¹⁹. La reprise modeste après 1937 (11 000 tonnes en 1938), porte uniquement sur le riz de luxe, le *vary lava*. Pour le reste, les surfaces cultivées et la production stagnent à un niveau qui expose le pays à la disette en cas d'accident naturel ou politique, ce qui se produira pendant la guerre en 1943-1944.

III) LA « QUESTION DU RIZ » : UN ÉCHEC DE LA MISE EN VALEUR COLONIALE

Dans la médiocrité persistante de la production de riz et les crises récurrentes qui secouent son marché jusqu'en 1939, une part de responsabilité incombe à coup sûr au pouvoir colonial. Là comme ailleurs, les données budgétaires révèlent le gouffre qui sépare le discours officiel et la réalité. Le service de l'agriculture existe plus sur le papier que sur le terrain. Chargé du secteur qui fournit plus de 80% des exportations du pays, il ne reçoit qu'une dotation très faible, 1,2% du budget de la colonie en 1936 et 1937¹²⁰. Ces maigres crédits sont absorbés pour les 2/3 par les dépenses de personnel, qui, en 1941, vont à la rémunération des 46 agents européens du service. Ces derniers animent six stations d'essai dont aucune n'est spécialisée dans le riz. Deux d'entre elles, de création tardive, lui donnent cependant la première place, Marovoay, créée en 1922... comme ferme d'élevage de bœufs, et l'Alaotra, créée en 1926. Leur contribution à la riziculture paysanne a été quasi nulle, car elles se sont consacrées surtout à la sélection du *vary lava* dont les tonnages sont restés faibles. Mêmes remarques en ce qui concerne la protection des cultures, si importante en zone tropicale. Pour le riz, quatre lignes lui sont consacrées dans le grand ouvrage qui se veut une somme sur Madagascar¹²¹. La première étude d'ensemble des parasites du riz date de 1929, les faibles moyens disponibles étant attribués aux vraies cultures marchandes, le café et la vanille surtout. Même insuffisance dans la lutte contre les terribles vagues d'invasion de criquets des années 1912 à 1916 et 1924 à 1931, malgré la création en 1928 d'un service de lutte antiacridienne. Il faudra

¹¹⁹ Cf' annexe 3. Importations et exportations de riz de Madagascar de 1900 à 1940.

¹²⁰ ARM D 122s, rapports annuels du service de l'agriculture.

		1936	1937
Budget de la colonie		286,8 MF	266,6 MF
Budget du service de l'agriculture		3,46 MF (1,2%)	3,21 MF (1,2%)
Dont :	Personnel	2,18 MF	2,23 MF
	Matériel	1,28 MF	0,98 MF

¹²¹ Marcel DE COPPET (Dir.), *Madagascar. Encyclopédie de l'empire français*, Paris, 1947, 2T, 372 et 368p.

attendre les années 1950 avec l'arrivée d'un B17, « forteresse volante » chargée de l'épandage massif de DDT pour résoudre un problème qui repart ces dernières années. Enfin, dernier domaine illustrant l'indigence des moyens coloniaux, l'hydraulique agricole. Le problème, ici, est que la Grande île possède certes un potentiel rizicole considérable, mais qui ne peut être exploité qu'au prix de gros investissements. L'époque coloniale en resta donc au stade des études, comme celle de Longuefosse sur l'Alaotra¹²², et à une mise en valeur embryonnaire. En 1947, on en était à reprendre le programme des grands travaux, sans cesse complété, mais jamais exécuté, du Plan Sarraut de 1921. Plus de 300 000 hectares d'aménagements hydrauliques étaient en projet qui, s'ils avaient été réalisés, auraient pu doubler la production de riz de la colonie¹²³. Mais le manque de moyens n'est pas seul en cause. Le colonisateur, avant tout, est resté prisonnier de sa vision d'une société rurale malgache perçue comme immobile. « Le riz est inséparable de la vie malgache... tous les gestes de la production du riz appartiennent à la tradition de la race. Ils ont été transmis par les ancêtres et n'ont pas été modifiés depuis des siècles »¹²⁴, on ne peut donc modifier les techniques culturales qu'à la marge, pour une production particulière comme celle du *vary lava*. L'argument de l'immobilisme paysan servait d'alibi au manque de communication entre les ruraux et une administration qui constate avec dépit que lorsqu'il s'agit de participer « l'indigène reste réfractaire »¹²⁵. Et pour cause ! L'action du pouvoir, quand elle s'exerce, le fait ordinairement sur le mode de la contrainte. L'encyclopédie de 1947 cite comme principal progrès enregistré la lutte « sans répit » menée contre le *tavy*, en surévaluant ce progrès quand elle assure qu'« il a fallu des années pour le [le *tavy*] faire disparaître » et qu'« actuellement la culture du riz sur forêt coupée n'est plus qu'une activité clandestine »¹²⁶. Le résultat le plus certain était au même moment l'engagement des populations forestières dans la révolte de 1947 dont elles formeront le noyau dur. Autre illusion optimiste, l'affirmation que sur les Hautes Terres centrales le labour des rizières à la charrue avait remplacé le travail à l'*angady*¹²⁷.

L'ère coloniale n'a donc pas changé grand'chose aux conditions de production du riz. Pour les paysans, les progrès dans ce domaine (la « riziculture améliorée » avec repiquage en ligne, sarclage et fumure) ne s'imposeront qu'après 1960. Avant 1940, la colonisation ne s'intéresse qu'à la commercialisation, et c'est par ce biais qu'un certain nombre de progrès sont réalisés. La chambre de commerce de Tananarive mena avec un certain succès en Imerina une action pour faire évoluer la rizière traditionnelle, qui mélangeait des riz de diverses variétés, vers l'homogénéité. Mais jusque vers 1930, les riz ordinaires malgaches n'ont qu'une image très médiocre, avec trop de brisures, dues au pilonnage toujours dominant, même à l'exportation, ou des grains jaunes et opaques, etc.¹²⁸, ce qui les éliminait des marchés extérieurs en temps de crise. Le pouvoir dut batailler tout au long des années 1920 contre le commerce pour imposer la standardisation. Adoptée une première fois en 1921¹²⁹, mais, confiée aux chambres de commerce dont les « experts » multiplièrent les certificats de complaisance, il fallut la suspendre. Elle fut finalement imposée à un commerce récalcitrant par l'énergique

¹²² B.E.M., 1^{er}, 2nd & 3^{ème} trimestre 1923.

¹²³ DE COPPET, *op.cit.*, T1, p.370-371. Le potentiel des zones citées est d'ailleurs nettement sous-estimé.

¹²⁴ Léon KRAFT (président de la Chambre de commerce de Tananarive), « Les produits malgaches. Le riz », *La revue de Madagascar*, avril 1933, pp.9-20.

¹²⁵ ARM, D 122s, Rapport du service de l'agriculture, 1941.

¹²⁶ DE COPPET, *op.cit.*, T1, p.286-287.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *La Tribune de Madagascar*, 28/2/1929. B.E.M., avril 1929, pp.58-60.

¹²⁹ Arrêté du 2/12/21, J.O.M. du 3/12.

gouverneur Cayla en 1930¹³⁰. Définissant 7 types de riz exportables, elle permit surtout la promotion du *vary lava*. Si, à l'exportation, il était trop tard pour les riz ordinaires malgaches, la standardisation favorisa cependant un progrès de la qualité des riz vendus sur le marché intérieur.

Suivant des instructions célèbres de Gallieni, ouvrir un marché devait témoigner d'une pacification réussie. Mais sur le terrain, deux obstacles se révélèrent insurmontables. Le premier était la méfiance invincible des paysans pour les marchés officiels. Dans la province de Vatomandry, note son chef en 1911, il existe bien des marchés, mais « il ne s'y fait aucune grosse transaction telle que vente de riz et d'autres produits du sol... ». En 1917, même constat, « l'indigène de la région fréquente peu les marchés existants ». Le manque de moyens de transport joue un rôle, mais le paysan veut aussi éviter d'avoir à payer une taxe, et plus que tout, il veut éviter de se retrouver sous l'œil du *Fanjakana*, l'autorité dont il fuit le contact. La multiplication des marchés par l'administration est perçue comme une contrainte coloniale parmi d'autres. Le remplacement de marchés permanents par des foires mensuelles ou annuelles n'obtint pas beaucoup plus de succès, dans l'est en particulier. Les difficultés de circulation et de transport étaient rédhibitoires. Dans la province de Maroantsetra, Mandritsara, chef-lieu de district au centre d'une riche plaine rizicole, ne connaît en 1918-1920 que de faibles transactions sur le riz¹³¹. Dans les deux autres districts de la province, rapporte son chef, « les foires n'ayant aucun succès, comme dans presque toutes les régions habitées par les Betsimisaraka, les Sakalaves et les Tsimihety, mon prédécesseur les a supprimées »¹³². L'un de ses successeurs, en 1925, reprend les mêmes remarques sur les foires et marchés : « Les indigènes n'en aperçoivent pas encore l'utilité et n'y apportent qu'un concours de commande ». Le constat est le même dans la province voisine de Tamatave, pourtant mieux desservie. La foire de Tamatave « a toujours été et restera une simple exposition d'échantillons du pays »¹³³. Si les foires de l'ouest ont plus de succès, c'est parce qu'elles sont d'abord de grands marchés aux bœufs et que la circulation des charrettes est plus facile¹³⁴. La principale réussite des marchés et des foires concerne les Hautes Terres, mais il ne s'agissait pas d'une création *ex nihilo*. Ici, une paysannerie évoluée, familiarisée de longue date avec les échanges sur les *tsena* (marchés) créés par le grand Andrianampoinimerina (1787-1810), a pu, grâce à la *pax gallica*, animer les foires et marchés de gros bourgs ruraux comme Ambatolampy ou Manjakandriana. Pour elle, l'administration crée en 1932 des marchés spécialisés dans le *vary lava*¹³⁵. Malheureusement, la différence de prix entre *vary lava* et riz ordinaire maintenue trop faible par les usiniers et exportateurs découragea les paysans qui, à Belazao, allèrent jusqu'à retirer leur production du marché.

Un tel résultat nous renvoie au second obstacle que les autorités purent d'autant moins vaincre que les conditions politiques et économiques coloniales n'ont fait que le renforcer. Il s'agit du commerce de traite avec sa base de commerçants indiens, chinois ou grecs. Au départ, vers 1900 encore, le commerce des provinces de l'est était tenu par des créoles mauriciens et réunionnais. Mais dès avant 1914, les créoles sont éliminés par leurs

¹³⁰ Arrêté du 6/11/1930, J.O.M. du 15/11.

¹³¹ ANOM, 2 D 152, province de Maroantsetra, R.E 1918, 1919, 1920.

¹³² *Ibid.*, R.E. 1918.

¹³³ ANOM, 2 D 197, province de Tamatave, R.E. 1925

¹³⁴ ANOM, D 175, province de Morondava, R.E. 1925.

¹³⁵ ARM D 40s. Création des marchés spécialisés d'Ambohitrimanjaka, Mahitsy, Imerimandroso en Imerina, Belazao et Betafo dans le Vakinankaratra.

concurrents chinois qui eux, ne sont pas des *vazaha* (Européens) et ne sont donc pas assimilés au *fanjakana frantsay*, le gouvernement des Français. Comme dans la province de Vatomandry en 1913, ils court-circucent les marchés officiels : « Le riz fait l'objet de transactions difficiles à évaluer. Au moment de la récolte, le riz passe du magasin du producteur, parfois même du champ où il a été récolté, dans les arrière-boutiques des commerçants chinois et indiens »¹³⁶. Ces derniers savent s'adapter aux conditions très difficiles des échanges. Seuls ils peuvent surmonter la difficulté des transports en constituant des équipes de collecteurs indigènes qui sillonnent la brousse pour leur compte. Non seulement ils résistent en temps de crise, mais même ils en sont les grands bénéficiaires. La famine monétaire chronique qui afflige les provinces leur permet de développer une pratique très avantageuse du troc, comme l'échange du riz qu'ils ont en stock contre café ou vanille. Dans les villages isolés où ils sont en position de monopole, ils peuvent imposer un échange inégal qui contredit les relevés officiels des prix relatifs. Alors que, on l'a vu, la chute des prix du riz de 1927 à 1939 pousse les paysans à planter des cafétiers, les boutiquiers chinois en 1938-1939 parviennent dans l'est à faire tomber l'échange riz contre café au taux de misère de un pour un. En 1946 sur les Hautes Terres, c'est au contraire le riz des paysans qui sera victime d'un échange contre des cotonnades à des conditions léonines. Ces conditions d'échange ont permis aux commerçants asiatiques de faire échouer régulièrement les tentatives administratives en faveur des coopératives, depuis celle de Nanisana (1908) et la « société indigène de conservation et de vente du riz » créée en mars 1909 jusqu'à « l'association des planteurs de riz de la région ouest de Tananarive » (1938). Il suffisait aux commerçants de proposer pendant un certain temps un prix d'achat supérieur à celui de la coopérative, leur profit étant réalisé sur les produits vendus en contrepartie.

Très tôt, les pratiques commerciales des Asiatiques et des Grecs susciteront les doléances des administrateurs¹³⁷ et surtout des commerçants français. Mais la réponse du Gouverneur Général à l'une de ces plaintes en 1927 est significative : « Il faut éviter de jeter le trouble dans ce milieu des commerçants indiens, surtout des petits commerçants qui, par leur nombre, leur endurance, leur aïpreté au gain, ont pénétré et développé des régions où peu de Français seraient allés, et qui, de ce fait, sont devenus les auxiliaires précieux du grand commerce »¹³⁸. En 1930, le Chef de Région de Majunga est encore plus explicite. Pourquoi, demande-t-il, le commerce européen traite-t-il avec les Indiens ? Réponse : « On ne peut faire autrement... l'hindou est donc un mal nécessaire... Je note que le commerce européen édifierait en temps normal une partie de ses bénéfices sur les rapines et tricheries de son intermédiaire et de son sous-intermédiaire, l'Hindou et l'*Ambohianandro*. L'écorché, ce serait l'autochtone, je le crains »¹³⁹. Mais les conséquences sont lourdes. Car l'écorché réagit en se repliant sur un système mixte associant l'autosubsistance traditionnelle et des cultures marchandes réduites aux besoins monétaires minimaux. Telle est l'explication du blocage global de la croissance de Madagascar, et en particulier de la production et plus encore de la commercialisation du riz pendant toute l'époque coloniale et au-delà.

Or, de décennie en décennie, cette tendance lourde a été pérennisée par une

¹³⁶ ANOM, province de Vatomandry, 2 D 220, R.E. 1913.

¹³⁷ ANOM, province de Majunga, 2 D 134, rapport du Chef de province, 12/1/ 1911

¹³⁸ ARM, Ch.Co., Majunga, séances du 12/3 et du 13/7/1927.

¹³⁹ ANOM, 2 D 137, Majunga, rapport du Chef de Région Délelée-Desloges, 12 mars 1930. *Ambohianandro* : nom donné aux Merina sur la côte.

administration dont la politique générale comme les décisions particulières concernant la question du riz ont été des facteurs d'aggravation des crises. Dans le contexte de la situation coloniale, l'action de cette administration ne pouvait en effet qu'être contradictoire, devant l'impossibilité de trouver un compromis satisfaisant entre les objectifs du pouvoir et les intérêts opposés des différentes parties en cause. Comme tout Ancien Régime soucieux du maintien de l'ordre public, l'administration coloniale a cherché à maintenir le prix des grains à un niveau aussi bas que possible, en prétextant quelque peu hypocritement qu'en cas de hausse, le paysan était « le premier à souffrir de cette élévation de prix qui se répercute et conditionne tous les produits de première nécessité »¹⁴⁰. Or sur ce point, l'administration se contredit elle-même, car lors des adjudications qui font d'elle un très gros acheteur de riz (pour le ravitaillement des prisons, des hôpitaux, des casernes et après 1927, du SMOTIG), elle paie toujours un prix supérieur à celui du marché, poussant ainsi ce dernier à la hausse¹⁴¹. Mais d'autres objectifs, politiques, viennent contrarier cette préoccupation de maintien des prix bas, comme la volonté d'établir un contrôle plus strict des populations, dont on a vu le rôle dans la crise de 1911-1912 : la lutte entreprise contre le *tavy* met l'est du pays au bord de la famine et cause une flambée des prix qui se répercute sur les Hautes Terres contraintes de ravitailler la côte. Une telle situation se reproduit entre 1916 et 1922. Signalant que la situation alimentaire de la province de Moramanga est devenue critique en 1917, son chef explique que « la récolte insuffisante de riz est due à la suppression presque totale des *Kapa* [rizières sur *tavy*] dans la région de Beforona et de Beparasay où ils avaient de tout temps été autorisés, et où ils ont été défendus pour permettre aux exploitants de graphite d'avoir de la main-d'œuvre »¹⁴². En conséquence, « les indigènes manquant de nourriture ont dû se réfugier sur les *toby* [chantiers miniers] où ils sont au moins sûrs de trouver une ration journalière auprès d'exploitants qui ont acheté à Tamatave et à Tananarive les stocks de riz nécessaires à la subsistance de leurs travailleurs », ce qui a encore aggravé la hausse du riz. La pression administrative ne se relâchera pas avant 1923. En novembre 1920, en deux jours de tournée, le chef de province de Vatomandry fait arrêter 256 fauteurs de *tavy*, tous condamnés à trois mois de prison et envoyés sur les chantiers du canal des pangalanies¹⁴³. En 1922, les colons de Moramanga recrutaient toujours des Betsimisaraka de la zone forestière « que l'interdiction de la pratique des *tavy* a privés de leurs cultures habituelles et réduits à un état voisin de la misère »¹⁴⁴. Même situation plus au sud en pays tanala, dans le district forestier d'Ambohimanga du sud où la lutte contre le *tavy* multiplie les condamnations devant le tribunal indigène pour vagabondage, habitat isolé en forêt et délit forestier. Toutes ces régions passeront en bloc à la révolte en 1947.

Mais, à côté de la contradiction entre les objectifs, c'est la gestion des crises du riz qui a suscité des mécomptes, et même engendré des effets pervers, comme souvent en situation coloniale, le résultat final étant à l'opposé de celui qui était recherché. Le traitement de la crise des années 1916-1920 a de ce point de vue un caractère exemplaire. Face à la crise qui se profile, le Gouverneur Général obtient de Paris en

¹⁴⁰ ARM D 47s, note du chef des services économiques, 6/10/1928.

¹⁴¹ ARM, Ch.Co.14, Fianarantsoa, 22/11/1933. Plainte contre les achats du SMOTIG au-dessus des cours. Règle d'un marché sur lequel l'offre est limitée : l'acheteur en gros paie plus cher que l'acheteur au détail.

¹⁴² ANOM, 2 D 168, Moramanga, R.E.1917. Beparasay et Beforona seront d'importants villages-foyers de l'insurrection de 1947.

¹⁴³ ARM, D 364 cabinet civil, rapport de l'administrateur Piermé, 30/11/1920.

¹⁴⁴ ANOM, Fonds du Contrôle 753-754, Mission Henri 1921-1923, rapport n°48 (Province de Moramanga).

novembre 1916 la création d'un Comité consultatif pour l'étude des questions économiques, qui devient permanent en janvier 1918. Il rassemble tout l'État-major politico-économique de l'île, mais sur ses 15 membres, un seul, le président du comice agricole de Tananarive, connaît le marché du riz, et le service de l'agriculture brille par son absence. La loi française du 20 avril 1916 autorisant le contrôle des prix est promulguée à Madagascar le 4 novembre, et la taxation des riz est mise en vigueur au début de 1917¹⁴⁵, complétée ensuite d'une série de mesures de réquisitions partielles, de réglementation de la vente, de la répartition et de la consommation, et d'interdiction des exportations. L'accumulation même des mesures traduisait en fait l'inefficacité de chacune d'entre elles. Au total, on avait là un ensemble de décisions bureaucratiques sans base dans la réalité. L'administration ne disposait pas des moyens de contrôle nécessaires, et dès juin 1917, un observateur avait prévenu : « La taxation du riz ici ne joue pas et toute fixation d'un prix maximum d'achat au riziculteur aurait pour effet peut-être de le faire renoncer à cette culture, en tous cas de détourner le riz des centres... »¹⁴⁶. Cette réponse à la crise se solda donc par un échec cuisant. Elle retarda un moment, mais aurait finalement aggravé la flambée des prix en raréfiant le riz sur les marchés¹⁴⁷. Échec reconnu en juin 1918 par le Directeur des Finances : taxation et réquisition « n'ont pas donné les résultats qu'on était en droit d'attendre »¹⁴⁸. Pourtant, commerçants et usiniers sont d'un avis contraire, pour eux la réquisition a donné d'« excellents résultats »¹⁴⁹. La contradiction n'est qu'apparente. L'administration se fixe sur l'évolution des prix et le ravitaillement de la population ; commerçants et usiniers, eux, se félicitent d'une politique de contrainte qui leur a permis d'être approvisionnés en paddy, revendu ensuite comme riz usiné à des prix élevés autorisés par une réévaluation de la taxation. C'est déjà exactement la situation que créera en 1944-1946 l'Office du riz qui devait laisser de cuisants souvenirs dans la mémoire malgache¹⁵⁰.

Mais l'aveu d'un échec ne dissuade nullement l'autocratie administrative de persévéérer dans la même politique. Sa réponse logique en pareil cas est qu'il faut l'appliquer avec plus de vigueur. Elle mobilise donc son arme favorite, la « persuasion administrative »¹⁵¹. Exerçant une « contrainte morale », les administrateurs doivent faire comprendre à la population qu'elle est la première victime de son désir de lucre. Ils doivent s'attacher à « faire comprendre aux indigènes que le prix de tout ce qui est nécessaire à leur existence étant influencé par le cours du riz, ils perdent souvent, sans s'en rendre compte, beaucoup plus que leur rapporte le prix avantageux qu'ils retirent »¹⁵². Sur la base de ces « conseils » que gouverneurs indigènes et chefs de canton sont chargés d'appliquer comme des ordres, il est décidé en juin 1918 de « frapper le riz d'une réquisition générale » s'appliquant à toutes les provinces des Hautes Terres, avec un contrôle de l'administration sur tous les mouvements de riz. Ces mesures extrêmes sont jugées d'autant plus impératives qu'au même moment, le ministère presse Tananarive

¹⁴⁵ Pour la province de Tananarive : Décision provinciale du 5/3/1917, J.O.M. du 10/3.

¹⁴⁶ Lettre de F. Reynier du 14 juin 1917, dans *La Revue agricole et vétérinaire* n°10, 1917, p.16.

¹⁴⁷ ARM, D 42s, le Chef de province et maire de Tananarive au G.G., 6/8/1917.

¹⁴⁸ ARM, Ch.Co, 45. Déclaration au Comité permanent des études économiques, 10/6/1918.

¹⁴⁹ *Ibid.*, Lettre de la chambre consultative de Tananarive, 8/4/1918.

¹⁵⁰ RAZOHARINORO-RANDRIAMBOAVONJY, « Note sur Madagascar pendant la Seconde guerre mondiale. La question du riz », *Bulletin de Madagascar*, n°305-306, oct. nov. 1971.

¹⁵¹ Jean FREMIGACCI, *op.cit.*, 2014, chapitre 3, pp.68-69.

¹⁵² Instructions aux administrations provinciales du 3/4/1918, J.O.M. du 1/4.

d'envoyer 10 000 tonnes de riz à La Réunion. Le résultat, toujours négatif¹⁵³, devait être la prolongation de la crise en 1919-1920, avec un recul des emblavures qui passent de 483 000 hectares en 1918 à 396 000 en 1919 et 367 000 en 1920¹⁵⁴. Or c'est le moment que choisit l'administration pour se préoccuper de... la relance des exportations de riz. Les demandes affluent, de la mairie de Lyon¹⁵⁵, de l'A.O.F., de La Réunion encore pour 18 000 tonnes. Pour les examiner, le gouvernement général organise des « conférences du riz » en février et juin 1920. Le service de l'agriculture en est toujours absent, les producteurs ne sont représentés que par un seul colon. Ces conférences sont entièrement dominées par les usiniers et les exportateurs peu soucieux de l'alimentation des indigènes. D'où, après 21 000 tonnes en 1919, un record de 33 000 tonnes exportées en 1920. Un résultat que le pouvoir jugeait très positif : « Les stocks en excédent acquis par le ravitaillement [c'est-à-dire la réquisition] furent vendus à La Réunion et aux pays voisins, contribuant ainsi pour une large part à l'affirmation du riz malgache dans les colonies anglaises et portugaises »¹⁵⁶. Et chez les colons, parmi lesquels on voit « des pharmaciens, des quincaillers, des soldats libérés, des calicots, s'improviser exportateurs de riz »¹⁵⁷, on ne se fait pas de souci pour les Malgaches car « le riz n'est pas absolument indispensable pour l'alimentation des indigènes qui peuvent trouver d'autres aliments de remplacement »¹⁵⁸, au nom de quoi, après avoir réclamé et obtenu la réquisition, ils exigent au nom de la liberté de commerce l'abolition de tout contrôle à l'exportation.

C'est donc dans des conditions malsaines gérées par une administration pusillanime que les exportations de riz de Madagascar vont connaître leur âge d'or entre 1922 et 1926. En 1923, alors qu'une grave sécheresse fait craindre une disette, elles atteignent 53 000 tonnes, contre 28 000 en 1922. Une tentative de l'administration pour soumettre les commerçants à une déclaration des stocks et à des permis d'exporter¹⁵⁹ est accueillie par un concert de protestations des intéressés, qui obtiennent gain de cause. En 1924, de bonnes récoltes, une crise sévère en Indochine, et toujours la chute du franc, vont permettre d'atteindre le chiffre historique de 81 000 tonnes, soit 16% des exportations de l'île. Mais ce résultat n'est obtenu qu'en vidant toutes les réserves, au point que la soudure est difficile et que des plaintes montent de la population¹⁶⁰. Ce qui n'empêche pas le Gouverneur Général de rester un partisan imperturbable des exportations de riz, dont il estime, bien à tort, que l'arrêt serait un obstacle au développement de la riziculture¹⁶¹. Maintenue malgré des récoltes médiocres de 1925 à 1927¹⁶², cette politique débouche sur la crise de 1926 analysée précédemment. Toujours pusillanime, l'administration ne se résolut que très tardivement à l'interdiction des exportations, quand il n'y avait plus grand chose à exporter... et en octroyant une dérogation de 12 000 tonnes en faveur de la France et de la Réunion¹⁶³. Tout ceci pour rétablir la liberté de commerce au bout de quelques mois. L'effondrement des

¹⁵³ Cf'Annexe 2, sur la situation du marché du riz en novembre 1918.

¹⁵⁴ ARM D 47s. Le G.G. au Ministre des colonies, 4/12/1925.

¹⁵⁵ Depuis le G.G. Augagneur (1905-1910), ex-député-maire de Lyon, un lobby lyonnais puissant est actif à Madagascar. Il peut compter sur le G.G. Garbit (1914-1917 et 1920-1923), natif de Lyon et ancien chef du cabinet militaire d'Augagneur.

¹⁵⁶ J.O.M. du 12/6/1920.

¹⁵⁷ *Le Madécasse*, 19/3/1923.

¹⁵⁸ Congrès économique de 1920, *op.cit.*, p.200, séance du 13/12/1920.

¹⁵⁹ Arrêté du 12/3/1923, J.O.M. du 17/3.

¹⁶⁰ ARM D 49s. Cf'plus haut, plaintes des habitants de Diego-Suarez à la Ligue des Droits de l'Homme.

¹⁶¹ ARM D 49s. Le G.G. au Ministre des colonies, 14/10/1924.

¹⁶² Qui font cependant tomber les exportations de riz à 42 000tonnes en 1925 et 28 000 en 1926.

¹⁶³ Arrêté du 11 juin 1926, J.O.M. du 12/06.

exportations de riz malgache après 1927 est dû à la stabilisation du franc par Poincaré et à leur non-compétitivité dans la grande dépression, non à une volonté de l'administration coloniale d'accorder la priorité au ravitaillement de la population.

Face à la grande crise, l'administration réagit comme en 1916-1918 : elle crée un comité. C'est le « Comité d'études et de propagande du riz », créé en août 1930. Sa mission est de proposer « divers moyens à employer pour développer la culture, l'usinage et le commerce du riz ». Pour cela « il recense les terrains susceptibles d'être aménagés en rizières et examine les mesures capables d'assurer leur mise en valeur»¹⁶⁴. Mais sa composition montre clairement qu'il est dominé par le commerce et que son objectif est bien la relance des exportations. Le service de l'agriculture en est toujours absent, en revanche on y trouve deux représentants des compagnies de navigation, le chef du service des chemins de fer et six usiniers et commerçants face à trois riziculteurs. En fait, le comité se borna à une action en faveur de la sélection et de la diffusion des semences de riz de luxe, *vary lava* des Hautes Terres et *vary makalioka* de l'Alaotra. Mais la modestie des tonnages produits ne pouvait enrayer le déclin continu des exportations, qui dépassent à peine un millier de tonnes en 1934. Du pouvoir, le riz malgache reçoit des bonnes paroles, mais aucune aide. Non seulement il n'est pas éligible au système des primes mis en place en 1931, mais il reste frappé de droits de sortie de 4 à 10% créés à l'époque de la prospérité en 1923¹⁶⁵. La « propagande agricole », comme on appelait alors ce qui deviendra l'animation rurale après 1960, n'est d'aucun effet. Le squelettique service de l'agriculture doit, pour la mettre en œuvre, faire appel aux fonctionnaires d'autorité et à leur « persuasion administrative », ce qui la condamne à se heurter à l'indifférence ou à l'hostilité des paysans, que 10 années de baisse des prix après 1926 ont découragé. La modeste reprise des exportations après 1937 (11 000 tonnes en 1938, 8 000 en 1939) est due, on l'a vu, à la reprise de l'inflation en France qui rend de la compétitivité au *vary lava*. A Madagascar même, la hausse des cours induite par cette inflation importée remet en branle l'arsenal de la taxation, avec un Comité central de surveillance des prix à Tananarive et des comités régionaux de surveillance pour chaque région chargés de la fixation des prix du riz au détail¹⁶⁶, puis la création d'un service du ravitaillement le 2 septembre 1939, qui sera complété par un « service des riz et paddys » en 1943, qui annonce l'Office du riz de 1944-1946, de si fâcheuse mémoire¹⁶⁷.

Le déroulement de l'histoire du marché du riz à Madagascar, sur un fond de faible croissance jalonné de rudes secousses, nous offre une bonne illustration des caractéristiques majeures de l'économie coloniale. Le modèle de base est celui d'une société rurale d'Ancien Régime. Par suite d'une productivité très basse, la production, en temps normal, ne fait que couvrir les besoins d'une population qui s'efforce de vivre en autosubsistance. La part de la commercialisation reste donc faible. Le pouvoir, qui fonctionne lui-même comme une administration d'Ancien Régime, malgré son discours sur la « mise en valeur », n'a eu qu'une très faible influence sur les conditions de production, il n'a pas mis en œuvre les moyens humains, techniques ou financiers qui auraient permis d'amorcer un début de révolution agricole. Sa politique reste marquée par la pusillanimité et la contradiction. Les méthodes qu'il met en œuvre pour faire apparaître un surplus sur le marché sont en fait la source d'un blocage de la croissance. Car elles sont

¹⁶⁴ Arrêté du 2/08/1930, J.O.M. du 6/9.

¹⁶⁵ Décrets du 31/7 et du 9/12/1923, J.O.M. du 22/09 et du 19/12/1923.

¹⁶⁶ Arrêté du 24/09/1937, J.O.M. du 2/10.

¹⁶⁷ Crée par l'arrêté du 22/02/1944.

fondées sur la volonté de maintenir les prix au producteur aussi bas que possible, et sur la contrainte, qu'il s'agisse de l'« impôt moralisateur » ou de la « persuasion administrative » dont on espère, bien à tort, qu'elles convertiront les paysans aux échanges marchands. En temps de crise, taxation et réquisition, ici comme dans d'autres régimes autoritaires, font disparaître la marchandise et chuter la production agricole. Contradictoires avec la mission de protection des populations la croyance dans l'utilité et même la nécessité des exportations, le poids du lobby du commerce et des usiniers coloniaux aggravent, comme en 1917-1920 et 1924-1927, des crises dans lesquelles la métropole a sa part de responsabilité, en créant une situation peu honorable¹⁶⁸ qui conjugue un essor artificiel des exportations avec, à l'intérieur, une disette et une pénurie de l'aliment de base des populations. C'est bien le concept de médiocrité qui s'impose pour caractériser l'économie coloniale de Madagascar.

ANNEXES

Annexe 1 : « A bas les caïmans »

Cela recommence. Tout comme l'an dernier à pareille époque, le riz manque. Nous courons à la disette. Cette situation est intolérable. Il faut que cela finisse ! Le manque de riz pouvait s'expliquer l'année dernière ; le cyclone avait tout dévasté, la récolte avait été pour ainsi dire nulle, et on avait beaucoup exporté. Il n'en est pas de même cette année. De l'avis unanime, les récoltes ont été magnifiques... En outre, il a été exporté au plus 2 000 tonnes à La Réunion. Rien auprès des quantités exportées en 1917.

Il y a du riz en abondance ! Mais on n'en trouve pas. L'ignoble spéculation recommence. Les commerçants sans scrupules se livrent à l'accaparement. Les courtiers hova sont envoyés dans les campagnes et recommandent aux cultivateurs de ne pas sortir leur riz, affirmant que la réquisition va être levée, le commerce libre repris et le prix du paddy doublé. Dans la province de Tamatave, c'est la famine. Les betsismisaraka crevant de faim quittent *tobys* et plantations, abandonnant les récoltes et causant la ruine des colons. A Moramanga, autre chanson. Le Chef de province, qui a déclaré récemment avoir 8 000 tonnes de riz et n'avoir besoin que de 100 tonnes par mois... se déclare incapable de procurer 600 kilos à un chef de chantier et répond aux instances de tous : Qu'ils se débrouillent, je ne suis pas le *boto* [domestique] des colons. A Tananarive, le riz devient de plus en plus invisible, et on peut voir sur certaines faces de loups une grande satisfaction de cet état de choses... Le mécontentement est extrême chez les colons et chez les indigènes. La faim est mauvaise conseillère et les esprits sont surexcités. La colère gronde contre tous les caïmans dont tout le monde dit les noms. Qu'ils prennent garde ! Car personne ne tolérera les infamies de l'année dernière. Il y a du riz, il faut qu'il sorte ! Et il sortira, sinon de bonne volonté, de force. Et quand il sera sorti, il faudra le placer totalement sous le contrôle de l'administration. Aider la Réunion, c'est parfait. Encore faut-il pouvoir le faire et ne pas jouer un rôle de dupe. Je peux bien dire qu'il serait criminel d'affamer la population de Madagascar pour sauver de la famine les habitants de la Réunion. La situation est extrêmement grave. Le mal ne comporte qu'un remède : faire vider les silos, hangars et cases où se cache le riz, et punir impitoyablement les caïmans de telle façon qu'ils n'aient plus jamais envie de recommencer...

Paul VIRELAY

L'Action de Madagascar et Dépendances, n°86, 3 novembre 1918

Paul Virelay, créole de La Réunion, petit exploitant de graphite ruiné par la crise de 1918,

¹⁶⁸ Après 1945, la France évitera de recréer la même situation en réévaluant le franc (CFA) malgache par rapport au franc français qui s'était beaucoup plus déprécié que la monnaie coloniale depuis 1939.

est un bon représentant des petits colons de la côte est, critiques toujours féroces de l'administration, mais aussi éternels quémandeurs d'une intervention protectrice de l'État.

ANNEXE 2 :
Importations et exportations de riz de Madagascar de 1900 à 1940 (en tonnes)

Années	Importations	Exportations
1900	7 726	161
1901	26 179	90
1902	15 564	124
1903	3 002	313
1904	6 178	608
1905	4 349	1 517
1906	2 870	2 317
1907	75	2 205
1908	119	4 679
1909	70	3 961
1910	53	8 252
1911	113	6 175
1912	65	7 420
1913	44	10 664
1914	324	3 343
1915	57	19 323
1916	103	31 143
1917	14	7 102
1918	7	9 243
1919	2	21 591
1920	---	33.061
1921	---	12 848
1922	---	28 612
1923	---	53 326
1924	5	81 357
1925	3	42 327
1926	13	28 161
1927	111	10 629
1928	7	11 513
1929	12	7 224
1930	23	6 070
1931	6	5 948
1932	13	5 913
1933	3 752	1 678
1934	30 746	1 126
1935	4 276	2 117
1936	3 061	2 433
1937	690	4 007
1938	7	11 316
1939	---	8 060
1940	---	10 262

LE MONDE OUVRIER A DIEGO-SUAREZ PENDANT LA DÉCOLONISATION¹ (1945-1960)

Lalasoa Jeannot RASOLOARISON
Maître de conférences HDR
Département d’Histoire
Université d’Antananarivo

Résumé : Dans le cadre de la « mise en valeur » de la colonie, vu sa position stratégique, la ville de Diego-Suarez bénéficie de l’installation de différentes entreprises s’occupant d’activités portuaires, maritimes, industrielles ou commerciales. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, avec la présence en nombre de ces établissements, l’élément ouvrier devient le plus important parmi la population active de la ville. Les travailleurs présents à Diego-Suarez se salariant dans des entreprises publiques et privées et sont constitués d’éléments cosmopolites. Les ouvriers non qualifiés et les manœuvres sont composés de Malgaches et de Comoriens tandis que les ouvriers spécialisés et les cadres d’entreprise sont constitués de Réunionnais et de Malgaches qui ont bénéficié d’une scolarisation poussée. Une partie des ouvriers est constituée par la main-d’œuvre pénale. La plupart des travailleurs, surtout les moins qualifiés, connaissent des conditions de travail difficiles. Dans le contexte de la décolonisation, les ouvriers de Diego-Suarez, caractérisés par leur cohésion, mènent des luttes sociales dynamiques pour faire prévaloir leurs intérêts et leurs droits.

Mots-clés : Diego-Suarez – Décolonisation – Ouvrier – Main-d’œuvre – Entreprises – Conditions de travail – Luttes sociales

Abstract: Given its strategic position, the town of Diego-Suarez benefits from accommodating various companies engaging in port, maritime, industrial or commercial activities within the development framework of the colony. After World War II, because of the presence of these companies, workers have become the most important component of the economically active population of the town. They mainly work in public and private companies and are quite cosmopolitan in composition. The unskilled workers and manual workers are Malagasy and Comorians whereas the skilled workers and the company executives are natives of Reunion and Malagasy with some general education.

¹ Le terme décolonisation est employé ici pour désigner le processus de désengagement de la France de ses territoires en Afrique noire et de Madagascar qui a commencé en 1945 et qui s'est terminé par l'octroi d'indépendance en 1960.

One part of the workers is composed of convict labour. Most of these workers, mostly the unskilled ones, worked under harsh working conditions. Within the context of decolonization, these workers based in Diego-Suarez showed much cohesion and were involved in dynamic social struggles to defend their rights and interests.

Key words: *Diego-Suarez – Decolonization – Worker – Manual labour – Companies – Working conditions – Social struggles*

L'avènement de la colonisation à Madagascar amène un changement au niveau du mode de production. Le système de salariat, au stade embryonnaire au XIX^e siècle, se développe un peu partout dans l'île pour satisfaire aux exigences de l'économie coloniale. Pour les Malgaches, le phénomène de « prolétarisation du colonisé »² gagne les couches sociales. Les Malgaches se salariant pour pouvoir assurer leurs propres besoins et payer les impôts. Une partie d'entre eux s'installe dans les villes pour chercher du travail et se salarier dans les entreprises industrielles ou commerciales. À partir de 1896, Tananarive, centre des prises de décisions administratives et siège des principaux établissements industriels ou commerciaux, ainsi que les villes portuaires et maritimes, comme Tamatave, Majunga et Diego-Suarez, connaissent un développement de leurs activités économiques, dans le cadre de la « mise en valeur » de la colonie. Pour Diego-Suarez en particulier, différentes entreprises s'occupant d'activités portuaires, maritimes, industrielles ou commerciales s'y installent. À partir du début de la colonisation, Diego-Suarez voit affluer un certain nombre de travailleurs venant d'autres régions de l'île ou de l'extérieur du pays pour servir de main-d'œuvre dans les industries, dans le commerce ou dans les entreprises maritimes et portuaires. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la garantie des libertés syndicales favorise le développement des luttes sociales intéressant les travailleurs dans cette ville du nord de l'île.

I) UN MILIEU ÉCONOMIQUE DOMINÉ PAR LES ACTIVITÉS PORTUAIRES ET INDUSTRIELLES

A. L'importance des activités économiques

La position stratégique de Diego-Suarez, caractérisée par la présence d'une baie, et l'existence d'un élevage extensif de bovins dans la région font de la ville un centre à fortes potentialités économiques. Ces dernières sont déjà exploitées avant la colonisation à partir du moment où la France décide de prendre possession de cette région du nord de Madagascar. Après la première guerre franco-merina de 1883-1885, les représentants de la Reine Ranavalona II et ceux du gouvernement français signent le traité du 17 décembre 1885 qui fait de Diego-Suarez un territoire français. Dans ce contexte, depuis 1886, l'Amiral Miot a installé une garnison sur les flancs de Cap Diego autour de laquelle s'implantent des commerçants et quelques industries³. Pour les tenants de la colonisation, « pour créer une colonie active, il fallait encourager l'agriculture, l'industrie et le commerce »⁴. Avant l'annexion de Madagascar, deux formes d'industries étaient installées à Diego-Suarez : l'industrie du sel et l'industrie des conserves de viande. Cette dernière usine était amenée à la fermeture à cause des lourdes charges fiscales qui pesaient sur ses produits en France ; les conserves de Diego-Suarez étant considérées comme des produits étrangers⁵.

² Dahy RAINIBE, « Une condition indigène ? », *Omaly sy Anio*, n° 15, 1982, p. 122.

³ Maurice BESNARD, *Au Nord de Madagascar. La province de Diego-Suarez*, s.d., p. 58-62.

⁴ *La Vie Illustrée*, 3^{ème} Année, n° 71, 23 février 1900.

⁵ *Ibid.*



Photo n°1 : Le port de Diego-Suarez, vue de la rade, vers 1930.

Cliché : Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)

À partir de 1896, l'annexion de Madagascar par la France fait développer davantage que par le passé les activités économiques dans la région. Des colons français et réunionnais ainsi que des cultivateurs autochtones se sont lancés dans la riziculture, les cultures vivrières (légumes, manioc ou patates douces), les cultures de traite (café et canne à sucre) et dans l'élevage de bovins pour satisfaire non seulement aux besoins locaux mais également à ceux de la métropole. En même temps, des salines, des usines de conserverie, des entreprises commerciales, bancaires et de réparation des navires sont installées avec le développement des échanges extérieurs. Les relations commerciales avec l'extérieur se développent en particulier grâce à l'existence du port qui est le troisième du pays en matière de trafic après ceux de Tamatave et de Majunga. En 1957, le port de Diego-Suarez, exploité par la Chambre de Commerce et dont les magasins sont gérés par la Compagnie Maritime de l'Afrique Orientale (C.M.A.O.), a traité un volume de marchandises de 100 000 tonnes⁶. En fait, Diego-Suarez se signale particulièrement par la multitude de ses entreprises.

B. La présence en nombre des entreprises portuaires, industrielles et commerciales

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la reprise des activités économiques aussi bien en métropole qu'à Madagascar fait développer les affaires des entreprises de différente nature. Celles-ci regroupent en particulier des établissements industriels, commerciaux et portuaires.

⁶ Archives de la République de Madagascar (ARM), Monographie n° 58 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

Usines	Nature des activités
Société d'oxygène et d'acétylène de Madagascar	Production d'oxygène et d'acétylène
Société Rochefortaise de Produits Alimentaires (S.AR.P.A.)	Production de viande congelée et de conserves
Cassam Chenai et Fils	Rizerie ; huilerie ; savonnerie
Société Électricité et Eaux de Madagascar	Production et distribution d'électricité et d'eau
Société des Salines de Djibouti	Production de sel
Direction des Constructions et Armes Navales (D.C.A.N.)	Construction navale et réparation des navires
Société des Chantiers et Ateliers du Bassin (S.C.A.B.)	Bâtiment et Travaux publics
S.T.A.R.	Production d'eaux et de boissons gazeuses

Les principaux établissements industriels à Diego-Suarez en 1957⁷

Au début des années 1950, Diego-Suarez compte environ une vingtaine d'entreprises industrielles, commerciales, bancaires et portuaires. D'après le recensement établi par le chef de la province de Diego-Suarez en 1957, la ville compte huit établissements industriels, qui représentent l'essentiel des entreprises de ce type dans la province. Ces établissements s'occupent de diverses activités : de l'alimentaire (rizerie, production de sel, production d'eaux et de boissons) à la construction navale et réparation des navires en passant par le bâtiment et les travaux publics. Pour les industries alimentaires, les Salines de Djibouti traite 15 à 20 tonnes de sel par an tandis que la S.A.R.P.A., avec comme principal produit le *corned-beef*, produit quelques milliers de boîtes par an⁸. Pour les entreprises portuaires, la Direction des Chantiers et Armes Navales, avec un bassin de carénage et des ateliers équipés, s'occupe principalement de la réparation des bateaux. Le dynamisme de l'économie à Diego-Suarez se mesure aussi à travers l'existence d'un nombre important d'entreprises commerciales comme les agences de la Compagnie Marseillaise de Madagascar (CMM) et de la Compagnie Lyonnaise de Madagascar (CLM) et les établissements appartenant à des Indiens qui tiennent une place de choix dans le commerce d'import-export, de gros et de détail⁹.

A Diego-Suarez, l'Arsenal de la Marine demeure le principal établissement industriel de la ville. En fait, les activités des autres entreprises dépendent de lui. Les menuisiers, les exploitants forestiers ou encore les entrepreneurs en construction et autres industriels travaillent en grande partie pour les chantiers de la Marine¹⁰. En raison de la présence de nombreuses entreprises, Diego-Suarez reste ainsi à Madagascar la ville où l'élément ouvrier est le plus important parmi la population active.

⁷ ARM, Monographie n°58 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

⁸ ARM, Monographie n°64 – District de Diego-Suarez – Année 1959.

⁹ ARM, Monographie n°58 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

¹⁰ Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM), DS 240, Lettre du 30 novembre 1953 des Conseillers provinciaux de Diego-Suarez au Ministre de la Marine.

II) UN MILIEU DU TRAVAIL A FORTE PRÉSENCE OUVRIÈRE

A. Les catégories d'ouvriers et de manœuvres

Les travailleurs commencent à affluer à Diego-Suarez dès la fin du XIX^e siècle avec l'installation des premières industries dans la localité. À partir de 1885, des populations de différentes origines viennent s'y installer. Des Antakarana, Sakalava, Betsimisaraka, Silamo, Makoa et même des gens originaires du Sud-Est, attirés par le travail salarié offert par les Français, s'installent à Diego-Suarez¹¹. En 1887, d'après un recensement, le village de la garnison, qui forme désormais la colonie de Diego-Suarez, compte 4 600 habitants dont 527 Français ou Créoles de Maurice, environ 1 100 soldats ou marins et 2 700 indigènes de Madagascar ou des Comores¹². L'avènement de la colonisation ne fait qu'accentuer le mouvement de déplacement des travailleurs venant d'autres régions de Madagascar vers la zone du nord. Les travailleurs migrants venant d'autres régions de l'île affluent à Diego-Suarez et dans sa région étant donné que les autochtones, c'est-à-dire les Antakarana, ne sont pas attirés par le travail salarié. Ainsi, pour le travail de la récolte du riz, les colons français ont dû faire appel en 1918 aux Antaimoro et aux Betsileo pour la coupe car pour les autochtones, ce genre de travail est considéré comme *fady* ou tabou pour leur communauté¹³.

À partir du début des années 1920, des travailleurs originaires de l'île de La Réunion viennent s'installer en nombre à Diego-Suarez. Selon le Gouverneur général Marcel Olivier¹⁴, « il existe à Madagascar un prolétariat européen, ou assimilé, composé surtout d'éléments immigrés de la Réunion, individus ou familles sans ressources suffisantes. Ils habitent souvent, surtout à la côte, des réduits innommables, construits avec des matériaux de déchet »¹⁵. Cependant, à partir des années 1930, le profil des travailleurs réunionnais qui s'installent à Diego-Suarez change. Les Réunionnais servent davantage que dans le passé d'ouvriers spécialisés ou de cadres d'entreprise à Diego-Suarez, vu leur niveau d'études. La majorité d'entre eux a terminé le cycle d'études primaires et quelques-uns possèdent le Brevet Élémentaire.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à Diego-Suarez, le nombre des salariés de différentes origines ne cesse d'augmenter face au développement des activités économiques du district en général et de la ville en particulier. Ce phénomène est surtout observé à partir du début des années 1950, avec la reprise effective des activités industrielles, commerciales et portuaires en France et à Madagascar.

En 1951, les branches professionnelles qui emploient beaucoup d'ouvriers et des manœuvres, aussi bien dans le secteur public que dans le privé, sont les branches qui emploient un nombre élevé de salariés. Pour le secteur public, les salariés des Travaux publics représentent près de 90% de l'effectif total, étant donné que les constructions de routes entreprises après la guerre nécessitent l'emploi d'un nombre élevé de main-d'œuvre. Pour le secteur privé, les industries, avec notamment les usines de fabrication de produits alimentaires, emploient 18% de l'effectif total, tandis que les professions domestiques représentent 33% du nombre total des salariés. Pour cette branche, des

¹¹ Manassé ESOAVELOMANDROSO, « La politique royale dans la province d'Antomboka au lendemain du traité de paix de 1885 », *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 289.

¹² Maurice BESNARD, *op. cit.*, s.d., p. 58-62.

¹³ *Revue Agricole et Vétérinaire de Madagascar et Dépendances*, 3^{ème} Année, n° 21, juillet 1918.

¹⁴ Marcel Olivier était le Gouverneur général de Madagascar de 1924 à 1929.

¹⁵ Marcel OLIVIER, *Six ans de politique sociale à Madagascar*, Paris, Éditions Bernard Grasset, 1931, p. 192.

travailleurs venant des Comores arrivent à Diego-Suarez pour chercher du travail et s'employer comme gens de maison, gardiens et autres métiers n'exigeant pas une qualification professionnelle. Dans les années 1950, la reprise des activités économiques en métropole et à Madagascar favorise davantage que par le passé le recrutement de main-d'œuvre par les établissements industriels et commerciaux. Ainsi, en 1957, le nombre total des salariés du secteur privé de la province de Diego-Suarez s'élève à 20 824 sur une population de 381 377 habitants¹⁶, soit 5,46% du total.

Branches professionnelles		
Secteur public	Administration générale	295
	Travaux publics	2 629
Nombre total des salariés du secteur public : 2 924		
Branches professionnelles		
Secteur privé	Agriculture	474
	Forêts	141
	Mines	-
	Industries	937
	Bâtiments et Travaux publics	178
	Transports	724
	Commerce	785
	Banque	79
	Professions libérales	17
	Professions domestiques	1 655
Nombre total des salariés du secteur privé : 4 990		

Main-d'œuvre employée dans le district de Diego-Suarez en 1951¹⁷

Les travailleurs présents à Diego-Suarez sont cosmopolites. Les ouvriers non qualifiés et les manœuvres qui travaillent dans les entreprises publiques et privées de la ville, comme l'Arsenal de la Marine, sont essentiellement des Malgaches, originaires majoritairement du Sud ou du Sud-Est de l'île, et de Comoriens. Certains d'entre eux n'ont pas bénéficié de scolarisation tandis que d'autres ont reçu un faible niveau d'instruction. Ils se salarient pour pouvoir subvenir à leurs besoins familiaux et acquitter régulièrement leurs impôts. D'autres ouvriers étrangers sont aussi présents à Diego-Suarez pour servir notamment de main-d'œuvre dans les entreprises portuaires. Ainsi, des Arabes Yéménites sont employés par les entreprises du batelage comme dockers¹⁸. En plus des travailleurs qui ont un contrat avec leurs employeurs, les entreprises

¹⁶ ARM, Monographie n° 59 – District de Diego-Suarez – Année 1957.

¹⁷ ANOM, DS 242, Transmission n° 943/ CF du 20 novembre 1951 du Chef du district de Diego-Suarez au Chef de la Province de Majunga.

¹⁸ ARM, Monographie n° 64 – District de Diego-Suarez – Année 1959.

portuaires recourent également à l'emploi de la main-d'œuvre pénale pour faire face à l'insuffisance en nombre de leurs salariés. Cette catégorie de travailleurs provient notamment des détenus impliqués dans l'insurrection de 1947.

Les travailleurs réunionnais constituent avec leurs collègues malgaches ayant bénéficié d'une scolarisation poussée, c'est-à-dire ayant terminé l'enseignement du second degré ou du troisième degré¹⁹, les cadres dans les différentes entreprises de Diego-Suarez. Cette situation reflète la réalité en termes d'emploi de salariés dans l'ensemble de la province. Ainsi, à la Société Sucrière de la Mahavavy (SO.SU.MAV) dans le district d'Ambilobe, qui représente le principal ensemble de production agricole et industrielle de la province de Diego-Suarez, dans les années 1950, les travailleurs originaires de l'Imerina sont constitués de cadres ou d'ouvriers qualifiés employés dans le secteur industriel²⁰. Néanmoins, les diplômés malgaches restent victimes d'une discrimination en matière d'embauche par rapport à leurs homologues réunionnais. Au lendemain de l'entrée en vigueur du Code du travail de 1952, qui consacre le principe de l'égalité entre les travailleurs, quelle que soit leur origine, la discrimination reste toujours en vigueur au niveau du recrutement entre les Malgaches et les Créoles. Avec cette pratique, un Malgache titulaire de Brevet Élémentaire et fort de trois ans d'expérience en comptabilité et dactylographie n'arrive pas à se faire embaucher, en 1957, dans les services de la Province de Diego-Suarez, mais se voit orienter vers les grandes compagnies commerciales pour sa demande d'embauche²¹. En plus des difficultés rencontrées dans le recrutement, les Malgaches restent aussi quelquefois victimes de conditions de travail difficiles.

B. Des conditions de travail et des rémunérations peu avantageuses pour les ouvriers

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la réglementation du travail à Madagascar est régie par le décret du 7 avril 1938 puis la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un Code du travail dans les TOM. Cette dernière législation apporte des précisions en matière de durée de travail (art. 112) qui est fixée à 40 heures par semaine, de détermination du salaire (art. 91) avec l'égalité du salaire pour tous les travailleurs qui ont la même qualification professionnelle ou encore de l'hygiène et de la sécurité dans les lieux de travail (art. 133 à 137). Toutefois, la réalité dans le monde du travail est loin de correspondre avec le contenu du texte législatif, vu que certains employeurs, soucieux simplement d'engranger des bénéfices, ne se soucient pas de l'application de la loi. Par exemple, le directeur des Ateliers des Messageries Maritimes déclare au lendemain de l'entrée en vigueur du Code du travail que cette loi ne touche pas son établissement vu le caractère particulier de celui-ci qui fait des constructions navales et qu'il ne peut pas payer 48 heures un travail de 40 heures²².

Les conditions de travail restent dures pour un certain nombre de travailleurs, même au lendemain de l'entrée en vigueur du Code du travail des TOM. Au milieu des

¹⁹ Pendant la colonisation, l'enseignement réservé aux Malgaches est divisé en 3 degrés : enseignement du premier degré, équivalent de l'enseignement primaire ; enseignement du deuxième degré, équivalent de l'enseignement secondaire ; enseignement du troisième degré, équivalent de l'enseignement « supérieur » pour les Malgaches et dispensé dans des centres spécialisés regroupés à Tananarive, composés de l'Ecole le Myre de Vilers (un centre de préparation des fonctionnaires indigènes et des candidats à l'Ecole de Médecine), de l'Ecole Industrielle et de l'Ecole de Médecine.

²⁰ Lucile RABEARMANANA, « Les travailleurs des grandes plantations du Nord-Ouest de Madagascar (1945-1960) », *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 394.

²¹ *Gazetin'ny Malagasy*, n° 426, mercredi 4 septembre 1957.

²² ANOM, DS 236, Note du 7 novembre 1953 du Commissaire de Police de la 3^e Brigade Mobile au sujet de la réunion de l'Union locale des travailleurs de la Région de Diego-Suarez sur le Code du travail.

années 1950, à la C.M.A.O., par exemple, la semaine de 48 heures continue toujours d'être appliquée. Les ouvriers du batelage travaillent le samedi toute la journée, même si ce sont ceux qui assurent la permanence pour l'accueil des bateaux qui devraient faire le travail. En fait, les dispositions réglementaires sur la durée hebdomadaire du travail ne sont pas respectées par l'employeur. De plus, ce dernier n'entretient pas suivant la législation en vigueur les cahiers de soldes et paye les ouvriers avec des salaires dérisoires qui ne permettent pas de faire face à la hausse du coût de la vie²³.

Les conditions de travail demeurent surtout pénibles pour la main-d'œuvre pénale, employée dans les entreprises portuaires pour les travaux de batelage. Selon Justin Bezara²⁴, ancien conseiller de la République, détenu à la prison civile de Diego-Suarez en 1950, « les emprisonnés autochtones sont corvéables à merci. Ils sont exposés à de durs et exténuants travaux généralement exposés aux intempéries. Les travaux d'embarquement et de débarquement des marchandises, surtout de charbon et de ciment, à la compagnie de batelage connue sous les initiales CMAO sont les plus pénibles. À cet effet, les emprisonnés n'ont presque pas de repos. Ils travaillent aussi bien les dimanches que les jours fériés et presque toujours à une énorme tâche, vraiment exténuante, et l'équipe qui ne peut s'en acquitter à temps doit la finir et ne doit quitter le chantier qu'à une heure très tard dans la nuit »²⁵. En plus, la main-d'œuvre pénale ne perçoit aucun salaire, étant donné que ceux qui sont astreints à ces tâches gratuites au profit d'entreprises publiques ou privées sont condamnés à des peines de travaux forcés. En réalité, à Diego-Suarez, au début des années 1950, le recours au travail pénal est un soutien apporté par les autorités aux entreprises maritimes, étant donné que celles-ci ont besoin d'une main-d'œuvre nombreuse pour réaliser à bref délai les travaux qui leur incombent. Dans le cadre de la mise en valeur coloniale, le recours au travail gratuit, représenté par le travail pénal, est destiné à « compenser la faiblesse des moyens techniques et financiers »²⁶ de l'administration ou des entreprises qui bénéficient du service. Pour les travailleurs libres, c'est la question de rémunération qui reste toujours problématique car les salaires octroyés ne permettent pas d'avoir un pouvoir d'achat élevé.

À Diego-Suarez, au lendemain de la guerre, la hausse des salaires n'arrive pas à suivre celle des prix. En 1948, la moyenne d'augmentation des prix des denrées de première nécessité atteint 86% alors que le relèvement des salaires n'est que de 20%²⁷. Cette faiblesse de l'augmentation des salaires par rapport à celle des prix a un impact direct sur le pouvoir d'achat des salariés. En 1949, le pouvoir d'achat du salaire minimum journalier est de 2,5 kg de riz et de 700 grammes de viande de bœuf alors qu'il était de 4 kg et de 1,5 kg en 1939²⁸.

²³ *Gazetin 'ny Malagasy*, n° 291, vendredi 26 janvier 1955.

²⁴ Dans les années 1946 et 1947, Justin Bezara était le principal dirigeant de la section du parti nationaliste MDRM (Mouvement Démocratique de la Rénovation Malgache) dans la région de Diego-Suarez. De par cette position, il s'est fait élire membre du Conseil de l'Union Française. Après le déclenchement de l'insurrection de mars 1947, il a été arrêté et emprisonné comme les autres cadres du MDRM pour motif d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

²⁵ ANOM, DS 539, Lettre du 17 août 1950 de Justin Bezara, ancien conseiller de la République, détenu politique à la prison civile de Diego-Suarez, au Ministre de la France d'Outre-Mer.

²⁶ Jean FREMIGACCI, *État, économie et société coloniale à Madagascar (Fin XIX^e siècle-1940)*, Paris, Éditions Karthala, 2014, p. 272.

²⁷ ARM, IV D 35, Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée consultative du travail de Diego-Suarez du 25 juin 1948.

²⁸ ANOM, DS 236, Note du 5 mai 1949 du Commissariat central de la police de Diego-Suarez.

Salaire mensuel	Prix du kg du riz	Loyer mensuel
2 900 Frs	32,50 Frs	300 à 500 Frs

Salaire dans la fonction publique : exemple : solde d'un agent auxiliaire de police en 1950²⁹

Salaire mensuel	Prix du kg du riz	Loyer mensuel
3 520 Frs	35 Frs	1 000 Frs

Salaire dans le secteur privé : exemple : salaire d'un manœuvre indifférencié en 1954³⁰

Les employés de la fonction publique, surtout les débutants comme les agents auxiliaires de police, vivent dans des conditions difficiles en bénéficiant d'un salaire qui n'arrive pas à faire face à la hausse des prix. Ainsi, ils n'arrivent que difficilement à subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs familles. Dans le secteur privé, la situation en matière de rémunération n'est pas du tout meilleure par rapport à celle du secteur public. En 1954, le manœuvre indifférencié, c'est-à-dire le travailleur autochtone sans qualification professionnelle, est payé 22 francs par heure, soit 176 francs par jour pour une journée de 8 heures de travail, ou encore 3 520 francs par mois pour une semaine de travail de 40 heures. Il achète le riz à 35 francs le kg et paie un loyer de 1 000 francs par mois. Toutefois, le logement n'a aucun confort, malgré le loyer élevé. Il peut être une cabane en tôles qui n'a pas d'eau courante ni d'électricité³¹. Le déséquilibre du rapport salaire/prix ne fait qu'entretenir la précarité des conditions de vie des salariés des entreprises privées à Diego-Suarez. En fait, la faiblesse des salaires concerne surtout les travailleurs qui n'ont pas une qualification professionnelle. Par exemple, en 1957, dans la province de Diego-Suarez, les domestiques touchent une rémunération annuelle moyenne de 35 000 francs, les ouvriers des entreprises de construction et des Travaux publics 70 000 francs et les employés des entreprises commerciales, des banques et des professions libérales 120 000 francs³², soit respectivement 2 916 francs, 5 833 francs et 10 000 francs par mois. Les travailleurs de Diego-Suarez ne connaissent une amélioration de leur situation salariale qu'avec les luttes menées par les organisations syndicales.

III) DES LUTTES SOCIALES DYNAMIQUES

A. L'encadrement des travailleurs par les organisations syndicales

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'instauration des libertés politiques et syndicales dans les TOM, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de décolonisation du gouvernement français, incite les travailleurs autochtones à se regrouper dans des organisations professionnelles pour défendre leurs intérêts.

²⁹ ANOM, 6 (7) D 60, Note établie le 23 mai 1950 à Diego-Suarez au sujet des soldes des fonctionnaires autochtones.

³⁰ ANOM, DS 241, Lettre n°308-CF/IT-DS du 29 mai 1954 de l'Inspecteur du Travail et des Lois Sociales de Diego-Suarez à l'Inspecteur Général du Travail et des Lois Sociales – Tananarive.

³¹ ANOM, DS 236, Rapport du 23 juillet 1953 de l'Inspecteur de Police Radanielson Émile au Commissaire de Police du 3^e arrondissement de Diego-Suarez.

³² ARM, Monographie n° 59 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

À Madagascar, ceux de Diego-Suarez se trouvent en première ligne les luttes syndicales. Ils adhèrent dans les sections de la Confédération Générale du Travail (CGT), de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) et plus tard de la Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO) pour ne pas être victimes des abus et injustices perpétrés par les employeurs ou les autorités. Parmi ces organisations syndicales, la CGT, créée le 1^{er} janvier 1948, reste la plus dynamique et attire les travailleurs, en raison de son implication sans cesse plus grande dans les luttes intéressantes ces derniers. Malgré le trouble politique et social engendré par l'insurrection de 1947, cette section syndicale voit le jour grâce à l'initiative des travailleurs réunionnais et parce que la ville est loin du théâtre du soulèvement. En 1950, la CGT de Diego-Suarez, appelée Union locale des travailleurs de la Région de Diego-Suarez, regroupe les sections des travailleurs de la Marine (DCAN, Travaux Maritimes), des E.M.C., de la S.C.A.B., de la C.M.A.O., des Messageries Maritimes, de l'Énergie Électrique, de la S.C.A.M.A., et de la Rochefortaise ainsi que la section regroupant les employés de Banque et de Commerce de Diego-Suarez³³.

Du côté des meneurs, les Créoles du Nord deviennent, à partir des années 1920 et 1930, des militants de l'anticolonialisme³⁴, grâce à leur contact avec des éléments nationalistes malgaches présents à Diego-Suarez, comme Jean Ralaimongo, et à l'influence des idées anticolonialistes véhiculées par des marins français de passage dans le port de la ville. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les travailleurs créoles, originaires de l'île de La Réunion, occupent davantage que par le passé le terrain social en assurant l'encadrement des luttes sociales intéressantes l'ensemble des employés, ouvriers et manœuvres à Diego-Suarez. En novembre 1945, ils s'impliquent dans l'organisation d'une grève à la Société des Ateliers et Chantiers du Bassin de Radoub, dont l'activité est requise pour le compte de la Marine nationale. Cette grève, qui a duré 5 jours, intéresse 200 ouvriers et manœuvres, dont une grande majorité de salariés malgaches. Elle a pour objectif de demander aux employeurs des meilleures rémunérations. Les grévistes réclament en particulier une augmentation de 100% des salaires et une majoration unique de 100% du salaire horaire pour le travail de nuit³⁵. Les dirigeants syndicaux de la CGT ne cessent de conscientiser l'ensemble des travailleurs de l'importance des luttes pour obtenir des meilleures conditions de vie et de travail. Ainsi, au cours d'une réunion organisée en juillet 1953, le secrétaire général du syndicat, Francis Sautron³⁶, a exhorté, dans son discours, les travailleurs de la ville à ne pas flétrir dans le combat qu'ils mènent pour obtenir un standard de vie meilleur³⁷. Dans son travail de propagande syndicale, il ne cesse d'inciter les ouvriers travaillant dans les différentes entreprises de la ville à observer l'union et avoir une cohésion. Le dynamisme des dirigeants de la CGT de Diego-Suarez dans les luttes en faveur des travailleurs motive les salariés de la ville à adhérer au syndicat. Ainsi, en 1953, l'Union locale des

³³ ANOM, DS 236, Télégramme-Lettre Officiel n° 829-CF du 29 novembre 1950 du Chef du district de Diego-Suarez adressé au Chef de la Province de Majunga.

³⁴ Jean FREMIGACCI, « Insécurité, banditisme et criminalité dans le Nord de Madagascar au début du XX^e siècle », *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 311.

³⁵ ARM, IV D 36, Rapport au sujet de la grève du 5 au 9 novembre 1945 au Bassin de Radoub.

³⁶ Francis Sautron est arrivé à Madagascar en 1944 pour effectuer son service militaire à Diego-Suarez. Démobilisé en 1946, il travaille comme secrétaire comptable au Commissariat de la Marine à Diego-Suarez. Il séjourne dans cette ville jusqu'en 1965. Au cours de ce séjour, il est secrétaire général du syndicat CGT, devenu en 1956 FISEMA (*Firaisan'ny Sendikan'ny Mpiasan'i Madagasikara* ou Union des Syndicats des Travailleurs de Madagascar). Il est élu maire de Diego-Suarez en 1956 et occupe ce poste jusqu'à son retour à l'île de La Réunion.

³⁷ ANOM, DS 236, Rapport du 23 juillet 1953 de l'Inspecteur de Police Radanielson Émile au Commissaire de Police du 3^e arrondissement de Diego-Suarez.

travailleurs de la Région de Diego-Suarez (CGT) compte 1 100 adhérents tandis que l'Union des ouvriers et employés de l'Arsenal et le Syndicat des ouvriers et employés de Diego-Suarez, affiliés à la CFTC, regroupent ensemble 103 adhérents³⁸. Les adhérents de la CGT se recrutent notamment parmi les ouvriers des entreprises portuaires et maritimes, en particulier ceux de l'Arsenal de la Marine.



Photo n°2 : Francis Sautron, à l'occasion de la célébration du 1^{er} Mai 1954
Cliché : Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)

Cependant, à Diego-Suarez, le travail de délégué syndical expose à toutes sortes de sanctions surtout lorsque l'employeur fait prévaloir dans sa prise de décisions les dispositions légales. Pour le licenciement de Francis Sautron, secrétaire général de la section locale de la CGT, de son métier de comptable au Commissariat de la Marine après son séjour sans autorisation de sortie en métropole, le Commandant de la Marine à Madagascar et Dépendances, son supérieur hiérarchique, avance comme argument que : « la qualité de délégué syndical n'autorise pas à un ouvrier à désobéir sciemment aux règlements de la Marine et à ne pas suivre les instructions du Commandement »³⁹. Néanmoins, face à la cohésion des membres du syndicat qui ont menacé de faire une grève si Francis Sautron n'est pas réintégré dans son emploi, les autorités de la Marine ont fait marche arrière. Par lettre en date du 25 août 1953, le Commandant de la Marine de Madagascar et Dépendances et de la Base stratégique de Diego-Suarez a ordonné la réintégration de l'ouvrier Sautron au service du Commissariat de la Marine à compter du

³⁸ ANOM, DS 241, Province de Majunga – Inspection du Travail et des Lois Sociales (Secteur Nord).

³⁹ ANOM, DS 236, Communication aux ouvriers du Syndicat CGT Section Marine établie le 20 juillet 1953 par le Commandant de la Marine à Madagascar et dépendances.

26 août 1953 avec une réduction d'un échelon de salaire horaire pendant trois mois à compter de cette même date⁴⁰. Les responsables de la Marine cèdent simplement face à la pression des travailleurs par peur d'un blocage des activités stratégiques de la Marine, et par crainte de se voir confrontés en permanence à des luttes syndicales, qui se confondent en même temps à des luttes anticoloniales. L'affaire de Francis Sautron illustre, entre autres, l'importance de l'Arsenal de la Marine en tant que foyer du syndicalisme à Diego-Suarez. Pour avoir une paix sociale durable au sein de l'entreprise, le Commandant de la Marine nationale, l'Amiral Barjot, a fait appel, en octobre 1953, au cours de son entrevue avec Francis Sautron, à la diplomatie et à la prudence de ce dernier pour l'accomplissement de son activité syndicale future⁴¹.

Dans les années 1950, Francis Sautron, secrétaire général de la CGT locale, joue un rôle particulier dans le milieu ouvrier à Diego-Suarez, vu son charisme et sa capacité à rassembler autour de sa personne la majorité des ouvriers de la ville. Il fait partie des « meilleurs ouvriers, les plus estimés et qui ont toute la confiance de leurs camarades de travail »⁴². Son profil répond aux besoins de la lutte syndicale, qui veut un personnage aguerri à la tête d'une organisation syndicale. De cette manière, il devient porte-parole des travailleurs pour porter auprès des autorités ou des employeurs leurs revendications. Il joue également le rôle de médiateur entre les salariés et les employeurs en cas de mésentente ou de litige entre les deux parties. En 1951, il est intervenu auprès du directeur de l'E.E.M. à Tananarive pour le compte des ouvriers de l'entreprise travaillant à Diego-Suarez qui revendiquent une augmentation de salaires car ceux-ci ne correspondent pas à leurs conditions de vie⁴³. L'implication de Francis Sautron dans les conflits de travail démontre son attachement aux luttes ouvrières dont l'objectif primordial reste l'amélioration des conditions de vie des travailleurs. Son activisme n'en reste pas moins un moyen pour dénoncer la politique de travail de l'administration et des employeurs, et pour gagner par la même occasion la confiance des travailleurs. Parallèlement, son intervention en faveur des ouvriers donne une impulsion aux mouvements revendicatifs des travailleurs.

B. L'importance des mouvements de grève

Les luttes sociales à Diego-Suarez ont touché, en premier lieu, dans les années 1930 les travailleurs du port. En février 1937, 300 Comoriens et Antandroy travaillant dans le batelage déclenchent une grève pour demander une augmentation de salaire à 4 francs par jour plus une ration alimentaire⁴⁴. Dans leur mouvement, ces travailleurs sont encadrés par des marins français⁴⁵. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les grèves deviennent fréquentes dans les entreprises s'occupant d'activités maritimes et portuaires, étant donné que les travailleurs du secteur font preuve de solidarité pour faire entendre leur cause. Ainsi, en novembre 1945, 200 ouvriers et manœuvres de la Société des Ateliers et Chantiers du Bassin de Radoub, dont l'activité est requise pour le compte de la Marine nationale de Diego-Suarez, observent une grève de 5 jours pour

⁴⁰ ANOM, DS 236, Ordre n° 65-CAB du 25 août 1953 du Commandant de la Marine à Madagascar et Dépendances concernant la réintégration dans le cadre spécial local de l'ouvrier du S.C.M. Sautron.

⁴¹ ANOM, DS 236, Note n° 181-B3/RG du 20 octobre 1953 du Commissaire de Police de la 3^e Brigade Mobile au sujet de l'entretien de l'Amiral Barjot et du secrétaire de la CGT Sautron.

⁴² *Bulletin confédéral des TOM* (mensuel de la CGT de France), numéro spécial, janvier 1951.

⁴³ ANOM, DS 240, Lettre n° 37-U/L du 1^{er} juillet 1951 de Francis Sautron, secrétaire général du Syndicat « Union locale des travailleurs de la Région de Diego-Suarez » au Directeur de l'EEM – Tananarive.

⁴⁴ ANOM, 6(5) D 19, Copie du télégramme n° 205-CFR envoyé de Diego-Suarez le 24 février 1937.

⁴⁵ Solofo RANDRIANJA, « L'action de Ralaimongo à Diego-Suarez », *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 375.

demander une augmentation de 100% des salaires, une majoration unique de 100% du salaire horaire pour le travail de nuit et un paiement des journées de grève⁴⁶. Les ouvriers et manœuvres de l'entreprise demandent notamment une revalorisation de leurs salaires pour faire face à la hausse du coût de la vie.

Secteurs intéressés	Causes	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de journées perdues	Règlement des conflits
S.C.A.B. (bâtiments et Travaux publics)	Salaires, reclassification professionnelle, prime d'ancienneté, installation douches et WC, tenue de travail	350	Néant	Conciliation de l'Inspection du travail le 30 août 1957
Arsenal de la Marine (secteur public)	Demande de réintégration d'un délégué syndical licencié	975 (699 grévistes)	1 037	Conflit latent ; sentence du 30/9/57 rejetée
Arsenal de la Marine (secteur public)	Demande de réintégration d'un délégué syndical licencié	975	Néant	Conflit latent ; sentence du 24/2/58 rejetée
Arsenal de la Marine (secteur public)	Salaires, classification professionnelle, allocations familiales, jours fériés, retraite, discrimination raciale	975	Néant	Conflit latent ; sentence du 19/11/57 rejetée
Cassam Chenai	Salaires	94 (90 grévistes)	Indéterminé ; grévistes licenciés	16 travailleurs seulement ont été réintégrés par la suite et l'usine n'a repris qu'une partie de son activité

Différends collectifs et cessation de travail par grève à Diego-Suarez en 1957⁴⁷

Dans les années 1950, les mouvements de grève à Diego-Suarez sont surtout animés par les ouvriers de l'Arsenal de la Marine. Ces derniers profitent des maladresses du commandement de la Marine dans l'application des lois en vigueur

⁴⁶ ANOM, DS 534, Rapport du Chef du district et Maire de Diego-Suarez au sujet de la grève du 5 au 9 novembre 1945 au Bassin de Radoub.

⁴⁷ ARM, Monographie n°59 – Province de Diego-Suarez – Année 1957.

pour faire prévaloir leurs droits. Les autres salariés de la ville leur emboîtent le pas également dans ces mouvements de revendication.

La cessation de travail constitue un moyen pour les travailleurs salariés de manifester leur mécontentement face à la politique ou au règlement observé par leurs employeurs. À Diego-Suarez, conscients de leurs droits, les salariés des entreprises publiques et privées de la ville déclenchent dans les années 1950 des mouvements de grève pour faire entendre leur voix. En 1957, ils ont fait la grève pour deux raisons notamment : pour une meilleure rémunération et pour le respect de leurs droits. Ils revendentiquent des salaires à la hauteur de leur qualification professionnelle, vu qu'un certain nombre d'employeurs n'observent qu'en partie l'application des dispositions du Code du travail. Dès 1953, les ouvriers et employés autochtones de Diego-Suarez attendent une augmentation substantielle des salaires par rapport à la limitation de la semaine de travail à 40 heures⁴⁸. Les ouvriers de l'Arsenal de la Marine, organisés au sein du syndicat CGT, se montrent particulièrement dynamiques dans les revendications en matière de rémunération (salaires, allocations familiales, régime de retraite). Leur cohésion constitue un atout dans leur bras de fer avec leur employeur. Pour faire prévaloir leurs droits et dénoncer l'abus de leur employeur en termes d'exercice du droit syndical, ils dénoncent à travers leur mouvement de grève le licenciement de leur délégué syndical et demandent ainsi sa réintégration.

Depuis la fin du XIX^e siècle, Diego-Suarez voit ses activités économiques se développer avec l'installation de nombreuses entreprises industrielles, commerciales et portuaires. Ces dernières avec l'Arsenal de la Marine, « formant et utilisant un personnel malgache nombreux travaillant en collaboration avec des spécialistes venant de France »⁴⁹, restent en pointe du secteur industriel de la ville. Les activités industrielles et commerciales se développent notamment grâce à l'apport des entreprises du secteur privé. La multitude des activités économiques fait de Diego-Suarez une ville ouvrière où des travailleurs de différentes spécialités et de différentes origines se côtoient. De cette manière, depuis les années 1930, Diego-Suarez, ville cosmopolite, se trouve à la pointe des luttes ouvrières, alors que dans la région du Nord-Ouest, la pratique syndicale ne s'implante que dans les années 1950 dans des conditions favorables⁵⁰. Les ouvriers de Diego-Suarez se sont mobilisés, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, pour revendiquer des meilleurs salaires ou des meilleures conditions de travail. Les travailleurs réunionnais se trouvent, dans les années 1950, à la tête des activités syndicales à Diego-Suarez et encadrent les autres travailleurs, les Malgaches et les Comoriens notamment, dans les luttes syndicales. En tant qu'ouvriers « locaux »⁵¹, ils animent un mouvement syndical différent de celui des travailleurs français d'origine métropolitaine. Pour la défense de leurs intérêts professionnels et matériels, ces derniers se regroupent surtout au sein de la CGT-FO.

⁴⁸ ANOM, DS 241, Note n° 235-B3/RG de la 3^e Brigade Mobile de Diego-Suarez au sujet de l'application du Code du travail.

⁴⁹ Maurice BESNARD, *op. cit.*, s.d., p. 74.

⁵⁰ Lucile RABEARAMANANA, *op. cit.*, *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, p. 405.

⁵¹ Le terme « ouvriers locaux » désigne les travailleurs réunionnais, malgaches et comoriens, qui ont un statut professionnel différent de celui des travailleurs français d'origine métropolitaine.

LES ENTREPRISES FRANÇAISES DE TRAVAUX PUBLICS ET L'AMÉNAGEMENT EN INFRASTRUCTURES DE MADAGASCAR (DÉBUT DU XX^e SIÈCLE-1972)

Dominique BARJOT
Professeur d'Histoire économie contemporaine
Université Paris Sorbonne

Résumé : Si l'industrie française des travaux publics demeure aujourd'hui l'une des toutes premières du monde, elle le doit aux difficultés spécifiques de son marché intérieur très concurrentiel, à sa compétitivité technologique, mais aussi à l'expérience acquise dans l'équipement de son Empire colonial, puis des nations qui lui ont fait suite, comme à Madagascar. Si les entreprises françaises de travaux ne s'y sont intéressées que relativement tard, elles y ont mis leur actif, dès le premier tiers du siècle, quelques réalisations spectaculaires : chemin de fer Fianarantsoa-Côte Est (André Borie et *alii*), ponts de Diego-Suarez (Fougerolle et Daydé), de Tamatave (Eiffel et Batignolles), de Majunga (Schneider). Dès cette époque, une firme sort du lot, à savoir les Entreprises métropolitaines et Coloniales (barrage de Mantasoa, ponts de Diego-Suarez, Tamatave et Tuléar). Après la Seconde Guerre mondiale, même si les travaux routiers se révèlent souvent décevants, les grands projets de génie civil se poursuivent (Dragages TP, Eiffel, SOFRA-TP, surtout EMC devenues, en 1959, Compagnie Française d'Entreprises). A partir du milieu des années 1950, un leader s'affirme : les Grands Travaux de l'Est, aujourd'hui GTOI, filiale de Colas.

Mots-clés : Madagascar – Entreprises françaises – Travaux publics – Aménagement – Infrastructures

Abstract: *If the French public works industry still ranks among the first in the world today, it owes it to the specific difficulties of its extremely competitive domestic market, its technological competitiveness, but also to the experiences gained when providing equipment to its colonial empire, and then to the ensuing nations such as Madagascar. Although the French public works companies did not get involved until relatively late, they invested their assets right from the first third of the century with some spectacular achievements: Fianarantsoa-East Coast railway line (André Borie et *alii*), the harbours of Diego-Suarez (Fougerolle et Daydé), of Tamatave (Eiffel et Batignolles), and of*

Majunga (Schneider). From that time, a company has stood out, namely the Entreprises Métropolitaines et Coloniales (the Mantasoa dam, bridges in Diego-Suarez, Tamatave and Tuléar). After World War II, even though the road works were not entirely satisfactory, major civil engineering projects went on (Dragages TP, Eiffel, SOFRA-TP, and especially EMC that became Compagnie Française d'Entreprises in 1959). From the mid-1950s, the Grands Travaux de l'Est — now GTOI, a Colas subsidiary — has asserted itself as the leader.

Key words: Madagascar – French companies – Public works – Development - Infrastructures

L'industrie française des travaux publics est demeurée, jusqu'au milieu des années 2000, la seconde du monde¹. Si, aujourd'hui, sa position n'est plus aussi incontestable, elle conserve encore un leadership européen face à l'Allemagne et à l'Espagne : elle le doit à des groupes tels que Vinci, Bouygues, Eiffage, Technip, Spie ou Fayat². Ce succès, elle le doit aussi aux difficultés spécifiques du marché intérieur français, très compétitif, à son agressivité à l'exportation, basée sur une compétitivité technologique maintenue, avec des positions très fortes en Europe et en Afrique, mais aussi en Amérique du Nord et du Sud ainsi que dans le Sud-Est asiatique³. Il convient cependant d'y ajouter l'expérience exceptionnelle acquise à l'occasion de l'équipement de son Empire colonial : même après la décolonisation, les entreprises françaises ont conservé de bonnes positions dans les nouveaux États nés de celui-là⁴. Tel fut le cas à Madagascar.

Certes, la Grande Île de Madagascar n'a suscité qu'assez tardivement l'intérêt des entrepreneurs français de travaux publics. Néanmoins, ils ont été, durant la première moitié du vingtième siècle, à l'origine de réalisations majeures (I). Après la Seconde Guerre mondiale, des opportunités nouvelles sont apparues, qui pourtant ont buté sur le caractère peu rentable du marché (II). Dans ces conditions, un leader s'est affirmé, à savoir la Société des Grands Travaux de l'Est (III).

I) MADAGASCAR : UN INTÉRÊT RELATIVEMENT TARDIF, MAIS QUELQUES RÉALISATIONS SPECTACULAIRES (1899-1945)

Dans la première moitié du XX^e siècle, les entrepreneurs métropolitains, du moins les plus grands d'entre eux, ont tardé à s'intéresser à Madagascar, mais ils ont mis à leur actif, néanmoins, quelques réalisations spectaculaires. Avant la Première Guerre mondiale, elles ont été plutôt limitées, mais, à partir des années 1920, elles ont été plus nombreuses et d'ampleur supérieure. C'est sur cette base, que les Entreprises Métropolitaines et Coloniales se sont affirmées, à partir de Madagascar et avec l'objectif de se développer dans l'océan Indien.

¹ Dominique BARJOT, « Introduction générale », in Dominique BARJOT, Jacques DUREUIL (dir.), *150 ans de génie civil : une histoire de centraliens*, Paris, PUPS, 2008, p. 15-46

² Dominique BARJOT, “Problematcs and First Results”, in Dominique BARJOT (ed.), “The Construction Industry in the 20th Century: an International Interfirm Comparison”, *Revue Française d'histoire économique – The French Economic History Review*, n°1, septembre 2014, p. 10-39.

³ Dominique BARJOT, *La trace des bâtisseurs : histoire du Groupe Vinci*, Vinci, 2003 ; *Bouygues. Les ressorts d'un destin entrepreneurial*, Paris, Economica, 2013.

⁴ Dominique BARJOT, *Travaux publics de France. Un siècle d'entrepreneurs et d'entreprises*, Paris, Presses de l'École des Ponts et Chaussées, 1993.

A. Avant la Première Guerre mondiale, des réalisations limitées, mais significatives

Avant le Premier Conflit mondial, les réalisations demeurèrent assez modestes, même si, dès 1876, Alexandre Lavalley (1821-1892), principal entrepreneur du chantier de percement de l’isthme de Suez, avait obtenu à La Réunion la concession du port de la Pointe des Galets et réalisé, entre 1878 et 1882, une voie de chemin de fer faisant le tour de l’île⁵. Mais La Réunion n’était pas Madagascar. En effet, sur place, il existait de très nombreux obstacles à une mise en valeur rapide : la faible densité de la population, l’absence de moyens de transport, la nécessité de travaux importants de franchissement de relief et des conditions climatiques pas toujours favorables, notamment sur les côtes. Mais, parmi ceux-ci, le moindre n’était pas la nécessité de recourir à la main-d’œuvre locale et, donc, à la corvée ou travail forcé⁶. Au point de départ, de 1896 à 1901, sous l’ère Gallieni, la prestation en travail se résumait à une contrainte, mais ensuite, à partir de 1902, tout fut fait pour lui donner l’apparence d’une association entre les communautés villageoises et le pouvoir colonial.

Il est vrai que Gallieni prenait la succession d’une monarchie merina qui reposait sur les deux institutions de l’esclavage et de la corvée (*fanompoana*). Si le terme de prestation semble disparaître en 1900, la pratique réapparut dès 1902 avant de devenir le droit en 1907. Parallèlement se développa le travail pénal, notamment sous les gouverneurs Augagneur et Picquié (1905-1914)⁷. L’expérience montre que le travail pénal n’était que « la béquille d’une petite colonisation anémique »⁸. Le travail forcé, s’il put échouer dans certaines provinces⁹, s’avéra nécessaire pour la construction du chemin de fer Tananarive-Antsirabe, réalisé de 1911 à 1923, puis pour celle de la ligne Moramanga-Lac Aloatra de 1916 à 1919¹⁰.

Entre-temps, les ports malgaches avaient commencé à susciter, en 1905 et 1911, l’intérêt des entrepreneurs métropolitains¹¹. Tel fut le cas pour l’attribution des travaux de construction de la forme de radoub de Diégo Suarez (aujourd’hui Antseranana). En 1904, les services techniques du Ministère de la Marine ouvrirent un concours pour l’exécution d’un bassin de radoub¹². La Société Schneider & Cie décida d’y prendre part. Elle y était encouragée par l’obtention, cette même année, d’un premier chantier de construction d’un appontement dans la baie d’Antsiravo à Diégo Suarez¹³. Dans ce but, le directeur des chantiers de Chalon Maurice Michel-Schmidt se rapprocha de l’entreprise Hallier, afin de soumissionner sur la base d’une association en participation à 50% pour chacune des deux entreprises¹⁴. Mais, au moment de l’attribution du marché, Schneider & Cie et Hallier devant s’incliner face à la concurrence de Fougerolle Frères,

⁵ Nathalie MONTEL, « Alexandre Lavalley. Profession : ingénieur civil », dans Dominique BARJOT (dir.), « Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (XVIII^e-XX^e siècles) », *Histoire, économie et société (HES)*, n° 2, 2^e trimestre 1995, p. 215-228.

⁶ Jean FREMIGACCI, *État, économie et société colonial à Madagascar (fin XIX^e siècle-1940)*, Paris, Karthala, 2014, voir notamment chapitres 6, p. 147-172 et, p. 173-208.

⁷ *Ibidem*, p. 243-272.

⁸ *Ibid.*, p.613.

⁹ *Ibid.*, p. 173-208.

¹⁰ *Ibid.*, p. 273-328.

¹¹ Dominique BARJOT, *La Grande Entreprise de Travaux Publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006, p. 107.

¹² Agnès D’ANGIO, *Schneider & Cie et les travaux publics (1895-1949)*, Paris, École Nationale des Chartes, 1995, p. 98.

¹³ *Ibidem*, p. 87.

¹⁴ *Ibid.*, p. 98.

de la Maison Groselier et de Daydé et Pillé¹⁵. Il s'agissait en effet d'un ouvrage considérable, impliquant la construction d'une forme de radoub de 200m de long pour 41 de large. En revanche, de 1902 à 1905, la société Schneider & Cie livra des tabliers de ponts métalliques à Madagascar¹⁶.

À cette même époque, la Société de Construction de Levallois-Perret avait exécuté de 1899 à 1901, et en concession, l'appontement maritime (ou *wharf*) du port de commerce de Tamatave¹⁷. La SCLP avait pris la succession des Établissements Eiffel, fondés par Gustave Eiffel (1832-1923). Constitués en 1867, ceux-ci s'étaient transformés en société anonyme par actions en 1889¹⁸. Suite au scandale de Panama, G. Eiffel avait dû quitter son entreprise, désormais confiée à la direction de Maurice Koechlin (1856-1945) et Adolphe Salles (1858-1923), tous deux X-Mines¹⁹. Sous leur impulsion, la nouvelle société, intitulée désormais Société de Construction de Levallois-Perret, où se trouvaient les ateliers de l'entreprise, se replia sur Madagascar et surtout l'Indochine.



Photo n°1 : Wharf de Tamatave, carte postale postée en 1909 (collection privée)
Voir également l'illustration page 2.

Le *wharf* de Tamatave (aujourd'hui Toamasina) permettait en effet aux navires d'accoster dans une région exposée aux récifs et menacée par les cyclones tropicaux²⁰. Dès 1898, à l'initiative du général Gallieni s'engagèrent les travaux de la ligne ferroviaire Tananarive à Tamatave²¹. À la différence de la rade de Diego-Suarez, au nord de l'île,

¹⁵ Dominique BARJOT, *Fougerolle. Deux siècles de savoir-faire*, Paris, Éditions du Lys, 1992, p. 28.

¹⁶ *Ibidem*, p. 83.

¹⁷ « Anciens Établissements Eiffel », *Entrepreneurs et entreprises. Livre d'or de l'entreprise française*, Paris, Éditions Moniteur, vol. 1, 1956, p. 84-87.

¹⁸ Bertrand LEMOINE, « L'Entreprise Eiffel », in Dominique BARJOT, « Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (XVIII^e-XX^e siècles) », *HESE*, 2, 2^e trimestre 1995, *op. cit.*, p. 273-285.

¹⁹ Laurent WEILL, « Travaux publics et colonisation : l'entreprise Eiffel et la mise en valeur de l'Indochine (1889-1965) », *ibidem*, p. 287-300.

²⁰ Dominique BARJOT, « Grands travaux et sociétés coloniales (vers 1860-1914) », in Dominique BARJOT et Jacques FREMEAUX (dir.), *Les sociétés coloniales à l'âge des Empire (des années 1850 aux années 1950)*, Paris, CNED-SEDES, 2012, p. 209-218.

²¹ Patrice OLECH, *La Société de Construction de Levallois-Perret de la fin du siècle à la Belle Époque (1893-1914)*, mémoire de Master 2, dir. Dominique BARJOT, Université Paris Sorbonne, septembre 2010, p. 180-181.

retenue comme port de guerre, mais très mal reliée à l'intérieur de celle-ci, le site de celle de Tananarive offrait une possibilité d'accoster au début « du nouveau canal des Pangalanes, succession de lagunes aménagées de 1898 à 1901, permettant une navigation de type fluvial, en eau calme, sur une grande partie de la côte orientale de Madagascar »²². Restait cependant à améliorer les conditions d'embarquement et de débarquement à l'endroit où aboutissait le chemin de fer, en provenance de Tananarive, afin d'éviter d'être contraint à trois transbordements. Situé à l'écart des récifs de la rade de Tamatave, le *wharf*, long de 284 m, atteignait des hauts-fonds de 7,5m pour un coût total de 950 000 francs, les travaux étaient financés sous forme dans concession, l'exploitant, en l'occurrence la SCLP, se rémunérant par le moyen d'un péage. Ce ne fut qu'en 1913 que la liaison ferroviaire sans rupture de charge put être réalisée²³.

Durant la Première Guerre mondiale, les travaux de chemin de fer se poursuivirent, toujours sous le régime de la régie, à un rythme ralenti et grâce à la généralisation de travail forcé. Tel fut le cas pour le chemin de fer Tananarive-Antsirabe mais aussi, de 1926 à 1919, de la liaison ferroviaire Moramanga-Lac Alaotra²⁴. Cette avancée des travaux devait beaucoup au nouveau gouverneur général de Madagascar, Hubert-Auguste Garbit, en poste de 1914 à 1917 et à nouveau de 1920 à 1923²⁵. Technocrate ayant fait quasiment toute sa carrière à Madagascar (il fut d'abord directeur des Finances du territoire), il dut quitter ses fonctions pour être allé sans doute trop loin dans le recours au travail forcé²⁶. Il faut dire aussi qu'en dépit de l'impulsion donnée aux travaux en 1920, les résultats financiers des lignes de chemin de fer s'avérèrent décevants. La ligne Tananarive Antsirabe revint en effet à 30,476 millions de francs, pour un coût prévu de 18,452, soit, en francs constants de 1913, un dépassement de 72%²⁷. De plus, ses recettes ne représentaient qu'environ 13,5% de celles du Tananarive-Côte Est, construit, quant à lui, de 1901 à 1913.

B. Après la Première Guerre mondiale, un changement d'échelle

Après la Première Guerre mondiale, les travaux réalisés à Madagascar changèrent d'échelle. En effet, pour les grandes entreprises françaises de travaux publics, l'Afrique subsaharienne et Madagascar représentaient désormais une part importante du chiffre d'affaires colonial. C'est ce qui ressort de l'étude d'un échantillon de quinze grandes entreprises de travaux publics²⁸ : aux environs de 20% du total, un peu plus dans les années 1920, un peu moins durant la décennie suivante²⁹. C'était notamment le résultat du Plan Albert Sarraut d'équipement des colonies de 1921 (4 milliards de francs sur quinze ans). S'il fallut attendre 1931 pour que soient votées les grandes lois d'emprunts

²² *Ibidem*, p. 180.

²³ Denise BOUCHE, *Histoire de la Colonisation française, tome 2, « Flux et reflux » (1815-1962)*, Paris, Fayard, 1991, p. 193. Jean FREMIGGACCI, « Les chemins de fer de Madagascar (1901-1936), Une modernisation manquée » dans la revue *Afrique & histoire*, 2006/2

²⁴ Jean FREMIGGACCI, *État, économie et société colonial à Madagascar... op. cit.*, p. 272-328.

²⁵ Après un bref intérim du 13 décembre 1909 au 16 janvier 1910.

²⁶ Jean FREMIGGACCI, *État, économie et société colonial à Madagascar..., op. cit.*, p. 200.

²⁷ *Ibidem*, p. 327.

²⁸ À savoir Eau et Assainissement, Entreprises Campenon Bernard (ELB), Entreprises Léon Ballot, Entreprises Léon Chagnaud et Fils, Entreprises Métropolitaines et Coloniales, Entreprise Sainrapt et Brice, Grands Travaux de Marseille (GTM), Régie Générale des Chemins de Fer et de Travaux Publics, Société Anonyme Herset (SAH), SA Ossuée et Blanc, Société de Construction des Batignolles (SCB), Société des Anciennes Entreprises Eiffel (SAEE), Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics (SFEDTP, puis DTP), Société Générale d'Entreprises (SGE), Société Routière Colas (SRC).

²⁹ Dominique BARJOT, *La Grande Entreprise Française de Travaux Publics (1885-1974)*, Paris, Economica, 2006, p. 367.

coloniaux, les investissements privés durèrent et restèrent désormais largement prépondérants³⁰. Toutefois, durant les années 1930, dans les régions les plus pauvres de l'Empire, comme Madagascar, l'AOF et l'AEF³¹, leur part relative ne dépassa pas un tiers du total en AOF-AEF et un quart à Madagascar³².

Entre les deux guerres, Madagascar constitua en effet un marché de plus en plus important pour les entreprises françaises de travaux publics. En 1919, l'île disposait d'une importante « caisse de réserve »³³. Celle-ci lui permit d'engager de grands travaux d'équipement. À la ligne de chemin de fer Tananarive-Côte Est (TCE) se raccordèrent ainsi, dès 1922, la ligne nord atteignant le lac Aloatra (MLA) et, un an plus tard, celle rejoignant la ville d'Antsirabe (TA). La grande affaire était désormais la construction du Fianarantsoa-Côte Est (FCE) aboutissant au port de Manaraka. Tracée par le colonel Forgeot, cette ligne obligeait à des travaux considérables et donc à d'énormes dépenses. Dès 1927 la colonie lança un grand emprunt en métropole.

À cette même date, un concours fut ouvert en vue de l'attribution du marché à des entrepreneurs métropolitains capables d'exécuter les travaux dans des conditions plus satisfaisantes que les lignes précédentes³⁴. Philippe Fougerolle, chef de la Maison Fougerolle Frères, et Léon Chagnaud, principal dirigeant des entreprises du même nom, sollicités par la Banque de Paris et des Pays-Bas, formèrent un consortium constitué, outre de leurs deux maisons, de la Compagnie Générale des Colonies, de la Société des Grands Travaux de Marseille (GTM) et de l'Omnium d'Entreprises, lui-même présidé par Léon Chagnaud³⁵. Ils échouèrent, en août, lors de l'attribution des travaux, de même que la Société de Construction des Batignolles (SCB)³⁶. Ils furent battus par un autre important consortium, formé par les entrepreneurs André Borie (1889-1971), Antonin (1871-1948) et Jean Gianotti, Alfred Gilquin (1879-1940), directeur général de la Société Parisienne d'Entreprises de Travaux Publics, de Joseph Mège (1877-1946), futur président du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Publics de France et des Colonies, ainsi que de Joseph Vandewalle (1874-1946).

Ce second consortium ne manquait pas d'atouts : André Borie dirigeait l'une des cinq plus grosses entreprises françaises de travaux publics, Alfred Gilquin était vice-président du syndicat professionnel, Joseph Mège dirigeait un bureau d'études prestigieux et Joseph Vandewalle était un grand spécialiste des terrassements ferroviaires et routiers ; quant aux frères Gianotti, ils avaient d'excellentes références acquises notamment auprès du Paris-Lyon-Méditerranée (PLM), l'un des grands réseaux de France métropolitaine. Les travaux s'engagèrent donc dès 1928³⁷. Le manque de main-d'œuvre en ralentissant l'avancée, le gouverneur Olivier (1924-1929) décida de faire

³⁰ *Ibidem*, p. 366.

³¹ Dominique BARJOT, « Un « Âge d'or » des grands travaux (1919-1939) », dans Dominique BARJOT et Jacques FREMEAUX, *Les sociétés coloniales à l'âge des Empires des années 1850 aux années 1950*, *op. cit.*, p. 220.

³² Dominique BARJOT, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, doctorat d'État, Université Paris Sorbonne, 1989, vol. 2, p. 1121.

³³ *Ibidem*, p. 1128.

³⁴ Dominique BARJOT, « Un « Âge d'or » des grands travaux (1919-1939) », *op. cit.*, p. 230.

³⁵ Arnaud BERTHONNET, *Chagnaud Construction. Histoire et renaissance d'un grand bâisseur*, Paris, InSiglo, 2007, p. 130.

³⁶ Anne BURNEL, *La Société de Construction des Batignolles de 1914 à 1939. Histoire d'un déclin*, Genève-Paris, Droz, 1995, p. 120.

³⁷ Dominique BARJOT, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, *op. cit.*, p. 1128-1129.

appel au Service de la Main-d'œuvre des Travaux d'Intérêt Général (SMOTIG). Grâce à ce dernier qui, en 1930, utilisait 12 000 pionniers, le chantier prit fin en 1936.

Ensuite, on en resta là pour le chemin de fer. La priorité passa aux travaux routiers : alors qu'en 1914, il n'existaient aucune voie en dur, dès 1924, on en comptait 2 400 km ; en 1933, leur kilométrage atteignit 4 500³⁸. L'apparition, vers 1930, du taxi-brousse joua beaucoup dans ce changement de cap de l'administration coloniale. À partir de 1934, celle-ci chercha non plus à étendre le réseau, mais à en améliorer la qualité, au moyen de travaux d'empierrement, de goudronnage et d'élargissement ou par la mise en place de ponts et de viaducs. En 1938, s'achevèrent en outre les travaux du barrage de Mantasoa, destiné à fournir son électricité à la ville de Tananarive, à régulariser les crues de l'Ikopa et, surtout, à accroître la superficie disponible pour la riziculture. Toutefois, à côté du chemin de fer, l'équipement des ports exigea aussi d'importants chantiers, notamment à Diego-Suarez, Majunga et Tamatave.

La Société de Construction des Batignolles avait obtenu, en 1928, les travaux de ce dernier port³⁹. Soumise à un climat de mousson, la côte orientale de Madagascar manquait de tout mouillage naturel. Depuis les débuts de la colonisation, le port principal était Tamatave, auquel aboutissait, on l'a vu, le chemin de fer venu de Tananarive et par lequel s'effectuait le tiers du commerce extérieur. Or le faible développement du quai y ralentissait de manière considérable les opérations de déchargement. De plus le *wharf* construit par la SCLP avait été en partie détruit par un cyclone en 1927⁴⁰.

Dès 1926, le Gouvernement général avait décidé d'équiper le port d'infrastructures modernes. Mais le cataclysme précipita le démarrage de travaux⁴¹. En août 1927, la Compagnie Générale des Colonies, du groupe Paribas, enleva l'adjudication provisoire. Mais le Ministre des Colonies rejeta l'offre. En effet, il préférait exécuter une partie au moins du chantier sous le régime des prestations en nature du Plan Dawes. Il consulta donc différents constructeurs et entrepreneurs allemands. L'association F.H. Schmidt d'Hambourg-Flohr de Kiel ayant remis les meilleures propositions, le Ministère demanda aux deux groupes de tête, la CGC et Schmidt-Flohr, de faire de nouvelles propositions en vue de la passation d'un marché de gré à gré. Afin d'enlever l'affaire, Schmidt et Flohr se rapprochèrent de la SCB ainsi que de Salvador Ottino, gros entrepreneur de Madagascar, qui y exploitait une importante fabrique de chaussure ainsi que de vastes plantations de manioc⁴². Le 9 juillet 1928, ce consortium remettait une offre que l'administration accepta le 17 décembre.

Dans cette association, la gérance était partagée entre la SCB, chargée de toutes les opérations en francs (un tiers du total) ainsi que de la comptabilité financière, et la maison Schmidt, pour tous les travaux exécutables en marks (soit les deux tiers restants), y compris la fourniture de matériaux, de matériels et de main-d'œuvre allemands⁴³. Le chantier débute en septembre 1929, employant presque 1 800 travailleurs indigènes en plus fort de l'activité. Malgré les fortes chaleurs et la mousson en juillet-août, six campagnes aboutirent à la mise en place de 1,6 km d'ouvrages de protection, 550 m de dunes par des fonds atteignant 20 m, derrière lesquels furent construits 900 m de quais

³⁸ Dominique BARJOT, *Ibidem*.

³⁹ Anne BURNEL, *La Société de Construction des Batignolles de 1914 à 1939. op. cit.*, p. 120-121.

⁴⁰ Voir Christophe GIUDICE, « Naissance de la ville moderne de Tamatave, 1927-1937 », *Tsingy* n°12, p. 75 à 86.

⁴¹ Dominique BARJOT, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, *op. cit.*, p. 1170-1171.

⁴² Anne BURNEL, *La Société de Construction des Batignolles de 1914 à 1939. op. cit.*, p. 187.

⁴³ *Ibidem*, p. 120-121.

et 17 ha de terre-pleins. La bonne marche du chantier fut entravée par l'insuffisance de production de la carrière proche de Brickaville, remplacée par celle de Junck. De plus, la SCB, qui manquait de francs pour alimenter la trésorerie de l'entreprise, peina beaucoup à obtenir l'autorisation d'utiliser à cette fin des paiements en marks, en raison de l'opposition de l'Allemagne au transfert de ses devises à l'étranger. Néanmoins, les travaux s'achevèrent en août 1934 avec une avance de 212 jours sur le délai contractuel, ce qui donna droit au consortium à une prime de 412 500 francs.

En 1932, la Société de Construction des Batignolles échoua en revanche à obtenir les travaux des ports de Majunga (actuelle Mahajanga)⁴⁴. Deux ans plus tard, le gouverneur général Léon Cayla décida de doter cette ville d'un grand port permettant, comme à Diégo-Suarez et Tamatave, l'accostage des plus gros long-courriers⁴⁵. De fait, le port de Majunga, au nord-ouest de Madagascar, sur la rive droite de la Betsiboka et à son embouchure, constitue l'escale Malgache la plus rapprochée de la France. Afin de doter la ville d'un équipement primaire moderne, le Gouverneur ouvrit un concours pour la construction de digues et de quais. Bien que Schneider & Cie ne se fussent pas associés avec leurs partenaires habituels (Hersent) et n'aient pas obtenu de concours bancaires, ils enlevèrent le marché, avec une offre économique (40,3 millions de francs) et de bonnes qualités techniques, face à douze autres grandes entreprises. Sous l'impulsion de l'ingénieur Galabru, directeur local des travaux, une carrière fut ouverte dans le massif de Belibaka, et, pour l'accès des matériaux de construction, une route et une voie ferrée. Grâce à l'usage de gros matériel métropolitain (une grue titan de 40 tonnes à 25 m de portée), le chantier s'ouvrit en juin 1935, son activité se poursuivant jusqu'en 1940. Au total, les travaux exigèrent la mise en œuvre d'1 million de tonnes d'enrochements, de 200 000 m³ de remblais et de 100 000 m³ de dragages. Si le port est aujourd'hui ensablé, il contribua beaucoup au développement commercial de Majunga.

C. Une entreprise à part : les EMC

L'équipement de « la Grande Île » ouvrait d'intéressantes perspectives aux entrepreneurs de travaux publics⁴⁶. L'un d'eux, Léon-Joseph Dubois (1890-1966) y puisa même l'origine de sa fortune⁴⁷. Né à Fécamp, il appartenait à une famille d'ingénieurs des Arts et Métiers. Issu de l'école d'Angers, son père Léon-Charles avait racheté en 1896 à Nantes l'entreprise fondée en 1855 par Pierre Hubert. Léon-Joseph en fit une grande firme. A sa sortie de la même école d'Angers, son service militaire une fois accompli, il débute aux ateliers paternels comme simple compagnon, puis y travailla comme ouvrier-traceur. Il y gagna de se pénétrer de la mentalité des ouvriers, atout dont il tirera avantage par la suite. Sergent d'infanterie en 1914, blessé le 27 août, il fut muté, dès 1915, dans l'aviation, où il devint adjudant mécanicien breveté. En 1917, nommé ingénieur à la section technique, il attira sur lui l'attention de son chef de service, le grand ingénieur Albert Caquot. Une collaboration durable en résulta. Dans l'immédiat, elle lui valut la direction d'un service chargé d'adapter le moteur à l'avion et d'effectuer une importante mission auprès de l'aéronautique italienne. Démobilisé, il rejoignit

⁴⁴ Dominique BARJOT, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, op. cit., p. 1172.

⁴⁵ Agnès D'ANGIO, *Schneider & Cie et les travaux publics (1895-1949)*, op. cit., p. 244-246.

⁴⁶ Dominique BARJOT, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974). Contraintes et stratégies*, op. cit., p. 1129-1131.

⁴⁷ « Entreprises Métropolitaines et Coloniales. Anciens Établissements Léon Dubois », dans *Entrepreneurs et entreprises. Livre d'or de l'entreprise française*, vol. 1, 1955, op. cit., p. 91-95.

l'entreprise de son père, qui le prit rapidement comme associé. Léon-Charles disparu, son fils décida de s'orienter vers l'Outre-Mer.



Photo n°2 : Le barrage et le lac de Mantasoa en 1945

Cliché : Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)

En 1927, la maison nantaise s'établissait à Madagascar, où L.J. Dubois réalisa de nombreuses constructions, bâtiments industriels et immeubles divers, en utilisant les charpentes métalliques produites à Nantes. Il y créa aussi une petite usine, établie à Tananarive⁴⁸. Il y développa parallèlement un important département génie civil, qu'il compléta par une petite activité bâtiment. Dès 1928, l'ampleur des marchés obtenus l'amena à adopter, pour son entreprise, la forme de Société anonyme par actions, sous la raison sociale d'Entreprises Métropolitaines et Coloniales (EMC). En 1934, il créa une agence à La Réunion afin d'y réaliser des travaux routiers et d'importantes installations de distribution d'eau. 1936 vit l'implantation à Djibouti, où la construction des hangars et casernements de l'aérodrome lui ouvrit la porte du consortium, dirigé par la SCR, qui y réalisait en participation les travaux du port. Dès 1939, les EMC appartenaient au groupe des plus grandes entreprises travaillant dans l'Empire français.

À Madagascar, les EMC œuvrèrent à l'équipement des ports : à Tamatave, construction du phare de l'Îlot Prune (1931) et hangars en béton armé (1930-1936) ; travaux portuaires et dragages à Diego-Suarez (1934-1935, 1939-40) et Tuléar (1935-1936) ; parc à mazout de Diego-Suarez (1933-1935)⁴⁹. S'y ajoutèrent les chantiers de construction de deux barrages ; ceux, en enrochements, de Tanjombato (1933-1938) et, à voûtes multiples et contreforts, de Mantasoa (1935-1938). Conçu par Albert Caquot, ce dernier faisait 19 m de hauteur pour 171 m de développement en crête et délimitait une vaste retenue d'eau. S'y ajoutèrent des ponts métalliques et en béton armé, des travaux

⁴⁸ BALO n° 110 du 10 septembre 1962 et n° 54 du 6 mai 1963.

⁴⁹ Références Compagnie Française d'Entreprises 1967 Dossier CFE, Archives FNTP C4 41.

d'adduction d'eau (Majunga en 1932, Tuléar en 1935), un certain nombre de sections routières et de bâtiments. Ces activités se poursuivirent, quoi qu'à un rythme très ralenti, durant la Seconde Guerre mondiale : casernement à Diego-Suarez (1940), centre de repos à Joffreville (1941-1943), aérodrome d'Andrakaka (1942-1943), casernes à Diego-Suarez (1942-1943), pont sur la rivière Ambazoana (1943) et divers chantiers de route. En définitive, une activité bien modeste, pas du tout en mesure de pallier l'arrêt des chantiers en métropole.

II) MADAGASCAR : UN MARCHÉ CONCURRENTIEL ET PEU ATTRACTIF (1945-1972)

Après la Seconde Guerre mondiale, les blocages du développement contribuèrent à faire de Madagascar un marché très concurrentiel et peu attractif. Tandis que les nouveaux venus y essayaient souvent de cruelles désillusions, ceux qui y étaient arrivés plus tôt y consolidèrent leurs positions, mais au prix d'une marginalisation progressive de la place du Madagascar en sein de leur activité : tel fut le cas pour les EMC devenues Compagnie Française d'Entreprises en 1950. Les désillusions furent particulièrement fortes dans le domaine routier pourtant très attractif dans la plupart des pays de la zone franc. Une telle situation favorisa l'ascension à Madagascar et dans l'océan Indien d'un leader de plus en plus dominant : la Société de Grands Travaux de l'Est.



Exemples d'entreprises françaises de Travaux publics présentes à Madagascar pendant la Première République

Cliché : Madagasikara an-tsary. *Les réalisations malagasy*, 1965

A. Pour les grandes entreprises de génie civil, un marché non stratégique

Au lendemain du second conflit mondial, Madagascar semblait en mesure d'ouvrir des marchés importants. En effet, les pouvoirs publics semblaient convaincus de la nécessité de pourvoir au profit de l'Outre-Mer un important effort d'investissements productifs et sociaux⁵⁰. Tenue en 1944, la Conférence de Brazzaville avait consacré l'abandon de la règle de l'autonomie financière des colonies établie par la loi de 1900. Elle conduisit, un an plus tard, à la mise en place d'une Zone franc, puis, en 1946, à la création du FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social), devenu FAC (Fonds d'Action et de Coopération) après les indépendances. Au FIDES s'ajoutait la CCFOM (Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer), chargée de la gestion de ce même Fonds ainsi que de promouvoir emprunts des territoires et investissements privés. Les deux institutions autorisaient le lancement de plans de modernisation : ainsi de 1948 à 1952, dans le cadre plus général du Plan Marshall⁵¹. Ces orientations se trouvèrent favorisées par la constitution du 27 octobre 1946 qui transformait les possessions d'Outre-Mer de la France en Territoires de l'Union Française⁵² et par l'abolition du travail forcé suite à la loi du 11 avril 1946⁵³.

Jusqu'en 1952, l'effort consenti par les pouvoirs publics demeura considérable : calculées en valeur constante, les dépenses d'investissement engagées en Afrique noire durant les exercices 1951 et 1952 atteignaient huit fois le montant dépensé en 1938 et 1939⁵⁴. Dans un premier temps, ces dépenses allèrent pour l'essentiel aux travaux d'infrastructure, mais ensuite, la priorité fut donnée de plus en plus aux programmes d'hydraulique agricole. Il semble cependant que Madagascar en ait moins profité que le Sénégal ou le Cameroun, notamment du fait de l'insurrection de 1947 sur laquelle Jean Fremigacci a apporté des éclairages très utiles⁵⁵. En même temps, Madagascar a pâti de sa dépendance excessive vis-à-vis des investissements publics métropolitains. En effet, à partir de 1953 et exprimés en francs constants, les investissements publics se contractèrent fortement. Depuis cette date, les territoires ne parvenaient plus à équilibrer leurs budgets. Il leur fallait recourir à des subventions spécifiques versées par la métropole et dont le montant gonflait rapidement, d'où l'inquiétude des milieux d'affaires et, singulièrement des entrepreneurs tentés de plus en plus par les marchés hors zone franc.

1) Un marché d'opportunités où il est difficile de s'implanter

Dès 1946, la guerre d'Indochine avait poussé les entreprises de travaux publics présentes dans le pays à rechercher des solutions alternatives⁵⁶. L'une des plus simples

⁵⁰ Dominique BARJOT, *Travaux publics de France. Un siècle d'entrepreneurs et d'entreprises*, Paris, Presses des Ponts et Chaussées, 1993, p. 184-185.

⁵¹ Dominique BARJOT, Emmanuel DREYFUS, "The Impact of the Marshall Plan on French Industries", in Francesca FAURI & Paolo TEDESCHI (eds.), *Novel Outlooks on the Marshall Plan. American Aid and European Re-Industrialization*, PIE Peter Lang, 2011, p. 133-163.

⁵² Jacques BOURDILLON, *Les travaux publics français en Afrique subsaharienne et à Madagascar (1945-1985)*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 13-20.

⁵³ Jean FREMIGACCI, *État, économie et société colonial à Madagascar...*, op. cit., p. 147.

⁵⁴ Dominique BARJOT, *Travaux publics de France...*, op. cit., p. 185.

⁵⁵ Jean FREMIGACCI, « La vérité sur la grande révolte de Madagascar », *L'Histoire*, n°318, p. 36-43 ; ainsi que la monographie « L'Insurrection de 1947 dans la région de Mananjary », *Tsingy* n°12, p. 10-36, *Tsingy* n°13, p. 68-100 et *Tsingy* n°14, p. 107-162.

⁵⁶ Dominique BARJOT, « Démontages d'Empire : l'exemple des entreprises françaises de travaux publics en Indochine (1945-1956) », in Jean FREMIGACCI, Daniel LEFEUVRE et Marc MICHEL, *Démontages d'empires*, Paris, Riveneuve, 2013, p. 375-405.

consistait à se redéployer dans d'autres régions de l'Union Française. Tel fut le cas pour la Société des Anciens Établissements Eiffel (SAEE, nouvelle raison sociale, depuis 1938, de la SCLP). En 1952, elle se réimplanta à Madagascar, où elle exécuta de nombreux chantiers de ponts, intervenant à la fois pour le génie civil et les constructions métalliques⁵⁷. Parmi ses réalisations les plus importantes, il convient de citer un pont sur la Fanjahira, dans la région de Fort-Dauphin (1954), qui donna lieu à la première application à Madagascar du procédé de fondation à l'air comprimé, une série de ponts dans la région de Tuléar avec fondation par havage (1954), des lots importants de bâtiments administratifs à Antalaha et Fort-Dauphin (1954), et, surtout, le très gros chantier par les fondations à l'air comprimé du pont du fleuve Mandrare près de Fort-Dauphin.

La Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics était, comme la SAEE, très fortement implantée en Indochine depuis le début du XX^e siècle⁵⁸. Fondée en 1904, la SFEDTP (ou DTP) connut, à partir de 1929, et sous l'impulsion de Jean Rigal (1898-1969) une remarquable expansion : tout en diversifiant son activité en Indochine, des dragages vers l'ensemble du génie civil et du bâtiment, elle réussit, dès 1932, une remarquable percée en AOF avant de prendre, en 1938, le contrôle des Entreprises de Grands Travaux Hydrauliques (EGTH), elles-mêmes solidement établies au Maroc, mais aussi en Algérie, puis, en 1948, de la Régie Générale des Chemins de Fer et de Travaux Publics (RGCF), qui détenait de fortes positions au Proche-Orient et en AEF. Se désengageant par étapes d'Indochine, le groupe Rigal se réorienta vers de nouveaux territoires hors zone franc (Hong Kong, Nouvelle-Zélande, Indonésie, Iran, Portugal), mais aussi dans celle-ci⁵⁹. Elle se tourna notamment vers Madagascar avec l'appui de la Société Nationale de Travaux Publics (SNTP), son associée locale. Entre 1949 et 1953, elle effectua par dragages le creusement d'un premier tronçon de 11 km du canal des Pangalanes à partir de Tamatave (environ 1,2 millions de m³). De 1951 à 1953, elle édifa le *wharf* du port de Morondava, cet ouvrage de 570 m de long, fondé sur des travées en béton précontraint, comportait une superstructure entièrement constituée d'éléments préfabriqués en béton armé. Mais ces réalisations demeurèrent isolées.

D'autres entreprises tentèrent de s'implanter à Madagascar. Tel fut le cas de SOFRA-TP (ex. Soliditit Français)⁶⁰. Fondée en 1920 et d'abord spécialisée dans la réalisation de chaussées, cette entreprise avait été reprise, entre les deux guerres par Poliet et Chausson. Sous l'impulsion de Pierre Gillet (1875-1965), PDG jusqu'en 1961 et de Jean de Larrard (1902-1949), puis d'Emile Parisot, successeur de ce dernier aux fonctions de directeur général, SOFRA-TP s'était lancée dans l'aventure coloniale : 1946, môle ouest du port de Dakar, 1947 ; aérodrome de Léopoldville avec la SCB, 1949 ; accord avec DTP sur l'AOF, l'AEF et l'Afrique du Nord. En 1950, en participation avec la SNTP, SOFRA-TP s'implanta à Madagascar, où elle exécuta les travaux de la route de Tananarive à Majunga (1952-1954). Surtout, en participation avec Dumez, en 1954-1955,

⁵⁷ « Anciens Établissements Eiffel », dans *Entrepreneurs et entreprises. Livre d'or de l'entreprise française*, vol. 1, 1955, *op. cit.*, p. 87.

⁵⁸ Dominique BARJOT, « De la mise en valeur de l'Indochine à l'aventure mondiale : Jean Rigal et la Société Française d'Entreprises de Dragages et de Travaux Publics (1930-1969) », dans Dominique BARJOT, Michèle MERGER (dir.), *Les entreprises et leurs réseaux : hommes, capitaux, techniques et pouvoirs XIX^e-XX^e siècles. Mélanges en l'honneur de François Caron*, PUPS, 1998, p. 527-545.

⁵⁹ Dominique BARJOT, *La Grande Entreprise de Travaux Publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006, p. 269-674 ; Dominique BARJOT, *Bouygues. Les ressorts d'un destin entrepreneurial*, Paris, Economica, 2013, p. 127-142.

⁶⁰ Dominique BARJOT, *Fougerolle. Deux siècles de savoir-faire*, *op. cit.*, p. 97-103.

SOFRA-TP y édifia l'ensemble hydroélectrique de la Mandraka et de Tsiazompaniry, comportant un barrage-voûte et deux ouvrages à voûtes multiples⁶¹. Mais ce gros chantier une fois achevé, il fallut se replier. Razel et SOFRA-TP échouèrent ensuite d'ailleurs lors des adjudications de 1961.

La Société de Construction des Batignolles fut plus heureuse⁶². Celle-ci avait une excellente connaissance de Madagascar grâce à Henry Grandmaître notamment, un ingénieur des Arts et Métiers issu de l'École de Châlons, dont il était sorti major de promotion. Au début des années 1960, le gouvernement de la République malgache indépendante avait en projet un important programme de travaux publics en partie financés par le FAC. La SCB poursuivit ainsi une activité soutenue de 1962 à 1967, intervenant tantôt comme pilote, tantôt comme *sleeping partner*. Fin 1962, elle obtint deux marchés d'un montant total de 580 millions de francs CFA : les travaux de renforcement de la digue de l'Ikopa et ceux de plusieurs ponts dans la région de Diégo-Suarez. En décembre de la même année, elle y ajouta le marché de la construction de l'université de Tananarive avec la Société Auxiliaire d'Entreprises et de Travaux Publics (SAEE) et les Grands Travaux de l'Est.

2) Les EMC, puis CFE : Madagascar, un marché non stratégique

En définitive, de toutes les grandes entreprises de génie civil présentes à Madagascar, la plus active demeura la Société des Entreprises Métropolitaines et Coloniales, puis CFE⁶³. Pourvues d'un important bureau d'études, elles connurent de nombreux succès à l'exportation jusqu'en 1965, date du décès de leur fondateur L.J. Dubois. Ce dernier était une forte personnalité. Dur, mais habile en affaires, ce patron social se doublait d'un authentique inventeur, qui déposa une cinquantaine de brevets et construisit même, par l'entremise de la Société Hurel-Dubois, un avion-cargo destiné à la mise en valeur de l'Union française. Grâce aux dommages de guerre, les EMC se dotèrent à Rouen de l'une des plus importantes usines européennes de charpentes métalliques. Supplantant rapidement tous leurs concurrents français, elles reprirent même, en 1959, le département constructions métalliques de la Maison Moisant, Laurent et Savey. De cette opération datait leur changement de raison sociale, puisque les EMC se dénommèrent désormais Compagnie Française d'Entreprises⁶⁴. Servie par ses compétences techniques, la firme se réorienta vite de Madagascar, où elle était bien implantée, vers l'étranger : présente en Syrie dès 1947, elle prit pied au Brésil deux ans plus tard, puis à Ceylan et au Pakistan en 1950.

Cette activité étrangère gagna beaucoup en ampleur à partir de 1952. Cette année-là et au prix d'une habile combinaison financière, L.J. Dubois obtint du gouvernement de l'Équateur deux très gros marchés : ceux du chemin de fer de Quito à San Lorenzo ainsi que de ce dernier port. En Colombie, de 1953 à 1955, il construisit la station de traitement des eaux de Cali ainsi que neuf ponts pour le chemin de fer de Magdalena.

⁶¹ *Ibidem*, p. 103 ; Arnaud BERTHONNET, Clément LE GUAY, *Les frères bâtisseurs. Pierre et André Chaufour*, Paris, InSiglo, 2007, p. 81.

⁶² Pierre SAID MOHAMED, « Histoire d'une entreprise : la Société de Construction des Batignolles de 1940 à 1968 », in Dominique BARJOT, « Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics (XVIII^e-XX^e siècles) », *HES*, *op. cit.*, p. 319-329 ; *Histoire d'une entreprise : la Société de Construction des Batignolles de 1940 à 1968*, Mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, dir. Dominique BARJOT, Université de Caen, novembre 1991, p. 74 et 131.

⁶³ Dominique BARJOT, *La Grande Entreprise de Travaux Publics (1883-1974)*, Economica, 2006, *op. cit.*, p. 664-669 ; Dominique BARJOT, *Bouygues. Les ressorts d'un destin entrepreneurial*, *op. cit.*, 2013, p. 113-126.

⁶⁴ BALO n° 110 du 10 septembre 1962 et n°54 du – mai 1963. L'apport partiel d'actif datait du 10 mai 1959.

Loin de se cantonner à l’Amérique du Sud, il édifia, à partir de 1952, le barrage de Zongo au Congo belge. Surtout, il conduisit de très importants chantiers au Moyen-Orient. Associé à la SCB au Yémen à partir de 1954, il mit en place, en Irak et en participation avec les maisons Hersent et Edmond Billiard, le barrage de Ramadi sur l’Euphrate, réalisé de 1952 à 1955. Un temps ingénieur-conseil du gouvernement iranien, la CFE exécuta encore, en Turquie, à la fin des années 1950, les deux grands barrages de Kemer (en béton) et de Demirköprü (en terre).

Dans ce contexte, les activités malgaches de l’entreprise ne pouvaient que perdre en importance, même si elles ne furent pas négligeables⁶⁵. En 1946 et au début de 1947 pourtant, tout semblait en bonne voie de reprise : non seulement les chantiers du nord-ouest furent « épargnés par les troubles », qui n’entraînèrent « aucun accident dans le personnel, ni de dommages aux installations »⁶⁶. La « liquidation des marchés résiliés » s’accompagna d’un bon renouvellement du carnet de commandes⁶⁷. D’ailleurs, en 1947, les EMC exécutèrent « à Diégo-Suarez, d’importants travaux de terrassement, de battage de pieux et de fondations de bâtiment »⁶⁸. Sur la route de Majunga à Diégo-Suarez furent réalisés d’importants ouvrages d’art, tandis qu’à Tananarive s’engageaient « d’importants travaux de bâtiment »⁶⁹. La chance était que tous ces centres de travaux se trouvaient « éloignés des régions non totalement soumises »⁷⁰.

L’année suivante vit « une activité notablement accrue », sur fait de la poursuite des travaux sur la route Diego-Suarez à Majunga, la construction de groupes de bâtiments administratifs ainsi que différents chantiers au port de Diego-Suarez⁷¹. En 1949, le chiffre d’affaires réalisé demeura important, en raison de la reconstruction du pont de chemin de fer de Brickaville détruit par un cyclone : les EMC édifièrent, « avec une légère avance sur les délais », un ouvrage provisoire⁷². S’y ajoutait la construction de deux quais à Tamatave et Majunga. Au cours de l’année 1950, tandis que se poursuivaient les travaux portuaires de Tamatave et de Majunga, les EMC édifièrent le pont de l’Ikopa, comportant une travée métallique exécutée à Rouen⁷³. Quant aux agences elles effectuaient de nombreux chantiers de bâtiment pour « une clientèle toujours fidèle »⁷⁴. Mais, à partir de 1951, commença à se manifester une réduction des crédits⁷⁵. Néanmoins, face à la concurrence, l’entreprise parvint à préserver ses positions, malgré l’achèvement de trois ponts sur l’Ikopa, la Mahavavy et l’Ipissy. En dépit d’une sévère concurrence et grâce à des commandes de bâtiment, les résultats d’exploitation demeuraient « intéressants »⁷⁶. Dans les années suivantes, les EMC poursuivirent un certain nombre de travaux portuaires à Tamatave, Majunga et Diego-Suarez (1951-1954), la construction de ponts routiers ou ferroviaires (1953, 1956), de chantiers d’adduction d’eau (Tamatave 1952-1954), d’aérodromes

⁶⁵ Dossier CFE, dans Archives FNTP C4 41 ; Archives du Ministère de l’Équipement et du Logement, dossiers Dommages de Guerre, sect. Indochine, n°5661.

⁶⁶ Assemblée générale des EMC du 29 octobre 1947.

⁶⁷ *Ibidem*.

⁶⁸ Assemblée générale des EMC du 29 juin 1948.

⁶⁹ *Ibidem*.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Assemblée générale des EMC du 30 juin 1949.

⁷² Assemblée générale des EMC du 28 juin 1950.

⁷³ Assemblée générale des EMC du 7 janvier 1952 (sur l’exercice 1950).

⁷⁴ *Ibidem*.

⁷⁵ Assemblée générale des EMC du 30 décembre 1952 (sur l’exercice 1951).

⁷⁶ *Ibidem*.

(Analalava 1953) ou de terrassements (autour d'Antsirabe, 1954-1956). Ce furent cependant surtout les travaux routiers (jusqu'en 1954) et le bâtiment (1952) qui soutinrent l'activité.

Les grands chantiers de barrage de Ramadi, Kemer et Demirköprü s'étaient soldés par des pertes considérables. Il en résulta pour la CFE de graves difficultés financières, qui la contraignirent à freiner sa croissance, puis, en 1960, à faire appel à la Compagnie Financière de Suez : cette même année, celle-ci devint actionnaire à hauteur de 10% du capital de CFE. Cette dernière retrouva dès lors un nouveau souffle, travaillant notamment en Équateur, mais aussi en Allemagne Fédérale et en Suisse. En 1965, elle demeurait l'une des entreprises françaises les plus présentes sur les marchés étrangers. Elle avait réussi à se maintenir à Madagascar grâce à l'obtention de nouveaux marchés de bâtiment, mais aussi, à partir de 1964, du chantier d'aménagement de la RN6 Diego-Suarez-Ambanja⁷⁷. Mais ce chantier prit fin dès 1965, sans que la CFE ait pu obtenir de nouveaux marchés⁷⁸. Une page se tournait pour la présence de l'entreprise à Madagascar.

C'était vrai pour elle d'une façon beaucoup plus générale. En effet, cette même année 1965, le décès de L.J. Dubois marqua le point de départ d'un irrémédiable déclin⁷⁹. Pourtant Suez avait porté sa participation au capital à 20% dès 1966 et le département charpentes métalliques de la firme avait été filialisé, donnant naissance à la Compagnie Française d'Entreprises Métalliques (CFEM). Cumulant des pertes considérables, la CFE était arrivée, en 1971, au seuil de la faillite : l'impossibilité d'en assurer le redressement financier conduisit à sa reprise en location-gérance par Bouygues en 1973. À Madagascar, la place autrefois tenue par les EMC était occupée désormais par les Grands Travaux de l'Est.

B. Affirmation d'un leader : les Grands Travaux de l'Est

Constituée en 1919 en vue de reconstruire la ville de Reims, la Société des Grands Travaux de l'Est avait, en 1930, transporté son siège social à Paris et créé une agence à Tunis⁸⁰. Son développement rapide conduisit l'entreprise à se doter aussi d'une agence à Alger, confiée à Jean Vichot. Devenu administrateur des GTE en 1936, il concentra l'activité de ceux-ci sur l'Algérie, où il obtint une succession de gros marchés (ponts, bâtiments scolaires, travaux de génie militaire et de fondations spéciales). Dès 1935, à elle seule, l'agence algérienne des GTE réalisait plus de 50% du chiffre d'affaires de la société. Cette implantation nord-africaine lui permit de passer le Second Conflit mondial sans trop de difficultés. En effet, dès 1941, la Société de Grands Travaux de l'Est avait organisé son agence algérienne de telle manière qu'elle puisse assurer son autonomie totale. Mais elle dut attendre 1940 pour dégager enfin des profits. Elle se trouva ainsi en mesure de faire face à l'arrêt total de son activité en métropole en 1942.

À la Libération, tout était à refaire en métropole. Tandis que le siège social était ramené à Paris en 1949, l'activité redémarrait en Afrique du Nord⁸¹. Dès 1943, la société

⁷⁷ Assemblée générale ordinaire de CFE du 24 juin 1964.

⁷⁸ Assemblée générale ordinaire de CFE du 22 juin 1966

⁷⁹ Dominique BARJOT, *Bouygues. Les ressorts d'un destin entrepreneurial*, op. cit., 2013, p. 113-123.

⁸⁰ Alexandre GOUDON, *L'histoire d'une grande firme de BTP : les Grands Travaux de l'Est (1919-1980)*, mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, dir. Dominique BARJOT, Université de Caen, juin 1997.

⁸¹ Alexandre GOUDON, « Les réalisations électriques des Grands Travaux de l'Est dans l'Empire français », dans Dominique BARJOT, Daniel LEFEUVRE, Arnaud BERTHONNET et Sophie COEURÉ (dir.), *L'électrification*

s'était dotée d'une nouvelle agence au Maroc. À cette époque Jean Vichot ambitionnait de faire des Grands Travaux de l'Est une société de taille internationale. Meneur d'hommes, il envisageait d'étendre son activité à l'Afrique subsaharienne avec l'appui de la Banque Nationale du Commerce et de l'Industrie (BNCI). Pour lancer son activité, il fit appel à deux jeunes ingénieurs, Michel Dassonville, un polytechnicien, et Roger Costantini, un centralien de Lyon. Ces deux hommes jouèrent un rôle déterminant dans l'essor de l'entreprise, malgré des relations difficiles, qui aboutirent, en 1969, à l'accession de R. Costantini à la direction générale, puis, en 1975, aux fonctions de PDG, avec pour conséquence, en 1969 également, le départ de M. Dassonville. En 1949, les GTE créèrent une nouvelle filiale à Dakar, la Société Africaine des Grands Travaux de l'Est. De là, cette dernière étendit son activité au Soudan et à la Côte-d'Ivoire, puis à Madagascar. Les GTE s'implantèrent grâce une nouvelle filiale, la Société Malgache des Grands Travaux de l'Est en 1951. Établie à Tananarive et dirigée par R. Costantini, elle prit rapidement une place importante au sein du groupe et dans la réalisation du programme d'équipement de Madagascar : logements et bureaux de services de travaux publics, mais aussi, de plus en plus, travaux routiers.

1) Dans les travaux routiers, un marché étroit et peu rémunérateur

Or, dans ce domaine, la concurrence était forte, du fait de l'arrivée de nouveaux protagonistes, tels que la Société Chimique de la Route⁸². Fondée en 1928 à Lyon, la SCR l'avait été en vue d'exploiter un brevet d'émulsion à froid du bitume. D'abord spécialisée dans la fourniture de produits routiers, elle s'intéressa presqu'aussitôt aux travaux routiers. Au lendemain de la Libération, sous l'impulsion de Pierre Meunier (1902-1986), elle connut, comme toute l'industrie routière, une rapide expansion (+9,1% en moyenne par an pour le chiffre d'affaires TTC ; +6% par la marge brute d'autofinancement de 1946 à 1973, toujours en francs constants). Elle le devait à l'expansion du marché métropolitain, mais aussi à sa percée outre-mer. En effet, elle s'implanta dès 1947, en Afrique du Nord, puis, en avril 1951, à Madagascar.

En 1950, l'ingénieur Edouard Basile, avait effectué une mission d'étude des prix et de soumission à différents travaux d'entretien et de construction des routes, pour une part en sous-traitance de la Société Malgache des GTE⁸³. Le résultat en fut l'envoi à Madagascar de Michel Basile, fils du précédent et lui-même jeune ingénieur⁸⁴. Il connut une réussite immédiate avec l'obtention de trois lots importants de bitumage à Tamatave, Mananjary et Fianarantsoa. Mais ces travaux impliquaient des besoins en matériels très supérieurs aux budgets prévus. De fait, en 1952, Madagascar représentait près de 45% du total des investissements de la SCR. En résulta la constitution, le 25 octobre 1951, de la Société Africaine de la Chimie de la Route (SAMCR)⁸⁵. En 1952, l'entreprise enleva à nouveau d'importants chantiers à Fianarantsoa, Tuléar et dans la région de Port-Dauphin. Mais les difficultés s'accumulaient. En raison « de l'insuffisance notable de rendement de la main-d'œuvre indigène... et des conceptions insuffisantes de l'administration en matière de travaux routiers » (conseil d'administration de la SCR du

outre-mer de la fin du XIX^e siècle aux premières décolonisations, Paris, Publications de la Société Française d'Outre-Mer, 2002, p. 305-316.

⁸² Dominique BARJOT, *Fougerolle. Deux siècles de savoir-faire*, op. cit., p. 132 ; Pascal DAUSSY, *Une histoire d'entreprise : la Société Chimique de la Route (1946-1973)*, Mémoire de maîtrise en histoire contemporaine, dir. Dominique BARJOT, Université de Caen, novembre 1992, p. 32-36.

⁸³ Dominique BARJOT, *Fougerolle. Deux siècles de savoir-faire*, op. cit., p. 132.

⁸⁴ Pascal DAUSSY, *Une histoire d'entreprise : la Société Chimique de la Route (1946-1973)*, op. cit., p. 32.

⁸⁵ *Ibidem*, p. 33.

25 octobre 1951), l'exercice 1952 se solda en pertes de 20%, comme le précédent⁸⁶. En 1953, les marchés de réduisirent des deux tiers. Un repli en bon ordre s'imposait. La SCR procéda, dans l'année, à la cession à Colas de la totalité de son matériel (y compris celui de la SAMCR, et de ses éléments d'exploitation⁸⁷.

Sur place, elle s'était heurtée à la concurrence de la Société des Routes Modernes ou SRM⁸⁸. Crée en 1923, celle-ci cherchait aussi à se développer outre-mer. En 1950, elle conclut un accord avec la Société Générale d'Entreprises (SGE), la Compagnie Générale des Colonies et la Société des Grands Travaux de Marseille en vue de participer à l'adjudication de lots sur la route Tananarive Majunga⁸⁹. Dans ce cadre, se forma une Société Africaine de Matériel et de Travaux Routiers (SMTR)⁹⁰. En même temps, la SGE prit une participation importante au capital des Routes Modernes⁹¹. Il en allait de même pour les Grands Travaux de Marseille, associés à parts égales avec cette même SGE⁹². Celle-ci dépêcha à la tête des Routes Modernes l'un de ses cadres supérieurs, Louis Farigoule, directeur de son agence d'Alger et vice-président de la Confédération générale du Patronat algérien⁹³. Déçus par les résultats de la SRM⁹⁴, les GTM céderent en 1957 leur participation à SGE, désormais actionnaires à 80%⁹⁵. Dès 1955, les Routes Modernes s'étaient retirées de Madagascar⁹⁶. En décembre 1964, suite un accord qui en faisait un actionnaire de la Société Routière Colas (SRC)⁹⁷, la participation de SGE tomba à 45,6%, le solde étant cédé à la SRC⁹⁸. Enfin, en 1970, suite à une fusion, la Routière Colas absorba la Société des Routes Modernes⁹⁹.

Même la Société Routière Colas eussa un échec à Madagascar¹⁰⁰. Constituée en 1929 pour exploiter un procédé d'émulsion de bitume à froid, celui du chimiste britannique Hugh Alan Mackay, elle avait acquis, dès les années 1930, une avance technologique certaine et une bonne implantation en Afrique du Nord¹⁰¹. Après la Seconde Guerre mondiale, elle aussi connut un remarquable développement (+11,3% par an en moyenne pour le chiffre d'affaires TTC, +9,7% pour la marge brute d'autofinancement de 1944 à 1973, toujours en francs constants)¹⁰². Ayant réussi une percée majeure en Afrique noire et consolidé ses fortes positions aux Antilles, elle tenta également de s'établir à Madagascar. Dès août 1953, le conseil d'administration de la Routière Colas évoquait la possibilité de « coopérer avec deux entreprises françaises, la Société Chimique de la Route et la Société des Routes Modernes, qui souhaitent

⁸⁶ *Ibid.*, p. 33 et 36.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 36. Voir aussi Dominique BARJOT, *Fougerolle...*, *op. cit.*, p. 132.

⁸⁸ Dominique BARJOT et alii, *Colas, numéro un de la route*, Paris, Colas, 1977, étude interne, p. 149-167.

⁸⁹ Dominique BARJOT et alii, *Colas, numéro un de la route*, *op. cit.*, p. 163.

⁹⁰ *Ibidem*, p. 163.

⁹¹ Dominique BARJOT, *La Grande Entreprise de Travaux Publics (1883-1974)*, Economica, 2006, *op. cit.*, p. 750.

⁹² *Ibidem*, p. 792.

⁹³ *Ibid.*, p. 731.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 794. Les dirigeants des GTM la qualifiaient de « filiale à problèmes ».

⁹⁵ *Ibid.*, p. 750.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 750.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 750-751.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 750-751.

⁹⁹ Dominique BARJOT et alii, *Colas, numéro un de la route*, *op. cit.*, p. 163.

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 109.

¹⁰¹ Dominique BARJOT, « L'innovation moteur de la croissance : le procédé Colas », *HES*, 1983, n° 1, p. 41-61.

¹⁰² Dominique BARJOT, « Un leadership fondé sur l'innovation, Colas : 1929-1997 », in Laurent TISSOT, Béatrice VEYRASSAT (dir.), *Trajectoires technologiques, Marchés, Institutions. Les pays industrialisés, 19^e-20^e siècles*, Bern, Peter Lang, 2001, p. 273-296.

développer leur activité routière dans le pays »¹⁰³. De fait, cette même année la SRC reprit « au moins une partie des activités engagées par ces deux frères »¹⁰⁴.

En septembre 1954, se forma une Société Colas de Madagascar au capital de 2,5 millions de francs CFA de capital¹⁰⁵. Mais ses résultats s'avérèrent rapidement décevants. Aux difficultés d'installation s'ajouta, en 1955, une activité nettement inférieure aux prévisions et génératrice de pertes importantes¹⁰⁶. L'année 1956 confirma cette évolution défavorable : insuffisance des investissements publics, niveau très déprimé des prix de vente et, par suite, résultats « très mauvais »¹⁰⁷. Si 1957 vit une reprise, dès 1958 se produisit une rechute, sans que la filiale malgache puisse se redresser par la suite¹⁰⁸. En fin de compte, en 1960, la Société Routière Colas revendit, « dans des conditions satisfaisantes », tous ses actifs à la Société des GTE¹⁰⁹.

2) Les Grands Travaux de l'Est : l'affirmation d'un leader

Vers 1960, la Société des Grands Travaux de l'Est apparaissait comme une firme dynamique, engagée dans une croissance exceptionnellement rapide : entre 1945 et 1968, son chiffre d'affaires TTC consolidé augmenta de +19,2% par an en moyenne, soit l'un des scores le plus élevés de tout le BTP français¹¹⁰. Présente à la fois dans le bâtiment et les travaux publics, elle avait innové dans les deux domaines. S'agissant de bâtiment, elle avait lancé, sous la direction de l'ingénieur Leremboure, deux procédés de préfabrication lourde tri-dimensionnelle (GTE 1 et GTE 2). Ils lui permirent de réaliser plus de 10 000 logements à Lyon, Marseille, Nice, Orléans et Paris et même de s'intéresser à l'immobilier, à travers la Société de Promotion Immobilière et de Construction (SPIC). En même temps, les GTE figuraient au nombre des plus grandes entreprises de travaux publics. Elle le devait à une succession d'opérations de croissance externe :

	Sociétés et agences	Année	Implantation	Activité
1	Entreprise Ancona	1946 (rachat)	Tunisie	Bâtiment
2	Agences de la société Travaux Ouest Africain	1949 (rachat)	Guinée et Haute-Volta	Bâtiment
3	Agence de la société de Constructions Métalliques et Entreprise (CME)	1958 (rachat)	France (Lyon)	Bâtiment
4	Société Colas de Madagascar	1960 (rachat)	Madagascar	Travaux routiers

¹⁰³ Dominique BARJOT *et alii*, *Colas, numéro un de la route*, op. cit., p. 111.

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 111.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 111.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 111.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 111.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 111.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 111.

¹¹⁰ Dominique BARJOT *La Grande Entreprise de Travaux Publics (1883-1974)*, Economica, 2006, op. cit., p. 719-721.

5	Entreprise Joya-Chabert	1963 (fusion)	France (Lyon)	Fondations spéciales
6	Entreprise Joseph Suarez et Cie	1964 (fusion)	Cameroun	Bâtiments
7	Parisienne d'Entreprises	1964 (fusion)	France (Paris et Monthuçon)	BTP

Tableau 1 – Absorption ou rachat de sociétés ou d'agences par les Grands Travaux de l'Est de 1946 à 1964

Source : Alexandre Goudon, *L'histoire d'une grande firme de BTP : les Grands Travaux de l'Est (1919-1980)*, op. cit., p. 119.

Dans le domaine des travaux publics, les GTE donnèrent naissance, en 1960, à la Compagnie Internationale de Terrassements, Routes et Ouvrages d'Art (CITROA)¹¹¹. Cependant, leurs références les plus prestigieuses étaient dans le domaine des grands barrages (Iril Emda en Algérie, réalisé, de 1949 à 1954, par un groupement associant notamment les GTE et la SA des Entreprises Truchetet et Tansini¹¹²) et, plus encore des ponts. Grâce à une excellente maîtrise des techniques de précontrainte, ils mirent au point deux très grands ouvrages : dès 1958-60, le pont de Bamako sur le Niger, puis, en 1963-64, le viaduc franchissant le parc des expositions de la Porte de Versailles, atteignant respectivement 860 et 868 m de longueur.

Dans les années 1950, à Madagascar, les Grands Travaux de l'Est érigèrent de nombreux bâtiments publics : maternité de Tananarive (1951), bâtiment principal de l'exposition de cette ville (1952), puis, à la fin des années 1950, le gros œuvre de l'hôpital Girard et Robic, de Tananarive¹¹³. Au cours de la décennie suivante, ils prirent part, de 1963 à 1969, à la construction de l'Université de Tananarive (*vide supra*), capable d'accueillir 4 000 étudiants. Toutefois, l'activité principale des GTE à Madagascar se situait principalement dans le domaine des travaux publics¹¹⁴. La société œuvra beaucoup à l'équipement du réseau routier de l'île. Dès 1951, la filiale malgache s'engagea dans le grand projet du Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social d'Outre-Mer (FIDES, créé par la loi du 30 avril 1946) de doter Madagascar d'un réseau routier moderne. Les GTE y travaillèrent continument de 1951 à 1966, en contribuant à la réalisation de six itinéraires routiers. Entre temps, la Société était passée experte en matière d'aménagement hydro-agricole. Le gouvernement général, puis les autorités du nouvel État malgache misaient en priorité sur le secteur afin d'accroître la production de riz. Des études poussées furent menées par la Société des GTE sur les régions du lac Alaotra et les deltas du Mangoky, de l'Anony et de Mahavavy¹¹⁵. Les GTE exécutèrent leur premier chantier en 1962, avec la première tranche de

¹¹¹ *Ibidem*, p. 720.

¹¹² Dominique BARJOT, *La Grande Entreprise de Travaux Publics (1883-1974)*, Economica, 2006, op. cit., p. 577-578 ; « Truchetet & Tansini. L'itinéraire d'une PME spécialiste des grands barrages (1921-1976) », dans Hervé Joly, *Des barrages, des usines et des hommes. L'industrialisation des Alpes du Nord entre ressources locales et apports extérieurs*, PUG, 2002, p. 319-342., 2002, p. 319-342.

¹¹³ Alexandre GOUDON, *L'histoire d'une grande firme de BTP...*, op. cit., p. 148-149.

¹¹⁴ *Ibidem*, p. 149-150.

¹¹⁵ Jacques BOURDILLON, *Les travaux publics français en Afrique subsaharienne et à Madagascar...*, op. cit., p. 131-155.

l'aménagement du delta de l'Anony. Puis les contrats se succédèrent, faisant de l'entreprise le leader incontesté de ce type de travaux. Les GTE s'imposèrent ainsi comme les partenaires privilégiés des sociétés nationales d'aménagement, la SAMANGOKY¹¹⁶ et la SOMALAC¹¹⁷. Madagascar devenait ainsi la chassée gardée de l'entreprise¹¹⁸.

Adopté pour la première fois en 1957, à Madagascar, lors de la construction du pont de Farafangana, le béton précontraint permit aux GTE de s'assurer une quasi exclusivité de la réalisation des ponts et viaducs à Madagascar¹¹⁹. Entre 1956 et 1974, plus de trente ouvrages furent livrés. En 1958 par exemple, six furent achevés sur l'île, dont aucun, à vrai dire, ne présentait de caractères remarquables. Au total, de 1956 à 1974, il s'agissait pour les neuf dixièmes de ponts destinés au franchissement de rivières, le solde étant constitué de viaducs routiers. Il y eut une exception, le pont de grande envergure réalisé en 1972 sur la rivière Sofia. Élément essentiel de la nouvelle route nationale 6 reliant Antsohihy et Port-Bergé, il fut construit dans un site particulièrement isolé. Long de 810 m, il traversait une très large vallée, totalement inondée à la saison des pluies. Éloigné de 250 km du port de Majunga, le chantier était approvisionné par des camions empruntant des pistes précaires, tandis que les agrégats nécessaires à la fabrication des bétons étaient extraits et concassés sur place. L'ouvrage comptait douze travées, dont les sept plus hautes s'élevaient à 80 m de hauteur et les deux plus basses à 40 m. En raison de l'impossibilité de travailler sur place à la saison des pluies, il fallut préfabriquer le tablier¹²⁰. Ce dernier fut réalisé à partir d'un caisson en béton précontraint, selon le procédé Freyssinet, et construit par encorbellements successifs de voussoirs préfabriqués. Cette solution permit de ne pas interrompre la fabrication des voussoirs sur la berge pendant la période des hautes eaux, afin de reprendre la pose des éléments à cadence accélérée dès la décrue. 1972 marquait aussi un tournant, non seulement pour l'entreprise, mais aussi Madagascar, qui, désormais, s'éloignerait de la France.

Photos n°3 et 4 : Exemples de réalisations des entreprises françaises de Bâtiment et de Travaux publics à Tananarive au début de la Première République

¹¹⁶ Société pour l'Aménagement de la mise en valeur de la Vallée du Bas Mangoky.

¹¹⁷ Société Malgache d'Aménagement du lac Aloatra.

¹¹⁸ Jacques BOURDILLON, *Les travaux publics français en Afrique subsaharienne et à Madagascar...*, op. cit., p. 300-311 ; Alexandre GOUDON, *L'histoire d'une grande firme de BTP...*, op. cit., p. 115.

¹¹⁹ Dominique BARJOT, « Société des Grands Travaux de l'Est », dans *Colas, numéro un de la route*, op. cit., p. 211-212.

¹²⁰ Dominique BARJOT, *Travaux Publics de France*, op. cit., 1993, p. 134-135.



Le lotissement d'Ampefiloha à Tananarive

Cliché : Madagasikara an-tsary. *Les réalisations malagasy*, 1965



L'Université de Tananarive en construction -1964

Cliché : Madagasikara an-tsary. *Les réalisations malagasy*, 1965

Conclusion

Pour la Société des Grands Travaux de l'Est comme pour l'ensemble des entreprises malgaches de BTP, la situation politique à Madagascar, à partir de 1972, devint de plus en plus préoccupante¹²¹. De fait, les dirigeants des GTE créèrent sur place une Société Malgache des Grands Travaux de l'Est, filiale à 97% et dont le siège était à Tananarive. En même temps, ils réalisèrent, un an plus tard, en 1973, la fusion-absorption de leur filiale, la CITROA, avec la maison-mère¹²². Cela prouvait combien cette société dépendait en réalité du marché malgache. Ainsi ils purent se maintenir sur place, grâce à des chantiers de bâtiment, mais surtout de travaux publics. Outre l'achèvement du grand pont sur la rivière Sofia, en 1974, il s'agissait pour l'essentiel de travaux routiers ou de travaux hydrauliques, ces derniers exécutés pour le compte de la SOMALAC¹²³. Il s'agissait notamment d'un vaste projet (PC23) financé par le groupe Banque mondiale et visant à tripler en dix ans la production du riz dans la région du lac Alaotra. Au total, cela représentait un marché d'un montant de 1,3 milliards de francs CFA. Mais la nature spécifique des sols (tourbe) en fit un échec. Réalisé de 1972 à 1975, le PC23 n'augmenta la production de riz que de 14%. De ce fait, les dirigeants de la firme durent tenter de se redéployer ailleurs, en Iran et au Nigeria, avec des succès inégaux dans ce dernier pays, mais un échec flagrant dans le premier. En 1980, les GTE se trouvant en position difficile, Colas et ces mêmes GTE, qui avaient alors le même actionnaire de référence, fusionnèrent, la première des deux sociétés absorbant la seconde¹²⁴.

En définitive, Madagascar n'avait jamais réussi à représenter un énorme marché pour les grandes entreprises françaises de travaux publics : rien à voir, en tout cas, à ce que furent l'Algérie, le Maroc ou l'Indochine, voire la Tunisie. Néanmoins, à certaines époques, l'activité n'y fut pas négligeable, à l'instar des années 1920, de la période 1945-1953 ou des années 1960. La contribution des entrepreneurs français y fut donc moins visible qu'en Afrique du Nord (pas de barrages gigantesques ou de ponts ou de ports d'une telle ampleur) ou qu'en AOF (ponts encore et chemins de fer, aérodromes, puis barrages). Mais, au total, le bilan n'est pas si mauvais. De fait, le génie civil et le bâtiment demeurent aujourd'hui encore, notamment à travers GTOI, filiale de Colas et sous-filiale de Bouygues, un point fort de l'implantation française à Madagascar. Il n'est pas déraisonnable de penser que les entrepreneurs français puissent, pour quelques temps encore, demeurer des acteurs majeurs de l'équipement de Madagascar, de Mayotte et de La Réunion.

¹²¹ Alexandre GOUDON, *L'histoire d'une grande firme de BTP...*, op. cit., p. 249.

¹²² *Ibidem*, p. 203-204.

¹²³ *Ibid.*, p. 249-251.

¹²⁴ Dominique BARJOT, *Bouygues. Les ressorts d'un destin entrepreneurial*, op. cit., chapitre 6, p. 206.

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES : LE CAS D'AIR FRANCE ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE AIR MADAGASCAR DANS LES ANNÉES 1960

Bearisoa RAKOTONIAINA
Docteur en Histoire
Université Paris Sorbonne

Résumé : Pour Madagascar, l'obtention de l'indépendance en 1960 occasionne une transformation du paysage du transport aérien avec la volonté des dirigeants de mettre sur pied une flotte aérienne nationale, se traduisant par la création de la Compagnie nationale Air Madagascar en 1962. En même temps, l'État malgache privilégie une politique de coopération avec la France pour moderniser le secteur du transport aérien. En effet, cette dernière met en place une politique de coopération technique dans toutes les branches du secteur aérien. Ainsi, elle s'occupe particulièrement de la modernisation des infrastructures aéroportuaires malgaches. La Compagnie Air France joue un rôle de premier plan dans la modernisation du secteur aérien malgache avec son concours dans le « transfert de compétences » à la Compagnie nationale Air Madagascar. Dans les années 1960, elle assiste Air Madagascar dans la direction de l'entreprise, dans le travail technique et dans la formation du personnel malgache.

Mots-clés : Madagascar – France – Transport aérien – Transfert de compétences – Air Madagascar – Air France

Abstract: For Madagascar, becoming independent in 1960 led to a change of landscape in air transport as the authorities wanted to set up a national airline fleet, thus creating the national airline Air Madagascar in 1962. Concurrently, the Malagasy State was in favour of a cooperation policy with France as regards the modernization of the air transport sector. Accordingly, France has set up a technical cooperation policy covering the whole of the air sector branches. It has taken charge of the modernization of the Malagasy airport infrastructures in particular. The Air France Company played a leading role in modernizing the Malagasy air sector by contributing to skills transfer to the national Air Madagascar Company. Such assistance to Air Madagascar extended over company management, technical work and the training of the Malagasy staff in the 1960s

Key words: Madagascar – France – Air transport – Skills Transfer - Air Madagascar - Air France

L'accession de Madagascar à l'indépendance coïncide avec deux paramètres importants. D'un côté, le pays doit assumer son indépendance, ce qui signifie qu'il devrait assurer tout seul son propre développement ; et de l'autre, le contexte international reste compliqué du fait de la distorsion entre les deux blocs dirigés respectivement par les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Suivant l'orbite américaine¹, la France a essayé de maintenir ses anciennes colonies dans sa zone d'influence et d'empêcher, d'une manière indirecte, le communisme de se répandre dans les pays du tiers-monde. C'est sur cette toile de fond que se met en place l'accord relatif au transfert de compétences régissant parmi tant d'autres la Communauté française.

La volonté française de réaliser une politique de coopération technique très poussée avec les pays membres de la Communauté correspond bien au désir de l'État malgache de disposer d'une flotte aérienne nationale². C'est une façon non seulement de redynamiser l'économie et d'assurer davantage son ouverture au reste du monde, mais surtout de confirmer son indépendance. La coopération concerne presque toutes les branches du secteur aérien comme la création et l'entretien d'infrastructures aéroportuaires, la naissance d'une aviation civile nationale, la formation de personnel autochtone. En effet, depuis sa création, la Compagnie nationale Air Madagascar est soutenue par la France, notamment par la compagnie Air France³.

I) LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES : NÉCESSITÉ ET PRISE DE POSITIONS

Dans un pays marqué par la faiblesse du niveau d'instruction de la population en général et par l'insuffisance en nombre des cadres dirigeants, que ce soit dans l'administration ou dans les secteurs productifs, le recours au renforcement des capacités demeure une solution idoine. À ce propos, Gary Becker, qui a obtenu le prix Nobel d'Économie en 1992, parle de l'importance du capital humain⁴. D'une manière générale, cela passe par l'école ou bien par la formation. Le transfert de compétences est une façon pour y parvenir. Pour le cas de Madagascar au début des années 1960, il constitue une nécessité et aussi une balise, permettant des prises de positions, pour la France métropolitaine face à des enjeux géopolitiques complexes.

A. Un besoin à toutes les échelles

Après la Seconde Guerre mondiale, dans une ambiance politique plutôt favorable à la liberté⁵, on sent dans les débats des faiseurs d'opinion à Madagascar la nécessité d'un transfert de compétences. L'expression n'était pas prononcée comme telle, mais l'idée sonne bien derrière la pensée des politiciens modérés. À l'exception de la formation politique autour de Monja Jaona, la classe politique en général veut

¹ G. BOSSUAT, *La France, l'aide américaine et la construction européenne 1944-1955*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997, p. 521

² C. BEAUTE-FAYOLLE, *Le transport aérien dans les relations internationales de l'après-guerre à nos jours*, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), thèse sous la direction de G.H. Soutou, 2000, p. 83.

³ V. COURSOL, *Air France de 1945 à 1973 : une entreprise publique face à la gestion de sa croissance*, Mémoire de Master 1, sous la direction de D. Barjot, Université Paris – Sorbonne (Paris IV), 2007, p. 20.

⁴ A. CHAMAK, C. FROMAGE, *Le capital humain, comment le développer et l'évaluer*, Rueil-Malmaison, Editions Liaisons, 2006, 210 p.

⁵ L. J. RASOLOARISON, « Problèmes socio-économiques et ambiance politique à Tananarive avant et au lendemain de l'insurrection de mars 1947 », Antananarivo, *Omaly sy Anio*, n° 41-44, 1995-1996, p. 193.

l'indépendance de Madagascar, tant espérée par les Malgaches, mais d'une manière progressive. C'est une façon de mieux préparer l'avenir. Par exemple, le Parti démocrate de Madagascar (PDM) du pasteur Ravelojaona veut que le pays accomplisse certains progrès économiques et sociaux avant son accession à l'indépendance. Autrement dit, le renforcement des capacités des responsables malgaches demeure indispensable pour la bonne gestion de la nation dans le futur.

Certes la France métropolitaine veut défendre à tout prix ses intérêts dans ses anciennes colonies, mais il semble impossible d'octroyer tout pouvoir aux jeunes nations compte tenu des difficultés de tout genre, prévisibles depuis les années 1950. Au début des années 1960, Madagascar ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour faire face aux multiples besoins socio-économiques du fait d'une augmentation démographique très rapide⁶. La nécessité d'une autorité politique forte et légitime s'impose afin non seulement de maîtriser la distorsion et les contradictions dans la société malgache, mais aussi pour éviter une explosion sociale. L'économie de Madagascar au début des années 1960 reste dominée par l'agriculture « traditionnelle » qui occupe plus de 85 % de la population active. Le secteur primaire ne se modernise pratiquement pas. Très rares sont les Malgaches gérants d'entreprises de type moderne. La création d'entreprises d'envergure reste difficile, car elle nécessite des moyens financiers et surtout des compétences particulières. En effet les étrangers, principalement les Français, dominent ce secteur.

En 1966, le niveau d'instruction des Malgaches demeure extrêmement faible, avec un avantage marqué pour les hommes par rapport aux femmes : c'est ce que montre le tableau suivant.

Tableau n°1
Niveau d'instruction des Malgaches en 1966

Niveau d'instruction	Pourcentage de la population	Pourcentage par sexe
Secondaire, technique ou supérieur	4 %	6 % pour les hommes
		3 % pour les femmes
Enseignement primaire seulement	32 %	42 % pour les hommes
		23 % pour les femmes
Inférieur au primaire	64 %	52 % pour les hommes
		74 % pour les femmes

Source : Tableau établi à partir des informations fournies par INSRE, *Enquête démographique, Madagascar 1966, août 1967*, p. 56

D'une manière générale, le niveau d'instruction de chaque individu détermine son intégration dans le milieu professionnel. Plus le niveau des agents est élevé, plus la performance de leur unité de production respective s'améliore. Si on prend l'année 1966, on voit ainsi que le pourcentage des Malgaches ayant un niveau d'instruction équivalent et en dessous du primaire atteint 96 %. Cette situation implique pour l'État malgache la nécessité d'un effort considérable en matière de formation et de qualification, pour améliorer la production dans les différents secteurs d'activités et

⁶ B. RAKOTONIAINA, *Les relations économiques et financières entre la France et Madagascar et leurs implications sociales : de 1960 à 1972*, Thèse, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 2010, 840 p.

assurer le développement soutenu du pays. La performance des agents de la Société malgache de construction automobile (SOMACOA) est à cet égard démonstrative : un effort soutenu de formation permet de réaliser des gains significatifs de productivité du travail.

La malgachisation progressive de l'administration et du secteur productif constitue une réalité dans la première décennie de l'indépendance. Elle exige la prise de responsabilité des Malgaches. Elle demande également aux sociétés françaises d'accepter des transferts de savoir-faire. La SOMACOA, une entreprise travaillant pour le compte de Madagascar automobile (MADAUTO) qui n'est autre qu'une filiale de RENAULT, suit ce modèle. Elle arrive à former d'une manière progressive ses agents⁷. Ces derniers sont tous des Malgaches qui deviennent professionnels dans leurs postes respectifs. D'une manière générale, le nombre des coopérants et des assistants français diminue nettement pendant cette période. Cette tendance ne concerne pas le secteur éducatif du fait de l'insuffisance numérique des instituteurs et des enseignants malgaches. Observons le tableau suivant :

Tableau n°2
Evolution des effectifs des assistants techniques français à Madagascar entre 1964 et 1971 (Chiffres arrondis)

	1964	1966	1968	1970	1971
Enseignement	970	1 090	1 140	1 010	1 030
Administration	320	220	130	70	75
Santé	110	130	70	60	50
Production	130	120	140	90	90
Infrastructure	220	200	190	140	100
Total	1 750	1 780	1 690	1 380	1 350

Source : Archives de la Fondation des Sciences politiques de Paris, 4^e 9223, Dossier d'information économique, Madagascar, 1971

Le *leitmotiv* des dirigeants malgaches, après le retour de la souveraineté nationale, réside dans la recherche de l'indépendance économique. Cela se traduit, entre autres, par la malgachisation des travailleurs. Par ailleurs, la France manifeste sa volonté de réduire petit à petit l'assistance envers Madagascar. Ce changement progressif se réalise suite à la mise en œuvre des accords de coopération signés entre Madagascar et la France le 27 juin 1960.

B. Le transfert de compétences vis-à-vis de la législation

Sur le plan juridique, l'article 78 de la Constitution française de 1958 prévoit d'une manière explicite le transfert de compétences de la Communauté à ses membres. Pour Madagascar, parallèlement à l'octroi de l'indépendance, politique d'abord en 1958, puis complète en juin 1960, une série de discussions a eu lieu dans les hautes sphères du pouvoir au sujet justement de ce dispositif. Le 2 avril 1960, un accord portant transfert à la République malgache des compétences de la

⁷ Centre des archives du monde du travail à Roubaix (CAMT), 184 AQ- 1995062-0286

Communauté est trouvé⁸. Il fait partie des accords particuliers dans le cadre des accords de coopération entre la France et Madagascar.

Aux termes de la déclaration commune en date du 26 juin 1960, la République malgache a accédé à l'indépendance et la République française l'a reconnue en tant qu'État indépendant et souverain. Étant donné que Madagascar manifeste sa volonté de coopérer avec la France au sein de la Communauté, elle y participe désormais dans les conditions prévues par les accords franco-malgaches. Les deux parties s'engagent à assurer une coopération efficace en matière de transports aériens. À la demande de Madagascar, la France s'engage à former les techniciens malgaches au sein des écoles techniques spécialisées françaises. La France apporte son concours pour la définition et l'élaboration de ses programmes d'équipement jusqu'à ce que les Malgaches soient en mesure d'organiser un service chargé des opérations de recherche et de sauvetage. Madagascar confirme sa participation à l'Agence pour la sécurisation de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), et la France soutient encore la candidature de la République malgache à l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et à l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Tous ces accords prouvent que le transfert de compétences concerne presque tous les secteurs d'activités et tous les niveaux de compétence.

II) LA COMPAGNIE AIR MADAGASCAR : SOUS LES AILES D'AIR FRANCE

Le trafic aérien constitue une des composantes de la coopération économique entre Madagascar et la France. Cette dernière s'engage à mettre en orbite la flotte malgache : une longue démarche, qui se déroule parfaitement bien, et un apprentissage réussi.

A. Une éclosion facile

L'histoire de l'aviation à Madagascar reste inséparable du développement du transport aérien français. Elle commence en 1911, deux ans seulement après la première traversée de la Manche par le centralien Louis Blériot. Dès 1919, date à laquelle l'avion est conçu comme un moyen de transport civil, les compagnies françaises se multiplient d'une manière considérable. Une meilleure organisation s'impose. La France normalise l'exploitation du trafic conformément à la loi du 11 décembre 1932⁹. Celle-ci permet de mettre fin au régime de liberté quasi complète des entreprises de transport aérien. Cette mesure améliore l'aviation marchande française. La naissance d'Air France, la plus importante compagnie française dès l'année suivante, l'atteste. L'État français détient 25 % de son capital et s'adjuge des pouvoirs importants¹⁰. D'autres compagnies de petite et moyenne tailles sont ensuite créées. Citons la Régie Air Afrique¹¹ et la Régie malgache en 1934¹². Du fait de la

⁸ Loi n° 60-568 du 17 juin 1960 portant approbation des accords particuliers signés le 2 avril 1960 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République malgache ; Décret n° 60-627 du 30 juin 1960 portant publication des accords particuliers signés le 2 avril 1960 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République malgache

⁹ C. BEAUTE-FAYOLLE, *Le transport aérien dans les relations internationales de l'après-guerre à nos jours*, op. cit., p. 83

¹⁰ *Idem*.

¹¹ La Régie Air Afrique n'a rien à voir avec la Compagnie Air Afrique qui n'est opérationnelle qu'en 1961. Archives de la Fondation nationale des sciences politiques à Paris, 4^o 10141, M. BERNARDIN, *Les transports aériens à Madagascar et l'assistance technique française*, Rapport, Juillet – septembre 1971, p. 9.

concurrence qui devient de plus en plus rude, Air France augmente son espace aérien. Elle grignote le marché du trafic international. Ce dernier ne représente que 10 % du total de son activité en 1948¹³. En effet, elle adopte une autre stratégie en augmentant sa participation financière au développement d'autres compagnies opérant dans des pays membres de la Communauté française. Au début des années 1960, elle détient respectivement 30 % du capital d'Air Tunis, d'Air Madagascar et de Cameroun Airlines. Cela confirme sa volonté d'accéder à un trafic plus large à l'échelle internationale.

Photo n° 1 :
Le « Bloch-120 », ville de Tananarive du Service de la Navigation Aérienne de Madagascar en 1935



Cliché : Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM)

La fusion entre Air Madagascar, société privée¹⁴, et Air France réseau local Madagascar donne naissance à la Société malgache de transport aérien appelée MADAIR en 1961¹⁵. Rappelons qu'Air Madagascar fut créée en 1947 par Roger

¹² Dans un premier temps, la Régie malgache s'occupe de la transmission du courrier entre la France et Madagascar. En 1935, elle commence à transporter des voyageurs. J. DEMANGEOT, *Le faisceau France - Archipel malgache. Essai de géographie du transport aérien*, thèse, Université de Paris, 1965, p. 15

¹³ C. BEAUTE-FAYOLLE, *Le transport aérien dans les relations internationales*, *op. cit.*, p. 83

¹⁴ Cette société n'est pas donc la Compagnie Air Madagascar qui est créée en 1962. En 1945, Air France s'installe à Madagascar sous le nom de « Air France réseau local Madagascar ». Archives de la Fondation nationale des sciences politiques à Paris, 4^e 10141, M. BERNARDIN, *Les transports aériens à Madagascar*, *op. cit.*, p. 9

¹⁵ J.O.R.M., Décret 61-478 du 2 septembre 1961

Gallois, Gabriel Pain et L. Reynaud, tous Français résidant à Madagascar. Air France réseau local Madagascar correspond à l'appellation de l'agence d'Air France installée à Madagascar. Le premier Conseil d'administration de MADAIR comprend dix membres dont quatre personnes nommées par l'État malgache, trois par Air France et les trois autres par la société privée Air Madagascar. Michel Vernier d'Air Madagascar est nommé Directeur général de cette nouvelle entreprise. MADAIR devient le propriétaire des biens des deux entreprises fusionnées et détient ainsi une dizaine d'avions.

Après la fusion, l'exploitation aérienne à Madagascar connaît une réorganisation d'ensemble. Air France se désengage à l'exploitation du réseau intérieur à Madagascar. MADAIR prend sa relève. Air France ainsi que Transports aériens intercontinentaux (TAI)¹⁶ prennent en charge les liaisons de la Grande Ile avec l'extérieur jusqu'en 1964, notamment la liaison entre la France et Madagascar¹⁷.

Des techniciens français chevronnés accompagnent la phase de lancement de MADAIR. Ils sont renforcés par des assistants français afin de mieux assurer le fonctionnement de la société jusqu'au moment où les salariés malgaches peuvent prendre la relève. En 1961, le capital de la société s'élève à 400 millions de francs CFA. La société emploie 450 personnes. Le tableau suivant permet de suivre l'évolution en nombre des appareils de MADAIR.

Tableau n°3
Les appareils de MADAIR (1961 - 1972)

Année	Types d'avion	Nombres
De 1962 à 1963	Douglas DC 3	7
	Douglas DC 4	2
	Dragon rapide DH89	4
	Broussard	1
	Beechcraft	1
De 1964 à 1968	Avions légers Piper	3
	Hélicoptère Alouette II	2
De 1969 à 1971	Des TwinOtter remplacent les DC 3	-
	Boeing 737-200 (Boina et Sambirano)	2

Source : E. Rabemananoro, *Air Madagascar, 45 ans de passion aux couleurs malgaches*, Hors collection, 2007, p. 16

¹⁶ En 1948, la Société de Rosario (groupe Hersent) et l'Union Européenne Industrielle et Financière (groupe Schneider) ont fondé la société TAI dont elles sont devenues désormais les actionnaires prépondérant ; TAI s'est révélée vite une affaire des plus prospères qui, tout en s'équipant d'une flotte non négligeable, distribue, dans les années cinquante, 15 % de son bénéfice net en moyenne.

¹⁷ D. BARJOT, *La Grande Entreprise Française de Travaux Publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006, p. 623.

L'année 1962 voit les premiers changements au sein de MADAIR. Le 30 novembre est entériné un accord aérien franco-malgache. Cet accord confirme les droits d'exploitation accordés aux compagnies françaises et les liens de coopération entre les deux parties. Désormais, MADAIR doit suivre les standards techniques appliqués par Air France en Europe¹⁸. De plus, cet accord évite aussi la « balkanisation » qui a déjà frappé certaines aviations africaines comme Air Mali¹⁹ (Cette balkanisation découle de l'éclatement en toutes petites compagnies nationales dépourvues de rentabilité). Le 8 décembre l'appellation de MADAIR devient Compagnie nationale Air Madagascar. Pour éviter la confusion, la Société privée Air Madagascar qui existait depuis 1947 change aussi son nom et devient « Société aéronautique de Madagascar ».

B. Un apprentissage réussi

Sous la tutelle d'Air France, la période d'apprentissage de la Compagnie nationale Air Madagascar se situe dans les années 1960. Ce n'est qu'au dernier trimestre 1963 que la nouvelle structure de direction se détache entièrement de la flotte française. En revanche, tous les postes de commande de la Compagnie sont encore occupés par des Français : l'ingénieur polytechnicien Jacques Alexandre à la Direction générale, Jacques Pruneyrac au Secrétariat général, Jean Baptiste Moureau à la Direction commerciale, Octave Namur à la Direction d'exploitation, Raymond Baduel à la Direction administrative et financière et Yves Drassin à la Direction technique. Pour des raisons techniques, l'exploitation des dessertes régionales comme Djibouti, Moroni (Comores) et Saint-Denis de La Réunion par la Compagnie nationale Air Madagascar nécessite toujours l'approbation d'Air France. La Compagnie loue un Boeing 707 auprès d'Air France en vue d'assurer la liaison Tananarive-Paris-Tananarive. La location perdure jusqu'au milieu de l'année 1964, lorsque Air Madagascar commence à acheter ses propres Boeings.

L'apprentissage des techniciens se fait avant tout dans les Centres de formations spécialisés du domaine aérien à Madagascar. Il s'avère que leur niveau n'est pas encore très élevé. L'envoi des stagiaires à l'étranger s'impose. Dans un premier temps les techniciens malgaches n'occupent que des postes intermédiaires au niveau d'Air Madagascar ou de quelques ministères techniques comme le montre le tableau suivant.

Tableau n°4

Taux d'occupation à des postes stratégiques par les techniciens malgaches en 1965

Domaines	Cadres malgaches (en pourcentage)
Ingénieurs (catégorie A1)	23 %
Ingénieurs (catégorie A2) ²⁰	21 %
Adjoints techniques	95 %

Source : Ministère de la coopération, Plan de développement (1964-1968) et programme du Fonds d'aide et de coopération, 1965

¹⁸ E. RABEMANANORO, *Air Madagascar*, op. cit., p. 31

¹⁹ J. DEMANGEOT, *Le faisceau France – Archipel malgache*, op. cit., p. 47

²⁰ Les ingénieurs A2 et les adjoints techniques sont formés à Madagascar. Ministère de la coopération, *Plan de développement (1964-1968)*, op. cit., 1965, p. 7.

Les techniciens malgaches occupent de plus en plus de postes importants. D'une manière progressive, les différents centres de formations à Madagascar se développent : l'École nationale des travaux publics, fondée en 1962 ; le Centre de maîtrise des ponts et chaussées, créé en 1963 ; l'école de l'Agence pour la sécurité et la navigation aérienne (ASECNA)²¹. Toutes ces écoles forment des techniciens au service de l'aviation et des différents ministères techniques du pays. L'apport du Lycée technique du génie civil est aussi non négligeable. Les dépenses relatives à ces formations incombent au Fond d'aide et de coopération (FED).

La France offre des formations supplémentaires pour quelques techniciens malgaches en vue d'améliorer leur niveau ainsi que pour certains types de formation en manque à Madagascar. Tel est le cas des ingénieurs dans la catégorie A1 et des hôtesses de l'air²². Ces dernières sont accueillies par l'École des infirmières-pilotes et secouristes de l'air (ISPA) à Paris depuis 1963. À partir de 1964, l'École nationale de l'aviation civile (ENAC), encore basée sur Paris, offre des bourses d'études pour les futurs pilotes malgaches. Les deux premiers pilotes civils malgaches en fonction à partir de 1965 sont issus de cette prestigieuse école. L'École nationale des ponts et chaussées offre également des formations diplômantes aux ingénieurs principaux malgaches. Ainsi, l'assistance technique extérieure demeure indispensable malgré l'augmentation, d'année en année, de l'effectif de techniciens malgaches. Cette situation perdure pendant la première décennie de l'indépendance.

L'intervention des assistants techniques français se justifie par l'insuffisance des cadres supérieurs malgaches. En 1970, les effectifs du personnel d'Air Madagascar s'élèvent à 780 personnes dont 110 sont des assistants techniques français. Ce sont des ingénieurs principaux des travaux publics, des architectes et urbanistes, des ingénieurs et adjoints techniques de la navigation aérienne et de la météorologie ainsi que des maîtres de phares. Ils occupent des postes clés de la Compagnie. La plupart de ces assistants ont déjà travaillé pour la compagnie Air France. Par ailleurs, la France veut sauvegarder des relations privilégiées avec ses anciennes colonies et avec ses partenaires traditionnels au Moyen-Orient. Elle investit beaucoup dans ces pays²³. Dans le contexte de la guerre froide, la dimension politique de cette intervention française prime sur celle de l'économie²⁴. Par conséquent, la France ne bénéficie que très peu des retombées économiques à partir de ses actions dans ces pays²⁵. De 1960 à 1964 par exemple, Air Madagascar et les autres compagnies d'Afrique liées par des accords avec Air France ne représentent que 0,5 % du chiffre d'affaires d'Aéroport de Paris. En revanche, les pays bénéficiaires de l'aide française y gagnent beaucoup du fait des transferts financiers importants qui résultent de l'intervention de la France

²¹ B. NSANG, *Restructuration du transport aérien en Afrique : enjeu de la coopération et stratégie d'intégration*, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), thèse, 1995, p. 208.

²² Ministère de la coopération, *Plan de développement (1964-1968) et programme du Fonds d'aide et de coopération*, 1965, p. 7.

²³ TOCHE, « Le rôle international d'un établissement public : Aéroport de Paris », *La Revue française de droit aérien*, n° 4, 1981, p. 387. Cité dans C. BEAUTE-FAYOLLE, *op. cit.*

²⁴ Archives des sciences politiques à Paris, 2DE61

²⁵ TOCHE, « Le rôle international d'un établissement public : Aéroport de Paris », in *op. cit.*, p. 387

III) DE REMARQUABLES INNOVATIONS

Avant la mise en œuvre du plan quinquennal à partir de 1964, les actions du gouvernement et la Compagnie nationale Air Madagascar se focalisent non seulement sur la malgachisation du personnel, mais aussi sur la mise en valeur des aérodromes existants et le renouvellement d'appareils plus sûrs et rentables.

A. La mise en valeur des aérodromes : de 1960 à 1963

Photo n°2 : L'aérodrome d'Ivato



Inauguration de l'aéroport d'Ivato, timbre de la poste aérienne n°105, 1968

Le grand nombre de terrains d'aviation construits pendant la colonisation facilite le développement d'Air Madagascar. Soixante-deux aérodromes, de tailles différentes, sont disponibles au lendemain de l'indépendance. Le Ministère de l'équipement, tutelle de la Compagnie nationale, ne prévoit donc que leur entretien et éventuellement leur extension²⁶. Au début de l'année 1961 par exemple, la réhabilitation de l'aérodrome de Sambava qui se trouve au nord-est du pays²⁷, permet la liaison de trois régions à potentialité économique par DC4 : Andapa, d'Antalaha et de Sambava. Notons que ces régions tiennent le premier rang en matière de production de vanille au niveau mondial, l'une des premières sources de devises du pays. Le second exemple est la réfection de l'aérodrome d'Ivato²⁸. Sa réhabilitation nécessite environ deux milliards de Fmg dont la moitié est fournie par la République française. L'étude commence après la signature de l'accord entre le gouvernement français et le gouvernement malgache le 14 octobre 1963. Les travaux

²⁶ A. GOUDON, *L'histoire d'une grande firme de BTP : les Grands Travaux de l'Est (1919-1980)*, Mémoire de maîtrise, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 1999, p. 19

²⁷ CAEF, Programme CAF, Etudes et équipement aéronautique, 1961

²⁸ Ivato se situe à 15 km de la capitale malgache

concernent non seulement la mise aux normes de l'aéroport²⁹, mais aussi l'extension de la route reliant Ivato et la capitale du pays³⁰. L'inauguration date du 24 juin 1967. L'aéroport dispose désormais de 3 100 mètres de pistes. Il devient « aéroport international » et remplace celui d'Arivonimamo³¹.

L'électrification des balises fait partie de la mise en valeur de certains aérodromes à Madagascar³². Avant 1960, lors de l'atterrissement des avions après le coucher du soleil, il fallait déployer des lampes à pétrole de type *Gooseneck* tout au long de la piste, ce qui mobilisait une personne. Cela nécessitait également des véhicules pour ramasser tous les matériels après le passage de l'avion. La solution des lampes à pétrole ne convenait plus lorsque les atterrissages ou les décollages devenaient nombreux. Le Ministère de l'équipement procède donc à la mise en place de balisages de nuit électriques qui permettent désormais d'accueillir plusieurs avions et d'améliorer leurs horaires de rotation. Cette mesure renforce la sécurité de la circulation aérienne. À titre d'exemple, le balisage de l'aérodrome de Tamatave en 1960 nécessite environ 30 000 000 francs CFA d'investissement. Cette somme permet d'implanter de part et d'autre de la piste d'une rampe de lampes de 40 Watts reliées par des câbles isolés au polyvinyle.

L'amélioration technique et l'équipement d'aérodromes jouent un rôle de plus en plus important dans les échanges économiques. En 1961, le gouvernement malgache réalise les câbleries et les pylônes de la plupart des aérodromes à Madagascar. La mise en place de radiophares Ondes moyennes 300 watts et de blocs techniques équipés de VHF et HT d'aérodrome et de radiophares de guidage régional de 50 watts constituent quelques exemples des investissements réalisés³³. Ces équipements améliorent la sécurité de la navigation aérienne, tant à l'intérieur du territoire malgache que lors des mouvements transversaux qui tendent à se multiplier.

B. Vers l'autonomie d'Air Madagascar

La percée de la Compagnie nationale Air Madagascar sur un marché plus large conditionne sa performance. La Compagnie effectue une location-vente d'un Boeing 707 en 1965. L'investissement représente plus d'un milliard et demi de francs malgaches, dont le paiement est échelonné sur une durée de huit ans³⁴. L'appareil devient donc la pleine propriété de la Compagnie en 1972. Désormais celle-ci peut prendre part au réseau long courrier. La première ligne relie Tananarive-Rome-Marseille-Paris, via Djibouti³⁵. Cette ligne est exploitée en pool égalitaire avec Air France. Les liens entre les deux compagnies sont très étroits. 43 % des actions de la compagnie malgache appartiennent à la compagnie Air France en 1971. Pour Air Madagascar, le long courrier constitue un atout considérable. La ligne de Paris couvre le déficit du réseau intérieur, et permet le développement du réseau régional et la modernisation de la flotte. En 1970, sur un total de « recettes lignes » de 4,6

²⁹ Centre des archives contemporaines (CAC) à Fontainebleau, Versement n° 19830460

³⁰ CAEF, B-9245

³¹ Arivonimamo se situe à 45 km de la capitale malgache.

³² CAEF, Programme F.A.C, Études et équipement aéronautique, 1961

³³ CAEF, B-9244

³⁴ E. RABEMANANORO, *Air Madagascar, op. cit.*, p. 32

³⁵ Archives de la Fondation nationale des sciences politiques à Paris, 4° 10141

milliards de Fmg, les bénéfices obtenus à travers le long courrier représentent les trois cinquièmes des recettes, soit 2,8 milliards de Fmg.

Photo n°3 : Campagne publicitaire de la compagnie Air Madagascar en 1965



Cliché : Madagasikara an-tsary. *Les réalisations malagasy, 1965*

L'achat du Boeing 737, baptisé « Boina », en référence à la région d'origine du Président Philibert Tsiranana, en 1969 permet de renforcer la desserte régionale³⁶ : Tananarive, La Réunion, Comores, Dar-es-Salam (Tanzanie), Nairobi (Kenya), Lourenço Marques (Mozambique) et Johannesburg (Afrique du Sud). Air Madagascar négocie avec la compagnie South African Airways pour que le vol de ce dernier à destination de Tananarive soit réalisé au moyen du Boeing 737 d'Air Madagascar. Les vols Air Madagascar vers La Réunion sont prolongés vers l'île Maurice en affrètement Air France. Le réseau se développe rapidement. Le nombre de passagers passe de 6 000 à 26 500 entre 1964 et 1970. Cela représente un saut de 4 millions « passagers kilométriques » à 30 millions. En 1970, ces liaisons dégagent une recette de 720 millions de Fmg sur 4,6 milliards de recettes-lignes.

³⁶ *Idem.*

La flotte d'Air Madagascar à la fin de la Première République

AIR MADAGASCAR



*... ses ailes
au service
de l'économie malgache...*

Vue partielle de la flotte lors de l'arrivée du deuxième BOEING 737

(Cliché : *L'Économie* 1976)

La Compagnie nationale Air Madagascar mise sur la sécurité de ses passagers. La réglementation malgache, d'origine française, impose un équipage technique de trois membres et une charge utile de 2,7 tonnes à bord d'un DC 3, soit de 28 à 33 passagers. À titre de comparaison, un DC 3 d'Ethiopian Airlines vole avec deux pilotes et emporte jusqu'à 39 passagers. Le DC 3 d'Air Djibouti a l'autorisation de voler avec un seul pilote et peut embarquer de 40 à 45 passagers. Notons que si les DC 3 et DC 4 constituent la base des flottes des pays en voie de développement, Air Madagascar décide à partir du milieu des années 1960 de remplacer ses DC 3, et de n'en garder plus qu'un en version cargo, pour sa robustesse malgré son coût d'exploitation élevé. L'armée de l'air malgache rachète les autres.

La mise en ligne de TwinOtter diminue progressivement le nombre des avions légers de marque Piper dont le représentant pour l'océan Indien se trouve à Madagascar. Les Pipers sont des monomoteurs Cherokee 6, cinq places et bimoteurs Aztec et Navajo cinq et sept places. Ces appareils sont loués comme taxis aériens pour desservir les petites lignes du réseau intérieur, dit réseau social. Ils assurent le service postal dans les régions reculées. En 1966 par exemple, ces petits appareils transportent 400 tonnes de courriers dans l'ensemble du territoire³⁷. Cinq de Havilland Twin Otter sont mis en service en octobre 1971 sur le réseau local. Ils sont parfaitement adaptés au réseau intérieur car ils sont robustes et efficaces. Ils remplacent aussi les DC 3. Appareils biturbines à train fixe, atterrissant et décollant en 400 mètres, les Twin Otter peuvent transporter 20 passagers. Ils offrent ainsi beaucoup plus d'avantages que les Pipers.

Le transfert de compétences rime bien avec la politique de Philibert Tsiranana, premier président de République malgache (1960-1972), relative à la malgachisation. Les intérêts sont mutuels. La France réussit à mettre en place son modèle de développement. Elle peut garder une influence toujours importante dans la Grande Ile. En contrepartie, Madagascar est bien accompagnée dans son progrès économique et social. L'évolution de la Compagnie nationale Air Madagascar témoigne de la réussite du transfert de compétences. Néanmoins, l'accident d'avion survenu le 19 juillet 1969 avec un Douglas DC 4 reliant Antananarivo-Antsiranana met en lumière les limites des capacités techniques d'entretien des appareils et celles, organisationnelles, de la Compagnie. Cependant, ne constitue-t-il qu'une exception qui confirme la règle ? Cet unique accident semble témoigner d'une bonne gestion de la sécurité chez Air Madagascar, même si la compagnie est aujourd'hui sanctionnée pour d'autres raisons. Il est vrai que depuis les années 1960, le pays a eu à faire face à de nombreuses épreuves.

³⁷ CAEF, B-9247

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET L'AFRIQUE : L'EXEMPLE DE MADAGASCAR

Christophe REVEILLARD

Responsable de recherches

du Groupe de recherche Eurus de l'UMR 8596

Centre Roland Mousnier

Université Paris Sorbonne/CNRS

Résumé : Par les liens historiques qui unissent les États membres de la CEE et les pays de l'ACP, le traité de Rome de 1957 établit une politique communautaire de coopération pour maintenir l'influence de l'Europe dans ces pays. Cette politique se traduit, depuis 1958, par la mise en place d'un Fonds européen de développement (FED). Ce Fonds, prévu par les différentes conventions établies entre la CEE et les pays de l'ACP, est destiné à assurer la promotion du développement économique et social des pays du Tiers-monde. Dans ce cadre, le partenariat entre Madagascar et la Communauté Européenne, effectif depuis 1959, concerne le financement de création ou de réhabilitation d'infrastructures économiques et de transport ainsi que l'aide à l'agriculture, au commerce et les investissements sociaux dans les secteurs de l'éducation et de la santé notamment. En effet, en ce début du XXI^e siècle, l'Union européenne reste le plus grand bailleur de fonds multilatéral de Madagascar.

Mots-clés : Madagascar – Communauté européenne – Union européenne – FED – Investissements – Aide

Abstract: Through the historical ties that link the EEC member states and the African, Caribbean and Pacific Group of States (ACP), the 1957 Rome Treaty sets up a Community cooperation policy in order to retain European influence over those countries. Since 1958, such policy has led to the establishment of the European Development Fund that has been provided for by various conventions between the ECC and the ACP countries: this Fund aims to promote economic and social development in Third World countries. Within such framework, the partnership between Madagascar and the European Community, in force since 1959, is focused on the financing of creation or rehabilitation of economic and transport infrastructures as well as assistance to agriculture, commerce and social investment especially in

education and health sectors. Indeed, as the 21st century begins, the European Union is the largest multilateral donor to Madagascar.

Key words: Madagascar – European Community – European Union – EDF – Investments – Assistance

De par l'histoire de certains de ses États membres et en particulier de la France, le traité de Rome ne pouvait ignorer la force du lien existant entre les pays africains et malgache, puis les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et leurs anciennes puissances coloniales. C'est pourquoi une politique communautaire de coopération fut prévue et insérée dans le traité.

Evolution schématisée de quarante années de partenariat Europe-ACP					
Année	Accord	nombre de pays		Montants FED* (PTOM inclus) en millions d'euros	
		ACP	Europe		
1957	Régime d'Association				569,4
1963	Convention de Yaoundé I	18	6		730,4
1969	Convention de Yaoundé II	18	6		887,3
1975	Convention de Lomé I	46	9		3.053,3
1980	Convention de Lomé II	58	9		4.207
1985	Convention de Lomé III	65	10		7.882,6
1990	Convention de Lomé IV	68	12		11.583,0
1995	Convention de Lomé IV bis	70	15		13.151,10
2000	Accord de Cotonou	77	15		14.300

Source : D. David, « Plus de 40 ans de relations UE-ACP », Le Courrier ACP-UE, Septembre 2000, édition spéciale Accord de Cotonou, p. 12

C'est la France qui exigea lors des négociations précédant la signature du traité de Rome l'association des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) à la CEE, finalement inscrite dans la quatrième partie du traité, des articles 131¹ à 136, et dans la « Convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté ». L'intention était à l'origine d'aider au commerce des produits africains en Europe et d'établir un cadre aux investissements européens en Afrique des PTOM qui allaient rapidement se transformer en États indépendants². L'évolution de ces rapports

¹ Traité instituant la communauté économique européenne - Quatrième partie – L'association des pays et territoires d'outre-mer : Art. 131. Les États membres conviennent d'associer à la Communauté les pays et territoires non européens entretenant avec la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas des relations particulières (...). Conformément aux principes énoncés dans le préambule du présent traité, l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent », *Traité instituant les Communautés européennes*, vol. I, Office des publications officielles des CE, 1987, Luxembourg.

² Art. 132. L'association poursuit les objectifs ci-après :

1 - Les États membres appliquent à leurs échanges commerciaux avec les pays et territoires le régime qu'ils

institutionnels montre d'abord combien les États de la Communauté comprirent tout l'intérêt qu'ils avaient à maintenir et développer cette relation privilégiée, notamment grâce à une certaine complémentarité des économies, aux bénéfices réciproques des aides au développement et au maintien de l'influence de l'Europe dans ces pays. De nombreux outils et politiques spécifiques furent mis en place par la Communauté dans le cadre de ces accords.

I) UN CONTEXTE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL ORIGINEL FORTEMENT ÉVOLUTIF

La politique communautaire de coopération au développement³ remonte donc au traité de Rome et le premier Fonds européen de développement (FED) fut créé en 1958, la décolonisation commençant alors son essor. Ce premier fonds concernait 18 États africains et malgache. Ces mêmes États ayant acquis leur indépendance furent les premiers signataires de la première, le 20 juillet 1963, puis de la deuxième convention de Yaoundé, le 19 juillet 1969. À ces dernières succédèrent les quatre conventions de Lomé des 28 février 1975, 31 octobre 1979, 8 décembre 1984 et 15 décembre 1989. A Lomé IV, il fut décidé d'une durée décennale pour les conventions, Lomé V (qui deviendra l'accord de Cotonou) fut donc prévu jusqu'en 2000, l'année 1995 (Lomé IV bis) ayant représenté le temps de réflexion à mi-parcours pour l'aménagement de cette nouvelle convention.

A. Le Fonds Européen de Développement (FED)

Le Fonds Européen de Développement⁴ prévu dès l'article premier de la convention était l'outil créé par la Communauté pour assurer la promotion du développement économique et social des pays du tiers-monde. Géré par la Commission européenne, il servait au financement de projets économiques et sociaux que « les autorités responsables des pays et territoires présent[aient] à la Commission, en accord avec les autorités locales ou avec la représentation de la population des pays et territoires intéressés ». Les trois premiers FED s'appliquèrent lors de la période 1959/1975, les trois suivants de 1976 à 1990, le septième et le huitième de 1990 à 2000, le neuvième de 2000 à 2007, le dixième de 2008 à 2013.

Les programmes généraux devaient comporter des projets pour le financement de certaines institutions sociales, notamment d'hôpitaux, d'établissements d'enseignement ou de recherche technique, d'institutions d'orientation et de promotion des activités professionnelles des populations ainsi que « d'investissements économiques d'intérêt

s'accordent entre eux en vertu du présent traité.

2 - Chaque pays ou territoire applique à ses échanges commerciaux avec les États membres et les autres pays et territoires le régime qu'il applique à l'État européen avec lequel il entretient des relations particulières.

3 - Les États membres contribuent aux investissements que demande le développement progressif de ces pays et territoires (...), *Ibidem*.

³ Corinne BALLEIX, *L'aide européenne au développement*, Paris, La Documentation française, 2010.

⁴ Convention d'application relative à l'association des PTOM à la Communauté, « (...) Art. 1. Les États participant, (...) aux mesures propres à promouvoir le développement social et économique des pays et territoires (...), par un effort complémentaire de celui accompli par les autorités responsables de ces pays et territoires. À cette fin, il est créé un Fonds de développement pour les PTOM, auquel les États membres versent pendant cinq années les contributions annuelles prévues à l'annexe A de la présente convention. Le Fonds est géré par la Commission. Art. 2. Les autorités responsables des PTOM présentent à la Commission, en accord avec les autorités locales ou avec la représentation de la population des PTOM intéressés, les projets sociaux et économiques pour lesquels le financement de la Communauté est demandé. Art. 3. La Commission établit chaque année les programmes généraux d'affectation aux différentes catégories de projets des fonds disponibles au titre de l'annexe B de la présente convention », *Ibidem*.

général directement liés à l'exécution d'un programme comportant des projets de développement productifs et concrets ». Les mesures de protection et d'orientation pour favoriser le commerce des pays et territoires se situaient dans le cadre du traité : le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEE, la Politique Agricole Commune (PAC) et le régime des aides à l'exportation et des taxes spéciales⁵.

1) Les objectifs se précisent

Des PTOM l'on passa rapidement à un cadre institutionnel intégrant l'indépendance d'un certain nombre de pays du tiers-monde, dont l'appellation choisie fut « États Africains et Malgaches Associés (EAMA) ». C'est par la convention de Yaoundé du 20 juillet 1963 que s'ouvrirent donc pour la première fois des accords entre États indépendants d'Afrique et Communauté européenne. Cette convention conclue dans la capitale camerounaise entre États fondateurs de la CEE et pays africains portait sur des avantages commerciaux permettant l'accroissement des échanges et une aide financière favorisant les interventions et la coopération technique. Les objectifs, en plus de ceux mentionnés plus haut, se résumaient à favoriser le développement des relations économiques, à aider les jeunes États à consolider une certaine indépendance notamment en soutenant leur industrialisation et, déjà, à permettre la création de zones de coopération régionale africaines. Ainsi des zones de libre-échange étaient prévues avec un système de suppression de droits de douanes connaissant cependant certaines exceptions et, dès 1964, les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) vinrent s'ajouter aux dons de la FED. Le 19 juillet 1969, les EAMA et la CEE renouvelaient la convention de Yaoundé avec des actions financées par la FED pour la promotion commerciale des produits des EAMA et l'application par ces derniers de la clause de la nation la plus favorisée vis-à-vis de la CEE dans le cadre des accords de protection face aux produits concurrents extérieurs.

Les Fonds européen de développement et le Programme indicatif national

Période	n° FED	Montant total PIN
1959-1963	I	56 millions UCE
1964-1969	II	65 millions UCE
1970-1975	III	70 millions UCE
1975-1980	IV	69 millions UCE
1980-1985	V	78 millions UCE
1985-1990	VI	125 millions ECU
1990-1995	VII	133,2 millions ECU
1995-2000	VIII	188,5 millions ECU
2000-2007	IX	477 millions d'euros
2008-2013	X	600 millions d'euros

UCE : Unité de Compte Européenne ; ECU : European Currency Unit (1 ECU =1 euro)

⁵ Voir Raymond-Marin Lemesle, *La Convention de Lomé*, coll. « Notes africaines, asiatiques et caraïbes », CHEAM, Paris, 1996.

Les partenariats entre Madagascar et la Communauté européenne se sont donc concrétisés dès 1959 à travers l’application du traité de Rome puis des premières Conventions de Yaoundé. Les financements communautaires, correspondants au Programme Indicatif National (PIN) pour Madagascar, sont montés *crescendo* du soutien ponctuel aux réseaux de communication routière et ferroviaire à la perspective de mise en œuvre des infrastructures économiques lourdes du pays, bâtiments et travaux publics (routes, ponts, écoles et hôpitaux). Ce fut également jusqu’en 1975, une aide à la riziculture, aux cultures d’exportation, à celles du marché intérieur et aux investissements sociaux.

2) La nécessaire adaptation des mécanismes

Mais la signature entre les neuf États de la Communauté et les 46 États ACP de la première convention de Lomé le 28 février 1975 consacra un changement des circonstances entourant les conventions d'aide et de coopération. Tout d'abord entre Yaoundé II et Lomé I, la Communauté était passée à neuf membres et leur adhésion, surtout celle de la Grande-Bretagne, fut l'occasion d'un protocole annexe qui ouvrait la possibilité à d'autres pays du Sud (essentiellement du *Commonwealth*) de signer des accords d'association ou autres avec la Communauté. De plus, les années 1973-74 virent la hausse du prix des matières premières et au premier plan le pétrole⁶, ce dont les pays en disposant pouvaient évidemment profiter tandis que les plus pauvres voyaient leur perspective de développement toujours limitée. Enfin, en raison de l'augmentation du coût énergétique dans les industries notamment européennes, on avait pris conscience d'une certaine interdépendance des économies. L'accord voyait la Communauté renoncer à la demande de réciprocité pour les avantages commerciaux et il créait un mécanisme de garantie de recettes d'exportation appelé Stabex pour les produits agricoles et Sysmin pour les produits miniers. Le Stabex (stabilisation des recettes d'exportation des produits agricoles), créé en 1975, a évolué au fil des conventions, en fonction de la nécessité de concilier l'automaticité des transferts et la spécificité de leur utilisation. La dotation globale Stabex, au sein du Fonds Européen de Développement (FED), était répartie en cinq tranches annuelles. À la fin de chaque année civile étaient déterminées les pertes d'exportation subies au titre de chacun des produits pour lesquels les recettes représentaient au moins 5 % du total des recettes d'exportations ; comparées à un niveau de référence (moyenne des recettes d'exportations des six années précédant l'année d'application, à l'exclusion des deux années dont les résultats sont les plus divergents) et l'État avait le droit à un transfert sous certaines conditions. De la simple information après coup prévue dans Lomé I, on est passé d'une demande d'information préalable (Lomé II) à la demande d'informations substantielles et d'une justification lorsque le pays entendait utiliser les transferts en dehors du secteur où la perte était intervenue (Lomé III). L'usage des fonds Stabex restait à la disposition des États dans les trois premières conventions. Lomé IV marque une rupture en distinguant deux étapes : la première, automatique, consistant en un versement sur un compte en écus ouvert au nom de l'État ACP dans une banque de l'Union européenne et la seconde, conditionnelle, soumise à l'adoption d'un cadre d'obligations mutuelles (COM) prévoyant l'usage des fonds Stabex.

⁶ Bearisoa RAKOTONIANA, « Les enjeux énergétiques à Madagascar de 1958 à 1972. L'exemple du pétrole » in Dominique BARJOT, THI HOAI TRANG PHAN, *Économie et développement durable : héritages historiques et défis actuels au sein du monde francophone*, Publications de la Société française d'histoire des Outre-mers, Paris, 2016, p. 105 et sq.

Ce contrôle plus strict des fonds est allé de pair avec le versement des transferts sous formes de dons et non plus de prêts (Lomé IV). Les difficultés de fonctionnement ont progressivement limité son efficacité : 1/ les délais de mise en œuvre des fonds Stabex, difficilement compressibles, ont diminué l'effet stabilisateur du mécanisme. Initialement, les délais de décaissement ne dépassaient pas un an mais ont été accrus par la suite. 2/ La mauvaise utilisation des fonds qui, intégrés dans les budgets des États, ont davantage servi à soutenir les finances publiques que les filières. 3/ L'insuffisance des ressources (Lomé IV : dotation de 1 500 millions d'Écus pour cinq ans) par rapport à l'ampleur des demandes reflétant la chute des produits de base, essentiellement due à une progression constante de la production face à une demande en faible augmentation. Ainsi, la chute des prix du café et du cacao a été accentuée par la non reconduction des accords mondiaux entre pays producteurs et pays consommateurs. Le Sysmin (Fonds de stabilisation des recettes d'exportation des produits minéraux) était un mécanisme de soutien à la production et à l'exportation des produits miniers des pays ACP. Il concernait moins de dix produits d'origine minérale (cuivre, cobalt, phosphate, manganèse, bauxite, aluminium, étain, minerais de fer, uranium). Pour que le mécanisme se déclenche, des conditions alternatives devaient être réunies : soit le produit devait constituer au moins 15 % des exportations, soit l'ensemble des produits miniers devait représenter 20 % au moins des exportations. La compensation était déclenchée dès lors que la capacité de production ou d'exportation ou les cours chutaient d'au moins 10 % par rapport à la moyenne des deux années précédentes. Des subventions pouvaient être accordées et des prises de participation être réalisées afin de maintenir les capacités de production minière dans les pays confrontés à de graves difficultés.

Les conventions successives de Yaoundé I à Lomé IV, de 1975 à 1990, ont consolidé et renforcé la dynamique de la coopération ACP/CEE avec une palette toujours plus grande de mécanismes d'aide aux pays en développement : Stabex, Sysmin, accès préférentiel au marché européen, aide au développement, à l'ajustement structurel et à l'industrialisation dans un cadre régional, etc. L'intervention communautaire à Madagascar à travers l'application des IV^e au VI^e FED de 1976 à 1990, se concentrera sur les facteurs favorisant la nécessaire croissance de la production agricole et l'organisation des filières d'exportation : le développement agricole et rural et l'amélioration des conditions de vie de la population rurale. L'accent commença également à être mis sur le développement de la pêche et des ressources halieutiques avec par exemple des accords bilatéraux en 1986 (thon).

De 1990 à 2000, période correspondante à l'application des FED VII et VIII, le partenariat Communauté européenne-Madagascar se rééquilibre au profit des infrastructures en application du Programme Indicatif National (PIN). Ce seront ainsi les financements portant sur les réseaux de communication en création, réhabilitation et entretien de routes (1 270 km pour un coût estimé de 120 millions d'euros entre 1993 et 2002), sur la modernisation et la sécurisation des ports et des aéroports (16 millions d'Écus pour dix aéroports de province en 1996). Par ailleurs, la Communauté européenne a ciblé la politique nationale de la santé de la Grande Île, notamment en appuyant la création de la Centrale d'achat de médicaments génériques essentiels SALAMA.

Au début des années 1990, le président François Mitterrand avait insisté auprès de la communauté internationale et de ses partenaires européens de la nécessité de l'appui aux processus démocratiques dans les pays ACP, notamment lors de son discours de la Baule. Ainsi, Madagascar sera concernée par un programme d'appui à la démocratisation (1 million d'Écus pour une aide logistique et de suivi des élections) lors de ses élections présidentielles de 1996.

B. L'Accord de Cotonou⁷

Signé le 23 juin 2000 dans la capitale du Bénin, après l'expiration de celui de Lomé IV, et entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2003, l'Accord de Cotonou marque le renouveau de la coopération entre l'Union européenne et les États ACP⁸. Il concerne aujourd'hui 79 États ACP et les 28⁹ de l'Union européenne. Le Fonds Européen de Développement, protocole financier revu tous les cinq ans, est le principal instrument de financement de la coopération au développement de l'accord. Le FED est alimenté par des contributions des États-membres de l'Union européenne sur la base d'une clef de contributions spécifiques. D'autres instruments, en particulier du budget communautaire, viennent en appui des actions de coopération de l'accord. Les acteurs de la coopération de l'Accord de Cotonou sont les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques. Entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2003, l'accord de Cotonou a pour objectif de rétablir les équilibres macro-économiques, de développer le secteur privé, d'améliorer les services sociaux, de favoriser l'intégration régionale, de promouvoir l'égalité des chances hommes-femmes, de protéger l'environnement et d'abolir de manière progressive et réciproque les entraves aux échanges commerciaux.

Discuté depuis 1996, l'accord de Cotonou doit tirer les enseignements des coopérations précédentes. Les résultats étant mitigés (les préférences commerciales n'ayant pas réussi à assurer le décollage de l'ensemble des pays), l'accord doit mieux prendre en compte le contexte institutionnel et politique et les données locales propres à chaque pays, rendre l'aide plus efficace, améliorer les procédures d'intervention, impliquer la société civile et s'adapter à la situation internationale.

Le programme de développement, mis au point dans le cadre de l'accord de Cotonou, repose sur cinq piliers que sont :

- le dialogue politique (consolidation de la paix, prévention et la résolution des conflits, respect des droits de l'homme, principes démocratiques et l'État de droit, bonne gestion des affaires publiques) ;

- la participation de la société civile (par une politique générale d'information et de consultation auprès des populations concernées et des acteurs économiques et sociaux locaux) ;

- la réduction de la pauvreté (stratégie globale de développement mettant en interaction les dimensions politiques (*coopération régionale*), économiques (*développement du secteur privé, réformes structurelles et sectorielles*), sociales (*jeunes, égalité des chances*), culturelles et environnementales de chaque pays) ;

- un nouveau cadre de coopération économique et commerciale (libéralisation des échanges, conformité avec dispositions de l'OMC, renforcement des capacités de production et stimulation des investissements) ;

- la réforme de la coopération financière (critères d'évaluation des besoins et des performances, instruments de la coopération du FED et de la BEI rationalisés et procédures allégées).

⁷ Accord de Partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autres part, signé à Cotonou le 23 juin 2000, JO L 317, 15 décembre 2000.

⁸ Commission européenne, *Livre vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du XXI^e siècle. Défis et options pour un nouveau partenariat*, Direction générale VIII développement, Groupe de réflexion Partenariat 2000

⁹ La clause de sortie de l'UE selon la procédure de l'article 50 du traité de Lisbonne ayant été demandée par le gouvernement britannique en application des résultats du référendum du 23 juin 2016 donnant la majorité au départ de la Grande Bretagne de l'UE, cette dernière ne comptera plus que 27 pays membre au terme de ce processus.

Concrètement, chaque pays dispose d'une enveloppe de base, qui couvre l'aide sur la base d'une stratégie de coopération nationale (SCN) élaborée conjointement par l'Union européenne et les pays bénéficiaires. Celle-ci est complétée par un programme indicatif opérationnel (opérations concrètes et leurs ressources financières). Une seconde enveloppe permet de couvrir des besoins imprévus. Pour 2000-2005, les ressources financières du 9^{ème} FED se sont élevées à 13,5 milliards d'euros, les ressources propres de la BEI à 1,7 milliard d'euros. L'accord de Cotonou a supprimé le Stabex et le Sysmin mais la nécessité de sécuriser les recettes d'exportations notamment agricoles demeure. Aussi, l'Union européenne a institué, dans une même logique, le mécanisme Flex en cas de perte de 10 % (2 % pour les PMA, les pays enclavés et insulaires) des recettes d'exportations. À la suite du sommet du G20 d'avril 2009, l'Union européenne a adopté une communication sur sa stratégie d'aide au développement, le mécanisme Flex étant doté de 500 millions d'euros fin 2009.

C. Le plus vaste ensemble mondial de coopération Nord-Sud pour le développement

Conclu pour 20 ans, cet accord, révisé tous les 5 ans et engageant 94 États, est le plus vaste ensemble mondial de coopération Nord-Sud pour le développement avec 48 pays de l'Afrique subsaharienne, 15 pays des Caraïbes, 14 pays du Pacifique et les 28 pays de l'Union européenne, soit une population totale de plus d'un milliard de personnes. Les pays ACP ont bénéficié d'une aide importante au titre du Fonds européen de développement, révisable tous les cinq ans (13,5 milliards d'euros pour les cinq premières années et 22,7 milliards d'euros sur la période 2008-2013). L'accord prévoyait également un accès privilégié au marché de l'Union européenne grâce aux accords UE-ACP. Mais la commission a exigé que, le système préférentiel contrevenant aux règles de l'OMC, de nouveaux accords de partenariat économique, les APE, les remplacent.

1) L'aide au développement

L'accord de Cotonou vient cependant s'inscrire dans le cadre plus général de la politique européenne d'aide au développement. Le traité de Maastricht avait ainsi fixé les objectifs de la coopération au développement dans le titre XX du TCE (actuellement V^e partie, titre III, chap. 1, TFUE) : développement économique et social des pays aidés, consolidation de la démocratie, État de droit, libertés fondamentales, conditionnant l'aide au développement, le traité de Lisbonne ajoutant l'objectif principal de la « réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté » (art. 208 TFUE). Cette aide représente 0,31 % du PNB des pays de l'Union européenne qui se sont engagés à augmenter leur Aide Publique au Développement (APD) à 0,7 % de leur RNB en 2015¹⁰. Pour mémoire, en 2008, le cumul des versements d'APD des États de l'Union européenne et des aides bilatérales des États membres représentait 60 % de l'APD mondiale.

À Madagascar, l'Union européenne utilise donc la Banque Européenne d'Investissement (BEI), pour financer des programmes de développement et ses États-membres, comme la France et l'Allemagne, agissent par le biais des aides bilatérales¹¹.

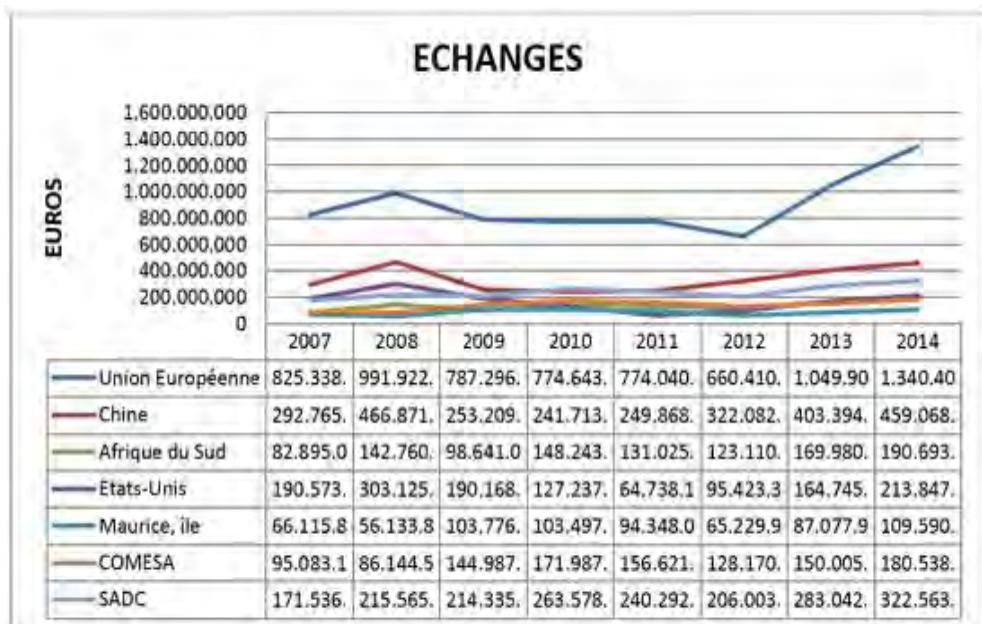
Pour la Grande Île, les premières applications de l'accord de Cotonou, correspondant au FED IX (2000-2007), ont eu pour objet de renforcer le partenariat avec

¹⁰ *Problèmes économiques*, « Quels objectifs pour le développement après 2015 ? », n° 3116, Paris, La Documentation française, septembre 2015.

¹¹ Et des investissements ciblés, comme celui sur bauxite, voir Bearisoa RAKOTONIANA, « Le bauxite à Madagascar et la stratégie de Péchiney », *Revue Française d'Histoire économique*, n° 4-5, 2015-II, 2016-I, Paris, Presses de la Recherche historique, p. 252 et sq.

l'Union européenne principalement sur le terrain des infrastructures de transport et du développement rural. Le gouvernement malgache a ainsi vu sa politique de réhabilitation et d'entretien de ses infrastructures de transports, bénéficier de financements à hauteur de 245 millions d'Euros (2003-2007). Le deuxième axe prioritaire du PIN FED IX s'est attaché à appuyer la multiplication des systèmes de micro-crédit, le processus de décentralisation de la production agricole, la valorisation des filières d'exportation agricole, de la pêche et de l'élevage. Le FED X avait pour objectif la prolongation de l'effort des expériences précédentes d'investissements sur les structures ainsi que l'appui à la consolidation du cadre macro-économique (gouvernance, société civile et l'intégration régionale).

Commerce bilatéral Madagascar-Union européenne



Source INSTAT
2014 (statistiques non définitives)

Entre 2007 et 2014, l'Union européenne restera le premier partenaire commercial de Madagascar. 36 % des échanges se faisaient avec l'UE en 2007 contre 33 % en 2014. 13 % des échanges se font avec la Chine en 2007 contre 11 % en 2014. La Chine devient le deuxième partenaire commercial de Madagascar à partir de 2005, remplaçant ainsi les États-Unis.

La crise politique qui avait frappé la Grande Île le 17 mars 2009, conduisit Bruxelles à progressivement limiter sa coopération jusqu'à la suspension en juin 2010 par décision du conseil de l'Union européenne¹² de l'Accord de partenariat ACP-UE au

¹² Décision 2010/371/UE du 06 juin 2010 relative aux mesures appropriées liées à l'article 96 de Cotonou qui avait mené à la suspension de la coopération directe avec le gouvernement. Décision abrogée le 19 mai 2014.

titre de son article 96, et par conséquent de la mise en œuvre du Programme Indicatif National (PIN) de ce même FED X, même si 303,61 millions d'euros du FED X ont pu être financés entre 2012 et 2013 pour des actions dans le domaine social, alimentaire et de la création d'emplois. En effet, la Décision du Conseil du 5 décembre 2011 a permis à l'Union européenne d'engager plus de 300 millions d'EUR au titre du Fonds Européen de Développement (FED) X pour des projets visant à améliorer rapidement les conditions de vie des populations les plus vulnérables¹³.

Projets mis en œuvre sous le X^e FED et autres instruments financiers

Projets	Domaines
PASSOBA (32M€)	Éducation Appui aux Services d'éducation de Base. Améliorer l'accessibilité financière à l'éducation ainsi que la qualité de l'enseignement. Activités en cours depuis avril 2013 au travers du bureau d'études PRONAM. Zones d'intervention : 9 régions : Sava, Analanjirofo, Menabe, Atsimo, Andrefana, Anosy, Atsinanana, Boeny, Vakinankaratra et Betsiboka.
EDUCATION GAP FILLING (15M€)	Programme d'Appui d'urgence à l'Éducation Nationale Malgache. Paiement des maîtres FRAM (enseignants non fonctionnaires) pendant 2 bimestres de l'année scolaire 2012/13 ; distribution de kits scolaires dans les écoles primaires publiques en 2013-14 ; cantines scolaires opérationnelles dans les zones les plus vulnérables à la malnutrition. Zone d'intervention : couverture nationale.
PASSOBA (32M€)	Santé Appui aux Services de Santé de Base. Renforcer l'accès, la gestion et la qualité des services de santé de base. Convention de contribution signée avec UNICEF et activités en cours depuis septembre 2012. Zone d'intervention : 9 régions : Sava, Analanjirofo, Menabe, Atsimo, Andrefana, Anosy, Atsinanana, Boeny, Vakinankaratra et Betsiboka.
DINIKA (10M€)	Société civile - emploi Programme d'Appui à la Société Civile Malgache. Promotion de la bonne gouvernance au niveau local et national ; appui à la structuration et professionnalisation des Acteurs Non Étatiques pour une plus grande

¹³ Aide de l'Union Européenne en faveur de la République de Madagascar, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

	indépendance et crédibilité. Programme de 4 ans lancé en septembre 2013. Zones d'intervention pour les activités plus opérationnelles : 3 régions Atsimo-Andrefana, Analanjirofo et Analamanga.
PROCOM (8M€)	Appui à l'emploi et à l'intégration régionale Programme d'Appui à l'Emploi et à l'Intégration Régionale. Renforcement des capacités du secteur privé à se prendre en charge, et amélioration de la compétitivité sur le marché national, régional et international. Bénéficiaires : entreprises, groupements, organisations intermédiaires, organismes dans le domaine de la qualité, des normes et des standards, centres de recherche, unités de transformation et de conditionnement. Démarrage fin 2014. Zone d'intervention : couverture nationale.
ASARA (40M€), AINA (15,5M€), ASA (20M€)	Développement rural et eau - Amélioration de la Sécurité Alimentaire, Augmentation des Revenus Agricoles, et lutte antiacridienne. Ce programme vise l'autosuffisance des ménages en produits vivriers de base et le développement d'activités agricoles génératrices de revenus. Il intervient sur le financement et le développement des services agricoles, le développement des filières dans le cadre de partenariats privé-public et l'amélioration des conditions de transport (300km de pistes). Le projet comprend une convention de délégation de gestion à la GIZ de 4M€. Zone d'intervention : extrême Sud/Sud-Est. - Actions Intégrées en Nutrition et Alimentation. Financé sous l'initiative Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Convention de contribution avec la FAO comme organisme coupole. Les activités ont démarré en 2014. Zone d'intervention : hautes terres du Sud et Sud/Est. - Amélioration de l'Agriculture et de la Sylviculture périurbaine. Comprend une convention de délégation avec l'AFD. Zone d'intervention : Antananarivo.
AREA (9,41M€)	- Accès aux Infrastructures en Eau potable et Assainissement. Financé sous l'initiative OMD. 5 contrats en cours avec des ONG présentes dans les territoires concernés. Zone d'intervention : une cinquantaine de communes rurales du Centre et de la côte Est.

HIMO (50M€)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux populations rurales par l'aménagement des Routes Nationales 12A, RN5 et des pistes rurales connexes (environ 200km) en favorisant la création d'emplois et de revenus, avec un objectif de désenclavement et d'amélioration de la mobilité. Zones d'intervention : Sud/Est (RNT12A) et Nord/Est (RNS5). Les activités sur le terrain ont démarré en avril 2013.
AIDE URGENCE SUITE DEGATS CLIMATIQUES – (39.5M€)	<ul style="list-style-type: none"> - Ce programme permet des interventions de réparation suite aux dégâts climatiques, sur le réseau de transport dans son ensemble (routes, pistes, bacs, chemin de fer etc.), ainsi que toute infrastructure à caractère social (ouvrages d'assainissement, adduction, énergie, bâtiments sociaux etc.). Les travaux sont réalisés après validation des requêtes par la Délégation. Dans le cas de réouverture de routes ou de pistes d'urgence, il est fait appel à un contrat mobilisable à la demande (ordre de service). Zone d'intervention : tout le territoire de Madagascar.
REPONSE SUITE TEMPÊTE TROPICALE HUBERT – (5.4M€)	<ul style="list-style-type: none"> - suite au passage de la tempête HUBERT en mars 2010 pour des travaux de réparations des dégâts routiers sur le réseau Sud-Est et sur la ligne de chemin de fer FCE.
APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL - (17M€)	Convention de contribution avec le PNUD pour la mise en œuvre du PACEM (Programme d'Appui aux Cycle Électoral à Madagascar dont les Présidentielles et Législatives de 2013) en appui à la CENI-T (Commission Électorale Nationale Indépendante) ; appui au recensement électoral et à l'observation électorale y compris nationale à travers PACTE, SFCG, EISA, KMF et SOCLE. Zone d'intervention : couverture nationale.

Source : Délégation de l'Union européenne à Madagascar

Entre 2002 et 2013, l'Union européenne fut le plus grand bailleur de fonds multilatéral de Madagascar¹⁴ avec un financement pour le développement de la Grande Île à hauteur de plus de 1 milliard d'euros, dont 889 millions d'euros (soit 82 %) provenant du FED et 191 millions d'euros, du budget annuel des institutions européennes, soit 47 % des aides publiques au développement reçues par Madagascar. Sur ce total, 30 % correspond à l'aide bilatérale des États membres et 17 % à celle des institutions européennes.

En application de l'article 8 de l'Accord de Cotonou, des rencontres semestrielles entre les responsables malgaches et la Délégation de l'Union européenne et les

¹⁴ R. EDMOND, « Madagascar Union Européenne : un milliard d'euros de financements en onze ans », *Rédaction Midi Madagaskara*, 14 février 2015.

ambassadeurs accrédités à Madagascar ont fait se maintenir le dialogue politique depuis 2009 jusqu'au rétablissement constitutionnel et, le 6 février 2015, au-delà de l'ensemble des questions politiques et sociales, a été évoquée dans ce cadre du retour aux conditions normales du partenariat entre Madagascar et l'Union européenne, la programmation du FED XI et les priorités économiques et de croissance de la Grande Île. Préalablement, la décision du Conseil de l'Union Européenne en date du 19 mai 2014, avait lancé, au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, la reprise complète de la coopération au développement de Bruxelles avec Antananarivo, et le lancement de la programmation au titre du Fonds Européen de Développement XI pour la période 2014-2020 d'un montant indicatif de 455 M€. La normalisation totale des relations entre l'Union européenne et Madagascar a permis la restitution des fonctions d'Ordonnateur national à la République de Madagascar, et plus particulièrement au ministre des Finances et du Budget désigné le 10 juin 2014 par le gouvernement malgache pour remplir ces fonctions.

Programme Indicatif National PIN 11ème FED (2014-2020)
Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds (montants indicatifs)

Désignation	Allocation indicative En million €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur 1 : Gouvernance et renforcement des politiques publiques	145	95		50	PM	PM	PM	PM
Secteur 2 : Infrastructures en support au développement économique	230			228	2	PM	PM	PM
Secteur 3 : Développement rural	130			85	45	PM	PM	PM
Appui société civile	8				8	PM	PM	PM
Appui Ordonnateur National	3		2		1			
Facilité de Coopération Technique (TCF)	2			2				
Total	518							

PM : pour mémoire, selon résultat revue à mi-parcours.

Source : Fonds XI Européen de Développement Programme Indicatif National (2014-2020)
Pour une coopération entre La République de Madagascar et l'Union Européenne

2. L'avenir de Cotonou et les APE

Par le biais de ces relations préférentielles, l'Union européenne, surtout par l'action des pays ayant entretenu des relations privilégiées et bénéfiques avec leurs anciennes colonies, est donc devenue la première donatrice d'aide publique au développement. Mais un certain nombre de paramètres sont venus troubler la relation UE/ACP : qu'il s'agisse des transferts financiers qu'a impliqué la dernière vague d'élargissement, la situation quasi récessionniste de la zone euro depuis quelques années, la position de certains représentants de pays de la sphère germanique marquant leur manque d'intérêt pour une géopolitique ultramarine de l'Union européenne, mais surtout la difficulté de la Commission à conserver la relation privilégiée avec ses partenaires ACP, devenue simple variable d'ajustement dans sa stratégie vis-à-vis de l'OMC et de

la politique de concurrence¹⁵. Les nouveaux Accords de Partenariat Économique (APE) ont entraîné des oppositions et seule la région des Caraïbes avait signé un accord complet avec l'Union européenne dans les délais.

Programme Indicatif National PIN 11^{ème} FED (2014-2020)
Carte indicative des pôles de croissance ciblés



Source : Fonds XI Européen de Développement Programme Indicatif National (2014-2020)
Pour une coopération entre La République de Madagascar et l'Union Européenne

¹⁵ « La politique de concurrence de l'Union européenne et la mondialisation (European Union Competition Policy and Globalization) », Dominique BARJOT, Marie-Claude ESPOSITO (dir.), *Mondialisation, modèles nationaux de développement et stratégies d'entreprises XIX^e-XXI^e siècles* (Globalization, national patterns of development and strategies of firms XIXth-XXIst centuries), Paris, SPM, 2016, p. 122-138

Jusqu'au 31 décembre 2007, les relations commerciales antérieures de l'Union européenne avec les pays ACP (qui accordaient à leurs produits un accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne sur une base non réciproque) ne satisfaisaient pas aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Elles étaient strictement unilatérales et provisoires. Les AICE, par contre, impliquent une relation contractuelle et comportent un traité compatible avec l'OMC, fondé sur un engagement à l'égard d'un accès en totale franchise de droits et de contingents pour les biens des pays AfOA.

En effet, en 2000, les pays ACP et l'Union européenne¹⁶ avaient convenu de conclure de nouveaux accords commerciaux compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) afin de remplacer le régime unilatéral de préférences commerciales, appliqué par l'Union sur les importations en provenance des États ACP, lequel prévalait à l'époque. L'accord de Cotonou avait pour objectif la promotion des Pays ACP dans l'économie mondiale, notamment par la création de marchés régionaux plus intégrés avec l'aide de la coopération au développement de l'Union pour soutenir les capacités institutionnelles et productives des pays ACP et d'étayer les nécessaires processus d'adaptation. La négociation des nouveaux Accords de Partenariat Économique (APE) engagée en 2002 devait être conclue au plus tard le 31 décembre 2007, sachant que le système de préférences commerciales de Cotonou et la disposition de l'OMC relative aux accords commerciaux existants entre les pays ACP et l'Union arrivaient à expiration le 1^{er} janvier 2008. En août 2007, la Communauté de l'Afrique de l'Est s'est créée sous la forme d'un nouveau groupement d'intégration régional. Les États concernés ont bénéficié pour leurs produits, à partir du 1^{er} janvier 2008, au titre du règlement (CE) n° 1528/2007 du Conseil, d'un accès en totale franchise de droits et de contingents au marché des biens de l'Union.

Madagascar a signé le 29 Août 2009, avec Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe l'Accord de Partenariat Économique, dont l'application provisoire du 14 mai 2012, s'est concrétisée pour Madagascar le 1^{er} janvier 2014. C'est le premier APE mis en œuvre en Afrique. Afin de permettre de bénéficier pleinement de cet accord économique, l'Union européenne octroie aux quatre pays signataires, des financements spécifiques sous le FED X et le FED XI régional. L'Afrique orientale et australe (AfOA) devait être formée des îles de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles), les États de la corne de l'Afrique (Djibouti, Éthiopie, Érythrée et Soudan) et des États du sud de l'Afrique (Malawi, Zambie et Zimbabwe). En 2010, les importations totales de l'Union européenne en provenance des pays de l'AfOA atteignaient environ 2,88 milliards d'euros, soit 0,2 % des importations totales de l'Union, et se composaient principalement de thon transformé, de café, de sucre de canne, de textile, de tabac, de fleurs coupées et de ferro-alliages. Les importations des pays de l'AfOA signataires de l'AICE représentaient environ 70 % des importations de l'Union en provenance de la région. Les exportations de l'Union vers l'AfOA, pour l'essentiel des machines, des véhicules, des produits pharmaceutiques et des produits chimiques, s'élevaient à quelque 3,99 milliards d'euros la même année. En termes d'échanges, la concurrence entre l'Union et les pays de l'AfOA est négligeable. À la fin de l'année 2007, six États de la région AfOA (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Zambie et Zimbabwe) ont conclu un accord intérimaire établissant le cadre d'un accord de partenariat économique avec

¹⁶ Kenneth KARL, « Le temps des changements et des ajustements », dossier « Nouvel accord ACP-UE », *Le Courrier ACP-UE*, numéro 181, juin- Juillet 2000.

l’Union européenne, prélude à un APE complet. L’AIPE a été ratifié par quatre pays (Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) en août 2009 et s’applique à titre provisoire depuis le 14 mai 2012. L’AIPE fait bénéficier les produits en provenance de Maurice, de Madagascar, des Seychelles et du Zimbabwe d’un accès en totale franchise de droits et de contingents au marché de l’Union. Ces États s’engagent en contrepartie à ouvrir progressivement leur marché aux exportations de l’Union au cours des quinze prochaines années, avec des exceptions (qui ne peuvent dépasser 20 % des importations en provenance de l’Union) pour certains produits qu’ils estiment sensibles. Ces exceptions diffèrent d’un pays à l’autre, mais concernent principalement des produits agricoles. En outre, l’accord contient des dispositions concernant les règles d’origine, la coopération au développement, les pêcheries, les instruments de défense commerciale et le règlement des litiges. De plus, l’AIPE constitue une étape supplémentaire d’un processus sur la voie de l’intégration régionale. L’accord intérimaire prévoit une protection adéquate des industries naissantes, dans le but de permettre un développement harmonieux des pays partenaires. Les réductions de droits de douane se font sur une période transitoire de 15 ans. Les pays partenaires ont le droit d’exclure de cette libéralisation un maximum de 20 %, toutes importations confondues. Des garanties existent dont le rôle est de protéger contre une augmentation soudaine des importations. Les procédures visant à appliquer ces instruments de défense commerciale prévoient une consultation de l’Union. La coopération au développement devrait être également orientée vers la préparation des entreprises à la concurrence sur le marché international et vers l’aide aux exportateurs pour qu’ils répondent aux critères d’exportation de l’Union.

Cet Accord de Partenariat Économique intérimaire entre l’Union européenne et Madagascar et contenant des aides spécifiques, a également favorisé la signature d’un nouvel accord sur un Protocole de 4 ans (2015-2018) pour la pêche thonière. Au total, trois accords lient Madagascar et l’UE : l’Accord de Cotonou, l’Accord de Partenariat Économique, signé en août 2009, ainsi que l’Accord de pêche de 1986 puis en 2006 auquel sont liés des protocoles d’accord.

Des premiers accords de Lomé à l’APE, en passant par l’Accord de Cotonou, la relation entre la Communauté puis l’Union européennes et Madagascar a rythmé le développement économique et politique de la Grande Île. L’Union européenne reste le premier partenaire commercial de Madagascar avec un tiers des échanges commerciaux. Néanmoins le cadre s’est considérablement transformé entre les deux parties. Dans le cadre de l’Accord de partenariat économique avec l’UE, le démantèlement tarifaire est appliqué par Madagascar pour 80 % des imports de l’Union européenne depuis le 1^{er} janvier 2014. Les conditions d’application de l’APE oscillent toujours dans une problématique encore non résolue entre intégration dans la mondialisation et le commerce international et capacité de modernisation à ce rythme de l’économie malgache, surtout en termes d’intégration régionale et de diversification des marchés.

LES ILES FRANCOPHONES DU SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN : UN ENJEU RÉGIONAL ?

Régine PERRON
Maître de conférences HDR
Université de Cergy-Pontoise

Résumé : Créée en 1984, la Commission de l'Océan Indien (COI) rassemble les îles du sud-ouest de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, les Seychelles, les Comores et La Réunion). Elle est considérée comme une forme d'intégration régionale. Quels sont alors les enjeux de cet ensemble d'îles francophones, qui comprend quatre États indépendants et un département d'outre-mer lié à la France, dans cet espace stratégique qu'est l'océan Indien ? Les premières motivations de cette COI apparaissent très politiques, visant à réunir les régimes « anti-impérialistes » de Madagascar, des Seychelles et de Maurice. Certes, mais le début des années quatre-vingt coïncide avec la dette que l'ensemble des pays du Tiers-Monde ne peut plus rembourser. La Commission de l'Océan Indien est-elle alors née de cette initiative de regrouper les forces pour mieux coordonner leurs activités économiques et sociales dans le cadre des programmes du FMI ? En ce qui concerne la forme d'intégration régionale choisie, la COI s'appuie sur une coopération intergouvernementale, sans vocation multilatérale, sans perte de souveraineté nationale et sans suppression de frontières nationales. Le travail de la COI s'est surtout concentré sur l'environnement, les ressources marines et côtières, la météorologie (pour mettre au point les moyens de prévention des cyclones tropicaux et les capacités d'alerte). Par ailleurs, le fonctionnement de la COI reste lié au financement essentiel du Fonds européen de développement de l'Union européenne, tout comme son action est liée aux programmes de l'ONU et de l'UNESCO. Au sein du système multilatéral, la Commission de l'Océan Indien a pu se faire une place en tant qu'organisation intergouvernementale à l'ONU, l'OMC, et l'UNESCO, et bénéficie de leurs programmes. De même, cet espace régional qu'est l'océan Indien est considéré comme stratégique car il est le lieu de passage des porte-conteneurs naviguant entre l'Europe et l'Asie, grâce au Canal de Suez et aux principaux détroits. Il est ainsi une zone de transit commerciale importante. Mais l'apparition récente de la Chine, suivie de l'Inde, dans cet espace a renouvelé son intérêt. Un nouvel aspect diplomatique dans l'intérêt stratégique renouvelé de l'océan Indien, la « Diplomatie bleue », pourrait asseoir la position régionale de la COI.

Mots-clés : Iles francophones – Sud-ouest de l'océan Indien – Multilatéralisme – Coopération régionale – Commission de l'océan Indien (COI)

Abstract: *Born in 1984, the Indian Ocean Committee gathers the West-South islands of the Indian Ocean (Madagascar, Maurice, Seychelles, Comoros and La Reunion). What are the stakes of this Committee, which contains four independent States and an overseas department linked to France, inside of the Indian Ocean? The first objectives seem motivated by some political reasons; they aim to gather the “anti-imperialism” regimes (Madagascar, Seychelles and Maurice). However, the Third World debt in the beginning of the 1980's seems to be the main reason, and then managed by the IMF. These islands probably want to coordinate their economic, social activities faced to the IMF, or with the IMF. With regard to the framework of a regional institution, the ICO is an inter-governmental cooperation, with no multilateral goal, with national sovereignty and with no removal of national borders. The main work of the IOC focuses on the environment, sea and coast resources and meteorology. Particularly, the European Fund of the European Union finances this institution and its programs are dependent of the United Nations and the UNESCO. This means that the IOC has no own independent fund. Concerning the Indian Ocean, this is a strategic area because of the trade transit between Europe and Asia. China and India, as emerging countries, have recently showed their interest in this area. This new situation could strengthen the role of the IOC, as well as the new “Blue Diplomacy” focused on this Ocean in the framework of the environment policy.*

Keywords: *The French-speaking islands – South-West of the Indian Ocean – Multilateralism – Regional cooperation – Indian Ocean Commission (IOC)*

Avant de commencer à écrire cet article, il a fallu tout d'abord identifier l'espace de l'océan Indien. Parle-t-on de toutes les côtes entourant l'océan Indien et de toutes les îles y baignant ? Cela inclut les côtes de l'Afrique de l'Est et du Sud, la péninsule arabique, les côtes de l'Iran, du Pakistan, de l'Inde, de la Birmanie, de la Thaïlande, de Brunei, la Malaisie, Singapour, une partie de l'Australie, l'Indonésie, puis les îles, comme Madagascar, La Réunion, Maurice, Mayotte, les Comores, les Seychelles, Diego Garcia, l'Archipel des Chagos, les îles éparses (autour de Madagascar), Cocos, Christmas, Rodrigues, les Maldives, Lakshadweep, Andaman, Nicobar, Sri Lanka, les îles Mentawai, Nias, Socotra, les îles de l'arc Swahili.

Cet océan Indien se révèle être ainsi un vaste terrain stratégique, puisqu'il comprend la route maritime d'accès au canal de Suez, en particulier pour les bateaux pétroliers venant du golfe d'Aden ; l'ancienne route de la soie et des épices de l'Europe vers l'Asie, devenue la principale voie maritime entre la Chine et l'Europe où circulent les porte-conteneurs. C'est pourquoi l'océan Indien concentre quatre des points de passages maritimes les plus importants du monde : le canal de Suez, le détroit de Bab-el-Mandeb, le détroit d'Ormuz et le détroit de Malacca.

Ou bien parle-t-on des seules îles éparses dans l'océan Indien, de plus ou moins grande taille ? En effet, les côtes des continents cités forment des ensembles dissociés. Mais ces îles représentent-elles un ensemble homogène ?

En tenant compte de l'orientation francophone de la revue *Tsingy*, qui considère en priorité le sud-ouest de l'océan Indien, cette étude se limitera alors aux îles francophones de l'océan Indien, c'est-à-dire Madagascar, La Réunion, Maurice, les

Seychelles, les Comores et Mayotte. C'est ainsi qu'est considérée cette sphère géographique se situant essentiellement autour de Madagascar, et dans l'espace de la Francophonie. Anciennes colonies de la France, ces îles lointaines ont acquis leur indépendance, Madagascar en 1960, Maurice en 1968, les Comores en 1975, les Seychelles en 1976, et le statut de département d'outre-mer de la France (DOM) pour La Réunion en 1946 et Mayotte en 2011.

Toutefois, une idée circule dans cet espace francophone de l'océan Indien, à savoir celle d'une formation régionale, comme on peut le constater avec l'existence de la Commission de l'Océan Indien et qui rassemble précisément ces îles du sud-ouest de l'océan Indien. Cette Commission a été créée en 1984 et est considérée comme une forme d'intégration régionale. Quel est alors l'enjeu de cet ensemble d'îles francophones, qui comprend quatre États indépendants et un département d'outre-mer lié à la France, dans l'espace stratégique de l'océan Indien ?

C'est l'occasion de s'interroger sur cette forme d'intégration régionale, qu'est la Commission de l'Océan Indien, et de ses relations avec les pays voisins. Mais cette intégration régionale en est-elle une véritable, selon les critères du multilatéralisme¹ ? Enfin, quelle est sa place entre les ambitions de la Chine et de l'Inde, et les positions de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis ?

I) LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN : UNE MEILLEURE PLACE VISIBLE ?

Annoncée lors de la Déclaration de Port-Louis (Maurice) en 1982, la Commission de l'Océan Indien (COI) réunit Madagascar, Maurice et les Seychelles. Puis, un Accord général de coopération est signé entre ces États-membres de la Commission de l'Océan Indien à Victoria (Seychelles) le 10 janvier 1984. Ensuite, adhèrent en 1986 à la Commission de l'Océan Indien, l'Union des Comores et La Réunion représentée par la France. En 1989, le Secrétaire général de la COI s'installe officiellement à Quatre Bornes (Maurice). Mayotte, devenu récemment un département d'outre-mer de la France, n'en fait pas partie. En 1974, Mayotte a voté par référendum son rattachement à la France et l'a confirmé en 2009. Mais les Comores réclament depuis l'année du référendum la réintégration de Mayotte dans son archipel. Cette revendication peut constituer un obstacle à l'adhésion à la COI.

En ce qui concerne les origines précises de la COI, nous pouvons nous reporter à l'article de Jocelyn Chan Low présenté lors du colloque « Dire l'Océan Indien » à l'université de La Réunion². Dans ce cadre, il est intéressant d'étudier l'Accord général de coopération fondant la COI, car il permet d'identifier les principales motivations de départ.

Les premiers États-Membres déclarent être : « désireux de renforcer les liens d'amitié qui les unissent dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État, de l'égalité des États entre eux, conformément au droit international et aux

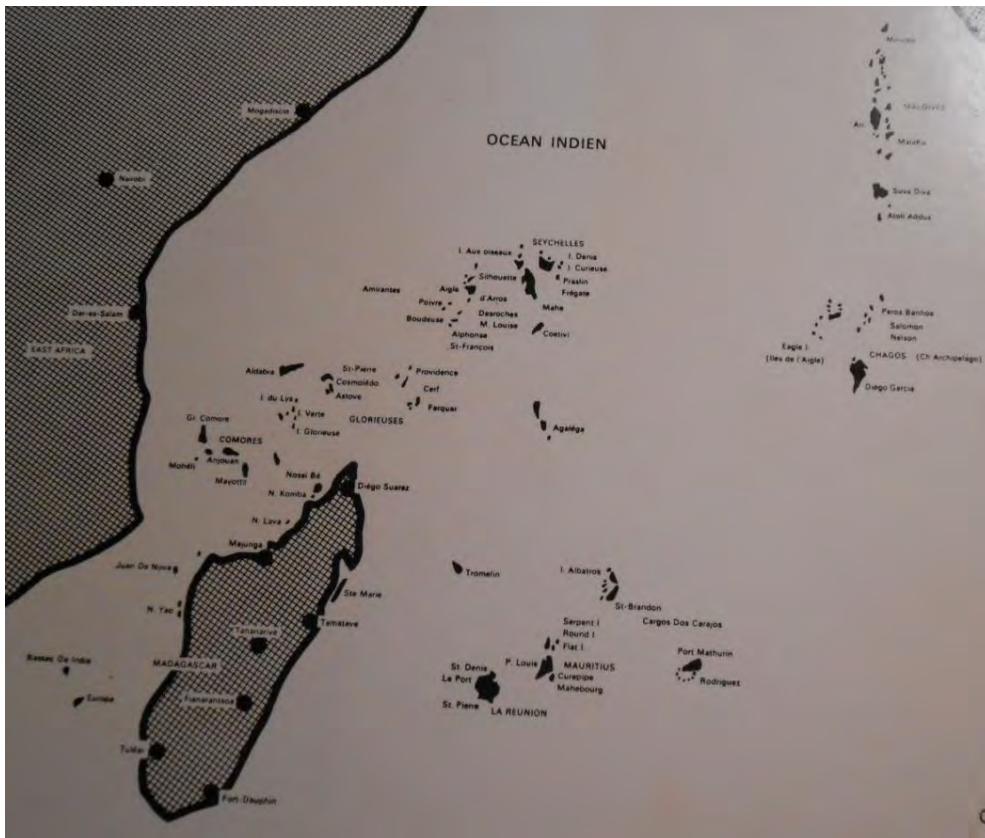
¹ Régine PERRON, *Histoire du multilatéralisme. L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours*, Paris, PUPS, coll. « Roland Mousnier », 2014.

Depuis que cet article a été écrit, un colloque s'est tenu à l'université de La Réunion en 2017 sur *L'Union Européenne dans l'océan Indien, un modèle de puissance ou une puissance modèle ?*

² Jocelyn CHAN LOW, « La naissance de la Commission de l'Océan Indien 1982 à 1986 », actes du colloque *Dire l'océan indien*, 5-6 novembre 2015, Université de La Réunion, OSOI, volume 2, 2017, pages 431 à 442.

obligations qui en découlent »³. Ces objectifs apparaissent, au départ, très politiques⁴. D'après Wilfrid Bertile, il s'agissait de réunir les régimes « anti-impérialistes » de Madagascar, des Seychelles et de Maurice⁵. Madagascar applique un modèle de développement socialiste, proche de l'URSS, à partir de 1975 jusque vers la fin des années 1980. Maurice est géré par des gouvernements de coalition entre le Mouvement socialiste mauricien et le parti travailliste de 1983 à 1995, tout en adoptant un modèle économique libéral. Mais cette île s'aligne en politique extérieure sur celles de ses voisines, Madagascar et les Seychelles. Ces dernières connaissent un régime de parti unique proche du marxisme, un « socialisme indo-océanique », de 1977 à 1992. Ces pays-membres veulent établir une coopération « rénovée, fructueuse et durable qui s'inspire de la nécessité particulière d'assurer en toute sécurité le développement économique et social à l'intérieur des États du Sud-Ouest de l'océan Indien, ci-après dénommée La Région »⁶. Quel est le contexte de cette création ?

Les îles du sud-ouest de l'océan Indien



(Cliché : *L'Économie* 1976, Tananarive, Imprimerie d'Ouvrages Educatifs)

³ D'après http://commissionoceanindien.org/fileadmin/resources/SG/Accord_de_Victoria_1984_COI.pdf

⁴ D'après <http://commissionoceanindien.org/a-propos/notre-evolution/>

⁵ Wilfrid BERTILE, « Coopération et intégration régionales », AGIR, Atlas Géographique Informatisé Régional, *La Réunion dans le bassin india-océanique*, planche 10, http://www.taglioni.net/atlas/chapitre5/chapitre5_9.htm

⁶ D'après: http://commissionoceanindien.org/fileadmin/resources/SG/Accord_de_Victoria_1984_COI.pdf

¹⁰ *ibidem*. http://commissioneconomique.org/meetings/resources/SG/Record_de_Victoria_1904_C01.pdf

On peut déjà avancer que le début des années quatre-vingt coïncide avec la dette que l'ensemble des pays du Tiers-Monde ne peuvent plus rembourser. En effet, Madagascar recourt à l'aide du FMI en cette période. De leur côté, les Seychelles connaissent une économie fragilisée par la chute du tourisme à la même époque, ce qui ne fait qu'aggraver leur dette. Quant à l'île Maurice, on parle du « miracle économique mauricien » de 1982 à 1995. Mais cette île a connu une réforme fiscale au cours de cette période sur les conseils du FMI. En effet, elle a connu auparavant la chute des prix du sucre et le second choc pétrolier de 1979, qui ont aggravé la dette extérieure⁷. Les années, « de 1979 à 1987, sont marquées par des programmes bisannuels et des prêts d'investissements du FMI »⁸. L'aide du FMI s'accompagnait en général de la mise en place de mesures d'austérité dans les pays endettés. La Commission de l'Océan Indien est-elle née de cette initiative de regrouper les forces pour mieux coordonner leurs activités économiques et sociales dans le cadre des programmes du FMI ? Aujourd'hui, Madagascar fait encore partie au FMI de la catégorie des Pays Pauvres Très Endettés, ainsi que les Comores. Quant aux Seychelles, ces îles connaissent aujourd'hui une meilleure prospérité économique.

L'action de la Commission de l'Océan Indien, telle qu'elle est définie dans cet Accord, reprend une idée de la Charte des Nations Unies de 1945 sous la forme de la coopération : « diplomatique, économique et commerciale, dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et des écosystèmes, dans les domaines culturel, scientifique, technique de l'éducation et en matière de Justice »⁹.

En ce qui concerne la forme d'intégration régionale choisie, la COI s'appuie sur une coopération intergouvernementale, sans perte de souveraineté nationale et sans suppression de frontières nationales. En principe, ce genre d'intégration régionale n'aspire pas à devenir par la suite une institution politique. Cette instance intergouvernementale n'est pas non plus une zone de libre-échange, qui comprend la suppression des droits de douane et des quotas entre les pays-membres, pour favoriser une meilleure circulation de leurs marchandises. Comme le précise Paul Vergès, membre de la COI, lors d'un discours à l'Assemblée générale de l'ONU, « notre organisation intergouvernementale de coopération régionale réunit des États ayant l'usage du français en commun et qui en raison de leur géographie, de leur histoire commune et de leur culture ont choisi d'agir ensemble et solidiairement (...) pour faire face aux défis auxquels ils sont confrontés. Au-delà de la différence de nos statuts, nous sommes tous issus de la colonisation et, à ce titre, nous voulons également apporter une contribution originale au renouvellement des rapports entre le 'Nord' et le Sud dans le nouveau cadre global de la mondialisation »¹⁰. Cette présentation de la COI est la plus juste.

Malgré la coopération élargie à tous les domaines, comme le spécifie l'Accord général de Victoria en 1984, la COI a concentré son action sur l'environnement, les ressources marines et côtières, la météorologie (pour mettre au point les moyens de prévention des cyclones tropicaux et les capacités d'alerte). Depuis le début des années

⁷ Jean-Louis GUEBOURG, *Petites îles et archipels de l'Océan Indien*, Paris, Karthala, 1999, p. 182.

⁸ *Ibid.*

⁹ D'après : http://commissionoceaindien.org/fileadmin/resources/SG/Accord_de_Victoria_1984_COI.pdf

¹⁰ 2^{eme}Conférence internationale des petits États insulaires en développement, Message prononcé au nom de la Commission de l'Océan Indien (COI) par Paul Vergès, membre du conseil de la COI et ex-président du Conseil régional de La Réunion, 15 janvier 2015, Maurice.

2000, la COI est engagée dans la reconnaissance de ses intérêts insulaires particuliers au sein des institutions multilatérales (régionales et internationales).

La Réunion, en tant que département d'Outre-mer de la France, représente un cas à part dans la Commission de l'Océan Indien. Grâce aux lois de la décentralisation promues en France de 1982 à 1984, elle a pu faire valoir la proximité régionale avec les îles voisines de l'océan Indien.

La COI cherche particulièrement à nouer des relations avec les pays voisins, dont certains sont regroupés dans des institutions régionales. Ainsi, le COMESA (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe), créé en 1993 et qui a son siège à Lusaka (Zambie). Les quatre États de la COI en font partie, en tant que membres à part entière, cela d'autant plus que l'ensemble de ces pays africains et insulaires font aussi partie de l'ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique). Cette formation régionale élargie est associée à l'Union européenne dans un cadre de régime préférentiel. De même, deux États de la COI (les Seychelles et Maurice) sont membres d'une autre institution régionale, la SADC (*Southern Africa Development Community*), créée en 1992 et qui a son siège à Gaborone (Botswana). Or, le 10 juin 2015, ces deux institutions régionales africaines, le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe, et la Communauté de Développement de l'Afrique Australe, plus la Communauté Africaine de l'Est (EAC) ont signé un communiqué à Sharm-El-Sheikh à l'issue d'un sommet tripartite, visant à la formation d'un Marché unique. Que deviendront dans cet ensemble les États-membres de la COI ?

Par ailleurs, les quatre États de la COI font partie de la zone de libre-échange créée par une association régionale regroupant tous les pays riverains de l'océan Indien ainsi que les îles, l'IOR-ARC (*Indian Ocean Rim - Association for Regional Cooperation*) créée en mars 1997 et qui a son siège à Maurice. En 2014, l'association a changé de nom pour celui de l'IORA (*Indian Ocean Rim Association*). Les pays ayant une influence de longue date dans l'océan Indien, comme la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, la Chine, le Japon, et aussi l'Allemagne, sont associés à l'IORA en tant que « partenaires de dialogue ».

Ainsi, les États-membres de la COI (à l'exception de La Réunion) font partie de trois institutions régionales, deux africaines, et une représentative de l'ensemble de l'océan Indien. La COI va-t-elle se désintégrer dans ces régionalismes, peut-être concurrents ? Cela voudra dire que le DOM, La Réunion, n'en fera plus partie, à moins que la France ne l'autorise. Ou bien la COI va-t-elle renforcer ses structures institutionnelles entre les cinq membres pour encore mieux faire valoir les particularités insulaires face aux géants de l'Afrique, de l'Inde, de la péninsule arabique, de l'Asie du Sud-Est, de l'Indonésie, Malaisie, Singapour et de l'Australie ? Ou encore son salut ne résiderait-il pas dans la réunion de toutes les autres îles de l'océan Indien dans cette Commission, mais en perdant son identité exclusivement francophone ?

II) LA COMMISSION DE L'OCÉAN INDIEN : UNE VÉRITABLE INSTITUTION RÉGIONALE ?

Il est désormais temps d'identifier si la COI est une institution régionale selon les règles du multilatéralisme. En effet, il ne suffit pas d'être une institution internationale ou régionale pour faire partie du système multilatéral. Le traité, la charte ou même la constitution d'une institution doit comporter les principes multilatéraux et intégrer au moins une des trois notions du multilatéralisme, soit la sécurité et paix, la prospérité et

le développement, et le bien-être. Tout d'abord, qu'est-ce le multilatéralisme ? Pourquoi lui rattacher le régionalisme ?

Le multilatéralisme est un système international qui a été pensé et mis en place par les États-Unis dès le lendemain de la libération de l'Europe¹¹. Il a démarré avec les premiers Accords de Bretton Woods en juillet 1944. Ces Accords ont institué le Fonds Monétaire International et la Banque Internationale de la Reconstruction et du Développement qui est devenue plus tard la Banque Mondiale. Puis, l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945, le GATT en 1947. Enfin, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été signée en 1948, instituant la Commission des droits de l'homme. C'est ainsi que s'est constitué le système multilatéral sur la base de trois piliers d'une manière égalitaire : la sécurité et la paix pour l'ONU, la prospérité pour le GATT (qui est devenu l'Organisation Mondiale du Commerce en 1995) et le bien-être pour la Commission des droits de l'homme qui se base sur la DUDH. Ces trois piliers ont été établis d'après mes recherches en droit international, en mettant en évidence un vocabulaire constant dans les traités et chartes. Ce vocabulaire permet d'esquisser un modèle multilatéral.

Ainsi, se présente le multilatéralisme sur une base universelle jusqu'à la guerre froide qui démarre officiellement en 1947. À cause de la guerre froide, le multilatéralisme qui était d'essence universelle va se régionaliser. En premier lieu, et toujours d'après le même vocabulaire juridique du multilatéralisme, l'Europe de l'Ouest est encadrée par l'Organisation Européenne de la Coopération Économique (OECE) avec les fonds du Plan Marshall en 1948, qui est devenue ensuite l'Organisation de Coopération et du Développement Économique (OCDE) à partir de 1961. Cette même Europe de l'Ouest est garantie par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1949. Ces institutions multilatérales universelles et régionales ont en commun de travailler sur le mode de la coopération intergouvernementale, sans perte de souveraineté.

À partir de 1951, une autre forme de régionalisme a fait jour et fonctionne sur le mode de l'intégration avec un transfert de souveraineté à une autorité supranationale. Est née alors la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951, puis la Communauté Européenne Économique (CEE) qui se situait entre la coopération et l'intégration en 1958 et après la fin de la guerre froide l'Union européenne (UE) qui, elle aussi, se situe entre la coopération et l'intégration depuis 1993.

Le modèle de la CEE a inspiré de nouvelles institutions régionales dans d'autres parties du monde comme le Marché Commun de l'Amérique centrale (MCAC) en 1960, l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ASEAN) en 1961 et l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963, toutes créées sous l'impulsion des États-Unis. Ces derniers considéraient davantage ces nouvelles institutions régionales comme des barrières efficaces contre l'influence communiste, en regroupant ces pays dans un cadre régional sans vocation économique véritable. Néanmoins, ces trois dernières institutions vont trouver un nouveau souffle et même s'agrandir après la fin de la guerre froide comme l'OUA qui devient l'Union Africaine (UA) et l'ASEAN qui s'associe avec trois autres pays, la Chine, la Corée du Sud et le Japon et qui vise à devenir une institution semblable à l'UE dans les années à venir.

¹¹ Toute cette partie est extraite de l'ouvrage suivant : Régine PERRON, *Histoire du multilatéralisme. L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours*, Paris, PUPS, 2014.

Après la fin de la guerre froide, on constate que le cadre régional comme la CEE permet de mieux s'insérer dans le cadre mondial. D'où le succès de cette formule en Amérique Latine avec la création de la plus grande institution régionale, le Mercosur, puis en Asie centrale avec les tentatives de la Chine de former des instances régionales d'abord fondées sur la sécurité et la paix. Depuis peu, la Chine mise aussi sur les échanges économiques, mais en associant la Russie. Les pays arabes songeaient aussi à une forme de régionalisme arabe, mais les bouleversements liés au Printemps arabe ont, semble-t-il, retardé le projet. Toutes ces institutions régionales s'insèrent ainsi dans le cadre multilatéral de la sécurité et la paix, la prospérité et le bien-être, le dernier étant le moins représenté¹².

Après avoir cherché les origines historiques et le sens du multilatéralisme, il est possible de proposer cette nouvelle définition qui me semble plus exacte que celles qui circulent jusqu'à présent : « N'étant pas une théorie économique, le multilatéralisme est une doctrine qui s'est construite sur la base d'un équilibre ou d'un compromis entre le libéralisme de Smith et l'interventionnisme de Keynes. Il a été conçu par le Secrétaire d'État de F. Roosevelt, Cordell Hull, avec son équipe du Département d'État, après la crise de 1929 et particulièrement pendant la dernière guerre. Le multilatéralisme s'appuie sur les institutions multilatérales (internationales et régionales) qui sont définies par des principes multilatéraux, comme la non-ingérence, la non-discrimination et le respect des droits de l'homme. Les pays adhérant à ce système international sont liés par l'intérêt mutuel ou la réciprocité, afin de réaliser "l'ordre au-dessus du chaos" sur une base ternaire : la paix et la sécurité, la prospérité et le bien-être »¹³. La Commission de l'Océan Indien intègre-t-elle au moins l'un de ces principes multilatéraux ?

Tout d'abord, elle fonctionne sur le mode la coopération, comme nous l'avons vu. Même si l'article 3 mentionne, « il est créé une Commission paritaire multilatérale de niveau ministériel (...) »¹⁴, la Commission de l'Océan Indien ne se réfère à aucun des principes multilatéraux pour être une véritable institution régionale s'insérant dans le multilatéralisme. Peut-être est-ce volontaire en 1984, étant donné le régime politique qui caractérisait les trois États-Membres ? Pour cela, elle est considérée comme une institution régionale sans vocation multilatérale et gérant les dossiers liés à la situation particulière des îles.

La limite de la COI vient surtout de son financement. Cette institution dépend presque totalement du Fonds européen de développement de l'Union européenne et aussi de la Banque Mondiale pour une moindre part¹⁵. Normalement, les institutions régionales fonctionnent avec leurs ressources propres. Cette particularité perdure-t-elle depuis la création de la COI ? Sachant que les pays-membres en 1984 faisaient partie du groupe ACP lié à la CEE, serait-ce la raison qui a poussé la CEE de financer la COI ? Ou bien cette raison est-elle de nature politique ? Par ailleurs, le mode de financement n'est pas mentionné dans l'Accord Général de Victoria. Le cas de La Réunion est considéré à part en tant que DOM, car elle bénéficie des aides de la part de la France et aussi de l'UE en tant que région ultrapériphérique (RUP) depuis 2009.

On ne peut donc mettre sur le même plan la Commission de l'Océan Indien et les

¹² Le modèle du multilatéralisme, extrait de Régine PERRON, *Histoire du multilatéralisme. L'utopie du siècle américain de 1918 à nos jours*, Paris, PUPS, 2014, se trouve à la fin de l'article.

¹³ Régine PERRON, *Histoire du multilatéralisme...*, op. cit., p. 122-123.

¹⁴ Accord Général de coopération entre les États-membres de la Commission de l'Océan Indien.

¹⁵ D'après <http://commissionoceanindien.org>

institutions régionales africaines, le COMESA et la SADC. Ces dernières s'insèrent parfaitement dans le cadre multilatéral et ont pour but la prospérité économique en renforçant les liens par la mise en place d'un marché unique. Leur modèle reprend celui du Marché Commun de l'Europe. C'est par ailleurs ce que met en évidence Laurent Sermet dans sa contribution au colloque « Dire l'Océan Indien » de novembre 2015¹⁶. Il pose la question de l'appartenance : la COI devrait choisir entre le lien européen et le lien africain. Si la COI veut affirmer son identité institutionnelle, son action (multilatérale) et son indépendance (financière), elle ne devrait choisir ni l'une ni l'autre, tout en cultivant ces liens à cause de la proximité de l'Afrique et à cause du statut de l'ACP. Les pays africains du COMESA et de la SADC font aussi partie du groupe ACP lié à l'Union européenne, mais cela ne les empêche pas de créer des vraies institutions régionales avec des buts affirmés.

Le modèle de l'intégration régionale est en général mieux réussi si les économies sont assez semblables pour favoriser une bonne complémentarité des marchés¹⁷. Mais le modèle de la coopération adopté par la COI ne vise pas à l'intégration des marchés nationaux en un seul marché. Jeannot Ramiaramanana pense que l'« Indianocéanité » permettrait de fournir un socle identitaire du point de vue institutionnel, économique et social, pour que la COI franchisse une nouvelle étape en visant une intégration réelle de sa zone¹⁸.

Au niveau des institutions multilatérales internationales, la COI a-t-elle sa place ? Comme les quatre États-membres de la COI sont membres *de facto* de l'ONU et La Réunion par l'intermédiaire de la France, la COI se manifeste sur les sujets qui la concerne de près, plus particulièrement depuis que l'ONU a reconnu « pour la première fois, en 1992, les petits États insulaires en développement comme un groupe en soi de pays en développement ». Cela s'est fait dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro. « Cent soixante-dix-neuf pays adoptent alors “Action 21” (ou “Agenda 21”), plan d'action pour le développement durable, qui reconnaît que ‘les petits États insulaires en développement sont un cas particulier à la fois en matière d'environnement et de développement [et] sont considérés comme extrêmement vulnérables aux effets du réchauffement planétaire. La Conférence de Rio devait également souligner la nécessité d'une autre conférence, spécifiquement consacrée aux États insulaires »¹⁹. Les critères pour faire partie de ce nouveau groupe sont communs à toutes ces îles et sont les suivants : petite taille, éloignement, vulnérabilité aux chocs extérieurs (offre et demande), insuffisance des ressources, exposition aux crises écologiques mondiales »²⁰.

La COI reprend à son compte les programmes d'action spécifiquement étudiés pour ces petites îles dans le monde et mis en place par l'ONU depuis 1994. De même, l'UNESCO « entreprend des actions ciblées pour assurer la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des Petits États insulaires en développement (PEID), connu sous le nom de Programme d'Action de la Barbade

¹⁶ Laurent SERMET, « Quel modèle d'intégration pour la Commission de l'Océan Indien ? », actes du colloque « Dire l'Océan Indien », Université de La Réunion, OSOI, volume 2, 2017, pages 443 à 454.

¹⁷ Régine PERRON and Guido THIEMEYER (eds), *Multilateralism and the « Trente Glorieuses » in Europe, New perspectives in European Integration History*, Neuchâtel, Editions Alphil, 2011.

¹⁸ Jeannot RAMIARAMANANA, « L'intégration économique régionale, outil de développement : enjeux dans l'océan indien (COI) », actes du colloque « Dire l'Océan Indien », Université de La Réunion, OSOI, volume 1, 2017, pages 163 à 187.

¹⁹ D'après : <http://www.un.org/fr/events/islands2014/smallislands.shtml>

²⁰ D'après : <http://www.un.org/fr/ga/president/65/issues/sids.shtml>

(BPOA) depuis 1994, Stratégie de Maurice depuis 2005 et SAMOA *Pathway* (Samoa, « la Voie à suivre ») depuis 2014 »²¹.

Quant à l'OMC, trois États de la COI sur quatre sont membres de l'OMC : Madagascar depuis 1963, Maurice depuis 1970 et les Seychelles depuis 2015. Les Comores ont fait une demande d'adhésion en 2007, qui semble être restée lettre morte. C'est le Groupe des pays d'Afrique-Pacifique-Caraïbes qui les représentent au sein de l'OMC, Madagascar étant classé parmi les Pays les moins avancés. Cependant, la COI a le statut d'observatrice en tant qu'organisation internationale, même si les Comores ne sont pas membres de l'OMC.

À la lumière de ces trois principaux exemples, l'ONU, l'OMC, l'UNESCO, la Commission de l'Océan Indien a pu se faire une place en tant qu'organisation intergouvernementale et bénéficie de leurs programmes.

III) UN ENJEU RÉGIONAL DANS L'OcéAN INDIEN

Cet espace régional qu'est l'océan Indien est considéré comme stratégique car il est le lieu de passage des porte-conteneurs naviguant entre l'Europe et l'Asie, grâce au Canal de Suez et aux principaux détroits. Il est ainsi une zone de transit commerciale importante. A l'époque de la colonisation, la Grande-Bretagne et la France possédaient plusieurs colonies dans l'océan Indien, pour garantir ces anciennes routes de la soie et des épices. Aujourd'hui, la Grande-Bretagne a conservé seulement l'archipel des Chagos, avec Diego Garcia, dans le cadre du BIOT (*British Indian Ocean Territory*). Au début des années 1970, la marine britannique se retire à cause du coût d'entretien trop important pour les finances de la Grande-Bretagne. « En 1968, Harold Wilson, Premier ministre de la Grande-Bretagne, décide d'engager le retrait de la quasi-intégralité des forces britanniques stationnées “à l'est de Suez”. La décision de Wilson va conduire à la substitution de la Royal Navy par l'US Navy »²². En effet, les États-Unis ont établi une base militaire à Diego Garcia depuis 1966 dans le cadre d'un accord secret avec la Grande-Bretagne. Toutefois, les États-Unis n'ont pas considéré cette zone comme véritablement stratégique pendant la guerre froide²³.

Quant à la France, elle y possède deux départements d'outre-mer dans la zone sud-ouest et entretient des relations avec les différents pays d'Afrique, en tant que « points d'appui ou réservoirs de force pour les opérations nécessaires à la stabilité de cette région »²⁴. De même, « les intérêts de la France sont aussi économiques : sa ZEE importante lui donne accès à des ressources sous-marines, halieutiques, minérales (terres rares) et en hydrocarbures »²⁵. Aujourd'hui, pour faire face à la piraterie qui menace la route maritime, ces trois pays sont engagés avec d'autres dans une entreprise de sécurité à l'échelle internationale, appelée Task Force 151.

²¹ D'après : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/priority-areas/sids/>

²² Jean Loup SAMAAN, « L'océan indien, laboratoire de la géographie militaire américaine », *Hérodote, Géopolitique de l'Océan Indien*, 2012, vol. 2, n°145, p. 30.

²³ *Ibid.*

²⁴ Entretien avec l'Amiral Jean Dufourcq, « La France et les enjeux stratégiques de l'océan indien », *Hérodote, Géopolitique de l'Océan Indien*, 2012, vol. 2, n°145, p. 21.

²⁵ D'après : <http://www.diploweb.com/Geopolitique-de-l-Ocean-indien.html#nb7>

La ZEE est une zone économique exclusive. D'après le droit de la mer, c'est un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

Modèle du multilatéralisme (de 1945 à nos jours)					
	Sécurité et Paix (Défense)		Prosérité (Marché)		Bien-être (Droits de l'Homme : DH)
Universalisme (coopération)	ONU	Conseil de sécurité Casques bleus	(GATT) OMC FMI (BIRD) Banque Mondiale	ONU	DUDH/(Commission) Comité des DH Pactes internationaux TPI, CPI OIT, OMS, FAO UNESCO (Protocole de Kyoto) Accords de Paris
Régionalisme (coopération ou intégration)					
Europe	OTAN	Politique Etrangère Commune de Sécurité (PECS)	(OECE, plan Marshall) OCDE (CECA, CEE) Union Européenne Banque centrale européenne		Convention Européenne des DH Cour européenne de justice
Tiers-monde/ Pays du Sud	Mouvement des Non-alignés		ONU	CNUCED / G-77	ONU
Amérique Latine (Brésil)	OEA Conseil de défense sud-américain		MERCOSUR, CAN, MCCA, CARICOM Banque du Sud		Charte américaine des DH de l'OEA
Afrique (Afrique du Sud)	Force armée de l'Union Africaine (UA)		(OUA) UA, CEDEAO, COMESA, ...		Charte des Droits de l'Homme de l'UA
Asie du Sud-Est (Chine)	?		ASEAN (+3)		?
Asie centrale (Russie ; Chine)	Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) Organisation du Traité de Sécurité Collective (OTSC)		?		?
Monde arabe (Ligue arabe)	?		?		Charte arabe des DH
Golfe arabe	Conseil de Coopération du Golfe (CCG)		?		?

Mais l'apparition récente de la Chine, suivie de l'Inde, dans cet espace a renouvelé son intérêt²⁶. Ces deux puissances émergentes rendent visite aux gouvernements des îles de l'océan Indien, aux gouvernements des pays riverains, pour établir chacun de leur côté des points stratégiques militaires, d'approvisionnement ou d'écoute. Malgré tout, la Chine et l'Inde établissent une coopération militaire bilatérale dans ce même espace²⁷.

Que devient la Commission de l'Océan Indien dans cette nouvelle redistribution des cartes entre puissances ? Ses États-membres sont très sollicités par la Chine et l'Inde ; la France peut-elle réagir face à cette intrusion dans son espace francophone ? Non, car les États-membres de la COI sont avant tout souverains. Même si cet espace se trouve un peu en-dessous des routes maritimes et des positions anglo-américaines, son intérêt réside dans la possibilité d'élargir les points stratégiques face à l'Afrique et dans l'ensemble de l'océan Indien. De plus, la COI est la seule formation régionale cohérente qui existe dans cet espace, ce qui pourrait renforcer sa position négociatrice. Mais le fait-elle ?

Un autre aspect diplomatique dans l'intérêt stratégique renouvelé de l'océan Indien, la « Diplomatie bleue », pourrait asseoir la position régionale de la COI, comme le signale Anil Gayan²⁸. Mais l'association régionale plus large de l'IORA (*Indian Ocean Rim Association*) l'a déjà intégrée dans sa politique²⁹. La diplomatie bleue a été lancée par Gunter Pauli avec son ouvrage, *The Blue Economy: 10 years, 100 innovations, 100 million jobs*, paru en 2010³⁰. Ce dernier envisage l'océan comme un espace économique et social, qui pourrait favoriser le développement des pays riverains et des îles, en mettant en avant une politique globale respectueuse de l'écologie. La COI pourrait-elle reprendre cette idée pour en faire son étandard parmi les programmes sur le développement durable mis en place par l'ONU et l'UNESCO ?

La Commission de l'Océan Indien est une organisation intergouvernementale de coopération qui rassemble les îles francophones du sud-ouest de l'océan Indien. Elle n'est pas pour autant une institution régionale dans le sens multilatéral, car elle n'intègre pas l'un des trois piliers du multilatéralisme à la différence des autres institutions régionales africaines, comme le COMESA et la SADC. Par ailleurs, le fonctionnement de la COI reste lié au financement essentiel du Fonds européen de développement de l'Union européenne, tout comme son action est liée aux programmes de l'ONU et de l'UNESCO. Peut-être gagnerait-elle en visibilité si elle devenait à part entière une institution régionale multilatérale et indépendante ?

Pourtant, le renouveau de l'intérêt stratégique de l'océan Indien par la Chine et l'Inde pourrait être l'occasion de se tailler une place régionale de choix par rapport aux autres îles éparses car non réunies dans une institution régionale. Il reste à la COI d'affirmer sa propre identité régionale grâce au concept de l'« Indianocéanité », comme le soulignent plusieurs auteurs et la COI elle-même. Cette identité pourrait l'aider à renforcer sa cohérence régionale.

²⁶ Frédéric GRARE, « Océan Indien : vers la conquête d'unité », *Hérodote, Géopolitique de l'Océan Indien*, 2012, vol. 2, n°145, p. 6.

²⁷ Anil GAYAN, « La présence de la Chine et de l'Inde dans l'océan Indien », colloque *Dire l'Océan Indien*, novembre 2015, Université de La Réunion.

²⁸*Ibid.*

²⁹ Voir : <http://iora.net/blue-economy/blue-economy.aspx>

³⁰ *The Blue Economy*, Londres, Routledge, Paradigm Publishers, 2010, et traduit en français, *L'Économie Bleue*, Lyon, Éditions Caillade, 2011.



La réunion historique de Port Louis

Cette conférence qui s'est tenue les 21 et 22 décembre 1982 dans la capitale de Maurice était présidée par M. Jean Claude de L'Estrac, Ministre mauricien des Affaires étrangères . Ci-dessus une vue générale de la salle de réunion. Au premier plan , la délégation mauricienne présidée par M Kader Bhayat, Ministre mauricien du Commerce et de l'Industrie. A gauche, la délégation malgache, présidée par M. Christian Remi Richard, Ministre des Affaires étrangères. A droite la délégation seychelloise présidée par M. Ferrari, Ministre du Plan et des Relations extérieures .

→
Le Président de séance, M. Jean Claude de L'Estrac, Ministre des Affaires étrangères de Maurice, entouré de deux de ses collaborateurs, M. Joypaul (à sa droite) et M. Tsang Mang Kin (à sa gauche).



←
La délégation malgache, présidée par M. Christian Remi Richard, Ministre des Affaires étrangères. A sa droite, M. Rakotondramasy Paul, à sa gauche, M. Razanakolona Elie.

→
La délégation seychelloise, présidée par M. Maxime Ferrari, Ministre du Plan et du Développement, entouré de M. R. Grandcourt (à sa droite) et M. C. d'Offay,(à sa gauche).



**La réunion préparatoire pour la création
de la Commission de l'Océan Indien en décembre 1982
(Cliché : La Commission de l'Océan Indien 1982-1990)**

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

ALPERS Edwards A., *The Indian Ocean in World History*, Oxford, Oxford University Press, 2014

COUTAU-BEGARIE Hervé, *Géostratégie de l'Océan Indien*, Paris, Economica, coll. « Bibliothèque stratégique », 1993

MAESTRI Edmond, *Les îles du Sud-Ouest de l'océan indien et la France de 1815 à nos jours*, Paris/Saint-Denis, l'Harmattan/Université de La Réunion, 1994

MALAISE Hakim, « Le rôle pivot des îles du Sud-Ouest dans le tropisme indianocéanique de l'Afrique austral », Dominique Darbon (dir.), *L'après-Mandela, Enjeux sud-africains et régionaux*, Paris, Karthala-MSHA, coll. « Hommes et Sociétés », 1999, p. 497-512

MAZERAN Hélène, *Géopolitique de l'Océan Indien*, Paris, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes, coll. « Notes africaines, asiatiques et caraïbes », 1994

ORAISON André, *Quelques réflexions critiques sur la Commission de l'Océan Indien : les obstacles à la coopération régionale inter-îles dans la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien*, Saint-Denis, Université de La Réunion, 1988

SELLSTRÖM Tor, *Africa in the Indian Ocean*, Leiden, Brill, 2015

DE LA DIFFICULTÉ HISTORIQUE DE FAIRE ÉMERGER UNE CLASSE D'ENTREPRENEURS À MADAGASCAR

Jean FREMIGACCI
Maître de conférences honoraire
Université Paris I Panthéon Sorbonne

Résumé : À Madagascar, l'histoire montre que l'organisation économique évolue suivant les intérêts des groupes dans les structures socio-politiques en place. Depuis la période dite *vazimba* (des origines au XV^e siècle), en termes de production, les groupes de populations malgaches se sont fixés surtout pour objectif l'exploitation de leur milieu naturel pour assurer leurs besoins. Ce sont les chefs de groupe ou de clan qui contrôlent ou monopolisent l'essentiel des activités économiques. Dans l'histoire de Madagascar, le contrôle social strict des individus au sein de leurs groupes empêche l'émergence d'une culture d'entreprise. De plus, en l'absence d'une théorie de la production, depuis l'apparition du *Fanjakana* (État), le modèle économique pour les Malgaches reste simplement l'accumulation de richesse qui est liée à la détention du pouvoir. Le mode d'organisation économique, imposé par les tenants du pouvoir successifs et soumis à l'influence de facteurs culturels, ne permet pas à l'initiative d'entrepreneurs malgaches individuels d'avoir sa place dans le pays.

Mots-clés : Madagascar – Économie – Société – Entreprises – Entrepreneurs

Abstract: In Madagascar, history shows that economic organization changes according to the interests of the groups within the existing social and political structures. Since the *Vazimba* era (from the origins to the 15th century), various Malagasy people groupings have focused, in terms of production, on the exploitation of their natural environment to provide for their needs. It was the group or clan leaders who controlled and monopolized the main economic activities. Such strict social control over the individuals within the groups has impeded the emergence of business culture in the history of Madagascar. Moreover, the lack of a clear production theory from the beginning of the *Fanjakana* (State system), has resulted in a particular economic model, which is simply accumulation of wealth, clearly linked with power holding. Such economic organization, imposed by the successive power holders and affected by cultural factor influence, does not give individual Malagasy businessmen the opportunity to have their own initiatives thrive in the country.

Key words: Madagascar – Economy – Society – Company – Businessmen

La problématique du développement a changé radicalement de paradigme depuis une quarantaine d'années. Les années soixante-dix avaient vu l'apogée du socialisme révolutionnaire tiers-mondiste et de son idéologie, le dépendantisme. Il s'agissait, pour le tiers-monde, de sortir du sous-développement par un combat contre l'impérialisme permettant d'accéder à l'indépendance véritable, l'indépendance économique. L'instrument de la victoire devait être un État fort qui, en établissant son contrôle des secteurs-clés de l'économie, serait chargé de mener la bataille du développement. Telle est la voie dans laquelle s'engagea Madagascar après 1972 et surtout 1975, sous la Seconde République ratsirakienne. Mais très vite la déception fut amère. Une gestion catastrophique mit le pays au bord de la faillite dès 1982, juste au moment où ailleurs le modèle soviétique, attaqué de toutes parts, s'enfonçait dans le discrédit, tandis que le vieux capitalisme libéral, rejetant les tendances sociales démocrates du keynesianisme, connaissait une nouvelle jeunesse sous Ronald Reagan et Margaret Thatcher aux États-Unis et au Royaume-Uni. À Madagascar, favorisé par la faiblesse des convictions idéologiques de la classe politique locale, le virage fut brutal. Dès 1984-1985, acceptant l'«ajustement structurel», le régime passe sous la tutelle de fait du bras armé de la politique américaine, le F.M.I et la Banque Mondiale, qui imposent la nouvelle *doxa* : dans le cadre d'une libéralisation intégrale de l'économie, il faut confier la charge de la croissance économique à un nouvel acteur, l'entrepreneur. L'alpha et l'oméga de toute politique économique est désormais : comment favoriser au maximum l'émergence de ces chefs d'entreprise qui seuls pourront faire de Madagascar le nouveau petit dragon de l'océan Indien.

Sur le papier, l'ambition n'avait rien d'utopique. À l'époque coloniale, Madagascar faisait figure, plus encore en raison de la qualité de sa population que de la gamme étendue de ses ressources, de colonie tropicale la plus avancée de l'empire français juste après l'Indochine. Gallieni n'avait pas manqué de relever, dans son grand rapport de 1905, un atout majeur du pays, la valeur économique de la population merina : « Autour de Tananarive vit un groupement d'un million d'individus au caractère industriels, à l'esprit éveillé et âpres au gain que la nature a placés dans un isolement opposé à leur désir d'expansion. Dans ce noyau de population, nous trouverons les meilleurs auxiliaires du développement économique et social de la région littorale »¹. La suite du XX^e siècle devait fournir nombre d'exemples de réussites individuelles malgaches sur lesquelles je reviendrai. Je me contenterai ici d'en citer une exceptionnelle, mais non unique, celle de Bernard Ramanantsoa. Professeur de stratégie d'entreprise à l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), il prit en mains la direction de l'école en 1995, jusqu'à sa retraite en 2015, après en avoir fait l'établissement qui chaque année rivalise avec la London School of Economics pour la première place des grandes écoles de commerce en Europe.

Mais une objection surgit immédiatement. Ces réussites restent individuelles, elles n'ont jamais pu déboucher sur la formation, à Madagascar même, d'une bourgeoisie d'affaires nettement distincte de la bourgeoisie administrative et de la classe politique locale. Le problème ne se situe pas au niveau des individus, il est social et politique et plonge ses racines dans le passé le plus lointain.

¹ *Rapport du général Gallieni au Ministre des Colonies sur la situation générale de la colonie*, Paris, Imprimerie des Journaux Officiels, 1905, p.84.

I) LE LEGS DES SIÈCLES OBSCURS

On sait, depuis Braudel, que les structures mentales qui fondent la culture économique d'une société sont bien plus anciennes et d'évolution plus lente que celles qui déterminent sa culture politique. Dans le cas de Madagascar, si l'on veut comprendre pourquoi les sociétés malgaches ne sont pas parvenues à se donner une théorie de la production, il me paraît nécessaire de remonter aux origines et de dégager le problème ancien des relations des Malgaches avec leur espace. Hubert Deschamps, pour qualifier les conditions de peuplement de la Grande Île, a parlé d'une « robinsonade », l'aventure d'une poignée de migrants dans un immense espace vierge, qui y développèrent une « civilisation robinsonienne »². Il pointait ainsi implicitement un fait de base : dans le conflit de l'homme et de la nature, c'est celle-ci qui l'a emporté, par sa générosité même, pendant la période dite des Vazimba, qui couvre au moins une quinzaine de siècles, soit les trois-quarts de la présence des hommes à Madagascar. Contrairement à ce qu'on a pu croire jadis, ces Vazimba n'étaient nullement des primitifs issus d'un soi-disant « substrat bantou ». C'étaient bien les descendants des premiers arrivants d'Austronésie (l'Indonésie actuelle). Mais, trop peu nombreux pour relever le défi aussi bien des opportunités que des obstacles de leur nouvel espace, ils ont été victimes d'un processus d'« ensauvagement », au point d'être effectivement considérés comme des sauvages par les dernières vagues d'arrivants aux XIV^e-XV^e siècles. Même si cet ensauvagement a été très relatif dans la mesure où ils ont légué à leurs successeurs nombre d'éléments de culture austronésienne, Madagascar est loin d'être un cas unique d'une telle évolution. Le sinologue Owen Lattimore³, dans le cas de la relation entre les Chinois et les Mongols, a montré comment les seconds s'étaient différenciés des premiers suivant un processus par lequel « la civilisation a été mère de barbarie ». Et bien après les Vazimba, l'espace malgache a vu de telles différenciations, dans un espace nouveau, de groupes donnant une priorité absolue à leur liberté quitte à sacrifier leurs anciennes conditions d'existence. Les Antandroy n'étaient pas plus des hommes préhistoriques comme le croyait Lyautey⁴ que les chasseurs-cueilleurs Mikea ne sont des pygmées archaïques comme le croient encore nombre de leurs concitoyens⁵. C'étaient et ce sont toujours des Malgaches comme les autres. Il y a à peine deux siècles, l'ethnie des Zafimaniry, « paresseux et sauvages » aux dires de l'administration coloniale⁶, est née de groupes de Betsileo fuyant la conquête

² Hubert DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Paris, Berger-Levrault, 1960, p.315. Deschamps fait durer la « robinsonade » jusqu'en 1895 ! (nous avons gardé l'orthographe de Deschamps)

³ Owen Lattimore (1900-1989) est un théoricien marquant de la relation dialectique entre les sociétés humaines et leur environnement, notamment dans son ouvrage majeur *Inner Asian frontiers of China*, publié en 1940 par l'American Geographical Society et maintes fois réédité depuis.

⁴ Hubert LYAUTHEY, *Dans le Sud de Madagascar*, p.379. Pour Lyautey, le voyage dans l'espace malgache, des Hautes-Terres vers le sud, est une remontée dans le temps : « Enfin, à l'extrême-sud, chez les Antandroy, nous sommes aux âges préhistoriques. Là, l'organisation sociale la plus rudimentaire : aucun indice de civilisation... ».

En fait, les Antandroy ont pour origine des clans malgaches du sud-est qui ont fui dans le bush du sud au XV-XVI^e siècle devant la diffusion de l'institution monarchique pour conserver leur organisation lignagère.

⁵ Jeanne DINA et Jean-Michel HOERNER, « Étude sur les populations Mikea du sud-ouest de Madagascar », *Omaly sy Anio* n°3-4, 1976, pp.269-286. En réalité, les Mikea sont très proches de leurs voisins Masikoro.

⁶ Daniel COULAUD, *Les Zafimaniry. Un groupe ethnique de Madagascar à la poursuite de la forêt*. Thèse de géographie, ed. FBM, Tananarive, 1973, p.87, jugement de 1904 : « Ignorants, sales, paresseux et sauvages, les Zafimaniry sont de tous nos administrés les plus arriérés... Rebelles à tout travail suivi et volontaire... ils ne témoignent quelque intelligence que dans la fuite et ne savent que faire le vide devant les *vazaha* », alors qu'au même moment Lyautey fait l'éloge de leurs cousins Betsileo, comparés à nos paysans d'Ancien Régime.

merina et qui, dans leur migration vers la forêt, ont régressé de la riziculture permanente irriguée à la culture sur brûlis.

Ces quinze, peut-être vingt siècles obscurs, ont légué deux données récurrentes de l'histoire économique de Madagascar. La première est l'absence persistante d'une théorie de la production. L'activité économique est perçue comme étant essentiellement un prélèvement sur un capital naturel ou, à une époque ultérieure, humain. L'idée que la production résulte d'une combinaison de facteurs dans laquelle l'investissement est déterminant est restée très ponctuelle et épisodique. En 1972, quand il s'est agi de traduire le mot « capitaliste », on a choisi « *mpangoro-karena* », « celui qui accumule des richesses ». Le profit capitaliste n'est donc pas perçu comme distinct de la rente. À la même époque, on pouvait entendre un économiste universitaire malgache expliquer que, pour se développer, il fallait un capital, mais que les Français étaient partis avec... Une explication qui d'ailleurs coexistait contradictoirement avec ce qu'on peut appeler le paradoxe issu du déséquilibre ancien entre la nature et l'homme à Madagascar. Les Malgaches sont persuadés qu'ils possèdent un pays très riche, ce qui n'est pas tout à fait le cas, car la mise en œuvre du potentiel de l'île, très réel par ailleurs, exigerait de très importants investissements, que ce soit dans les infrastructures de transport, dans le domaine des travaux d'hydraulique agricole ou dans celui de l'exploitation minière. Mais ils n'ont aucune confiance en eux-mêmes et dans leur avenir face à la puissance d'une nature qui leur impose son immuable et désespérante éternité. Plus précisément, l'espace malgache a favorisé une différenciation très poussée des populations malgaches que les conditions historiques des cinq derniers siècles sont venues aggraver en y ajoutant une différenciation sociale et politique qui a débouché sur une opposition irrémédiable jusqu'ici entre les masses rurales et urbaines, et le *fanjakana*, terme qui en Malgache recouvre à la fois le gouvernement, l'administration et la classe dirigeante. La conscience de ce fossé est la raison principale, mais inavouée, de l'émigration des élites merina vers l'Europe.

L'autre donnée ancienne appelée à perdurer est aussi inquiétante. Il s'agit de la tendance récurrente à la régression qui frappe le pays. L'époque des Vazimba, écrit Pierre Boiteau, est celle de la société sans classes⁷. Ce qui signifie que, en se dispersant dans l'île, les petits groupes de migrants ont abandonné leur formation sociale originelle, ils se sont désocialisés, apparaissant ainsi comme des primitifs aux yeux des nouveaux arrivants, jusqu'aux dernières vagues qui ont fait entrer Madagascar dans l'histoire, les Zafiraminia du XIV^e siècle et les Kazimambo du XV^e dans le sud-est, époque également où les derniers arrivés d'Asie montent sur les Hautes-Terres pour s'établir dans le pays que leur roi Ralambo, au XVI^e siècle va appeler l'Imerina, « le pays d'où l'on voit au loin », qui donne son nom à sa population, les (Anti)merina. C'est sans doute la constante d'un trop petit nombre d'hommes face à un espace à la fois nouveau et vaste qui explique la fréquence des régressions. Les Vazimba pouvaient se contenter de la culture sur brûlis et oublier la dure discipline de la rizière inondée. Ils avaient oublié de même le pénible travail du fer des Austronésiens, d'où leur défaite face au premier roi de la dynastie andriana, Andriamanelo, dont les sujets avaient réintroduit la métallurgie asiatique⁸. Mais cette même métallurgie devait à son tour régresser par la suite. Au début du XX^e

⁷ Pierre BOITEAU, *Les droits sur la terre dans la société malgache pré-coloniale*, dans CERM, *Sur le mode de production asiatique*, Éditions Sociales, Paris, 1974, pp.149-150.

⁸ Sur tous ces points, R.P CALLET, *Tantaran'ny Andriana* (Histoire des Rois), traduction par CHAPUS et RATSIMBA (1908), Éditions de la librairie de Madagascar, Tananarive, 1974, Tome I, pp.126-127, sur Andriamanelo et le fer ; pp.284-285, Ralambo définit l'Imerina.

siècle, le travail des forgerons de la bordure orientale de l’Imerina et du Betsileo apparaît très inférieur à celui des forgerons que Nicolas Mayeur avait observé à la fin du XVIII^e siècle⁹. De même, on relèverait un déclin analogue dans la qualité du travail des textiles¹⁰.

La menace de blocage et de stérilisation s’est étendue même au domaine culturel. Chez les arrivants islamisés du XV^e siècle dans le sud-est, l’islam s’est dégradé en pratiques divinatoires et ésotériques, l’astronomie en astrologie, les croyances laissant la place à de simples pratiques sociales et des interdits touchant les mœurs. Évolution hâtée par le malthusianisme des *Katibo antemoro* réservant à des *happy few* leur science des *Sorabe* au point d’en risquer la disparition. On ne peut s’empêcher de penser que Madagascar est, depuis un temps immémorial, le pays des occasions manquées. Certes les Malgaches ne sont plus des *Vazimba*, les nouveautés se sont succédées, l’histoire a avancé. Mais ses grandes périodes successives depuis cinq siècles n’ont fait que confirmer, voire renforcer, sous de nouvelles formes, les données structurelles antérieures.

II) DE L’ÂGE DES ROYAUMES (XV-XVIII^e SIÈCLES) AU ROYAUME DE MADAGASCAR (XIX^e SIÈCLE)

Le tournant des XIV^e-XV^e siècles va inaugurer une nouvelle époque fondatrice, celle des royaumes, qui s’étend sur trois siècles. C’est aussi, en liaison avec l’institution monarchique, le moment de la formation des grandes ethnies, Sakalava, Merina, Betsimisaraka, dont il convient de souligner le caractère originellement politique, qui éclaire la spécificité, par rapport à l’Afrique, du problème ethnique à Madagascar, apparemment paradoxal si l’on considère les très forts éléments d’unité linguistique et culturels du pays.

Pour notre propos, deux innovations majeures ont entraîné des conséquences qui pèsent encore sur le présent. La première est la mise en place de sociétés très strictement hiérarchisées. Le modèle le plus achevé aujourd’hui en est certainement la société Antemoro, la plus proche du modèle indien de *l’homo hierarchicus*¹¹, la seule à compter en particulier un groupe social « impur » de parias, les Antevolo. Ailleurs, le terme de « groupe statutaire » est plus juste que celui de « caste ». Dans le royaume Matacassi de la région de Fort-Dauphin, Flacourt nous décrit ainsi, au milieu du XVII^e siècle, une société qui oppose les « Blancs » (en fait des Malais au teint clair) aux « Noirs », les premiers, détenteurs de l’idéologie politique et religieuse, exerçant un pouvoir que leur déléguent les seconds, qui restent les maîtres du sol¹² : déjà, par certains côtés, une situation coloniale. Mais la formation sociale la plus représentative de la période est le royaume Sakalava qui, de son berceau du Menabe, va essaimer par segmentation du lignage royal Maroserana, les branches cadettes remontant vers le nord pour fonder les royaumes du Boina et ceux du nord sous les dynasties Bemihisatra et Bemazava.

Or ce modèle sakalava est fondamentalement prédateur. Évitant le bush du sud

⁹ Nicolas MAYEUR, « Voyage au pays d’Ankove (1777 et 1785) », publié dans le *Bulletin de l’Académie Malgache*, volume XII, 1913, 1^{re} partie, pp.139-173, et seconde partie pp.14-49. Jean FREMIGACCI, « Ordre économique colonial et exploitation de l’indigène. Petits colons et forgerons betsileo », dans *État, économie et société coloniale à Madagascar (Fin XIX^e siècle- 1940)*, Ed. Karthala, 2014, p.382.

¹⁰ J-P Domenichini me signale notamment l’article de G. HEURTEBIZE et J-A. RAKOTOARISOA, « Note sur la confection des tissus de type Ikat à Madagascar. Les Laimasaka de la région de Kandreho et Ambatomainty », *Archipel*, n°8, 1974, pp.67-81.

¹¹ Louis DUMONT, *Homo hierarchicus. Essai sur le système des castes*, Paris, Gallimard, 1971.

¹² Etienne de FLACOURT, *Histoire de la Grande Isle Madagascar*, Paris, Ed. Karthala, 1995, 656 p.

difficilement combustible, il a recouvert les régions de la façade occidentale de l'île où l'homme a pu se débarrasser par l'incendie de la forêt claire de l'ouest pour y développer l'élevage d'immenses troupeaux de bœufs, base plus encore symbolique qu'économique du lignage royal Maroserana et des lignages aristocratiques qui lui étaient associés¹³. L'extension des pâturages de cette période suggère une analogie avec l'Angleterre de l'époque et ses « moutons mangeurs d'hommes ». Ici aussi l'extension de l'élevage a nécessairement limité l'agriculture et entretenu le sous-peuplement, qui par ailleurs a été maintenu par une autre pratique prédatrice, la *razzia* d'esclaves. Car ce n'est pas le bétail qui fournit la contrepartie des biens de prestige et surtout des armes que les monarques se procurent auprès des trafiquants européens qui fréquentent la côte ouest. La contrepartie, ce sont les esclaves que les Sakalava vont rafler jusque sur les marges de l'Imerina. Le modèle sakalava est ainsi condamné à s'étendre sans cesse par la *razzia* et la guerre. Après la consommation du capital naturel de l'époque précédente, on en arrive maintenant à la consommation du capital humain. D'où un sous-peuplement persistant, déjà désigné comme facteur principal des régressions récurrentes. Ainsi, selon certaines estimations, la population du royaume du Menabe aux XVII^e-XVIII^e siècles n'aurait pas dépassé 50 000 habitants. Et dans un tel système, la notion de société et d'activités urbaines ne peut apparaître, sinon dans de petites enclaves étrangères toujours menacées d'être pillées comme l'île d'Antsoheribory dans la baie de Boina, ou, après 1750, Majunga au débouché de la vallée de la Betsiboka.

Ce modèle Sakalava a longtemps fâcheusement influencé l'Imerina. Pour l'anthropologue Maurice Bloch, l'insécurité régnante aurait été à l'origine de l'émergence d'une féodalité d'Andriana batailleurs retranchés sur les hauteurs, à la fois protecteurs et menace permanente pour les communautés paysannes Hova des vallées¹⁴, dans un contexte de guerres locales incessantes chargées d'alimenter la *razzia* et l'exportation des esclaves. D'où la seconde grande innovation du XVIII^e siècle. Face au danger, ces communautés ont résisté en consolidant l'institution du *foko*, réputé rassembler les membres d'un même lignage, soudés par la parenté et surtout enracinés solidement dans un terroir. Une stricte endogamie sur un territoire bien délimité a ainsi généré une primauté absolue des valeurs collectives, mais aussi très concrètes et circonscrites, du *fihavanana* et du *tanindrazana*¹⁵. Ces valeurs trouvent leur expression et leur dimension religieuse dans l'importance toute nouvelle donnée alors aux tombeaux lignagers. Ainsi constitué, le *foko* est une unité de résistance sur laquelle la menace extérieure se brise. Pour la collectivité villageoise, pas une tête ne doit dépasser du groupe, qui reste insaisissable, les véritables détenteurs du pouvoir restant dans l'ombre. Mais ceci au prix d'un contrôle social rigoureux des individus, auxquels l'idéologie du groupe impose un strict conformisme au nom de la fidélité proclamée aux ancêtres. Comme professeur de lycée à Tananarive dans les années 1965-1969, j'ai pu encore en mesurer les effets en constatant l'absence de compétition entre les élèves d'une classe : être premier, c'était se distinguer et se désigner à la vindicte du groupe !

Le génie d'un Andrianampoinimerina, le réunificateur de l'Imerina (1787-1810),

¹³ Jacques LOMBARD, *Le royaume sakalava du Menabe*, Paris, Ed. de l'Orstom, 1988, 151p.

¹⁴ Maurice BLOCH, « La séparation du pouvoir et du rang comme processus d'évolution. Une esquisse du développement des royaumes dans le centre de Madagascar », dans Françoise RAISON-JOURDE (dir.), *Les souverains de Madagascar*, Paris, Ed. Karthala, 1983, pp.269-270.

Hova : terme ancien désignant les Merina, encore employé par le colonisateur. Dans son acception précise, et toujours actuelle, il désigne le groupe statutaire *Fotsy* (« blanc ») des roturiers libres, distinct des *Mainity*, roturiers libres « noirs ».

¹⁵ Jean FREMIGACCI, « Madagascar ou l'éternel retour de la crise », *Afrique Contemporaine*, n°251, pp.125-142.

sera de savoir passer un compromis avec ces communautés paysannes. Pour cela, il énonce un principe : un bon souverain « ne mange pas ses sujets », il ne les réduit pas en esclavage pour les vendre. Il réorganise socialement l’Imerina par une territorialisation des groupes statutaires « en damier » qui place les andriana sous la surveillance des grands *foko* Hova. Mais cette restructuration grandiose de l'espace social avait son talon d'Achille, sa conception de la ville, très différente de celle de l'Occident médiéval jouissant de « libertés ». En application des règles d'une cosmogonie très ancienne, Tananarive, redevenue capitale, doit être le modèle réduit, la carte sociale en réduction de l’Imerina. Donc une ville cloisonnée, fermée, sous la domination stricte du souverain et des groupes statutaires placés au sommet de la hiérarchie sociale, qui ne laisse guère de place à une bourgeoisie et à ses capacités d’initiative. À cet égard, il y a une analogie profonde, et qui ne doit rien au hasard, entre ce statut social et spatial de Tananarive, répliqué un peu plus tard à Fianarantsoa, et celui de la ville chinoise conceptualisé par Max Weber comme étouffant pour la liberté d’entreprendre¹⁶. Ce règne d’Andrianampoinimerina est un moment exceptionnel dans l’histoire de Madagascar. Car ce souverain a eu au plus haut point le sens de la nécessité d'une agriculture intensive qui permettrait de vaincre la malédiction du sous-peuplement. L’Imerina lui doit l’innovation d'une seconde récolte de riz dans l’année, celle du *vary aloha*, rendue possible grâce à de grands travaux d’hydraulique agricole qui font penser à une expérience de « despotisme asiatique » sur le modèle impérial chinois. Il faut y ajouter une politique de développement des marchés, les *tsena*, amorce d'une économie d'échanges qui voit se développer une classe de commerçants hova, qui fournit des conseillers au souverain. Le règne de Radama I^{er} (1810-1828), avec son ouverture sur la mer et l'étranger, l'arrêt de la traite et l'arrivée des missionnaires britanniques porteurs de techniques nouvelles et d'un projet de petite révolution industrielle dans les années 1820, semblait devoir prolonger l'évolution si positive du règne de son père. Mais un dérapage catastrophique va se produire à partir des années 1830.

Le royaume de Madagascar reconnu par les Anglais dès 1817 a payé très cher l'absence d'une règle de succession désignant un héritier légitime du trône. Andrianampoinimerina puis Radama avaient essayé d'imposer un principe unificateur monarchique. Mais ce principe vint se briser sur celui de la parenté qui reconnaît la légitimité royale à un lignage détenteur du *hasina* et non à un individu précis¹⁷. L'hécatombe familiale qui suit la mort de Radama I^{er} et porte au trône Ranavalona I^{ère} aboutit en fait à transmettre le pouvoir à l'oligarchie militaire des « honneurs », grands officiers d'origine variée, hova, andriana et même mainty (« noirs » au statut de roturiers libres), dominée par l'un des grands clans hova Tsimiamboholahy du nord-est de l’Imerina, celui des Andafiavaratra, dont le représentant le plus célèbre fut le Premier Ministre Rainilaiarivony, époux de trois reines successives et autocrate de Madagascar de 1864 à 1895. Or ce nouveau pouvoir va rater l'occasion de promouvoir une révolution *Meiji* sur ce modèle japonais dont un intellectuel malgache, le Dr Rajaonah, rêvait pour son pays dès 1889. En fait, derrière des réformes apparentes d'un modernisme chargé de tromper l'Occident, c'est le vieux modèle prédateur qui est repris, sur une plus grande échelle que jamais. Les expéditions militaires en direction des côtes ramènent sur les Hautes-Terres, dont la paysannerie est saignée à blanc par la conscription et par la corvée, une masse d'esclaves telle que, selon une estimation, ils en arriveront à former 60% de

¹⁶ Max WEBER, *la ville*, 1921. Ed. Aubier, 1982, pp.37-47.

¹⁷ Sur le conflit des deux principes et ses conséquences catastrophiques pour la maison Andrianampoinimerina, Aina Andrianavalona RAZAFIARISON, *Apport des traditions dans la succession royale merina. Madagascar XVI^e-XIX^e siècle*, éditions Tsipika, Tananarive, 2014 (édition de sa thèse soutenue à l'université Paris I).

la population de l’Imerina à la veille de la conquête française. L’économie de l’État royal du XIX^e siècle n’est donc qu’un modèle sakalava modernisé dans lequel, plus que jamais, la richesse est liée à la détention du pouvoir. Les esclaves restent sur place au lieu d’être exportés, Madagascar en devient même importateur. Ils sont remplacés dans la vente aux Mascareignes par les troupeaux de zébus dont l’exportation est gérée par les *Komandy*, les gouverneurs des centres côtiers. Ces fonctionnaires constituent un réseau commercial détenteur d’un monopole des relations avec les traitants étrangers, tandis qu’à l’intérieur, le développement d’une économie marchande est bloqué par le refus, sous prétexte d’empêcher une invasion étrangère, de créer une infrastructure de transports. Aucune place n’est donc laissée à l’initiative d’entrepreneurs malgaches individuels.

Le système est verrouillé par ailleurs par une idéologie qui fait du souverain le maître absolu non seulement des hommes, mais aussi du temps et de l’espace. Ces derniers ne sont pas une réalité que l’on peut maîtriser par un calcul et une mesure objectifs. Ils sont qualitatifs et politiques, les clercs royaux, *mpanandro* chargés du calendrier ou devins *mpisikidy* affectent les moments et les lieux d’une valence positive ou négative, favorable ou défavorable à une action humaine. Le début d’une année nouvelle relevait ainsi d’une décision souveraine, et il pouvait fluctuer en raison de la non-concordance entre l’année solaire et le calendrier lunaire malgache d’origine arabe. Le monde rural, lui, avait de bonnes raisons de rester fidèle à son calendrier solaire d’origine indienne. Or il faut rappeler que pour le grand historien de la révolution industrielle David Landes, l’invention la plus décisive, celle qui a permis le développement et l’avance de l’Occident, est l’horloge¹⁸. Sur ce plan, Madagascar est toujours, culturellement, dans l’ère pré-galiléenne. Le temps ne suit pas une progression linéaire et mathématiquement prévisible, il est circulaire et répétitif, donc immobile. D’où le thème rebattu et poussé à l’outrance du discours colonial opposant l’immobilisme malgache à l’esprit de progrès occidental¹⁹. Difficile, dans un tel contexte, pour un entrepreneur malgache, de bâtir un projet d’investissement à moyen ou long terme. Par contre, on a vu un Ministre des Finances déclarer en 1982 devant l’Assemblée Nationale Populaire « On planifie au jour le jour ». Depuis une quarantaine d’années, le calendrier universitaire, fixé chaque année par une décision du pouvoir politique, réserve des surprises. Il est arrivé que le terme d’une année soit fixé avant que l’on sache quand elle commencerait. La rentrée de l’année 2013-2014 s’est faite le premier mai 2014. L’année 2014-2015 vient d’achever son premier semestre en juillet 2015 et se terminera, si tout se passe bien, en décembre…

III) L’ÈRE COLONIALE ET POST-COLONIALE

On aurait pu penser que la conquête coloniale allait enfin ouvrir un vaste champ à l’esprit d’entreprise. Il n’en fut rien, et ceci, de manière inattendue, non seulement pour les Malgaches, mais aussi pour les colons eux-mêmes, qui dans ce cas précis se sont acculturés aux us et coutumes locaux. Trois données structurelles de l’ère coloniale, principalement, expliquent un tel blocage.

¹⁸ David LANDES, *Richesse et pauvreté des nations*, Ed. Albin Michel, 2001, 760 p.

¹⁹ *Bulletin économique de Madagascar*, 1^{er} trimestre 1923, « Chez les Tsimihety et betsimisaraka de Maroantsetra », par Charles Poirier, Chef de province : « Les générations nouvelles ressemblent aux générations anciennes, modelées sur le passé. Tsimihety et Betsimisaraka s’y attardent, ce ne sont pas des vivants ; mais des fossiles... »

La première est que, sous la supervision tatillonne d'une administration dont l'interventionnisme multiforme garantissait la prépondérance des intérêts métropolitains, l'économie était entièrement dominée par le commerce de traite aux mains de trois compagnies essentiellement, la CMM (Compagnie Marseillaise de Madagascar), la CLM (Compagnie Lyonnaise de Madagascar) et la SICE (Société industrielle et commerciale de l'Emyrne) fonctionnant comme les vieilles compagnies à charte de l'âge du mercantilisme. Le pacte colonial vouait le pays à l'exportation de produits bruts et à l'importation de produits fabriqués. Mais le protectionnisme français n'explique pas seul l'absence d'industrialisation.

Tout comme les époques antérieures, la colonisation s'est caractérisée par une déficience rédhibitoire des investissements qui a engendré un cercle vicieux qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Faute d'investissements dans les infrastructures (transports, énergie), les investissements productifs sont restés faibles, l'économie peu compétitive et enlisée dans la médiocrité. Le concept colonial de « mise en valeur » ignore toujours, pour l'essentiel, la sphère de la production²⁰ abandonnée aux autochtones. La compagnie de traite la plus rentable, la CMM, est celle à qui son fondateur, Louis Besson, avait imposé une règle impérative : il ne fallait faire que du commerce et rien d'autre. Elle put ainsi conserver un taux de profit élevé, puisqu'il se rapportait à des investissements très faibles. Sa grande rivale, la CLM, en tentant d'investir dans le secteur minier (graphite), ne rencontra que des déboires. Nous avons affaire-là à un mercantilisme attardé, et non à la mise en place d'un capitalisme.

Facteur aggravant pour les Malgaches, la base indispensable de ce mercantilisme est constituée par des minorités commerçantes étrangères, Indiens de la façade occidentale de l'île, Chinois de la façade orientale, base de la pyramide de la traite comme collecteurs de produits exportables et distributeurs de produits importés. Organisés en « congrégations » par l'administration et soumis à une « taxe sur les Asiatiques », ils offrent plus de garanties économiques et politiques que les commerçants locaux, et sont en même temps les boucs-émissaires commodes, pour le colonisateur, d'une pratique économique qui continue, comme par le passé, à être fondée sur la délinquance et le pillage des ressources du pays. Groupe tampon entre le pouvoir et la population malgache, ils font largement barrage à l'émergence d'une bourgeoisie d'affaires locale. Les crises successives n'ont depuis nullement entamé leur prépondérance, au contraire même. Dans son classement récent des grandes fortunes de l'Afrique francophone, la revue *Forbes Afrique* de novembre 2015, place, pour Madagascar, loin en tête aux trois premières places, trois hommes d'affaires indiens, qui apparaissent notamment comme les grands bénéficiaires de la privatisation de certains secteurs tels que celui de l'énergie. Traditionnellement, le grand patronat indien sait prospérer et se mettre à l'abri de la xénophobie anti-indienne grâce à ses liens avec le pouvoir²¹ et à la constitution de nouvelles bases économiques solides dans les Mascareignes et en France.

Un second blocage mis en place durant cette période est le modèle de comportement économique des colons. Il n'y a eu que très peu d'entrepreneurs véritables parmi eux. Il est intéressant de noter que la poignée de pionniers que l'on

²⁰ Albert SARRAUT, *La mise en valeur des colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, 664p. Le chapitre consacré à Madagascar (pp. 500-523) montre que, pour l'auteur, « mettre en valeur » signifie construire des chemins de fer et des ports. C'est-à-dire, renforcer les bases du commerce de traite.

²¹ Cécile LAVRARD-MEYER, *Didier Ratsiraka*, Karthala, 2015, p.455 : le conglomérat Sipromad d'Ylias Akbaraly, première fortune de Madagascar, était très lié aux intérêts de la famille Ratsiraka.

peut relever au début de la colonisation ou bien ont échoué assez rapidement, ou bien n'ont pas eu de successeurs. Il n'y a pas eu, sauf exception tardive comme les De Heaulme dans l'Androy, de dynasties de grands colons à Madagascar. La seconde génération coloniale a déserté la brousse pour la ville et y vivre de rentes immobilières ou commerciales. Le type majoritaire de colon à Madagascar est un petit colon dépourvu au départ de capitaux comme de compétences techniques. Certains d'entre eux, essentiellement des métropolitains, parviendront à force de persévérance, à acquérir une honnête aisance et à s'élever à la condition de notable local, quelquefois même au statut d'homme fort de leur province : à Madagascar, le gros colon, quand il n'est pas un notable tananarivien qui jouit des faveurs du pouvoir, est ainsi, le plus souvent, un petit colon qui a réussi, dont il garde l'idéologie archaïque. Tel l'homme fort de Mananjary pendant des décennies, Jules Venot, ou le « roi du tabac » dans l'ouest, Rossignol, ex-adjoint des services civils démissionnaire qui, parti de rien en 1932, fait travailler quelque 750 métayers sur ses concessions dans les années 1950. Mais la pratique économique est toujours archaïque, on est loin du modèle de l'entrepreneur de l'âge du capitalisme. Et la grande majorité des colons restent ce qu'ils étaient, des *Poor Whites* qui avaient fui les Mascareignes en crise avec le rêve féodal de recréer à Madagascar l'économie de plantation esclavagiste qui avait disparu dans leur île d'origine. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ils ne peuvent survivre que grâce à un statut de privilégié que leur octroie le pouvoir, qui se matérialise par l'octroi de concessions foncières à peu près gratuites, de livraison de main d'œuvre réquisitionnée par la pression administrative et par l'accès privilégié, voire réservé, à certaines activités comme l'exploitation de l'or et de la forêt, la vente d'alcool ou le droit de soumissionner aux marchés des Travaux Publics. Ce qui permet ainsi à un même individu d'être successivement ou à la fois exploitant minier, planteur, commerçant, entrepreneur et même fonctionnaire. Mais rien n'y fait, la plupart tombent dans une pauvreté qui les faisait qualifier de « Marécageux » dans les années 1930, condamnés à une existence « un peu madréporique »²². Ce modèle faiblement productif et gaspilleur, qui ignore bien entendu l'investissement, fonctionne dans des conditions de délinquance permanente, car le privilège suprême des colons, c'est de pouvoir violer impunément la réglementation proliférante édictée par le pouvoir, qui paralyse ceux qui ne peuvent pas la transgresser. Ce modèle aux antipodes de celui décrit par Schumpeter n'a certes pas fixé une norme pour la période de l'indépendance après 1960, mais il a pesé sur elle malgré tout. Car d'une part il a perpétué, comme l'État royal avant lui, une tradition d'économie de pillage des ressources et d'exploitation des hommes des époques antérieures ; et d'autre part il a suscité une résistance passive constante, finalement beaucoup plus efficace que la révolte ouverte de 1947, qui a ancré solidement les communautés paysannes dans une hostilité irrémédiable à la modernité et à toute entreprise imposées de l'extérieur, toujours perçues comme oppressives et sources de malheur.

Ce qui nous amène au troisième facteur de blocage, qui concerne la société malgache. Celle-ci, sous la colonisation, s'est figée dans ses cadres anciens et a accentué son caractère de société fermée. En Imerina, la hiérarchie des sept « castes » Andriana, comme l'a montré Jean-Pierre Domenichini²³, était auparavant évolutive, en

²² Jean FREMIGACCI, *op.cit.* chap.16, p. 552, lettre du Chef de Province de Tamatave en 1948 « Beaucoup de planteurs menaient avant 1947 dans le calme une vie un peu végétative, un peu madréporique, se contentant de ressources faibles ... c'était une existence un peu en veilleuse qui suffisait à des destins bornés... »

²³ Jean-Pierre DOMENICHINI, « Antehiroka et Vazimba. Contribution à l'histoire de la société du XVI^e au XIX^e siècle », *Bulletin de l'Académie Malgache*, LVI (1-2), 1978, pp.11-21. Du même : « Les Zanadralambo du

se renouvelant par le haut tandis le bas glissait vers la roture Hova. Mais après l'abolition de la monarchie qui régentait le système, celui-ci s'est figé, et des *Zanakandriana* aux *Zanadralambo*, la hiérarchie a été fixée une fois pour toutes. L'esclavage a été aboli mais les anciens esclaves ont continué à être désignés comme *Andevo*, comme assignés à un groupe statutaire. Et un processus de racialisation des groupes (dont on peut se rendre compte en regardant l'iconographie de *l'Histoire de Madagascar* d'Hubert Deschamps) a accentué les cloisonnements, en assimilant notamment les *Mainty*, aux descendants des esclaves affranchis *andevo*. Désignés comme *Tanindrana* ou *Tambany*, les populations côtières ont été victimes de la même dépréciation. Là aussi, le processus de l'ethnisation enferme les populations derrière le cloisonnement de frontières administratives dans une nomenclature arbitraire des ethnies. C'est le « Madagascar des 18 tribus » (Pourquoi pas 15, ou 25 ?), vision que les Malgaches ont intériorisée²⁴, alors qu'elle constitue un obstacle majeur à l'émergence d'une conscience nationale, condition nécessaire, comme dans l'Europe du XIX^e siècle, de la formation d'un marché national, champ d'action ouvert à l'initiative de nouveaux « bourgeois conquérants » comme ceux décrits par Charles Morazé²⁵.

Or, dans cette société figée dans ses cadres traditionnels, une donnée favorable au départ à l'émergence d'une élite économique moderne s'est révélée être au contraire un facteur de blocage. À Madagascar, l'élite nouvelle est sortie presque entièrement des anciens groupes statutaires dominants, les *Andriana* de l'*Imerina* essentiellement. Elle a donc repris leur vision du monde, et d'abord la conviction du rôle décisif de l'État dans la réglementation et la gestion de l'économie, et au-delà, le contrôle de la vie sociale, d'autant plus aisément que l'État colonial se montrait le digne continuateur de l'État royal. D'où le poids d'une bourgeoisie administrative, vraie « noblesse d'État »²⁶ incluant même le secteur qui en France forme les professions libérales, comme les professions médicales ou juridiques. Au départ, il s'agit toujours de fonctionnaires. Tout au long de la période coloniale, la fonction publique subalterne n'a cessé d'alimenter en employés de toutes sortes le secteur privé colonial, mais, même cadres, toujours placés en sous-ordre. La Première République (1960-1972) devait pour l'essentiel conserver la structure économique coloniale : en 1969, suivant une enquête de l'Institut d'émission, sur 528 entreprises de quelque importance, près de 90% étaient étrangères, réalisant 94,5% du chiffre d'affaires total et 96% des profits²⁷. Le poids des entrepreneurs malgaches était donc toujours très faible.

Vakinisaony. Un exemple de mobilité hiérarchique en Imerina (XVIII^e-XIX^e siècle) », *Omaly sy Anio*, n°29-32 (1989-1990), 1994, pp.103-129.

²⁴ Le drapeau des nationalistes du MDRM en 1947 porte 18 étoiles, le CSR (Conseil Suprême de la Révolution) de 1975 compte 18 membres, un par « tribu ». On mesurera l'arbitraire de ce chiffre de 18 au fait que l'une des principales « tribus » qui se soulèvent en avril 1947, celle des Zafisoro, ne figure même pas dans la liste.

²⁵ Charles MORAZE, *Les bourgeois conquérants*, Paris, Armand Colin, 1957, 491p.

²⁶ Pierre BOURDIEU, *La noblesse d'État*, Paris, Éditions de minuit, 1989, 569 p.

²⁷ Guy POURCET, *La dynamique du sous-développement à Madagascar*, Thèse de doctorat d'État en Sciences économiques, université Paris X, 1982.

Un exemple d'entreprise créée par la bourgeoisie merina pendant la Première République :
la Savonnerie Tropicale



(Cliché : Madagasikara an-tsary. *Les réalisations malagasy*, 1965)

Faute d'une bourgeoisie d'affaires nationale, c'est donc l'État qui a dû se charger de conquérir la « seconde indépendance ». Après 1972, le nouveau régime malgache n'a pas eu beaucoup de mal à y parvenir. Il suffisait pour cela de malgachiser les structures concentrées héritées de la colonisation, en lançant un programme étendu de nationalisations touchant même le cinéma ! La Compagnie Marseillaise devient la ROSO, la Lyonnaise devient la SOMACODIS, mais gardent exactement les mêmes modalités de fonctionnement vis-à-vis de la population. En fait, le socialisme ratsirakien sous la II^e République (1975-1992) est toujours l'héritier de l'idéologie et de la tradition royales du XIX^e siècle. Sa Haute administration, nouveau visage de l'oligarchie dominante, est bien dans la ligne des *Manamboninahitra* de la monarchie merina. Les Hauts fonctionnaires qui avaient en mains le Ministère des Finances ne venaient-ils pas pour nombre d'entre eux d'un même clan de grands Hova de l'Avaradrano, le *teraka* (lignage) Rainizafimanga ? Comme jadis, c'est la détention du pouvoir qui donne accès à la fortune.

Certes cette oligarchie doit composer avec les minorités étrangères, Indiens et Chinois, toujours indispensables au fonctionnement du système et plus puissants que jamais en raison de leur expertise dans le maniement de la corruption²⁸. Mais elle sait

²⁸ Contrairement à une idée répandue, elle n'est pas postérieure à l'indépendance à Madagascar. Sans même remonter très haut jusqu'à l'État royal, signalons que la vague de corruption des années 1944-1948 rendit nécessaire le renvoi en France d'une série de Hauts fonctionnaires dont un Gouverneur général, un Secrétaire

faire barrage à des concurrents locaux un peu trop dynamiques comme l'illustre l'affaire COROI en 1976. Ce groupe commercial français venait de connaître une expansion très rapide depuis 1974 en profitant de la médiocrité de gestion des ex-entreprises de traite nationalisées. Devenu trop important, ses dirigeants pensèrent se protéger en s'associant au propre frère du Président, Etienne Ratsiraka. Mais la haute administration merina, emmenée par le Ministre de l'Économie, réussit à arracher sa nationalisation et sa prise en mains par l'État.

IV) DES RAISONS D'ESPÉRER ?

Tout ceci, cependant, ne signifie nullement que l'esprit d'entreprise ait été éradiqué à Madagascar. L'héritage des contraintes sociales et étatiques est lourd, mais il laisse l'avenir ouvert. Si le pouvoir et la société ont si constamment pesé sur les individus pour les fixer dans un statut rigide et sur leur *tanindrazana*, c'est aussi parce que les Malgaches ont toujours été animés d'une puissante tradition de mobilité²⁹, entretenu par la forme ordinaire de la contestation de l'ordre existant. A Madagascar, on ne combat pas le pouvoir de front. Ou bien on essaie de l'infiltre, ou bien on le fuit. La première stratégie a pu souvent être mise en œuvre pendant l'ère coloniale, notamment dans les conjonctures de crise et les situations de sous-administration régionale. Ainsi dans la province de Maroantsetra, où la colonisation s'enfonce dans la crise après 1926, et que l'administration coloniale laisse à l'abandon, la croissance économique se poursuit néanmoins dans les années 1930. Elle repose sur l'ethnie très mobile des Tsimihety, qui en une décennie passent aux yeux du pouvoir de la catégorie « sauvages insaisissables » à celle de républicains (ceci parce qu'ils sont allergiques à l'institution monarchique) ouverts à la scolarisation et au progrès. Ils suivent l'exemple des fonctionnaires subalternes merina qui se transforment en planteurs et en hommes d'affaires, tel ce gouverneur Raharison qui en 1926 revend 200 000 francs à un colon une vanillerie qui lui en avait coûté 32 000 et enrichit sa famille dans son bourg d'origine, Behenjy, en Imerina³⁰. Comme l'avait prévu Gallieni, la *Pax Gallica* a permis l'expansion de toute une diaspora merina dans les provinces. Il ne s'agissait pas d'individus désocialisés, mais de gens entreprenants sachant utiliser la tradition d'un clan ou d'une famille qui jouaient le rôle de filet de sécurité en cas de coup dur.

Dans le cas de R. [J.F : il s'agit de Ramanandraibe] analysé par Fara Rajaonah³¹, on voit l'ascension d'un homme qui sait trouver les bons créneaux d'activités sur le marché intérieur négligés par le commerce de traite, et s'affranchir des contraintes sociales et politiques, en se faisant notamment octroyer la citoyenneté française, ce qui lui permet d'échapper à la menace des sanctions du code de l'indigénat. Il est ainsi à l'origine d'une grande famille [les Ramanandraibe-Ramaholimihaso] des affaires de la capitale que les pouvoirs successifs ont toujours ménagée jusqu'à ce qu'elle soit menacée par l'avidité de Ravalomanana. Autres exemples, que nous fournit cette fois la région de Mananjary. Le Chef de province en 1926 y distingue « les Hova et

général (le n°2 de la colonie), un Directeur des Affaires économiques, un Chef de Province de Majunga... une situation liée à ce qu'on appela alors « le problème indien » à Madagascar. Déjà en 1921-1923, une mission de l'Inspection des colonies avait relevé des exemples aussi édifiants qu'inquiétants.

²⁹ Hubert DESCHAMPS, *Les migrations intérieures à Madagascar*, Berger-Levrault, 1959, 283p.
Jean-Pierre RAISON, *Les Hautes-Terres de Madagascar*, Ed. Karthala, 1984. T.1, pp.129-134.

³⁰ Jean FREMIGACCI, *op.cit*, chap. 8, pp. 239-241.

³¹ Fara ESOAVELOMANDROSO-RAJAONAH, « Un marchand à Tananarive dans les années 1930 », dans *Entreprises et entrepreneurs en Afrique*, T.1, pp. 221-233, L'Harmattan, Paris, 1983. Également « Commerçants malgaches de nationalité française à Tananarive (de 1910 aux années 1930) », *Omaly sy Anio* n°15, 1982, pp.171-183.

Betsileo, plus civilisés, presque tous commerçants, artisans ou colons planteurs, ayant une situation sociale de beaucoup supérieure à celle de l'autochtone, et de beaucoup plus laborieux ». Au fil des rapports, on relève des fratries et des alliances familiales, le plus souvent d'andriana. A Kianjavato, Rakotondrasoa et ses frères sont ainsi des *Andriamasinavalona*, la troisième caste noble, non territorialisée jadis en Imerina, dans laquelle le souverain puisait des *tompomenakely*, des titulaires de fiefs-délégués s'étendant parfois des Hautes-Terres jusqu'à la côte. Une réussite remarquable est celle du clan Ratsimba dans le gouvernement de Vohilava. Son chef, Rabetsimba, entre 1930 et 1947, développe un réseau commercial qui domine les échanges dans les quatre cantons du gouvernement. Ses frères et cousins, et ses alliés, les frères Ranaivo, y tiennent une vingtaine d'agences et ils contrôlent même les commerçants chinois³². Cette famille illustre le dynamisme de la « caste » andriana des *Andriantompokoindrindra* originaire d'Ambohimalaza en Imerina, dont l'activité commerçante s'est développée depuis l'époque royale indépendamment de l'État. Dans le commerce du bois notamment, elle a pu profiter de la médiocrité de l'exploitation forestière coloniale. Cependant Rabetsimba doit sa réussite d'abord à son talent personnel, car il n'est que le cadet d'une famille dont l'aîné est l'un de ses gérants de succursale. Mais l'entreprise a eu un destin tragique. Car, dans sa volonté logique de s'autonomiser complètement vis-à-vis de son coûteux associé/protecteur européen, le gros colon Lamoulie, et des pesantes structures de l'économie de traite, Rabetsimba s'est engagé à fond dans le mouvement national en 1947. Lui et un de ses frères ont été fusillés sommairement, et l'aîné a été condamné à mort, peine commuée en travaux forcés. Aujourd'hui, le clan Ratsimba a disparu de la région de Mananjary, et la plupart des descendants ont émigré vers la France.

Et de fait, l'insurrection de 1947 et sa répression ont été une catastrophe, un nouveau bond en arrière, en étant fatales à de nombreux émules de Rabetsimba, comme j'ai pu le relever aussi bien dans le sud-ouest, dans la région de Tuléar, que dans le nord-est, dans la région d'Antalah-Sambava³³. Formant les cadres du parti nationaliste MDRM, ils ont été arrêtés en masse, souvent préventivement, et leurs biens pillés avec le consentement plus ou moins tacite de l'administration coloniale. Quand ils sont sortis de prison, leur place avait été reprise par les commerçants asiatiques. Des émeutes anti-merina de décembre 1972 à Tamatave, qui ont provoqué la fuite vers les Hautes-Terres de quelque 5 000 *valovotaka* (Merina fixés de longue date sur la côte), aux évènements de 2009 à Tananarive, le risque des émeutes urbaines accompagnées de pillages est toujours présent à Madagascar et il peut ruiner les entreprises les plus prospères. D'autant qu'à cela s'est souvent ajouté, comme chez les colons, le redoutable « effet Buddenbrook »³⁴ : ainsi une belle entreprise moderne comme « la Savonnerie Tropicale » fondée en 1960 par un pharmacien dynamique a fini par péricliter par suite de l'impéritie des héritiers et d'une absence

³² Jean FREMIGACCI, « L'insurrection de 1947 dans la région de Mananjary, Aux origines d'une insurrection (1896-1940) », *Tsingy* n°12 (2010), pp.11-36 ; « La montée des périls (1900-1947) » ; *Tsingy* n°13, premier semestre 2011, pp.68-100 ; « Le drame », *Tsingy* n°14, deuxième semestre 2011, pp.106-162.

³³ ARM D 887/3 (Affaires d'Antalah), le Haut-Commissaire Bargues au Procureur Général, 15 avril 1950, transmettant un dossier de 55 plaignants, Merina en grande majorité, arrêtés pour la plupart en avril 1947, soumis à un pillage en règle, qui ont porté plainte entre avril et juin 1949 après un long séjour en prison préventive. Réponse du Procureur le 5 mai 1950 : « Ce serait peine perdue que de vouloir rechercher la vérité aujourd'hui »...

³⁴ Ainsi dénommé par les économistes d'après le roman de Thomas Mann *Les Buddenbrook* : la première génération crée et développe l'entreprise, les suivantes finissent par la ruiner.

d’investissement persistante. Le « syndicat des industries de Madagascar » de jadis a pu mériter le surnom de « syndicat des industries mortes ».

Les raisons d’être pessimiste ne manquent donc pas. Faut-il pour autant se résigner et conclure que décidément l’État et la société feront toujours barrage aux individus dynamiques et entreprenants ? La littérature malgache d’expression française a elle-même fait de cette désespérance un thème majeur. Une thèse récente³⁵, en analysant trois romanciers, dont le grand Jean-Joseph Rabearivelo, nous montre des héros fragiles et menacés, engagés dans une lutte désespérée qu’ils ne peuvent que perdre tant les forces qui les entraînent les dépassent. D’où une aspiration irrésistible à l’exil, à la fuite d’une « île-prison » et d’une « ville-nécropole » (Tananarive) où l’individu écrasé par le poids des ancêtres rêve de renaître ailleurs. Poids des ancêtres et de la société ou poids de la nature dont témoigne une fuite symétrique de l’Européen vers la primitivité, illustrée par Charles Renel dans son roman *Le décivilisé* (1923)³⁶ ?

Il est vrai que l’incertitude reste totale en ce qui concerne le devenir politique de la Grande Île. Et l’investissement, surtout à long terme, avec la mobilisation des capacités humaines, est toujours une voie plus aléatoire que la pratique traditionnelle des comportements économiques prédateurs. Pourtant, dans une situation globalement désastreuse, on peut entrevoir une lueur d’espoir et des indices d’une évolution positive.

À cet égard, l’itinéraire de Marc Ravalomanana est représentatif de la transition dans laquelle s’est engagé le pays. Ravalomanana a été indiscutablement un entrepreneur dynamique, qui s’est construit un petit empire industriel en profitant du retour au libéralisme après 1984-1985 et de l’appui financier de la Banque Mondiale qui justement cherchait des hommes comme lui. Le fait nouveau, dans son cas, est que c’est la réussite économique qui lui a permis d’accéder au pouvoir politique et non le contraire. Ensuite, comme président, il a montré qu’il avait une vision de l’avenir, prenant même à contre-pied ses compatriotes avec sa fameuse réponse, si mal accueillie, à Jacques Chirac qui avait évoqué les excès de la répression de 1947 : « Tout cela, c’est du passé, je n’étais pas né, il faut se tourner vers l’avenir », réflexion qui montre qu’il avait ce jour-là la mentalité d’un *tycoon* de petit dragon asiatique. Mais sa libération vis-à-vis de la tradition est restée très incomplète, et il a fini par céder à la vieille tentation, pour le pouvoir, de mettre la main sur des rentes fructueuses, accentuant par-là la défiance des investisseurs éventuels et l’hostilité des entrepreneurs malgaches menacés³⁷. Sa chute brutale en 2009 a ruiné ses entreprises et ouvert la crise qui dure toujours.

Assez paradoxalement, cependant, cette interminable crise pourrait bien avoir des conséquences positives pour la liberté d’entreprise à Madagascar, en déblayant le terrain devant elle aussi bien sur le plan politique que sur le plan social. Les années

³⁵ Njaka Tsitohaina RAMIANDRARIVO, *La littérature malgache d’expression française : une littérature en exil, une littérature de l’exil, une littérature des exilés*. Thèse, Université de Paris III Sorbonne nouvelle, 2010. Le roman de Michèle RAKOTOSON *Le bain des reliques* est à cet égard exemplaire.

³⁶ Charles RENEL, *Le décivilisé*, Saint-Denis de la Réunion, Ed. Grand Océan, 1998, 215p. Directeur de l’enseignement pendant vingt ans à Madagascar, Renel fut par ailleurs « un des rares Français des débuts de la colonisation à comprendre les Malgaches, en particulier les Hova et les Merina » (Dr Rakoto-Ratsimamanga).

³⁷ Cécile LAVRARD-MEYER, *op.cit.*, p.548, citant *Peace and conflict impact assessment. Madagascar*, The graduate institute, Genève 2010, p.29, « Ravalomanana créa les conditions pour étendre son propre empire économique par l’intermédiaire d’exceptions tarifaires et de mesures coercitives pour saisir les fournisseurs et les détaillants. Avec cette position de puissance, et en l’absence de loi anti-trust, il était presque impossible pour les entrepreneurs malgaches de rivaliser ».

Rajoelina/Rajaonarimampianina depuis 2009 ont achevé de discrépiter le mythe de l'homme providentiel en même temps que la classe politique malgache dans son ensemble. Une situation de vide politique s'est créée, qui favorise l'émergence d'un pouvoir économique des nouveaux riches qui parviennent à s'affranchir du pouvoir politique et même à prendre l'ascendant sur lui, ce que suggère le rôle d'hommes d'affaires comme Hery Razafimahaleo il y a quelques années ou, exemple moins honorable, Mamy Ravatomanga plus récemment³⁸. Certes il y a beaucoup à dire sur cette nouvelle ploutocratie. Madagascar semble à ce stade du capitalisme où l'accumulation primitive se fait dans un contexte de délinquance comme jadis dans la France du Second Empire, avec les « voyous » bonapartistes évoqués par Marx, ou les États-Unis des années 1880 où des *robber barons*, des « barons voleurs », achetaient sans vergogne des législatures entières d'États.

Or dans le même temps l'explosion démographique et l'urbanisation jointes à la délinquance de la société sont en train de faire sauter le verrou des vieux cadres sociaux et ethniques et de leurs vieilles valeurs rurales datant de l'âge du sous-peuplement, qui bridaient l'initiative individuelle. Les Hautes-Terres de Madagascar sont aujourd'hui un gisement de main-d'œuvre de bonne qualité à bas prix et pour la jeune génération le maître-mot est « Bizness ». Par ailleurs, l'opinion n'y croit plus, après les expériences récentes, depuis 2002, que la mauvaise gouvernance du pays était due à l'exercice du pouvoir par des côtiers. Les dernières élections présidentielles montrent une atténuation des antagonismes ethniques, les deux principaux adversaires, tous deux Merina, ayant rassemblé des suffrages aussi bien dans les régions côtières que sur les Hautes-Terres. Les distinctions statutaires semblent de leur côté de moins en moins prégnantes. Reste que, pour que les nouveaux riches se muent en entrepreneurs et en investisseurs, et avant tout *take off* d'une économie fondée sur l'entreprise, deux préalables connexes sont indispensables. D'abord, retrouver une gouvernance stable dans un État de Droit, qui seule, notamment, permettra le retour d'une partie de l'élite expatriée. Et ensuite, restaurer la confiance dans l'avenir de leur pays qui n'a cessé de faire défaut aux Malgaches depuis l'indépendance comme l'exprimait la déclaration d'un parent d'élève de lycée à un professeur de philosophie voici déjà un demi-siècle : « Nous attendons de vous que vous permettiez à nos enfants d'acquérir un diplôme valable de plein droit sur le territoire français afin qu'ils puissent le plus vite possible quitter ce pays qui n'a pas d'avenir»³⁹. Ce défaut de confiance, bien antérieur à la crise des quatre dernières décennies, en apparaît plus comme une cause que comme une conséquence. Au vu de tout ce qui précède, la tâche de rétablir la situation sera longue.

³⁸ Qui, dans le classement 2017 de *Forbes Afrique*, s'est hissé à la seconde place des grandes fortunes de Madagascar derrière Ylias Akbaraly.

³⁹ Anne-Marie GOGUEL, *Aux origines du Mai malgache*, Paris, Ed. Karthala, 2006, p.13.

Édition, graphisme et mise en pages par



promedia@moov.mg

Imprimé à Madagascar
par MADPRINT Antananarivo
roi@moov.mg

Édition : 1^{er} semestre 2018
Code : PMC2605 (9 788909 200699)

Sur les questions économiques, *Tsingy* a déjà publié :

- Lalasoa Jeannot RASOLOARISON, « La célébration du 1^{er} mai par les syndicats malgaches (1944-1956) », *Tsingy* n°3
- Richard RANARIVONY, « L’Afrique noire dans la construction européenne », *Tsingy* n°6
- Nelly RAKOTO-TIANA, « Déterminants du travail des enfants en milieu rural à Madagascar : une analyse microéconomique », *Tsingy* n°6
- Prosper EVE, « La vente des biens curiaux à Bourbon (1791-1804) », *Tsingy* n°7
- Aurélie COTTIN, « La redistribution des richesses dans un contexte de développement rural dans la région d’Analanjirifo », *Tsingy* n°7
- Lucile RABEARAMANANA, « Madagascar 1945-1947 : désordres économiques et sociaux ; succès et répression des tenants du nationalisme », *Tsingy* n°8
- Pierre Eric FAGEOL, « Les inégalités de développement dans le Sud-Ouest de l’océan Indien », *Tsingy* n°8
- *Tsingy* n°9, Dossier « les hommes et la mer »
- Jean FREMIGACCI, « De la violence légitime de l’Etat colonial : les prestations dans la région de Maroantsetra (1905-1930) », *Tsingy* n°11
- Vincent SCHWEITZER, « Permanences et mutations du port de Toamasina (1970-2010) », *Tsingy* n°12
- Lalasoa Jeannot RASOLOARISON, « Travailleurs réunionnais et syndicalisme à Diego-Suarez de 1945 à 1956 », *Tsingy* n°14
- Mireille TONNER, « Les travailleurs malgaches à La Réunion pendant l’entre-deux guerre », *Tsingy* n°15
- Thierry SIMON, « Dynamiques actuelles de développement dans le cirque de Mafate (La Réunion) », *Tsingy* n°17

Numéros thématiques publiés :

- Démographie à Madagascar (*Tsingy* n°4)
- Les femmes dans l’océan Indien (*Tsingy* n°5)
- Religions et Sociétés dans l’océan Indien (*Tsingy* n°7)
- « Dossier 1947 » (*Tsingy* n°8)
- Les Hommes et la Mer (*Tsingy* n°9)
- La violence dans les sociétés de l’océan Indien (*Tsingy* n°11)
- La côte Est de Madagascar (*Tsingy* n°12)
- Voyages et Missions dans le S. O. de l’océan Indien (*Tsingy* n°13)
- Madagascar et La Réunion, 1^{ère} partie (*Tsingy* n°14)
- Madagascar et La Réunion, 2^{ème} partie (*Tsingy* n°15)
- Les migrations dans l’océan Indien (*Tsingy* n°16)
- Les hommes et la nature (*Tsingy* n°17)
- Le Mozambique (*Tsingy* n°18)
- Images et représentations des sociétés coloniales (*Tsingy* n°19)
- Patrimoines et Tourisme à La Réunion et dans l’océan Indien (*Tsingy* n°20)

« TSINGY »

Les Tsingy sont une formation calcaire.
L'érosion forme des lames très fines de plusieurs mètres de haut, créant de véritables forêts minérales.

Les plus grands ensembles de Tsingy à Madagascar se trouvent dans l'Ouest (Bemaraha) et dans le Nord (Ankarana).

Voir photo d'arrière-plan de la couverture.



Ancienne concession agricole à Ankonabe (Soavinandriana – Madagascar)
(Cliché : Jeannot Rasolosarison, 2008)



Une vue de la ville d'Ambositra (Madagascar) avec ses rizières de bas-fond
(Cliché : Jeannot Rasolosarison, 2015)